





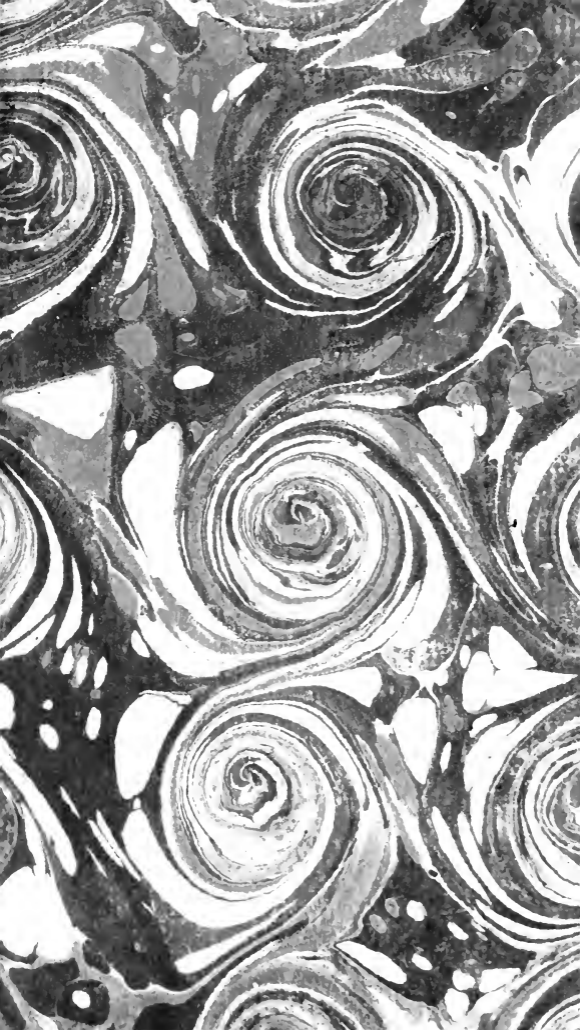
VITAM
IMPENDERE
VERO.

*N^o 77
Reli avec 50*

1-247606



Library
of the
University of Toronto



100

9 cent (100)

Ave. Mason

(Barber, W, 184)



REFUTATION

DU NOUVEL OUVRAGE

D E

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

I N T I T U L É :

EMILE, ou *DE L'EDUCATION*.



REFUTATION

DU NOUVEL OUVRAGE

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

INTITULÉ :

EMILE, ou DE L'EDUCATION.



A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, Libraires,
rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis
le Collège.

M D C C L X I I.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

REPRODUCTION

OF THE

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS



1880



RÉFUTATION

DU NOUVEL OUVRAGE

DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

INTITULÉ

EMILE, OU DE L'ÉDUCATION.

PREMIÈRE LETTRE.

P A R M I les Ouvrages dont le Public est inondé , il en paroît un qui , dans les circonstances présentes , mérite une attention particulière : c'est le *Traité de Jean-Jacques Rousseau de Genève sur l'Éducation*. Cet homme , déjà si connu dans la République des Lettres par ses paradoxes aussi bizarres

A

que singuliers , veut nous donner des Elèves selon son goût , ses maximes & ses idées. Mais quels Elèves ! Si la Société chrétienne & civile étoit formée sur les vûes d'un pareil Maître , bien-tôt le genre-humain , devenu le jouet d'une raison folle , aveugle & téméraire , se verroit dans la plus étrange confusion ; bien-tôt , sous le spécieux prétexte d'une prétendue Religion naturelle , l'incrédulité & l'irreligion établiroient leur empire sur les ruines de l'unique vraie Religion.

Mortel aveugle & insensé , livré aux égaremens d'une fausse raison , dont l'esprit se perd dans ses vains raisonnemens ; dont le cœur est abandonné aux plus épaisses ténèbres ; qui se croyant seul sage , est tombé dans la dernière des folies , & qui veut encore faire la loi , & donner des leçons à tout le genre-humain ! Il ne faut que vous entendre ,

pour sentir la foiblesse & l'impuissance de cette Raison que vous nous vanterez tant. Vous n'avez qu'à parler ; pour nous faire comprendre le besoin qu'avoit l'homme d'une Religion surnaturelle & divine. Vous vous piquez de Raison & de bon-sens , & vous ne sentez pas que cette Raison même , si vous l'écoutez , vous rappelleroit & vous conduiroit aux lumières de la Foi & de la Révélation. N'est-ce pas elle , en effet , qui a porté tant de grands hommes de tous les siècles à réduire humblement leurs esprits sous le joug doux & aimable de la Foi ? Mais Rousseau , plus éclairé , croit pouvoir faire un meilleur usage de sa raison ; il craindroit de l'avilir , s'il imitoit de si beaux exemples. Nous allons voir les excès où sa témérité l'entraîne.

Je n'entreprends pas de réfuter tous

4 RÉFUTATION

les faux principes , toutes les erreurs mortelles que contient son *Traité de l'Education*. Il faudroit plusieurs Volumes , si l'on vouloit suivre cet Auteur dans tous ses écarts & toutes ses rêveries. On doit cependant convenir que cet Ouvrage est d'autant plus dangereux , que sous les agrémens d'un style riche & fleuri , qui attire & qui éblouit , l'Auteur insinue dans le cœur de son Elève le poison le plus funeste : que cet appas & ces amorces sont séduifans pour un siècle qui a un goût plus décidé pour la beauté & l'arrangement des mots , que pour la solidité des raisonnemens.

Je me bornerai , pour le présent , à détruire tous les faux principes que Rousseau avance contre l'autorité des Miracles , & à repousser les attaques qu'il leur livre. Comme il voudroit anéantir , s'il étoit possible , la Reli-

gion Chrétienne ; pour y réussir plus sûrement , il l'attaque jusques dans ses fondemens. Mais hélas ! tous les efforts de ce foible athlete , comme ceux de tant d'autres , viendront se briser contre cette pierre inébranlable. Voici comment notre Incrédule s'exprime dans un Discours qui est à la tête de son troisième Volume , & qu'il a l'impudence de mettre dans la bouche d'un Ministre de Jesus-Christ.

Après plusieurs raisonnemens aussi impies qu'absurdes , sur les monumens de la Révélation : „ Tous ces
 „ monumens (a), continue-t-il , re-
 „ connus pour incontestables , il faut
 „ passer ensuite aux preuves de la
 „ mission de leurs Auteurs. Il faut . . .
 „ chercher de quelle espèce doit être
 „ un prodige , & quelle authenticité il

(a) *Tom. 3 , p. 143 & 144.*

» doit avoir , non-seulement pour être
» cru , mais pour qu'on soit punissa-
» ble d'en douter ; comparer les preu-
» ves des vrais & des faux prodiges ,
» & trouver les regles sûres pour les
» discerner ; dire enfin pourquoi Dieu
» choisit , pour attester sa parole , des
» moyens qui ont eux-mêmes si grand
» besoin d'attestation , comme s'il se
» jouoit de la crédulité des hommes ,
» & qu'il évitât à dessein les vrais
» moyens de les persuader «.

Ne faut-il pas être parvenu au dernier degré de l'incrédulité & de l'impieété , pour prononcer de si horribles blasphêmes ? Accuser Dieu d'avoir choisi des moyens peu propres pour persuader les hommes ; d'avoir agi comme s'il se fût joué de leur crédulité , & qu'il eût évité à dessein les vrais moyens de les persuader. O téméraire Ecrivain , qui croit être seul

meilleur juge que le genre-humain de tous les siècles ! Quoi , ces moyens , qui ont persuadé toutes les Nations , les Peuples de toute Langue & de toute Tribu , de la vérité de notre Religion , n'étoient pas les vrais moyens de persuader ? Ces moyens , qui , en détachant si subitement les hommes du faux culte d'une prétendue Religion naturelle , ont fait disparoître comme un éclair le règne de Satan , n'étoient pas les vrais moyens de persuader ? Ces moyens , qui ont convaincu de folie tous ces faux Sages qui s'étoient égarés , comme Rousseau , dans la vanité de leurs pensées ; ces moyens qui ont brisé les liens de toutes les passions ; qui ont fait renoncer les hommes à tout & à eux-mêmes , pour se soumettre à l'Évangile ; qui ont peuplé les Villes & les Déserts des plus grands exemples de vertu :

8 RÉFUTATION

de tels moyens n'étoient pas les vrais moyens de persuader ? Quoi enfin , ces moyens , qui ont subjugué sous l'obéissance de la Foi , la Raison & la volonté des plus rébelles & des plus opiniâtres ; qui ont si fortement persuadé & si intimement convaincu les hommes de tout état & de toute condition , grands & petits , sçavans & ignorans ; que tous ont mieux aimé sacrifier leurs biens , leur repos , leur liberté , s'exposer à toutes les disgrâces , souffrir les supplices les plus cruels & les plus ignominieux , & la mort même , que de renoncer à la Religion Chrétienne : quoi , encore un coup , des moyens si victorieux , si efficaces , si puissans , n'étoient pas les vrais moyens de persuader ? Que Rousseau , plus grand connoisseur que Dieu même des vrais moyens de persuader , nous apprenne donc ceux

qu'il auroit dû employer. Qu'il est triste qu'il n'ait pas été appelé au conseil de l'Éternel, pour lui tracer le plan de sa conduite!

Mais poursuivons. Écoutons encore les blasphèmes que le Rabfacès de nos jours ne cesse de vomir contre Dieu.

» Supposons (b), continue cet impie,
 » que la Majesté divine daigne s'ab-
 » baisser assez pour rendre un homme
 » l'organe de ses volontés sacrées; est-
 » il raisonnable, est-il juste d'exiger
 » que tout le genre-humain obéisse à
 » la voix de ce Ministre, sans le lui
 » faire connoître pour tel? Y a-t-il de
 » l'équité à ne lui donner pour toutes
 » Lettres de créance, que quelques
 » signes particuliers faits devant peu
 » de gens obscurs, & dont tout le res-
 » te des hommes ne saura jamais rien
 » que par oui-dire «? S'il n'étoit ni

(b) *Tom. 3, p. 144.*

juste ni raisonnable que Dieu exigeât que tout le genre-humain obéît à la voix de ceux qu'il avoit choisis pour être les organes de ses volontés sacrées ; y a-t-il de la bonne-foi dans notre Auteur , de prétendre que Dieu ne leur a donné pour toutes Lettres de créance , que quelques signes particuliers faits devant peu de gens obscurs , & dont tout le reste des hommes ne saura jamais rien que par des oui-dire ? Dieu n'a-t-il donc pas manifesté & déclaré la mission de ceux qu'il avoit choisis , par des titres incontestables ? Et comment l'Univers entier a-t-il cru à la parole de ses Ministres , s'ils n'étoient pas légitimement autorisés ? Ne seroit-ce pas une chose encore plus merveilleuse que tous les miracles ensemble , que tant d'hommes d'un génie si différent , d'un caractère si opposé , si éloignés les uns

des autres , eussent cru notre Religion sans être attestée par des Miracles incontestables ? Ne faudroit-il pas qu'elle fût bien croyable & bien vraisemblable par elle-même , pour qu'on s'y fût rendu si aisément ? Comment la foi du nom de Jesus-Christ & de sa doctrine se seroit-elle répandue d'une manière si étonnante , si l'autorité des Miracles ne lui avoit préparé les voies ? Comment dans des temps où la Raison avoit fait ses derniers efforts , & où les hommes étoient accoutumés à mépriser & rejeter ce qui surpassoit l'étendue de leur esprit : avec de pareilles dispositions , comment l'Univers entier se fût-il déterminé à croire des choses si extraordinaires , si incroyables en apparence , si élevées au-dessus de nos pensées , si la force des Miracles n'eût plié l'esprit sous le joug de la Foi , & fais

taire tous les raisonnemens humains ? Nous n'avons besoin que de ce seul raisonnement , pour confondre l'opiniâtreté & l'aveuglement de notre Incrédu e : ou des œuvres étonnantes & incroyables dont l'Univers a été témoin , l'ont obligé d'ajouter foi à une Religion qui autrement lui eût paru incroyable ; ou bien cette Religion étoit si croyable en elle-même & si raisonnable , qu'elle n'a pas eu besoin du secours des Miracles pour être persuadée aux hommes.

L'Incrédule ne pourra jamais rien répliquer de solide à une réponse si triomphante. Elle suffira toujours pour réduire au silence ces hommes vains & superbes , qui nous demandent encore des prodiges pour croire. Celui qui refuse de se soumettre , après que l'Univers entier a embrassé la Foi , est lui-même un plus grand prodige

que tous les prodiges ensemble.

Mais , pour forcer l'Incrédule dans tous ses retranchemens , nous conviendrons avec lui , que la Religion Chrétienne a des caractères qui exigent des miracles bien convainquans pour la persuader. Mais nous lui soutiendrons & nous lui prouverons aussi que cette Religion a tout ce qu'on peut désirer en ce genre.

Comment , en effet , des hommes grossiers , sans science , sans talens , sans crédit , sans éloquence ; de simples pêcheurs , poursuivis par toutes les Puissances , auroient-ils persuadé aux hommes , aux Sages du siècle , & aux Philosophes mêmes , la divinité de leur mission & d'une Religion où il y avoit tout à perdre pour le temps , & rien à gagner ; qui mettoit les passions & la cupidité si à l'étroit , sans administrer des preuves claires & pal-

pables, sans être appuyés de l'autorité de Miracles certains & décisifs ? Que des hommes puissans & accrédités, dont la doctrine flatteroit & favoriseroit les passions & tous les penchans de la cupidité, parvinssent à se faire croire, nous n'aurions pas sujet d'en être étonnés. Mais qu'un si petit nombre d'hommes, pauvres, simples & ignorans aient soumis l'Univers entier à une Religion telle que la nôtre ; peut-on comprendre & expliquer un phénomène si inouï, si on n'avoue que c'est la Divinité elle-même qui, par ces foibles témoins qu'elle avoit choisis, s'est persuadée aux hommes d'autant plus admirablement, qu'ils étoient plus méprisables & moins propres en eux-mêmes à l'exécution d'une si grande entreprise ? Leurs discours n'étoient pas proprement ce qui décidoit ceux qui les entendoient ; mais les

merveilles fans nombre que Dieu opéroit par leurs mains , étoient une éloquence plus efficace pour persuader ce qu'ils annonçoient , que les discours les mieux arrangés. Tout-à-coup on voit ces hommes , qu'on sçavoit ne parler qu'une ou deux langues au plus , on les entend parler toutes les langues. On les voit commander , au nom de Jesus-Christ , aux boiteux de marcher , ressusciter les morts ; on éprouve que leur seule ombre guérit sur le champ toute sorte de maladies dans les lieux par où ils passent ; il sort des linges qui ont touché leurs corps une vertu qui dissipe tous les maux de ceux à qui on les applique ; à leur voix les Démons sont chassés de ceux qu'ils possèdent ; & , ce qui est encore plus frappant , ceux qui embrassent leur doctrine , & auxquels ils imposent les mains , reçoivent la commu-

nication des mêmes dons , & le pouvoir d'opérer de semblables merveilles. Enfin, combien d'autres prodiges n'opèrent-ils pas à la face de tout l'Univers qui n'a cessé & qui ne cesse encore , par une Tradition constante & bien suivie , d'y rendre un témoignage public & authentique ? Est-ce là ne donner pour toute Lettre de créance , à ceux que Dieu a choisis pour les organes de ses volontés sacrées , que quelques signes particuliers faits devant peu de gens obscurs, & dont tout le reste des hommes ne saura jamais rien que par oui-dire ? Rousseau , comme Julien l'Apostat dont il imite si parfaitement les sentimens & le langage , compte-t-il donc pour peu de gens obscurs , l'Univers entier ? L'Univers paroît petit à ses yeux , & il croit pouvoir aisément supputer ceux qui occupent toute la

terre.

terre. Et où trouverons-nous ce grand nombre de témoins qu'il exige, si tous ne font que peu ? *Cæterùm (a) quod dicit paucos fuisse. . . . parvum facit orbem, & facile numerabiles esse putavit eos qui universum orbem. Et ubi-nam multos inveniemus, si omnes sunt pauci ?*

Y eut-il jamais, en genre de faits, rien de si certain, de si connu & de si bien vérifié, que les Miracles qui établissent la vérité de notre Religion ? Rousseau (b) voudroit avoir vu lui-même tous ces prodiges & ces Miracles pour les croire. Il aimeroit mieux avoir entendu Dieu lui-même, parce qu'il croit que par-là il eût été à l'abri de la séduction. Si on lui répond que Dieu l'en garantit, en manifestant la mission de ses Envoyés par

(a) *Cyroll. adv. Julian. Libr. 6.*

(b) *Tom. 3, p. 155.*

des prodiges : » Et où sont ces pro-
 » diges (a) , s'écrie-t-il ? Dans des
 » Livres. Et qui a fait ces Livres ? Des
 » hommes. Et qui a vu ces prodiges ?
 » Des hommes qui les attestent. Quoi ;
 » toujours des témoignages humains ?
 » toujours des hommes qui me rap-
 » portent ce que d'autres hommes ont
 » rapporté ? Que d'hommes entre Dieu
 » & moi ?

Que Rousseau , si fier avec sa rai-
 son , nous donne une grande preuve
 de son inconstance & de sa légèreté !
 Cet homme , qui veut paroître si fer-
 me dans ses principes , devenu le
 jouet de cette raison , ne sçait ce
 qu'il veut. Il demande des prodiges
 pour croire ; & si la Divinité , pour
 faire éclater davantage sa puissance ,
 communique à des hommes le pou-
 voir d'opérer ces prodiges ; il méprise

(a) *Ibid.* p. 141.

& rejette ce témoignage , parce que des hommes y ont servi d'instrument. Raison humaine , laissée à vous-même , que vous êtes aveugle & déraisonnable ! Rousseau craint d'être séduit par cette nuée de Témoins qui lui attestent la vérité de notre Religion par les preuves si évidemment divines qui la caractérisent , & il ne craint pas de se séduire lui-même. Et quoi , Raison dépravée , vous feignez de craindre d'être trompée par ces Médiateurs de la Divinité si bien autorisés , & vous ne craindriez pas de vous y méprendre , si Dieu se manifestoit à vous , comme il s'est manifesté à ses Envoyés ? N'auriez - vous donc pas un plus grand sujet d'appréhender vos propres illusions , que si l'Univers entier vous attestoit ce que vous auriez pu voir vous-même ? Cette réunion , ce concert & cet accord

ne font-ils pas pour vous un moyen aussi sûr , que si Dieu vous avoit parlé en particulier ? Ne nous dites plus :
» Quoi , toujours des témoignages hu-
» mains ? N'est-ce pas Dieu lui-même qui vous a parlé par la médiation de ces hommes qu'il a choisis ? Ne s'est-il pas rendu garant & caution , par les merveilles qu'il leur a fait opérer , qu'ils ne vous ont rapporté que ce qu'il vous auroit dit lui-même ? Les yeux de l'Homme , encore foibles & languissans , auroient-ils pû supporter l'éclat si redoutable de la Majesté suprême , si elle lui eût parlé en personne ? C'est donc pour s'accommoder & condescendre à notre état , que la Divinité elle-même s'est revêtue de l'humanité , pour converser avec les hommes ; & qu'elle a choisi des hommes , pour achever l'œuvre qu'elle avoit commencée. Où seroit

le mérite de la Foi & de l'obéissance , si Dieu se manifestoit aux hommes aussi sensiblement ? Son exercice & sa perfection consistent à marcher ici-bas dans l'obscurité , mais avec certitude ; à ne voir les objets que comme enveloppés de nuages , & c'est par cette voie qu'elle doit parvenir à les voir clairement , sans voiles & sans énigmes.

Qui est Rousseau , qui sont tous les Incrédules ensemble , pour prescrire à Dieu la manière dont il doit leur parler ? Seront-ils donc assez hardis , pour prétendre que Dieu auroit dû faire quelque chose de plus que ce qu'il a fait ? Faudra-t-il qu'il se rende visible à tous les hommes , & qu'il vienne tous les jours se présenter à leurs yeux , comme le Soleil ? Quand même il le feroit , le fond impénétrable de leur incrédulité nous répond

qu'ils douteroient encore , & qu'ils ne manqueroient pas de prétextes pour s'y refuser. Car enfin , s'ils n'ont pas des marques auffi sensibles , ils en ont au moins d'auffi grandes & d'auffi certaines auxquelles ils réfiftent par le plus grand abus de leur raifon.

La raifon , le fentiment & l'expérience nous apprennent que l'Homme eft coupable. Tout crie à l'homme dans l'homme même , qu'il eft déchu de fon premier état. Ce mélange affreux de grandeur & de baffeffe qu'il réunit en lui ; ce defir inépuifable d'un bonheur après lequel il court , fans pouvoir y arriver ; ces ténèbres continuelles qui obfcurciffent fon efprit & fa raifon ; l'empire des fens fur fa raifon , qui , s'en rendant fi fouvent maîtres , l'entraînent à la recherche des plaifirs ; ce combat continuel de l'homme avec l'homme ; ce poids

qu'il porte au-dedans de lui-même , qui l'incline fans cesse où il ne voudroit pas : ce n'est encore -là qu'une partie des misères aujourd'hui naturelles à l'homme. Son esprit n'étant plus maître de lui - même , devient comme la proie de ses idées & de ses pensées. S'il veut s'appliquer à un objet , mille idées étrangères le troublent & l'arrêtent : il n'a pas celles qu'il voudroit avoir , & il est affailli par une multitude d'autres qu'il voudroit éloigner. Que de travaux ne lui faut-il pas , pour parvenir à la connoissance de la Vérité qu'il aime , & qui devrait lui être aisée & naturelle , s'il étoit innocent ? & souvent tous ses soins , toutes ses recherches n'aboutissent qu'à se précipiter dans les erreurs les plus funestes , qu'il prend pour cette Vérité qu'il aime & cherchoit uniquement. Son corps a aussi

des misères qui lui sont propres. Et qui peut faire un détail exact de toutes celles qui l'affligent depuis le berceau jusqu'au tombeau ? Par un surcroit de malheurs , les infirmités de ce corps se communiquent à l'ame , & lui en font sentir le contre - coup. En un mot , tout sert à la Justice divine , d'instrument de vengeance pour punir l'Homme. Toutes les créatures l'affligent ou le tentent & dominent sur lui , ou en le soumettant par leur force , ou en le charmant par leur douceur.

Voilà une foible peinture de l'état actuel de l'Homme. Il n'y a que la Religion Chrétienne qui nous apprenne le secret de cette énigme , & qui puisse concilier tant de contradictions dans l'Homme. C'est elle qui nous découvre que l'Homme , par son péché , est déchu de cet état de grandeur,

deur dans lequel il avoit été créé , & réduit à la triste condition d'un esclave vaincu par son ennemi. La Raïson de l'Incrédule vient se heurter contre un mystère si élevé au-dessus de nos idées ; & cependant , comme parle le grand Pascal , sans ce mystère , le plus incompréhensible de tous , nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes : le nœud de notre condition prend ses retours & ses plis dans cet abîme ; de sorte que l'Homme est plus inconcevable sans ce mystère , que ce mystère n'est inconcevable à l'Homme. Les Philosophes mêmes l'ont aperçu de loin ; & , s'ils n'ont pu le pénétrer & y atteindre , ils en ont au moins senti la nécessité pour expliquer & comprendre l'Homme.

L'Homme ainsi devenu coupable ; qu'avoit-il , depuis son péché , qui pût obliger Dieu de se manifester à

lui ? N'étoit-il pas trop heureux que Dieu daignât encore se découvrir à lui , de quelque manière qu'il le fît ? N'est-il pas encore traité trop favorablement , quelle que soit la voie dont Dieu se serve pour le faire entrer dans ce Sanctuaire devenu inaccessible à l'Homme depuis sa prévarication ? Ingrats & dénaturés , qui , au lieu d'être pénétrés d'une vive reconnaissance pour celui qui leur tend une main charitable après leur chute , ne cessent au contraire de blasphêmer les témoignages signalés de sa bonté sur nous ! Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes , si Dieu ne se manifeste pas par des preuves aussi sensibles qu'ils le désirent. C'est la juste peine de ce qu'ils ont mérité ; & c'est sans fondement & par la plus grande des injustices , qu'ils veulent en tirer des conséquences contre la Religion Chrétienne.

tienné , qui reconnoît que depuis le Péché , Dieu ne se montre point aux hommes avec toute l'évidence qu'il pourroit faire. Elle enseigne aux hommes ces deux vérités , & qu'il y a un Dieu dont ils sont capables , & qu'il y a une corruption dans la Nature qui les en rend indignes.

Ces principes établis , il en résulte nécessairement , que , Dieu étant déformais pour l'Homme un Dieu caché , l'Homme n'a plus qu'à se soumettre , adorer & remercier , de quelque manière que Dieu se manifeste à lui , pourvû que les marques de sa présence soient certaines. Or , les preuves qu'a la Religion Chrétienne , sont incontestables & certaines. Car , rien de plus absurde que le mépris de Rousseau pour l'autorité du témoignage humain. Où en ferions-nous , & que deviendroit le commerce de la

Société civile , s'il ne falloit croire que ce qu'on a vû foi-même ? Avec un pareil systême , les Etats , les Républiques , les familles se trouveroient dans un bouleversement universel. Quel rapport pourrions - nous avoir avec ceux qui nous ont précédé & qui nous suivront ? Que nous serviroit le soin que les premiers ont pris de nous faire passer les événemens de leurs siècles ? Et pourquoi nous - mêmes en prendrions-nous tant pour faire passer à la Postérité ceux du nôtre ? Que feroit-on dans la vie humaine , si on ne comptoit sur l'autorité des faits ? Et sans cette autorité , dans quel affreux pyrrhonisme le genre-humain ne feroit - il pas plongé ? La meilleure partie des actions des hommes sont fondées sur des témoignages humains ; & , à la lumière de cette autorité , on agit avec autant de certitude que si

on avoit vû les choses qui nous ont été rapportées.

N'avons-nous donc pas des démonstrations, en genre de faits, aussi certaines & aussi infaillibles que celles de Géométrie & de Mathématique ? Ce seroit être également fou, de douter des unes ou des autres ; puisque c'est sur des preuves de la première espèce, que sont établies les choses qui sont reconnues dans le monde pour les plus certaines.

Il n'est donc plus question que de sçavoir si les faits & les témoignages humains, dont la Religion Chrétienne est appuyée, ont tous les caractères & les qualités nécessaires pour former une preuve invincible. Or, y eut-il jamais rien de si certain, de si authentique & de si bien vérifié, que les Miracles qui démontrent la divinité de notre Religion ? L'Univers entier

a rendu un témoignage éclatant à la vérité de leur existence , par sa foi & sa soumission. Ils sont attestés dans des monumens , contre lesquels tous les traits de l'incrédulité la plus envenimée viendront toujours se briser. Ces monumens portent avec eux de si grands caractères de sincérité , qu'ils étouffent jusqu'au moindre soupçon. Leur vérité est confirmée par tant de témoins si dignes de foi , si incapables de s'être trompés ou d'avoir voulu tromper , qu'un esprit qui fait usage de sa raison , a tout ce qu'il peut désirer. Jamais les anciens ennemis de la Religion Chrétienne , n'ont osé accuser de supposition les faits dont elle s'autorisoit ; & personne n'eût été plus à portée qu'eux de la découvrir. Il eût été bien facile de dévoiler le complot & la conspiration de ces hommes qui auroient voulu séduire toute

la terre. Il eût été impossible que , parmi la multitude de ceux qui y auroient concouru , plusieurs s'étant ensuite séparés , aucun , par vengeance ou par amour de la vérité , n'eût découvert le projet de séduction. Enfin , le témoignage de tant de Martyrs qui ont scellé de leur sang la vérité de tous ces faits , nous permet-il encore d'en douter ? Je crois volontiers , dit le grand Pascal , les histoires dont les témoins se font égorger. Pour contester donc la vérité & l'authenticité des Miracles de notre Religion , il faut nécessairement consentir à révoquer en doute tous les faits qui se sont jamais passés , puisqu'aucun n'est si bien établi.

Que dirai-je encore de cette multitude de merveilles qui n'ont cessé de s'opérer dans toutes les parties de l'Eglise Chrétienne , après même son

établissement, & jusqu'à nos jours ? Combien de fois n'a-t-on pas vû les mêmes Miracles qui ont concouru à sa fondation, se renouveler dans ses différens besoins, & la secourir dans les périls où elle étoit exposée ? Ces merveilles si fréquentes, ne sont-elles pas un témoignage toujours subsistant de la vérité de celles qui ont donné naissance à la Religion Chrétienne ?

Mais, quand l'Incrédule refuseroit encore de se rendre à tant de Miracles si bien attestés, nous ne manquons pas de moyens pour le convaincre & le confondre.

N'est-ce pas un Miracle toujours visible & toujours subsistant, que l'existence si soutenue & si persévérante de la Religion Chrétienne, au milieu de tant d'attaques qui lui ont été livrées dans tous les temps. Quoi de plus grand, de plus admirable & de plus divin,

qu'une Religion toujours en guerre , toujours combattue & toujours triomphante & victorieuse. A peine cette Religion paroît-elle , qu'elle est persécutée de toutes parts : toutes les Puissances sont armées contre elle : on voit par-tout couler le sang des Chrétiens : & , ô merveille capable d'étonner l'incrédulité la plus consommée ! une conspiration , qui auroit infailliblement anéanti un établissement humain , ne sert qu'à donner plus de lustre & d'éclat à celui de la Religion Chrétienne. On croit travailler à sa destruction , & les efforts qu'on fait contre elle , ne tendent qu'à l'affermir. On n'épargne ni supplices , ni tourmens : on s'épuise à inventer de nouveaux moyens pour perdre & accabler cette Religion naissante : on se dépouille , pour agir contre elle , de tous les sentimens que l'humanité in-

pire envers les plus coupables. Mais tous ces raffinemens de l'injustice & de la cruauté des hommes, ne servent qu'à l'étendre davantage : plus on fait mourir de Chrétiens, plus il en renaît ; leur sang devient une semence féconde qui ne cesse d'en reproduire d'autres ; & par-là, le Christianisme se trouve amplement dédommagé de toutes ses pertes : enfin, par un prodige qui surpasse toutes nos idées, les persécuteurs mêmes de cette Religion, selon les promesses qui lui étoient faites, viennent en foule l'embrasser, reconnoître sa divinité, & se faire marquer de son sceau.

Si, des persécutions du dehors ; nous passons aux attaques que cette Religion a eu à soutenir dans son propre sein, quel devra être notre étonnement & notre admiration ! Combien d'orages & de tempêtes se sont

formées contre elle , du milieu d'elle ! Combien d'ennemis intérieurs , aussi puissans que les premiers , mais plus dangereux , parce qu'ils se couvroient du masque de la Religion même pour l'attaquer , n'a-t-elle pas eu à combattre ! Combien d'hérésies , de schismes & de divisions produites par l'enfer , qui devoient naturellement l'anéantir , si son origine fût venue des hommes !

Mille fois elle a paru sur le penchant de sa ruine ; elle a été à la veille d'une destruction universelle , & prête à être ensevelie sous ses débris ; mais tout autant de fois qu'elle s'est trouvée dans ce triste état , Dieu l'a relevée par des coups extraordinaires de sa puissance. Plus sa perte paroissoit prochaine , plus la protection de celui qui veille à sa garde , s'est fait sentir avec éclat. Il lui avoit été pré-

dit & annoncé qu'elle passeroit par toutes ces épreuves ; & la promesse qui lui avoit été faite de la rendre insurmontable aux efforts de l'enfer , a toujours eu son fidèle accomplissement.

Reconnoît - on ici l'ouvrage de l'Homme , une œuvre de mensonge & de séduction ? Si la Religion Chrétienne étoit de ce caractère , auroit-elle pû résister à tant d'assauts qui lui ont été livrés ? L'expérience nous apprend le sort qu'elle auroit infailliblement eu , si elle n'eût pas été l'œuvre de Dieu. Toutes celles des hommes ne se sont soutenues , qu'autant qu'elles ont trouvé de l'accès & du crédit auprès des Puissances de la terre. Dès qu'elles en ont été abandonnées , & que ces Puissances se sont soulevées contre elles , ces œuvres de ténèbres sont bien-tôt rentrées dans le néant

& l'obscurité où elles avoient pris leur origine. C'est ce que nous avons déjà vû tant de fois à l'égard de toutes les Sectes qui se sont formées pour combattre la Religion Chrétienne. Les Etats eux-mêmes périroient, si on ne faisoit souvent plier les Loix à la nécessité. Ils ne se conservent que par ces sortes d'affoiblissemens qui les conduisent insensiblement à leur ruine & à leur fin : aussi n'y en a-t-il point qui aient duré 1500 ans. Mais jamais la Religion Chrétienne ne s'est servie de pareils moyens pour subsister. Elle s'est toujours maintenue sans fléchir & plier sous la volonté de ses ennemis & de ses persécuteurs, quoi- qu'elle ait eu à essuyer des secousses plus violentes que les Etats. Auroit-elle pû se conserver dans cette intégrité, sans un miracle toujours visible de la protection de Dieu sur elle ?

Par conséquent, non-seulement la Religion Chrétienne est fondée en Miracles , mais elle est elle - même le plus grand des Miracles , un Miracle continuel, toujours subsistant.

» Par tous les pays du monde ,
 » (a) continue Rousseau , si on tenoit
 » pour vrais tous les prodiges que le
 » peuple & les simples disent avoir
 » vûs , chaque secte seroit la bonne ;
 » il y auroit plus de prodiges que
 » d'événemens naturels ; & le plus
 » grand de tous les miracles seroit
 » que , là ou il y a des fanatiques
 » persécutés , il n'y eût point de Mi-
 » racles. »

· Tout ce discours de notre incrédule n'a visiblement pour but , que de faire rejeter les Miracles qui autorisent la Religion Chrétienne , comme n'ayant d'autre témoins que le

(a) *Tom. 3. p. 145.*

peuple & les simples. Tout ce que j'ai déjà dit confond ces vaines déclamations & ces fausses prétentions de l'incrédulité. Tant d'hommes si distingués dans la Religion Chrétienne ; tant de génies si supérieurs , dont les lumières & la sagacité sont bien connus , & qui ont rendu témoignage à la vérité de nos Miracles , n'étoient - ils donc que des simples & des gens de commun ? sur quel fondement Rousseau rejette - t - il le témoignage du peuple en faveur de nos Miracles ? Les Miracles ne sont - ils pas à la portée des plus simples ? Faut - il être Philosophe ou Géometre pour être en état d'en juger ? Il s'agit de malades guéris , de membres rétablis , de morts ressuscités : or le peuple n'est - il pas aussi en état de juger de ces miracles , que le Physicien le plus habi-

le ? Il ne faut que des yeux pour voir un malade , un estropié , un mort ; & ces mêmes yeux suffisent ensuite pour voir si le malade est en bonne santé, si les membres de l'estropié sont rétablis , & si le mort mange , boit & marche. Tout homme qui a des yeux peut aisément connoître si à la simple parole , au simple attouchement d'un autre homme , les malades reçoivent la santé , les estropiés l'usage de leurs membres , & les morts la vie.

Les Miracles sont comme l'Alphabet de toute la Religion ; leur fin & leur destination est de mettre les plus grandes vérités à la portée de tous les hommes , d'ouvrir une entrée facile à tous dans la Religion qu'ils autorisent ; & par conséquent les simples comme les savans peuvent en porter un jugement sûr. Le
 témoignage

témoignage du peuple à l'égard des Miracles de la Religion Chrétienne, est d'autant plus décisif, que tout le monde fait avec quelle force il tient à la Religion de ses pères, qu'il a sucée avec le lait. Combien donc faut-il que les Miracles qui l'ont porté à renoncer à sa première Religion, pour embrasser le Christianisme, ayent été clairs, certains & convainquans!

Rousseau, si hardi à avancer tout ce qui peut établir son incrédulité nous oppose des Miracles opérés parmi toutes les sectes; mais nous sommes & nous défions ce téméraire, comme les anciens Apologistes de notre Religion, de nous produire parmi les sectes séparées de l'Eglise Catholique, les Miracles dont elle est autorisée. Il verra dans la suite de cet Ouvrage, que toutes les fois.

que ces sectes ou leurs auteurs ont voulu tenter la voie des Miracles ; envain se sont-ils adressés à Dieu pour en obtenir ; il a toujours été sourd à leur demande ; & leurs efforts sans succès n'ont servi qu'à les couvrir d'une plus grande confusion.

Rousseau est inépuisable en raisonnemens aussi absurdes qu'impies ; il va nous en fournir de nouvelles preuves. » C'est l'ordre inaltérable de » la Nature (a) , ajoute - t - il , qui » montre le mieux l'Être suprême : » s'il arrivoit beaucoup d'exceptions, je » ne saurois plus qu'en penser ; & pour » moi , je crois trop en Dieu pour » croire à tant de Miracles si peu » dignes de lui ». Sans doute que l'ordre de la Nature montre parfaitement la grandeur de l'Être suprême ; mais cet ordre si suivi , si con-

(a) P. 145.

stant crie à des sourds & parle à des cœurs endurcis. C'est un Miracle toujours subsistant & qui en renferme une multitude ; mais il rappelle envain les Mortels à leur Auteur. On s'accoutume à tout , & les grandes merveilles du monde sont tombées dans une espèce d'avilissement , & ne frappent plus nos esprits , parcequ'elles sont toujours presentes. Un esprit attentif qui considère religieusement ce composé de Miracles plus étonnans les uns que les autres , en est comme épouvanté , & toute son attention ne suffit pas pour les peser & envisager tous : *Obstupescit , obruiturque Miraculis* (a). C'est le même Dieu qui opère chaque jour toutes ces merveilles dont la Nature est pleine , & qui opère celles qui sont moins communes. Mais comme l'habitude

(a) S. Aug.

fait méconnoître la grandeur des premiers , *assiduitate viluerunt* : Dieu (pour s'accommoder à notre foiblesse , & parceque les hommes , distraits par tant d'objets , ne font plus d'attention aux prodiges ordinaires , ne s'en servent pas comme ils devroient pour s'élever jusqu'à lui & lui rendre le culte qui lui est du) , s'est réservé dans sa miséricorde certaines œuvres extraordinaires , qu'il a soin de faire éclater de tems en tems , pour réveiller les hommes de leur assoupissement. Si ces Miracles moins usités nous frappent davantage , ce n'est pas qu'ils soient plus grands que ceux dont nous sommes témoins chaque jour ; mais c'est qu'étant moins fréquens , ils nous rendent plus sensible la présence de leur Auteur.

Rousseau a donc tort de nous dire

que c'est l'ordre inaltérable de la Nature qui montre le mieux l'Être suprême. L'un & l'autre le montrent également : car de même qu'il n'y a que cet Être qui puisse conserver cet ordre établi , il n'y a aussi que lui qui puisse le déranger à son gré : & quant à nos dispositions , le dérangement de cet ordre nous fait encore mieux sentir l'existence d'un Être suprême.

L'ordre de la Nature 'auroit bien pu suffire pour faire connoître à l'Homme l'Auteur de son Être ; mais cet ordre si suivi n'étoit pas propre pour lui en faire connoître les volontés particulières. Cet ordre ne suffisoit pas pour l'établissement d'une Religion , telle qu'elle convenoit à l'Homme pécheur ; il falloit donc que Dieu , dans sa sagesse, se réservât des moyens capables de faire connoître

aux hommes, que c'étoit lui qui leur propofoit telle ou telle doctrine par ceux qu'il auroit choifis pour fes députés & fes envoiés. Or y avoit-il des moyens plus proportionnés à l'état aâuel de l'Homme que la voie des Miracles? Dieu a grayé dans le fond de notre être des fentimens qui ont un rapport fi intime à ces moyens de perfuader, qu'ils plieroient comme naturellement notre raifon fous leur autorité, fi nos paffions & nos préjugés n'en arrêtoient l'effet.

Rouffeau nous dira, tant qu'il lui plaira, que s'il y avoit beaucoup d'exceptions de l'ordre de la Nature, il ne fauroit qu'en penfer. Pour nous Chrétiens, nous fçaurons toujours ce que nous devons en penfer, parce que la Raifon & la Religion nous apprennent que toutes ces exceptions, quelles qu'elles puiffent être, quel-

que nombreuses qu'elles soient, sont fondées sur la sagesse infinie de notre Dieu, sur sa bonté & sa miséricorde pour la créature. Nous savons que leur fin & leur destination est de nous instruire, & de régler nos sentimens & notre croyance.

Foible mortel, qui ose mesurer les vues si courtes de sa raison avec cette lumière inaccessible de la Raison souveraine & éternelle ! Insensé, qui veut opposer les vains préjugés de sa raison à la divinité de nos Miracles, & qui croit que Dieu ne pourra faire que ce qu'il peut penser & comprendre ! Dites moi, ô homme, qui vous piquez de tant de Raison & de bon sens, comprenez-vous ce que Dieu fait dans l'ordre de la Nature, & pouvez-vous me rendre raison de tout ce qu'il y opère ? Eh quoi ! vous voudrez que je vous rende raison des

Miracles que Dieu fait ? *Non opus est multa percurrere ; de quotidianis rebus nemo reddit rationem : & exigis à me de Miraculis rationem.* Cessez donc , ingrat , de faire injure à la divinité de nos Miracles : *Noli calumniari divinitati Miraculorum (a).*

Incrédule , qui se plaint que Dieu fait trop de Miracles ! en a-t-il encore assez fait pour lui , puisqu'il persévère avec tant d'opiniâtreté dans son aveuglement ? Il croit trop en Dieu , nous dit-il , pour croire à tant de Miracles si peu dignes de lui : mais qu'il dise plutôt qu'il n'y croit point , & qu'il n'y veut pas croire , & que c'est ce qui l'oblige de ne pas croire à ses Miracles qui le forceroient de renoncer à son incrédulité. Rousseau croit tout au plus au Dieu que son imagination bizarre s'est

(a) S. Aug.

forgé : mais le vrai Dieu , le Dieu des Chrétiens , n'est pas le Dieu de Rousseau.

Quels sont donc ces Miracles que Rousseau juge si peu dignes de Dieu ? Nous allons le comprendre par ceux qu'il juge au contraire si dignes de lui.

» Qu'un homme , s'écrie - t - il , vien-

» ne nous tenir ce langage : Mor-

» tels (a) , je vous annonce la vo-

» lonté du Très - Haut ; reconnoissez

» à ma voix celui qui m'envoie. J'or-

» donne au Soleil de changer sa cour-

» se , aux Etoiles de former un autre

» arrangement , aux Montagnes de

» s'applanir , aux Flots de s'élever ,

» à la Terre de prendre un autre af-

» pect : à ces merveilles qui ne re-

» connoitra pas à l'instant le maître

» de la Nature ? Elle n'obéit point aux

» imposteurs «. Voilà les merveilles

(a) P. 145. 146.

que Rousseau juge seules dignes de Dieu. Mais pour ces guérisons subites de routes fortes de maladies, opérées par le seul attouchement & le seul acte de la parole, ces délivrances de possédés, ces résurrections de morts, Rousseau en fait peu de cas; il les juge peu dignes de Dieu, & il lui en faut d'autres pour le convaincre: semblable à ces Pharisiens & ces Seducéens aveugles & incrédules, qui après avoir été témoins de tant de guérisons que Jésus - Christ avoit opérées, lui demandent encore des signes dans le ciel pour les convaincre (a): aveugles qui ne connoissent pas le fond de leur incrédulité; & qui cherchent bien plus à tenter Dieu & à trouver des prétextes pour cimenter leur opiniâtré. Envain Dieu leur accorderoit-il ce qu'ils demandent.

(a) Marc. 8. 11.

Us n'en deviendroient pas plus fidèles ; & , après avoir recusé tant de Miracles déjà opérés , croiroient-ils davantage ceux qu'ils prescrivent à Dieu ? Ne pourroient-ils pas également se jouer de ceux-là comme des autres , en les attribuant à différentes causes cachées de la Nature , & aux différens accidens auxquels l'air est sujet ? *Quasi non possint & illa calumniari , & dicere ex occultis & variis aëris passionibus accidisse (a)*. Car vous qui blasphêmez tant de merveilles que vous voyez de vos yeux , que vous touchez de vos mains , dont vous sentez toute l'utilité ; quel usage feriez vous des signes que le Ciel vous donneroit ? *Nam qui calumniaris ea quæ oculis vides , manu tenes , utilitate sentis , quid facturus es de his quæ de cælo venerint ?*

(a) S. Hieron. in cap. 13. Matth.

Rouffeau , comme Julien l'Apo-
 stat , ne témoigne que du mépris pour
 les Miracles que Dieu a déjà opérés.
 » Quelle merveille , disoit l'impie Ju-
 » lien , a fait Jesus pendant sa vie, qui
 » mérite d'être rapportée , à moins
 » qu'on ne veuille mettre au nombre
 » des plus grandes œuvres la guérison
 » des boiteux & des aveugles , & l'ex-
 » pulsion des démons dans les Bourgs de
 » Bethsaïde & de Béthanie : *Jesus quo
 vixit tempore , nullum opus fecit mi-
 rabile , nisi quis claudos & cæcos cu-
 rare , & demones adjurare in Bethsaïda
 & Bethania , opus esse maximum pu-
 tet (a).*

Julien , répond S. Cyrille , en osant
 rejeter les Miracles si divins de Jé-
 sus - Christ , fait bien voir qu'il ne
 fait pas admirer ce qui est digne de
 l'être. Comment Jésus - Christ pour-

(a) S. Cyrill. libr. 6. in Julian.

roit-il mieux prouver sa Divinité, & établir sa Religion? Est-ce en produisant un bouleversement dans les Cieux, en faisant sortir des eaux une autre terre? Est-ce en un mot en faisant éclater de nouvelles merveilles dans le Soleil, la Lune & les Etoiles? Non. Aveugle, vous vous trompez; ce n'étoit pas là le but de l'Incarnation du Sauveur. Il n'est pas venu pour étonner les hommes & satisfaire leur vaine curiosité; mais il est venu pour les délivrer des misères corporelles & spirituelles qui les accabloient, & les tirer du double esclavage, sous lequel ils gémissaient. Il a voulu nous ramener à la connoissance de la Vérité dont nous nous étions écartés; &, pour y réussir, il a voulu que ses Miracles, également marqués au coin de sa bonté comme de sa puissance, nous inspirassent une

juste confiance de recourir à lui. Son plan a été de tracer dans ses Miracles une image vive & sensible des effets qu'ils doivent produire dans les ames : & , comme les maladies corporelles sont le tableau le plus naturel des maladies spirituelles , il a peint dans la guérison miraculeuse des premières , celles des secondes qui devoient les suivre ou les accompagner. Y a-t-il rien de plus beau , de plus grand & de plus digne de Dieu , que ces effets multipliés & réunis de la bonté & de la Toute-puissance divine ? La sagesse éternelle , le Verbe du Père , le Créateur de l'homme pouvoit-il rien faire de mieux , que de réparer ainsi son Ouvrage en son entier ; de guérir les corps , pour nous conduire à la guérison de l'ame , & d'être le Sauveur de notre nature dans tous les maux qui l'affligent ?

Quoi de plus convenable à la grandeur de Dieu , s'écrie Lactance en s'adressant aux ennemis de la Religion Chrétienne : quoi de plus digne de l'admiration de tous les siècles , que d'avoit renouvelé une vie expirante , rendu des années déjà écoulées , porté la lumière dans les horreurs de la mort ? *Quid congruentius Deo , quid miraculo dignius omnium seculorum , quàm decursam vitam resignasse , completisque hominum temporibus tempora adjecisse , arcana mortis revelasse ?* Mais cette puissance si ineffable n'étoit que l'image d'une autre encore plus grande : elle faisoit sentir quelle devoit être l'efficace de la doctrine de Jesus - Christ dans tout le monde , pour le faire passer des ténèbres à la lumière , de la mort à l'immortalité.

Ne faut-il pas être aussi incrédule

qu'un Rousseau , pour être insensible à des merveilles qui marquent tant de grandeur & de bonté? Rousseau nous assure qu'il reconnoîtroit à l'instant le maître de la Nature aux merveilles qu'il exige ; *parce que* , dit-il , *elle n'obéit point aux imposteurs*. Osera-t-il donc dire , & pourra-t-il nous prouver qu'à la voix de l'imposteur les Morts obéissent , les Aveugles voient , les Sourds entendent , les Boiteux marchent , les Paralytiques recouvrent l'usage de leurs membres , tous les autres malades sont guéris? Comment établiroit-il un blasphème si détestable? Il ne trouvera certainement aucun exemple qui puisse le favoriser. Qu'attend-il donc pour rendre l'hommage qui est dû à une Religion , dont tant de merveilles si visiblement divines annoncent l'excellence & la grandeur? Envain cette

génération d'incrédules demande-t-elle d'autres signes & d'autres prodiges ; elle en a plus qu'il ne lui en faut pour la rendre inexcusable. Les signes qu'elle demande lui seront un jour accordés pour la confondre. Le Ciel, la Terre & toute la Nature confessera son Maître ; & l'impie, après avoir refusé avec tant d'ingratitude de reconnoître son Dieu & son Sauveur dans les signes de sa bonté & de sa miséricorde, se verra forcé de le reconnoître dans les signes terribles & épouvantables de sa colère & de sa justice.

„ Reste enfin, nous dit Rousseau ;
 „ l'examen le plus important dans la
 „ Doctrine annoncée; car, puisque ceux
 „ qui disent que Dieu fait ici-bas des
 „ Miracles, prétendant que le Diable
 „ les imite quelquefois ; avec les pro-
 „ diges les mieux attestés, nous ne
 „ sommes pas plus avancés qu'aupa-

38 RÉFUTATION

» ravant ; &, puisque les Magiciens de
» Pharaon osoient , en présence mê-
» me de Moyse , faire les mêmes si-
» gnes qu'il faisoit par l'ordre exprès
» de Dieu , pourquoi , dans son ab-
» sence , n'eussent-ils pas , aux mêmes
» titres , prétendu la même autori-
» té ? Ainsi donc , après avoir prouvé
» la Doctrine par le Miracle , il faut
» prouver le Miracle par la Doctrine ,
» de peur de prendre l'œuvre du Dé-
» mon pour l'œuvre de Dieu. Que
» pensez-vous de ce dialéle ? «

Voilà le langage de l'incrédulité la plus consommée. Après avoir fait tous ses efforts pour combattre & contester l'existence de nos Miracles , elle veut encore se réserver des moyens pour en ruiner les justes conséquences qu'on en tireroit contre elle , si leur évidence l'obligeoit enfin de les admettre. Ici l'Incrédule se trahit lui-même , &

nous montre sa résolution ferme & décidée de ne rien croire. Il n'y a qu'un moment qu'il nous promettoit de reconnoître son Auteur dans un certain ordre de Miracles qu'il lui prescrivoit , & aussi-tôt il prétend être en droit , quels que puissent être les Miracles qu'on lui opposera , d'examiner ce qu'ils autorisent. Il veut que sa Raison entre en discussion avec Dieu même , & qu'elle juge s'il ne s'est point trompé , ou s'il ne l'a pas trompé.

Quoi donc : si les vrais Miracles sont la voix de Dieu , la marque de son approbation , comme la seule Raison & le sentiment naturel de tous les hommes nous l'apprennent , lorsqu'une doctrine est prouvée & confirmée par de tels Miracles , que reste-t-il à examiner ? Dieu a parlé ; & , puisque par sa nature , il est la Vérité

même , qui ne peut être trompée ni nous tromper , que peut faire de mieux l'homme , que d'obéir & se soumettre , lorsque Dieu a parlé par ses Miracles ?

Rouffeau , pour donner quelque couleur de vérité à son erreur , prétend que le Diable imite quelquefois les vrais Miracles : d'où il conclut qu'avec les prodiges les mieux attestés , nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant ; & qu'ainsi il faut toujours prouver le Miracle par la Doctrine , de peur de prendre l'œuvre du Démon pour l'œuvre de Dieu. Mais où cet incrédule a-t-il trouvé que le Diable eût jamais le pouvoir de faire de vrais Miracles ? Il nous cite l'exemple des Magiciens de Pharaon : mais , puisqu'il prétend se servir de l'autorité de l'Écriture , lorsqu'il croit qu'elle peut lui être favorable ;

nous emploierons aussi les mêmes armes , pour détruire toutes les fausses suppositions.

Dieu , dans ses Ecritures (a) , n'attribue-t-il pas à lui seul le droit & la prérogative de faire de vrais Miracles ? Ne donne-t-il pas à son Peuple les Miracles qu'il opere (b) , comme une preuve décisive & certaine qu'il est le seul vrai Dieu , & qu'il n'y en a point d'autre que lui ? Ne défie-t-il pas les Dieux des Nations (c) , qui sont les Démons , de faire des Merveilles semblables aux siennes ? & ne leur promet-il pas même de les reconnoître pour des Dieux, s'ils peuvent y atteindre ?

Dieu , dans ses Ecritures & par la bouche de ses Prophètes (d) , ne nous

(a) *Psf.* 71.

(b) *Deutéron.* 4.

(c) *Isaïe* , 41.

(d) *Psf.* 102. *Sap.* 13 & 16.

déclare-t-il pas bien expressement qu'il n'y a que lui qui guérisse nos infirmités, qui ait la puissance de la vie & de la mort, qui mène jusqu'à ses portes & qui en ramene? Il proteste aux adorateurs des faux Dieux, qu'ils prient pour leur santé, ceux qui ne sont que foiblesse, & qu'ils demandent la vie à des morts. Il les assure que ces Dieux ne peuvent délivrer de la mort (a), rendre la vue à des aveugles, & secourir les hommes dans les maux qui les affligent. Tous ces témoignages, & ceux que nous pourrions encore ajouter, prouvent bien clairement que les vrais Miracles sont des titres incommunicables de la Divinité, que les Démons avec tous leurs artifices ne pourront jamais imiter. Il est vrai que les Magiciens de Pharaon parurent changer, com-

(a) Baruch. 6.

ne Moÿse , leurs verges en serpens , & leurs serpens en verges. Mais , en ne dépouillant pas cet événement de toutes ses circonstances , il est visible que les efforts que Dieu permit au Démon de faire , n'avoient d'autre fin , que de montrer sa foiblesse & son impuissance. Les Magiciens de Pharaon furent bien-tôt forcés eux-mêmes de reconnoître la divinité des prodiges de Moÿse , & sa supériorité sur eux. Le doigt de Dieu est ici , s'écrièrent-ils : *Digitus Dei est hic* (a). La vérité des prodiges de Moÿse démontra bien-tôt la fausseté de ceux des Magiciens. Pharaon & les Egyptiens regardèrent comme quelque chose de réel , les changemens que leurs Magiciens paroissoient faire ; mais la vérité de ceux de Moÿse , en dévorant , pour ainsi dire , le mensonge & l'imposture de

(a) Exod. 4

ceux des Magiciens , fournissoit à tout le monde une lumière sûre pour éviter les pièges de la séduction : *Corpora videbantur Pharaoni (a) & Ægyptiis magicarum virgarum dracones , sed Mosæi veritas mendacium devoravit.* Aussi Dieu , en envoyant Moïse en Egypte , pour y délivrer son Peuple , lui donna-t-il le pouvoir d'opérer ces prodiges , afin qu'on crût que le Seigneur lui avoit véritablement apparu , & qu'il n'agissoit que par son ordre : *Ut credant (b) , inquit , quod apparuerit tibi Dominus Deus.* Ces Miracles étoient donc des preuves certaines & divines de la mission de Moïse , & tous les faux prestiges des Magiciens n'étoient point une raison qui dût empêcher d'y ajouter foi , & de rendre à leur Auteur l'hom-

(a) *Tert. Lib. de Anim. c. 33.*

(b) *Exod. 4.*

mage qu'ils exigeoient. C'est pourquoi, dès que Moÿse eut fait ces signes devant le Peuple d'Israël, il reconnut aussi-tôt à ces marques la parole du Seigneur : *Et fecit signa coram populo, & credidit populus; & tous se prosternèrent pour l'adorer dans les œuvres de sa Toute-puissance, & prostrati adoraverunt.*

Tous les Apologistes de la Religion Chrétienne ont toujours défié les Payens de produire en leur faveur aucun des miracles dont le Christianisme étoit appuyé. Ils ont défié tous leurs Dieux de faire ce que le dernier des Chrétiens opéroit chaque jour : *Experiri libet & recognoscere (a) an cum suis efficere Diis possint, quod ab rusticis Christianis jussionibus factitarum est nudis.* Ils ont soutenu affirmativement que tous ces Dieux préten-

(a) Arnob.

us ne pouvoient pas même communiquer à leurs adorateurs le pouvoir de guérir la plus légère blessure par le seul attouchement ou la seule force de la parole , comme faisoient les Chrétiens qui , par ces seuls moyens ; opéroient les guérisons les plus éclatantes.

Rousseau (dans une Note qu'il fait sur ces paroles : *Ainsi donc , après avoir prouvé la Doctrine par les Miracles , il faut prouver les Miracles par la Doctrine*) nous dit que cela est formel en mille endroits de l'Écriture. Rien de si aisé que des allégations aussi vagues : d'un seul trait de plume on peut , pour tromper ses dupes , s'autoriser de ce qui nous est le plus opposé. Nous tiendrions quitte volontiers Rousseau , de ce millier de passages qu'il nous vante , pour un seul qui diroit bien formellement ce qu'il

soutient. Mais tous ceux que j'ai déjà rapportés , nous répondent qu'il cherchera inutilement ce qu'on lui demande. Il est vrai qu'il cite un endroit du Deutéronome , où il est dit , „ Que „ si un Prophete , ou quelqu'un qui „ prétende avoir eu un songe , & qui , „ en conséquence , annonce quelque „ signe ou quelque prodige ; si ce qu'il „ a prédit arrive , & qu'ensuite il dise : „ Allons , suivons les Dieux étran- „ gers : bien loin de l'écouter & de le „ croire , on doit le mettre à mort «.

Mais il n'est pas ici question de vrais Miracles , ni de Prodiges qui puissent être comparés à ceux qui établissent la divinité de notre Religion. Car , s'il s'agissoit de vrais Miracles , comment Dieu pourroit-il ensuite consentir lui-même de reconnoître les Démons pour des Dieux , s'ils peuvent annoncer l'avenir , & les choses

cachées , faire du bien ou du mal ?
Que vos Dieux viennent , s'écrie-t-il
par son Prophete , qu'ils nous prédi-
sent ce qui doit arriver à l'avenir , ou
qu'ils nous rendent au moins raison des
choses qui ont précédé : oui , découvrez-
nous ce qui doit se faire à l'avenir , &
nous reconnoîtrons que vous êtes des
Dieux (a) : Et sciemus quia Dii estis
vos. Faites du bien ou du mal , si vous
pouvez , afin que nous admirions tous
ensemble votre puissance , & que nous
en voyions les effets. Puisque Dieu lui-
même promet d'avouer pour Dieux
les Démons , s'ils peuvent produire
de vrais Miracles , pourroit-il défen-
dre ensuite à son Peuple de les recon-
noître pour tels & de les adorer , en
cas qu'ils en fissent ? Dieu ne peut pas
plus que nous , mettre au nombre des
Dieux , ceux qui ne le sont pas. Il faut

(a). *Isai. 41 , v. 22.*

donc que les preuves qu'il exige d'eux, passent leur pouvoir. Il n'est donc question, dans le texte du Deutéronome, que de vains prestiges qui pourroient, par une fausse apparence, éblouir & surprendre des esprits peu attentifs. C'est cette espèce de prodiges que Dieu se glorifie de dissiper & de confondre par la vérité & la solidité des siens. *C'est moi*, dit Dieu par son Prophète, *qui montre la vaine ostentation des signes trompeurs des Devins, & qui convainc de folie toute leur science prétendue. Irrita faciens signa Divinorum, & scientiam eorum stultam faciens (a).*

Enfin, le texte même du Deutéronome s'explique assez clairement. Il nous déclare en termes exprès, que ce prétendu Prophète ne seroit qu'un imposteur, qu'un fourbe, en un mot,

(a) *Ij. 44, v. 25.*

un inventeur de songes : *Fictor somniorum* (a).

S. Augustin & nos meilleurs Interprètes, se réunissent pour appliquer les paroles du Deutéronome aux faux prodiges des Devins, des Magiciens & d'autres gens de cette espèce; qui, avec toutes les ressources de leur art, ne peuvent jamais rien produire qui approche des effets extraordinaires de la puissance divine : par conséquent, Rousseau doit admettre avec nous une grande différence entre les prestiges des Démons, les vains phantômes de l'Idolatrie, & les Miracles de la Religion révélée. *Sicut autem discernuntur divinationes (b), quas consequenter prohibet, à prædictionibus vel annuntiationibus Prophetarum; sic illæ inspectiones prodigiorum à significationibus di-*

(a) Deuter. 13, v. 5.

(b) S. Aug. libr. 5, quæst. in Deut. quæst. 29.

vinorum miraculorum discernendæ sunt.

Quand Rousseau voudra s'autoriser des divines Écritures , qu'il apprenne à les lire autrement qu'il n'a fait jusqu'ici ; qu'il ne les lise pas comme des histoires purement profanes ; qu'il y cherche sincèrement la Vérité que sa Raison superbe & aveugle , ne lui fera jamais trouver ; & qu'avec ces dispositions il examine tant qu'il voudra notre Religion à la lumière de ces Livres sacrés. Alors il verra toutes ses vaines objections s'évanouir & disparaître ; & , forcé de reconnoître les ténèbres de son esprit & les égaremens de son orgueilleuse sagesse , il imitera l'humble soumission de tant de grands hommes pour les objets révélés , & rendra à la Religion Chrétienne un hommage si mérité.

Écoutons les belles conséquences que l'Incrédule tire de ses prin-

cipes. » Quand donc , ajoute-t-il ;
 » les Payens mettoient à mort les Apô-
 » tres , leur annonçant un Dieu étran-
 » ger , & prouvant leur mission par
 » des prédictions & des Miracles , je
 » ne vois pas ce qu'on avoit à leur
 » objecter de solide , qu'ils ne pussent
 » à l'instant rétorquer contre nous « .
 Voilà les horribles conséquences qui
 résultent des principes aussi faux qu'im-
 pies , que Rousseau vient d'avancer
 sur les Miracles. Si le genre-humain
 en eut été imbu , il eût suivi la fune-
 ste conduite que Rousseau nous trace
 ici : mais celle qu'il a tenue , prouve
 invinciblement qu'il avoit une idée
 bien différente de la force & de l'au-
 torité des vrais Miracles. Que Rouf-
 feau rougisse , au moins , & soit cou-
 vert de confusion , d'avoir posé des
 principes qui , de son propre aveu ,
 vont directement à éterniser l'Idola-

trie & le culte des Démons. La Foi & la religieuse soumission de l'Univers aux Miracles des Apôtres , est un témoignage triomphant pour eux , qui prouvera toujours invinciblement qu'ils sont par eux-mêmes une autorité pleinement décisive , & qu'il n'y avoit rien de solide à leur opposer. Qu'eût-on pu dire en effet ? Que les Miracles n'étoient point une preuve certaine de ce que les Apôtres assuroient , parce que , comme Rousseau le soutient , le Diable en peut faire de pareils. Mais le sentiment intime & l'expérience de tant de siècles , ne réclamoient-ils pas contre une pareille défaite ? Les Payens les plus éclairés n'avoient-ils pas avoué d'avance , que leurs Dieux ne pouvoient faire aucunes des merveilles que l'on voyoit alors s'opérer par le ministère des Apôtres ? Et de combien de témoignages des Auteurs

les plus célèbres ne pourrois - je pas accabler notre Incrédule? Enfin, si le Démon pouvoit imiter les Miracles des Apôtres, pourquoi ne faisoit - il pas alors usage de ce pouvoir? Jamais il ne s'est trouvé dans des circonstances plus pressantes, ni plus propres pour le mettre en œuvre. L'extinction de son culte, la ruine de son empire & les progrès si rapides de l'Évangile étoient des motifs bien capables de le porter à faire les derniers efforts, pour obscurcir l'éclat des Miracles des Apôtres, & en affoiblir l'impression. Il n'a rien opéré qui pût produire cet effet. Son silence & son inaction sont donc une marque sensible de sa faiblesse & de son impuissance. Rousseau ne voit pas ce qu'on eût pu opposer de solide aux Payens. Eh quoi! nos Apologistes n'ont-ils pas cent fois pulvérisé tout ce qu'ils ont pu dire pour

combattre la Religion Chrétienne ? Que Rousseau lise ces lumineuses Apologies , il verra avec quelle supériorité notre Religion triomphe des vaines objections que les Payens faisoient contre elle. Il suffit de voir de près la conduite qu'ils ont tenue à l'égard de ces hommes irréprochables qui faisoient la gloire & le bonheur des Villes & des Etats , les persécutions inouïes qu'ils leur ont fait souffrir , pour comprendre que la force & la violence suppléaient au défaut de bonnes & solides raisons qu'on ne pouvoit donner contre eux.

Rousseau , après avoir désapprouvé la conduite que l'Univers a tenue , voudroit le ramener à celle qu'il tient lui-même. » Que faire en pareil cas , » continue-t-il ? Une seule chose : revenir au raisonnement , & laisser là les Miracles. Mieux eût valu n'y

» pas recourir. C'est-là du bon sens,
 » le plus simple , qu'on n'obscurcit
 » qu'à force de distinctions tout au
 » moins très - subtiles. Des subtilités
 » dans le Christianisme ? Mais Jesus-
 » Christ a donc eu tort de promettre
 » le Royaume des Cieux aux simples ,
 s'il faut tant d'esprit pour en-
 » tendre sa doctrine , & pour appren-
 » dre à croire en lui «. C'est le bon
 sens qui nous dicte de laisser - là les
 Miracles pour recourir au raisonne-
 ment. Tous ceux qui ont suivi la voix
 des Miracles pour laisser les raisonne-
 mens , n'ont donc pas été conduits par
 le bon sens : ceux , au contraire , qui ,
 méprisant l'autorité de tant de Mira-
 cles , ont persévéré dans leur impiété
 & leur irreligion , & qui ont persé-
 cuté les Chrétiens à toute outrance :
 voilà ceux qui ont écouté le bon sens
 & la Raison. Quel bon sens que celui
 de Rousseau !

L'homme peut-il faire un meilleur usage de son bon sens , que de se soumettre à l'autorité de Dieu parlant par ses Miracles ? & peut-il , au contraire , en faire un plus grand abus , & agir d'une manière plus opposée au vrai bon sens , que de laisser - là les Miracles pour s'en tenir au raisonnement ? Dans quel abîme n'est pas capable de précipiter un pareil système ? Que sont devenus tous ceux qui l'ont suivi comme Rousseau ? L'idolâtrie , l'irreligion & des désordres de toute espèce en ont été les dignes fruits.

Rousseau veut ramener toute la Religion au raisonnement : mais la Raison étoit-elle capable de comprendre & de pénétrer tout ce qu'il plaisoit à Dieu de lui révéler ? Et Dieu ne pouvoit-il donc révéler à sa créature , que ce que sa foible Raison pouvoit comprendre ? Où est la Raison humaine

qui peut atteindre à un Dieu en trois Personnes qui n'ont toutes qu'une même nature & une même substance ? Par quel raisonnement pouvoit-on découvrir qu'un Dieu s'est fait Homme , & est mort sur une Croix comme le dernier des coupables , pour expier un péché commis quatre mille ans auparavant ? Quel est l'homme qui , par la seule lumière de sa Raison , auroit pû connoître l'état du genre - humain , sa chute , les effets incompréhensibles du péché originel , le besoin d'un Réparateur , la résurrection des morts , le bonheur & les peines éternelles ? Jugeons de ce que peut notre foible Raison , par les vains efforts que Dieu lui a laissé faire , avant d'envoyer son propre Fils pour l'éclairer & l'instruire. Il a voulu qu'elle éprouvât , par une triste & longue expérience , ses ténèbres &

son impuissance : aussi , dans combien d'erreurs & d'égaremens les hommes , qui passoient pour les plus éclairés , ne font-ils pas tombés ? Quelle division parmi les Philosophes sur le bonheur & la destination de l'homme ? En combien de Sectes différentes ne se font-ils pas partagés sur les points les plus importans. Ils n'ont jamais pû comprendre ni allier ce fond de grandeur & d'excellence que l'homme porte en lui , & ces sentimens si bas & si dérèglés qu'il y réunit.

C'est donc en vain , ô Homme , que vous cherchez dans vous-même le remède à vos misères (a). Toutes vos lumières ne peuvent servir qu'à vous faire connoître que ce n'est point en vous que vous trouverez ni la vérité ni le bien. Les Philosophes vous l'ont promis , comme Rousseau ,

(a) *Pascal*

& ils n'ont pû vous le procurer. Ils ne sçavoient ni quel est votre véritable bien , ni quel est votre véritable état. Comment auroient-ils donné des remédes à vos maux , puisqu'ils ne les ont pas seulement connus? Vos maladies princes sont l'oipalrgueil qui vous soustrait à Dieu , & la concupiscence qui vous attache à la terre ; & ils n'ont fait autre chose que les augmenter & les entretenir. S'ils vous ont donné Dieu pour objet , ce n'a été que pour exercer votre orgueil. Ils vous ont fait penser que vous lui étiez semblable par votre nature. Ceux au contraire qui ont vû la vanité de cette prétention , vous ont jetté dans un précipice opposé , en vous faisant entendre que votre Nature étoit pareille à celle des bêtes ; & ils vous ont porté à chercher votre bien dans les concupiscences qui sont

le partage des animaux. Voilà où la Raison, laissée à elle-même, vous a conduit & entraîné. C'est donc par un aveuglement des plus déplorables, que Rousseau veut nous y ramener, & en faire dépendre la Foi & la révélation. Le meilleur usage que nous puissions faire de notre Raison, c'est de la soumettre humblement à l'une & à l'autre, & de reconnoître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. La Foi est l'unique moyen de suppléer au défaut de notre Raison ; c'est son mérite d'ignorer ce qu'elle croit, & d'espérer ce qu'elle ne connoît pas. Rien de plus grand & de plus noble qu'elle ; c'est à Dieu seul qu'elle croit ; c'est sur le témoignage qu'il lui rend de lui-même, qu'elle se soumet. Plus les choses qui lui sont révélées, lui paroissent au-dessus de la Raison, plus elles sont

difficiles à concevoir , plus elle y reconnoît la grandeur impénétrable de l'Être infini qu'elle adore ; & l'obscurité qui l'étonne , est pour elle une preuve de vérité.

Le plus grand avantage que l'homme ait reçu , & qui le mette plus en état de rendre à son Créateur un hommage & un devoir digne de lui , c'est que si Dieu est au-dessus de son intelligence , il n'est pas au-dessus de sa Foi , & qu'il peut mettre une espèce d'égalité entre la majesté incompréhensible de Dieu , & une Foi sans bornes.

Il est vrai que Dieu n'entend pas que nous soumettions à lui notre créance sans raison , & nous assujettir à lui avec tyrannie : mais il ne prétend pas aussi nous rendre raison de toutes choses. Il entend seulement nous donner des marques certaines & convain-

quantes , que c'est lui qui nous parle , procurer , par des Merveilles & des preuves que nous ne puissions refuser , une autorité décisive à ce qu'il dit & à ceux qu'il nous envoie : mais il exige ensuite , avec raison , que nous croyions sans hésiter , les choses qu'il nous enseigne , quand nous ne trouverons d'autre motif pour les rejeter , si ce n'est que nous ne pouvons connoître par nous-mêmes si elles sont ou non.

Où sont les subtilités que Rousseau nous reproche ? Y eût-il jamais rien de plus simple & plus à la portée de tous les esprits , que la manière dont notre Religion persuade les plus grandes vérités ? Dieu parle , les Miracles qu'il opère prouvent clairement que c'est lui ; & les simples comme les sçavans n'ont plus qu'à croire avec une humble docilité , ce que Dieu

leur a dit. Voilà en abrégé toute notre Religion. Y eut il jamais de méthode plus courte & plus facile ? La Foi est si analogue aux plus simples , que la simplicité fait elle-même son plus beau caractère. Ce n'est pas par des questions subtiles & épineuses que Dieu nous appelle à la vie éternelle , mais par la Foi , qui y ouvre à tous une entrée prompte & facile. *In simplicitate Fides est (a) , in Fide justitia est , in confessione pietas est. Non per difficiles nos Deus ad beatam vitam quæstiones vocat in absoluto nobis ac facili est æternitas.* Croire est de tout état & de toute condition ; mais raisonner ne convient qu'à peu de personnes. Si c'étoit donc par le raisonnement , comme le prétend Rousseau, que Dieu appellât les hommes à ses promesses , ce seroit vraiment pour

(a) S. Hilar. libr. 2 , de Trinit.

lors que les simples auroient droit de se plaindre, & pourroient dire à Dieu : C'est en vain , Seigneur , que vous nous avez promis le Royaume des Cieux ; il ne peut nous convenir , il faut trop d'esprit , de raisonnemens , pour que nous puissions y atteindre.

Nous ne pousserons pas plus loin cette réfutation des erreurs de Rousseau. Nous croyons en avoir assez dit pour faire sentir les déraisonnemens continuels d'un homme qui ose mesurer son aveugle & foible raison avec la Raison suprême. En vérité , dirons-nous après le célèbre Pascal , il est glorieux à la Religion d'avoir pour ennemis des hommes si déraisonnables. Leur opposition lui est si peu dangereuse , qu'elle sert au contraire , à l'établissement des principales vérités qu'elle nous enseigne. Car la Foi Chrétienne ne va principalement qu'à éta-

blir ces deux choses , la corruption de la Nature & la rédemption de J. C. Or , s'ils ne servent pas à montrer la vérité de la rédemption par la sainteté de leurs mœurs , ils servent au moins admirablement à montrer la corruption de la Nature par des sentimens si dénaturés.



SECONDE LETTRE

Adressée à Rousseau.

LA LECTURE de votre troisième Volume, Monsieur, ne peut manquer d'exciter l'indignation de la plus saine partie du Public. On ne vous passera point les fausses maximes que vous avez semées dans cet Ouvrage, & surtout d'avoir attaqué les fondemens de la Religion révélée. Vous introduisez un Vicaire Savoyard, & vous croyez qu'en faisant distiller le venin par sa bouche, vous serez à l'abri de la censure. Artifice grossier ! Ce sont des détours usés, dont personne n'est la dupe. Tout ce que vous dites contre les Matérialistes est excellent : mais ce que vous osez avancer contre la Religion révélée, n'en est pas

moins indigne d'un Philosophe Chrétien , & moins contraire au bien public. Il semble que vous avez voulu mécontenter tout le Monde , en essayant de renverser tout , & en détruisant d'une main ce que vous semblez édifier de l'autre. A quel dessein votre Vicaire Savoyard veut-il ébranler les fondemens de la Religion Chrétienne , & nous faire quitter la voie de la Révélation ? Est - ce pour nous rendre plus raisonnables ? Si l'on n'est pas assez touché des égaremens des Philosophes anciens , que l'on jette les yeux sur ceux qui vivent aujourd'hui. Les erreurs grossières qu'on apperçoit dans leurs Ouvrages , nous font connoître qu'on se précipite dans un abîme de ténèbres , lorsqu'on quitte le flambeau de la Foi. Une expérience de deux mille ans n'étoit - elle pas suffisante pour vous convaincre
des

des égaremens dont les hommes sont capables à cet égard ? Quel est celui des Sages de l'Antiquité qui ait parlé de Dieu d'une manière digne de Dieu ? C'est à la Révélation que nous devons d'être plus éclairés que tout ce que la Grèce a produit de Sectes & de Philosophes. L'unité de Dieu, la spiritualité de son être, son indépendance, sa puissance sans bornes, sa liberté dans le gouvernement des créatures, ont été méconnues des uns, & foiblement défendues par les autres.

La vraie Religion doit apprendre à connoître Dieu & à se connoître soi-même. Quelle autre que la Religion révélée l'a pu faire ? Qui m'a donné l'être ? Qui suis-je ? Pourquoi suis-je ? Que deviendrai je en sortant du monde ? A toutes ces questions, toutes les autres Religions demeurent muettes, ou ne me débitent que des

fables. La seule Religion Chrétienne m'apprend que je tiens de Dieu tout ce que je suis, mais que je ne suis plus ce que j'étois au sortir des mains de Dieu. Elle seule m'apprend que cette pente que j'ai vers le mal, est la punition d'un péché commis dans un état où l'on jouissoit d'une très-grande facilité pour le bien. La Religion Chrétienne ne se contente pas de me montrer ma misère, elle me montre la voie pour en sortir, & m'assure une félicité toujours durable dans la possession de celui pour lequel j'ai été fait. Dire à l'homme d'où il vient, ce qu'il est, & ce qu'il deviendra; lui rendre raison de ce mélange de grandeur & de bassesse qu'il découvre dans le fond de son être; lui marquer ce qu'il doit à Dieu, ce qu'il se doit à soi-même, ce qu'il doit à tous les Hommes: c'est le privilège

de la Religion révélée. Toutes les autres n'ont pû percer dans ce Sanctuaire : car qui peut connoître ce qui est en Dieu , si ce n'est l'Esprit de Dieu , & celui à qui ce divin Esprit aura voulu le révéler ? Quitterons - nous donc la source de la lumière , pour devenir le jouet de vos erreurs & de vos contradictions ? Avez - vous cru que votre réputation d'homme extraordinaire , étoit assez-bien établie, pour nous arracher tous au joug salutaire de la Foi ? Avez vous pû vous imaginer que votre fausse éloquence alloit faire oublier les argumens lumineux & démonstratifs avec lesquels Pascal , les Abbadié ont prouvé la vérité de la Religion révélée ? Non, M. ne vous flattez pas : vous n'en imposerez qu'aux esprits superficiels , & à ceux qui ne cherchent qu'à se justifier à eux - mêmes leurs passions les plus

criminelles. On est forcé de l'avouer : les passions ont toujours été le seul berceau de l'incrédulité. On ne secoue le joug de la Foi , que pour secouer le joug des devoirs ; & la Religion n'auroit jamais eu d'ennemis , si elle n'avoit été l'ennemie du dérèglement & du vice. C'est le cœur corrompu qui cherche à obscurcir les caractères de divinité qui élèvent si fort la Religion révélée au-dessus de toutes les Religions qui ont paru dans le Monde. Eh ! quelles preuves n'avons-nous pas de la divinité de notre Religion ? Quoi de plus évident que la mission divine des Patriarches , de Moïse & des Prophètes , de Jesus-Christ & des Apôtres ? Moïse , par ses prodiges , a ébranlé toute la Nature. Les Prophe-tes ont prédit les événemens les plus éloignés. Jesus-Christ a fait des Miracles que nul n'avoit fait avant lui.

Les Apôtres ont renversé l'Idolatrie , & porté la connoissance du vrai Dieu jusqu'aux extrémités de la terre. La ruine de Jérusalem , la punition des Juifs , la conversion des Gentils , la force divine de la Religion , qui a subsisté & s'est accrue , malgré les cruautés des hommes : La multitude des Martyrs , qui ont mieux aimé verser leur sang , que de renoncer à cette Religion dont Dieu seul est l'Auteur : Le don persévérant des Miracles que l'Eglise Catholique a droit de s'approprier : Enfin , la sublimité de la Doctrine Evangélique qui est si supérieure à tous les systêmes humains. En effet rien n'est si pur que le culte qu'elle enseigne , rien de si exact que les règles qu'elle prescrit , rien de si saint que la vie qu'elle propose , rien de si noble que la récompense qu'elle nous fait espérer , rien de si propre à

rendre les Hommes & les Sociétés heureuses , puisqu'en soumettant les passions à la Raison & à la Religion , elle a ôté jusqu'à la source de nos malheurs , en ôtant celle de nos désordres. Elle suppose toutes les vérités naturelles , & n'en détruit aucune : elle réforme tous les vices , & nous conduit à la pratique de toutes les vertus : elle perfectionne dans les hommes ces idées de justice , de charité , de tempérance , de modestie & de piété que l'Auteur de la Nature a formées en nous , & que le péché y a affoiblies. L'élévation des sentimens , la noblesse des motifs , l'empire sur les passions , la patience dans les adversités , la douceur dans les injures , le mépris de soi-même dans les louanges , le courage dans les difficultés , la modération dans les plaisirs , la fidélité dans les devoirs , l'égalité dans

tous les événemens de la vie ; en un mot , tout ce que la Philosophie a fait entrer dans l'idée de son Sage , ne trouve sa réalité que dans le disciple de l'Evangile. C'est cette divine Religion qui enseigne toutes ces vertus , qui a perfectionné la Religion naturelle & Judaïque , qui nous a découvert tout l'aveuglement & toutes les horreurs du Paganisme ; & qui , en nous instruisant du véritable caractère de la Vertu , nous a prémunis contre les fausses idées de la plûpart des Sectes de nos jours : c'est , dis-je , cette Religion , dont vous essayez d'ébranler les fondemens. Avez-vous cru qu'on alloit devenir muet , parce qu'on n'avoit pas votre talent d'écrire ? Vous vous êtes trompé. C'est ici que l'éloquence des choses & la force des preuves l'emportent sur le brillant & l'harmonie des mots. Je me conten-

terai de parcourir les principales erreurs grossières qui sortent de la bouche de votre Vicaire Savoyard. Comme elles ne sont pas nouvelles , & que vous n'êtes , malgré votre éloquence , que l'écho des impies vos prédécesseurs , ne soyez point surpris si nous vous remettons sous les yeux les Réponses lumineuses que les Apologistes de la Religion révélée ont déjà faites dans leurs Ouvrages. Daignez lire avec impartialité , les Abbadie & les Pascal , & vous y trouverez une réfutation suivie & complète de votre profession de Foi , contenue dans le troisième Volume.

» Pour être de bonne - foi , dites-
 » vous , je ne me crois pas infailible ;
 » mes opinions qui me semblent les
 » plus vraies , sont peut - être autant
 » de mensonges : car , quel homme
 » ne tient pas aux siennes , & combien

» bien d'hommes sont d'accord en
 » tout? L'illusion qui m'abuse , a beau
 » venir de moi , c'est lui seul qui m'en
 » peut guérir. J'ai fait ce que j'ai pû
 » pour atteindre à la Vérité ; mais sa
 » source est trop élevée ». Après un
 tel langage pouvoit-on s'imaginer
 que vous attaqueriez la Religion ré-
 vélée , dont vous montrez vous-mê-
 me , la nécessité ? Si l'homme n'est
 pas infallible , si les opinions les
 plus vraisemblables sont peut-être
 autant de mensonges ; si la source de
 la Vérité est trop élevée pour pou-
 voir y atteindre , il faut donc recou-
 rir à une révélation certaine qui re-
 dresse nos pas , qui dissipe nos ténè-
 bres , & qui nous ôte toute incertitu-
 de & toute perplexité. Faudra-t-il se
 plaindre avec Démocrite , que la Vé-
 rité est cachée dans un puits , sans fai-
 re ses efforts pour la découvrir ? Se

bornera-t-on à confesser avec Socrate , son ignorance , sans s'occuper des moyens que la Sagesse divine nous a laissés pour nous éclairer sur les vrais biens de l'homme , & sur sa destination ? A quoi nous servira de dire avec Cicéron : » Que les foibles lueurs (a) » que la Nature nous a données , sont » maintenant si fort obscurcies par la » dépravation humaine , qu'il ne reste » aucune trace de la lumière primi- » tive » ? Il est vrai , » ajoute cet Auteur , » que notre esprit porte en lui- » même des semences de vertu capa- » bles de nous conduire naturellement » à une vie heureuse. Mais au lieu de » cela nous ne voyons pas plutôt le » jour , que nous sommes livrés à tou- » tes sortes de travers & d'opinions » déraisonnables , suçant , pour ainsi » dire , l'erreur avec le lait «. Cicé-

(a) *Tuscul. libr. 3.*

ron , par ce raisonnement , où il dépeignoit l'état de la Nature corrompue , livrée à elle - même , sembloit faire entrevoir la nécessité d'une révélation surnaturelle. Platon est allé plus loin. Après avoir prouvé que la piété est la chose du monde la plus désirable , & qu'il seroit très - avantageux de l'apprendre , si l'on avoit pour cela de bons Maîtres , ajoute tout de suite ; *mais qui sera en état de l'enseigner , si Dieu ne lui sert de guide ?* Dans le Dialogue intitulé , *Le second Alcibiade* , il introduit *Socrate* , disant : „ Que les „ gens sages & vertueux , sont ceux „ qui sçavent ce qu'il faut dire & faire , tant envers les Dieux qu'envers „ les hommes ; mais à l'égard des „ Dieux , il avoue que l'homme ignore ce qui leur est agréable : *De sorte* , dit-il , *que le plus sûr parti est d'attendre que la Divinité prenant pitié de*

nous, envoie quelqu'un pour nous instruire. Quoi ! des Philosophes Payens, ont beaucoup mieux raisonné sur la nécessité d'une révélation, que ces Déistes de nos jours, qui méprisent aujourd'hui un don si attendu & si souhaité. Porphyre, tout ennemi qu'il étoit des Chrétiens, avoue pourtant que l'état souillé & corrompu de l'Âme, demande une purification générale ; & qu'il n'est pas possible de croire que la Providence divine ait laissé le genre - humain privé d'un tel remède.

C'est aussi une chose très-remarquable, que tous ceux qui ont entrepris d'instituer quelque Religion entre les peuples, ont cru devoir la donner comme venant du Ciel. Minos, par exemple, se vançoit de tenir ses Loix de Jupiter ; Lycurgue, d'Apollon ; Numa, de la Nymphe Egerie ; Socrate

se piquoit même d'être inspiré par un bon Démon. Ces fictions téméraires méritent d'être blâmées; mais on ne peut point en conclure que toutes les révélations sont également suspectes: au contraire, cette conduite des Législateurs découvre évidemment la pensée où ils étoient, que, sans une inspiration vraie ou supposée, on ne doit pas présumer de donner une assiette stable à la Religion.

Montagne lui-même, en parlant de la Religion, est forcé de dire en son vieux & naïf langage: » à une chose » si divine & surpassant de si loin l'humaine intelligence, il est bien besoin » que Dieu nous prête son secours d'une » faveur extraordinaire & privilégiée, » pour la pouvoir concevoir & loger » en nous, & ne crois pas que les » moyens purement humains en soient » aucunement capables. Et s'ils l'é-

» toient , tant d'ames rares & excellen-
 » tes , & si abondamment garnies de
 » forces naturelles ès siècles anciens ,
 » n'eussent pas failli par leurs discours ,
 » d'arriver à cette connoissance. Après
 » quoi , rapportant les erreurs des Phi-
 » losophes & des peuples Payens , il
 » s'écrie : » O Dieu ! quelle obligation
 » n'avons nous pas à la bènignité de
 » notre Souverain Créateur pour avoir
 » déniaisé notre créance de ces vaga-
 » bondes & arbitraires opinions , &
 » l'avoir logée sur l'éternelle base de sa
 » sainte parole « ! Le savant la Mothe
 » le Vayer , après avoir rapporté dans son
 » Livre de la vertu des Payens , les di-
 » verses rêveries , dont il n'y a pas une
 » qui n'ait été avancée par quelque Phi-
 » losophe , ajoute : C'est ce qui doit nous
 » porter à la reconnoissance de notre foi-
 » blesse , & nous faire avouer que sans
 » l'assistance d'une lumière surnaturelle ,

les plus grands Esprits courent fortune de se perdre dans les ténèbres d'une ignorance qu'ils ne peuvent pas d'eux-mêmes surmonter.

Votre Vicaire Savoyard auroit dû , à l'exemple de ces Philosophes anciens & modernes, pressentir la nécessité d'une Révélation , loin de chercher à la combattre. La Raïson seule devoit lui faire conclure que les hommes ont eu besoin d'une Révélation pour y apprendre des choses qu'ils n'avoient pu savoir d'une autre manière , ou pour y apprendre mieux ce qu'ils auroient pu savoir autrement. Il devoit lui paroître très-croyable que la bonté souveraine de Dieu lui ait fait employer ce moyen pour instruire les hommes des choses qu'il leur importoit de connoître. Celui qui nous a donné une langue pour nous entre-communiquer nos pensées , à certaine-

ment eu le pouvoir de nous communiquer les sciences, d'une manière qui nous les rendît intelligibles ; & pour cet effet il a pu se servir du ministère de nos semblables. Après tout, si la Révélation étoit impossible, ce seroit ou parceque Dieu n'en peut pas communiquer les lumières à l'homme, ou parceque l'homme est incapable de les recevoir. Or la Raison nous dit que l'ame de l'homme étant l'Ouvrage de Dieu, ce Dieu qui lui a donné l'existence peut aussi opérer sur elle comme il lui paroît convenable. Il est également certain que l'homme est capable de recevoir & de communiquer la connoissance des vérités révélées, & que la manière dont elles lui ont été communiquées, est proportionnée à ses facultés. On ne peut donc contester la possibilité & la nécessité de la Révélation, sans renoncer aux lumières de la

Raison , & fans attaquer la Divinité même.

En effet il répugne à la Sageſſe divine de placer aucune créature intelligente dans une ſituation & dans des circonſtances où l'usage le plus légitime de la Raison deviendroit pour elle un piège inévitable d'illusion & d'erreur : la Raison n'est pas chargée d'examiner ni de comprendre ce que l'Être infiniment parfait daigne lui révéler de ſes grandeurs & de ſes deſſeins. Mais la Raison eſt donnée pour examiner ſi Dieu parle & révèle ; elle croit fans comprendre , mais elle comprend qu'elle doit croire. Elle n'acquieſce à des choſes dont elle révère l'obſcurité , que parceque l'évidence des motifs demande & autorise ſon acquieſcement.

Je reviens à votre Vicaire qui ne ſe borne point aux contradictions , & qui débite avec ſon ton affirmatif les er-

reurs les plus grossières. » Vous ne
 » voyez , dit-il à Emile , dans mon ex-
 » posé, que la Religion naturelle : il est
 » bien étrange qu'il en faille une autre !
 » Par où connoîtrai-je cette nécessité ?
 » De quoi puis-je être coupable en ser-
 » vant Dieu selon les lumières qu'il
 » donne à mon esprit ; & selon les sen-
 » timens qu'il inspire à mon cœur ?
 » Quelle pureté de morale , quel do-
 » gme utile à l'homme , & honorable
 » à son Auteur , puis-je tirer d'une
 » doctrine positive, que je ne puisse ti-
 » rer sans elle du bon usage de mes
 » facultés » ?

La Religion naturelle que votre
 Vicaire semble défendre avec chaleur ,
 n'est pas tant une règle que les hom-
 mes doivent se proposer dans leur
 conduite , qu'un nom spécieux dont il
 se sert pour combattre la Révélation ,
 & pour persuader aux hommes que le

Christianisme est une institution inutile, non-seulement à l'égard de ses Dogmes, mais même à l'égard de sa morale. Il n'y a qu'un cœur corrompu qui puisse faire ses efforts pour déprimer cette céleste doctrine qui développe la Religion naturelle, & donne à celle-ci un plus haut degré de pureté & de perfection. En effet, elle règle l'intérieur aussi bien que l'extérieur de l'homme; nos pensées comme nos actions. Elle nous ordonne de nous abstenir, non-seulement du péché, mais de tout ce qui peut y conduire; non-seulement du mal, mais même de toute apparence de mal. Elle veut que nous aimions sincèrement nos ennemis, aussi bien que nos amis, & elle nous porte à une exacte observation de tous nos devoirs par des motifs bien plus puissants que tous ceux que les lumières naturelles peuvent nous fournir. Les règles de

conduite qu'elle nous prescrit sont claires, simples, à la portée de tous les Esprits. Les préceptes qu'elle nous donne tendent admirablement à la paix & au bonheur du genre humain, en réprimant de la manière la plus efficace, nos passions déréglées; comme la colère, la haine, la vengeance, & en nous inculquant par tout; les plus belles leçons qu'il soit possible d'imaginer sur la douceur, le pardon des injures, la charité & ses admirables effets: d'ailleurs elle exige la pratique des devoirs qui appartiennent aux diverses relations que les hommes ont entre eux, & de l'observation desquels dépendent si fort la paix & le bon ordre non-seulement des familles, mais même des sociétés entières. Elle nous fournit les plus puissantes consolations dans les disgraces, & nous met en état de supporter patiemment tous les maux de cette vie. Enfin

elle expose à nos yeux le plus doux, le plus ravissant de tous les objets, une immortalité bienheureuse dans un état à venir; & elle nous en donne une certitude entière. La haine pour une Doctrine si excellente ne peut venir que de l'extrême corruption du cœur, qui l'éloigne de la sainteté que cette Doctrine exige. Il vous paroît étrange qu'il faille une autre Religion que la Religion naturelle, & qu'on doive emprunter de la Révélation ce que les lumières naturelles de la Raison ne peuvent seules découvrir. Mais rien ne prouve plus, que les lumières de la Raison & la Religion naturelle sont insuffisantes pour conduire les hommes au salut, que les disputes sans fin & les opinions tout opposées des anciens Philosophes, non-seulement à l'égard des vérités spéculatives, mais encore à l'égard des règles fondamentales de la morale par

rapport à ce qui constitue le juste ou l'injuste, ce qui doit être permis ou défendu, & même par rapport à la fin que l'homme doit se proposer pour être heureux.

La Religion naturelle devoit également être gravée dans le cœur des hommes dans le tems du paganisme. Cependant à quels excès monstrueux, à quelles superstitions n'étoient pas livrés les Chaldéens, les Egyptiens, les Grecs & les Romains! Les plantes & les plus vils animaux étoient leur Divinité. Leurs sacrifices étoient le plus souvent cruels, & leurs cérémonies sacrilèges. Leur Morale n'étoit tout au plus qu'une vaine spéculation, parce que leurs belles maximes n'étoient point accompagnées de puissants motifs. Ces Philosophes payens ne proposoient que des motifs foibles & un peu de fumée à leurs disciples.

On remarque tous les jours que tous ces prétendus sages qui rejettent toute Loi révélée ou écrite , ne sont liés qu'autant qu'il leur plaît par leur Religion naturelle. Ils en sont les juges & les interpretes : ils l'étendent & la retrécissent , l'abrogent & l'expliquent à leur fantaisie. La Religion révélée n'est pas susceptible de toutes ces variations : ses principes sont fixes : elle forme le nœud indissoluble d'une sainte alliance entre Dieu & l'homme : elle surpasse la Raison sans la combattre , & donne à notre foi des objets forts supérieurs à tout ce qui se voit sur la terre , & à tout ce que la sagesse humaine pouvoit imaginer. C'est à cette Théologie chrétienne qu'il est réservé de mettre au jour toutes les vérités de la Religion naturelle , & de leur prêter une nouvelle force.

Qu'on exalte tant qu'on voudra la

Religion naturelle, on est forcé de convenir qu'il y a plusieurs vérités que la Révélation seule nous a découvertes : vérités dont la connoissance est absolument nécessaire. Rien n'est plus important que ce qu'elle nous enseigne sur la nature du Culte qu'il faut rendre à la Divinité pour lui être agréable, sur le moyen infailible d'obtenir le pardon de nos péchés, notre réconciliation avec Dieu, & un secours surnaturel pour nous mettre en état de faire sa volonté. C'est elle encore qui nous découvre ces puissans motifs à la vertu qui naissent de la pleine certitude que nous avons des peines ou des récompenses qui nous sont destinées dans une autre vie selon la conduite que nous aurons tenue dans celle-ci.

Vous dites par la bouche de votre Vicaire, *que Dieu à tout dit à nos yeux,*

à notre conscience, & à notre jugement. Mais nos yeux ne se sont-ils pas obscurcis depuis le péché de nos premiers peres ? La voix de la conscience n'est-elle pas le plus souvent étouffée par nos passions ? Le jugement qui nous dirige dans nos connoissances n'est-il pas devenu pour la plupart des hommes livrés à eux-mêmes, un principe de séduction ? & notre Raison n'invente-t-elle point les sophismes les plus captieux, sur tout lorsqu'il s'agit de justifier nos passions ? D'ailleurs le pouvoir de donner des loix à la conscience découle de Dieu seul, qui en pénètre l'obscurité & les replis ; & c'est la Religion révélée qui nous développe la sagesse & l'utilité de ces loix. Quand on supposeroit, ce qui n'est point, que Dieu a tout dit à notre Raison ; dès que cette faculté naturelle est déchüe de l'état de sa perfection originelle,

elle ne peut être qu'un guide aveugle. Loin de déprimer comme vous faites la Religion surnaturelle, vous devriez continuellement remercier son divin Auteur d'être venu lui-même dissiper nos ténèbres. C'est à cette Religion que vous êtes redevable de plusieurs vérités qui sont établies dans votre Ouvrage. Tous les Philosophes de nos jours qui comme vous rejettent un don si précieux, ressemblent à ces enfans *drus & forts d'un bon lait qu'ils ont sucé* (a), qui battent leurs nourrices.

Placez M. votre Vicaire, non dans un tems où la lumière naturelle est dégagée par le secours de l'Évangile, des ténèbres qui la couvroient, mais dans un tems où ces ténèbres regnoient encore; faites-le naître dans l'un des siècles qui ont précédé la venue de Jesus-

(a) C'est ce que M. Labruyère disoit des beaux Esprits modernes qui affectent de mépriser les Anciens, après s'être nourris de leurs Ecrits.

Christ , ou dans ces contrées où les rayons célestes n'ont pas encore pénétré , & votre Vicaire n'attaquera pas si bien les Matérialistes. Il courroit risque au contraire d'être confondu ou dans la foule des Idolâtres , ou dans la classe des Esprits qui cherchent encore à tâtons & souvent sans succès les premières vérités. Que les partisans de la Religion naturelle & dénuée du secours de la Révélation, prennent garde de ne pas trop présumer d'eux-mêmes. Ils prétendent que c'est une chose facile de découvrir par la lumière naturelle tout ce que l'Écriture sainte nous enseigne, ou du moins ce qu'il y a d'essentiel ; cela ne coûte rien quand on est déjà instruit par l'Écriture : mais en seroit-il de même si jamais on n'en eût ouï parler ? Il me semble voir des gens , qui après avoir passé par les mains d'un Maître , se vantent d'avoir

appris d'eux-mêmes tout ce qu'ils fa-
 vent , ou qui entendant parler de quel-
 que belle découverte , s'imaginent qu'il
 leur eût été facile d'en faire autant. Que
 si l'on veut juger de ce que peut la Rai-
 son humaine à cet égard , ce n'est pas
 une Raison déjà éclairée de la Révéla-
 tion qu'il faut consulter , mais une
 Raison dépourvue de ce secours. Or
 cette Raison ainsi abandonnée à elle-
 même , quels monstres n'a-t-elle pas
 enfantés : j'en prends à témoin tous les
 Philosophes Payens , entre lesquels il
 s'est trouvé des génies non moins ha-
 biles ni moins perçants que ceux de
 nos jours.

» S'il étoit une Religion, dites-vous,
 » sur la terre , hors de laquelle il n'y
 » eût que peine éternelle, & qu'en quel-
 » que lieu du monde un seul mortel de
 » bonne foi n'eût pas été frappé de son
 » évidence , le Dieu de cette Religion

» feroit le plus inique & le plus cruel
 » des Tyrans «.

Le grand Pascal, dont la Dialectique
 valoit certainement plus que celle de
 votre Vicaire , étoit bien éloigné de
 croire que l'Evidence étoit un caractè-
 re essentiel de la véritable Religion.
 » Le dessein de Dieu , dit ce beau gé-
 » nie , est plus de perfectionner la vo-
 » lonté que l'esprit. Or la clarté par-
 » faite ne serviroit qu'à l'esprit , &
 » nuiroit à la volonté : s'il n'y avoit
 » point d'obscurité , l'homme ne sen-
 » tiroit pas la corruption : s'il n'y avoit
 » point de lumières , l'homme n'espé-
 » roit point de remede : ainsi il est
 » non-seulement juste , mais utile pour
 » nous que Dieu soit caché en partie
 » & découvert en partie , puisqu'il est
 » également dangereux à l'homme de
 » connoître Dieu sans connoître sa mi-
 » sère , & de connoître sa misère sans
 » connoître Dieu ».

» Il y a assés de lumière pour ceux
 » qui ne desirent que de voir , & assés
 » d'obscurité pour ceux qui ont une
 » disposition contraire. Il y a assés de
 » clarté pour éclairer les Elus , & assés
 » d'obscurité pour les humilier. On
 » n'entend rien aux Ouvrages de Dieu,
 » si on ne prend pour principè qu'il
 » aveugle les uns & qu'il éclaire les
 » autres «.

Votre Vicaire Savoyard auroit bien
 mieux fait de méditer les Pensées de
 ce beau génie , que de venir débiter
 dans un livre d'éducation ses maximes
 impies : il y auroit vû que la conduite
 de Dieu dans toutes ses œuvres sert à
 faire briller sa justice & sa miséricorde ,
 & que le mélange de clarté & de té-
 nebres entre dans l'exécution de ce
 dessein. Les voiles dont il plait à Dieu
 de couvrir sa vérité ne sont point assés
 épais pour la dérober à ceux qui ont le

cœur droit , & qui la cherchent sincérement , ni pour rendre excusable l'aveuglement de ceux dont le cœur est corrompu. La ressource de l'obscurité de certains points de la Religion révélée , est une ressource fermée pour nos Philosophes: l'unique qui leur reste, s'ils veulent raisonner , est de dire qu'il n'est constant ni démontré que Dieu lui-même se soit expliqué dans l'Évangile: c'est donc en ce point seul qu'est tout le nœud de la controverse. Est ce la voix du Tout-puissant qui se fait entendre dans l'Évangile , ou bien n'est-ce que la voix trompeuse des hommes ? Il ne s'agit pas de savoir s'il y a évidence dans les vérités révélées , tout consiste à savoir s'il existe une Révélation ou non : dans les affaires de droit , on est recevable à demander le *pourquoi* , parcequ'on n'est pas obligé de soumettre ses lumières aveuglé-

ment , & fans avoir pesé les raisons qui doivent déterminer à ce sacrifice. La Religion révélée elle-même ne défend pas de remonter à l'origine des motifs propres à persuader l'obéissance qu'elle exige ; mais dans les affaires de fait , le point fixe & précis consiste à s'en bien assurer. Supposé que le fait soit une fois bien avéré , si je ne puis pénétrer le *comment* & le *pourquoi* ; tout ce qui en peut résulter , c'est que mes lumières sont bornées : mais le fait n'en est pas moins constaté , & c'est dans ce sens qu'on dit communément & avec raison , qu'on ne dispute pas contre les faits.

Rien n'est plus conforme à la Raison , que de la soumettre à la Foi : le meilleur usage qu'on peut faire de ses lumières , est de les sacrifier à celui dont on les tient. Il suffit de s'in-
former

former s'il a parlé, pour s'aveugler sur ce qu'il a dit. Après les preuves de la Révélation, il n'en faut plus attendre des choses révélées. En suivant cette voie, la Foi des plus incompréhensibles Mystères n'a rien qui révolte la Raison; mais leur profondeur même porte, à son égard, un caractère de divinité qui contribue à la soumettre.

Votre Vicaire veut de l'évidence; & par ce seul mot il anéantit le mérite de la Foi. On ne croit pas proprement ce qu'on voit. La Foi doit captiver l'entendement humain: elle cesseroit de le captiver, si son objet n'avoit rien d'obscur. Une Vérité qu'on démontre, ne captive jamais notre esprit: la vûe des Mystères dans le Ciel sera la récompense des Saints; mais la Foi des Mystères sur la terre, fait le mérite des Fidèles. On avoue

que la Religion révélée est claire & ténébreuse tout à la fois ; mais cet éclat & cette obscurité ne tombent point sur les mêmes parties du même objet. Nos Mystères , il est vrai , sont inaccessibles à l'homme qui vit sur la terre ; mais la certitude de ces mêmes Mystères est jointe à des Vérités évidemment connues , & elle en est inséparable. Il y a donc clarté & obscurité. Vouloir rejeter ce qui est clair , à cause de ce qui est obscur ; ou prétendre qu'une Religion ne peut venir de Dieu , parce qu'elle renferme des choses obscures , ou que tout n'y est pas également évident , c'est choquer toutes les règles du bon sens & de la Religion , qui veulent qu'on explique ce qui est obscur par ce qui est clair ; & quand on ne le peut , qu'on s'attache à la lumière en attendant que l'obscurité soit levée.

Tel est l'avantage d'une Cause préjugée par des motifs invincibles, qui dispensent d'entrer dans le fond. Les difficultés en apparence insolubles, qu'on oppose à une démonstration, prouvent seulement les bornes de l'esprit humain, qui ne comprend pas tout; mais elles ne peuvent point faire que ce qui est démontré ne soit point certain, & dès-lors on n'est point obligé d'y répondre. Il n'y a rien de plus certain que le mouvement, rien de plus sensible que les opérations de nos sens: néanmoins ceux qui ont le plus étudié ces matières, sont contraints de reconnoître qu'il y a des obscurités impénétrables, & desquelles l'esprit humain ne sauroit se débarrasser. Si cela est incontestable dans les sciences naturelles, qui sont le plus à portée de nos forces, comment pourrions-nous sonder les secrets, les

profondeurs de l'Être infini? Ainsi rien de plus téméraire que de prétendre qu'une Religion , pour être vraie , ne doit renfermer que des vérités évidentes.

Notre Raison est pleine d'incertitude & de ténèbres , & nous voulons qu'elle soit notre règle. Nous sommes forcés d'avouer que nous avons tous sur les yeux un bandeau impénétrable , & nous osons décider que nous n'avons aucun précipice à craindre. Si votre Vicaire , par ses maximes impies , & par les ténèbres de son esprit , nous prouve que la Foi est un don de Dieu , qui n'est point accordé à tout le monde ; nous sommes en état de lui prouver que la Foi est le meilleur usage que l'homme puisse faire de sa Raison ; parce que Dieu même , en touchant secrètement le cœur , n'exige la créance de

l'heureuse nouvelle, qu'après en avoir produit au plus grand jour les attestations & les différentes preuves.

Or, le fait de la Religion révélée est, de tous les faits, celui dont les attestations se trouvent les moins équivoques, les plus nombreuses, les plus persévérantes, & les plus exposées à tous les yeux. D'ailleurs, le sentiment seul de nos imperfections nous conduit à souhaiter un supplément à nos connoissances (le besoin de la révélation en prouve la vérité.) Si ce Supplément nous a été donné de fait par la révélation, alors nous sommes déraisonnables en cessant à cet égard de nous en rapporter aux simples recherches de notre Raison. Le parti n'est il pas plutôt de nous en tenir fidèlement à la révélation ? Il n'y a de sens que dans cette conduite, puisque c'est sortir des ténèbres qui sont en nous,

pour marcher à la lumière que Dieu nous offre. Cette conduite de notre part est nécessaire, quand il s'agit d'une œuvre sur laquelle on ne nous a pas consultés, & dont l'agent est hors de nous.

Votre Vicaire veut ébranler la force des Miracles, parce qu'ils ne sont attestés que par des témoignages humains. » Quoi, toujours des hommes, dit-il, qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté ! Que d'hommes entre Dieu & moi ! Oh ! si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en aurois-je servi de moins bon cœur ? Votre Vicaire renverse d'un seul mot tous les fondemens de la certitude historique, & n'hésite point d'introduire un pyrrhonisme dont l'absurdité a été si souvent démontrée. Dieu, selon lui, devrait descendre du haut

du Ciel , & se montrer à chaque homme avec tout l'appareil de sa puissance extraordinaire , & lui notifier lui-même les Vérités qu'il doit croire , & les Vertus qu'il doit pratiquer. Un pareil paradoxe peut-il sortir de la bouche d'un homme qui se croit Philosophe ? En effet , si les témoignages humains ne renferment aucune certitude sur laquelle on puisse compter , il faut que la Divinité se manifeste à chacun de nous , & nous apprenne elle-même la nature du culte que nous lui devons. Si les témoignages des hommes , revêtus des circonstances requises , peuvent nous tromper lorsqu'il s'agira des faits qui ont rapport à la Divinité ; pourquoi y ajouterions-nous foi , lorsqu'il sera question d'autres faits ?

Votre Vicaire peut-il , de bonne foi , ignorer que ce qu'il y a de plus

utile à l'homme , & de plus intéressant pour la vie présente & la vie future , est établi sur ces principes ; que les relations des sens , quand elles sont multipliées , constantes & uniformes , donnent une conviction à laquelle il est impossible de résister ; que les hommes aiment naturellement le vrai ; que les sentimens de la nature s'unissent à ceux de l'amour-propre , pour les empêcher de s'ériger de gaieté de cœur , en menteurs & en faussaires ; qu'il n'y a que la Vérité qui puisse réunir dans un même témoignage un grand nombre d'hommes , divisés d'ailleurs d'intérêt , de passions & de préjugés ; qu'enfin l'erreur & le mensonge se contredisent toujours , & se décelent par quelque endroit ?

Qu'on affoiblisse ou infirme ces principes de la certitude humaine ,

tout tombe dans le cahos & les ténèbres d'un doute interminable. L'homme délibère , juge , agit au hazard & à l'aventure ; les liens de la Société sont brisés , l'histoire n'est plus qu'un amas d'illusions & d'incertitudes : ce qui est plus terrible , les fondemens de la Religion sont ébranlés & renversés.

Tous les hommes qui se piquent de raison , se font un devoir d'ajouter foi à divers événemens arrivés il y a plusieurs siècles. Nous croyons l'existence de divers objets qui sont à mille lieues de nous , aussi fermement que nous croyons la vérité d'une proposition d'Euclide. Dans ces deux cas , si nous voulons bien nous interroger nous-mêmes , nous sentons même conviction , même repos d'esprit , même impuissance de douter ; & quand nous essayons d'entrer en doute , même

reproche de la part de notre Raison. Il faut donc que ces sujets aient leur ordre de démonstration à part : car je ne puis être certain de quelque vérité que ce soit , sans en avoir de solides raisons , qui soient capables d'être développées & rendues sensibles à quiconque prétendrait la nier.

Un fait se démontre par le concours des témoignages qui l'attestent. On convient qu'un seul homme & un seul Historien peuvent absolument se tromper dans le récit d'un fait : mais quand le témoignage de toute une Ville s'accorde avec le récit de cet homme ; quand l'Histoire que j'ai lue se trouve appuyée du témoignage unanime des Historiens ; alors il ne reste aucun sujet de douter. Pourquoi cela ? C'est qu'il est impossible que les sens de plusieurs milliers de personnes se trouvent frappés tout à la fois d'une

même illusion ; c'est qu'il n'est pas possible que toute une Ville conspire pour me tromper sur un même fait, & sur un fait qui ne sera souvent d'aucune importance ; c'est qu'il est absurde de supposer que tous les Historiens se soient donné le mot pour attester un même mensonge. Ce concert de témoignages en prouve la vérité, n'y ayant que la vérité seule qui l'ait pû former. Je les regarde, ces témoignages qui de toutes parts viennent m'instruire d'un fait, comme un assemblage de phénomènes, qui devant avoir une cause qui l'explique, n'en sauroit avoir d'autre que l'existence de ce même fait. Dieu est en quelque sorte garant de la vérité qui résulte d'un tel concert de témoignages humains ; & de ce concours d'apparences, sa sagesse, sa bonté, sa véracité, me mettent à l'abri d'une illu-

sion que son pouvoir lui rend possible. Une telle disposition miraculeuse de phénomènes sur un fait inexistant , auroit l'essence d'un faux témoignage ; Dieu nous jetteroit dans un labyrinthe d'incertitudes , ce qui répugne à sa bonté. On pourroit l'accuser de manquer de sagesse , puisqu'il bouleverseroit l'ordre de la Société , suspendroit l'action des œuvres morales , forceroit les hommes , par une impression miraculeuse , à violer toutes les règles de leur conduite : ce seroit faire de la Divinité , le plus capricieux & le plus insensé de tous les Êtres. Voilà les blasphêmes que la mauvaise dialectique de votre Vicaire occasionneroit.

Devroit-il ignorer , votre Vicaire , que l'ordre moral de la Société , tout comme celui du Monde corporel , roule sur certaines Loix invariables

qui ont leur fondement dans la nature même de l'homme , & dans le caractère essentiel de l'esprit humain ? Ce que je chercherois en vain dans un témoignage , je le trouve dans le concours de plusieurs témoignages , parce que l'humanité s'y peint : je puis , en conséquence des Loix que suivent les esprits , assurer que la seule Vérité a pû réunir tant de personnes dont les intérêts sont si divers & les passions si opposées.

Votre Vicaire ne doute pas qu'il n'y ait eu un Cyrus , un Alexandre , un Cicéron ; que ce dernier ne soit Auteur des Livres qui portent son nom. S'il veut bien vous rendre compte des motifs qui l'engagent à croire ces faits , il vous répondra qu'il voit les hommes réunis dans cette créance. Ceux qui vivoient avant nous , croyoient la même chose : ainsi , en

remontant jusqu'à Cicéron , jusqu'à Alexandre , jusqu'à Cyrus ; les Auteurs qui ont suivi de siècle en siècle , attestent ces faits. Qu'opposer à une tradition si suivie , si liée , si constante ? Or, qu'il y ait eu un Moïse , Législateur des Juifs , & auteur du Pentateuque ; c'est un fait appuyé sur la créance générale de tout un Peuple nombreux ; qui subsiste encore de nos jours , sur le témoignage de tous les Ecrivains de ce Peuple , tant anciens que modernes ; sur le consentement des Historiens du Paganisme qui ont eu connoissance de la Nation Juive. Diodore de Sicile , Strabon , Trogue Pompée , Justin , Pline , Tacite , Juvénal , Galien , Longin , tous lui donnent Moïse pour Législateur : le fait n'a jamais été contredit. Josephé , dans sa sçavante Réponse à Appion , cite les premiers Auteurs Phéniciens , Egyp-

tiens , Grecs , comme autant de témoins irréprochables de l'antiquité de sa Nation & de Moÿse. Celse , ennemi déclaré du nom Chrétien , n'a pas osé attaquer l'existence de Moÿse , ni celle du Pentateuque. Quoi , ce concert de témoignages humains ne prouvera rien , parce que Moÿse a opéré des prodiges , & que le Pentateuque en renferme l'histoire !

D'ailleurs , ces prodiges à l'égard desquels les témoignages humains ne suffisent pas , selon vous , sont ils contradictoires & impossibles à Dieu ? n'entrent ils pas naturellement & nécessairement dans le plan d'une révélation divine ? On avoue qu'il y auroit de la folie à le croire sans preuve ; & si nous étions sûrs d'ailleurs , que ce ne sont que des fables , on auroit raison de se défier du jugement de ceux qui disent les avoir vus. Mais , jusqu'à ce que cela soit dé-

cidé , il n'est pas permis de dire que les témoins de ces faits soient des rêveurs & des insensés , & ne méritent aucune créance : il faudroit en avoir d'autres indices ; il faudroit que tout ce qui accompagne d'ailleurs leur témoignage , marquât en effet quelque désordre dans l'esprit. Supposé qu'un homme devienne visionnaire , il n'est pas possible que tout ce qu'il enseignera dès-lors , ne porte quelque marque de son trouble & de son dérangement ; il sera confus , il sera outré , il donnera dans des superfluités & dans des écarts inutiles ; ses idées se combattront , & on le trouvera différent de lui-même à divers égards. Rien de pareil chez les Apôtres , tout marque en eux un sens rassis & un esprit qui est dans son assiette naturelle. Il n'y a proprement d'extraordinaire , dans leurs Ecrits , que ces faits mêmes
dont

dont ils disent avoir été les témoins. Rien de plus naturel que la manière dont ils en parlent , & que la conduite qu'ils tiennent en conséquence. Ils rendent témoignage là-dessus , comme ils le rendroient sur tout autre fait. Ils rapportent ces merveilles , parce qu'il a plu à Dieu de les leur faire voir. Mais comme ils les ont vues avec les mêmes facultés naturelles que l'on voit toute autre chose , ils les rapportent aussi simplement ; & tout ce qu'ils disent là-dessus , ne sent ni la confusion ni le trouble , & ne respire que la vérité.

D'ailleurs , ce merveilleux est parfaitement approprié au sujet , & devient le motif de crédibilité le plus efficace. L'homme est raisonnable , & depuis le péché , il est encore plus sensible. Le Miracle est un effet extraordinaire qui frappe les sens , &

par les sens la Raison. Quelle force n'a-t-il donc pas pour rendre la Raison attentive , & pour la disposer au consentement ? Sur-tout un Miracle de guérison intéresse une des plus vives inclinations de l'homme , l'amour de la santé & de la vie. A la vue d'une guérison réelle & supérieure aux causes physiques , il ne peut s'empêcher de penser à un Etre supérieur , puissant & bienfaisant.

Il y a des merveilles , dit S. Augustin , qui ne sont propres qu'à exciter une stérile admiration. Tel est le spectacle d'un homme qui s'élève en haut & qui vole dans les airs : mais il y en a d'autres qui , outre l'admiration , inspirent la bienveillance & la gratitude. Un Malade est délivré d'un mal désespéré , à la parole d'un autre homme : combien le ressentiment du bienfait surpassera-t-il l'admiration du

prodige ! C'est pourquoi Dieu se faisant homme pour l'utilité de l'homme , a voulu établir son autorité divine , non par le changement du cours du Soleil , comme l'exige votre Vicaire , mais par des guérisons corporelles , qui pussent lui concilier l'affection & la confiance de ceux qu'il venoit délivrer de leurs erreurs & de leurs infirmités corporelles (a).

Les Miracles que votre Vicaire cherche inutilement à rabaisser , font une prompte & vive impression sur les sens , & l'homme aime naturellement le merveilleux : c'est un sentiment gravé dans son cœur , qu'un prodige est la voix d'un Etre supérieur qui nous parle. Avant toute réflexion , le premier mouvement est de s'y rendre attentif & de demander ce qu'il signifie. Qu'on ne déprise point

(a) *S. Aug. Dent. c. 15. n. 34.*

la valeur des Miracles , par le motif que le Peuple s'y laisse plus facilement entraîner : c'est l'éloge du Peuple , & la preuve qu'il y a moins de malice que de foiblesse dans son cœur ; qu'il péche avec moins de réflexion , & qu'il n'emploie pas sa Raison à faire taire sa conscience. Heureux qui est Peuple en ce point , & qui ne cultive pas son esprit aux dépens des sentimens de Religion qui nous sont restés après notre ruine !

D'ailleurs , dans tout ce qui se lit d'extraordinaire & de prodigieux dans l'Histoire Evangélique , rien n'est inutile ni étranger au sujet : ce sont des faits liés avec la nature de la doctrine , & qui servent à en appuyer chaque partie d'une manière fort juste & fort bien proportionnée ; en quoi ils sont bien différens des fictions bizarres où se jettent les fanatiques. L'or-

dinaire des Fanatiques qui se disent inspirés , est plutôt de faire accroire qu'ils ont des émotions intérieures , des visions , & d'autres prétendus signes d'inspiration qui ne se manifestent point au-dehors. On sent combien il est aisé de se faire illusion à soi-même & aux autres , dans ces sortes de preuves secrètes , où l'imagination peut avoir beaucoup de part : mais il n'en est pas de même des preuves extérieures qui consistent dans une suite de faits visibles & palpables , & dont nos propres sens & les sens d'autrui sont juges , qu'on peut voir distinctement & à plusieurs reprises. Ce genre de preuves n'est point trompeur : car , pour se méprendre & s'égarer totalement là-dessus , il ne suffiroit pas d'être enthousiaste , il faudroit être visionnaire & absolument fou ; ce qui est un excès si rare & si frap-

pant , que dès qu'un homme y tombe , le mal s'indique d'abord par cent traits de folie.

C'est-là sans doute , la raison pourquoi Dieu a voulu que la Foi des Apôtres , d'où la nôtre dépend , ne fût pas seulement fondée sur une inspiration secrète & interne , mais sur des faits extérieurs , subsistans , & faciles à discerner. Il falloit qu'ils vissent Jesus - Christ ressusciter & monter au Ciel ; qu'ils reçussent le Saint-Esprit sous une forme visible , & qu'ils opérassent eux - mêmes des guérisons miraculeuses , afin qu'on ne pût pas les confondre avec les enthousiastes , qui n'ont d'autre preuve que ce qu'ils sentent intérieurement , ou qu'ils croient sentir. On voit qu'il n'y a rien de pareil à craindre pour les Apôtres , puisqu'ils ont pour preuve de leur mission , des signes manifestes

qui s'apperçoivent par le canal des sens , le moins sujet à illusion , & le moins équivoque de tous.

Dieu , dit saint Prosper , a réglé d'une manière si sage , les preuves qui devoient nous convaincre de la divinité de son culte , qu'il n'a pas voulu les commettre toutes à notre Foi ; mais il en a soumis un grand nombre au témoignage de nos propres yeux , afin que les hommes , convaincus par les vérités qu'ils voient , ne doutassent pas de celles qu'on leur ordonne de croire.

Votre Vicaire est très-ignorant en histoire , s'il ne fait pas que dans tous les temps , depuis l'établissement du Christianisme , Dieu a toujours récompensé la soumission de notre Raison à la Foi , par les preuves les plus sensibles de la divinité de cette même Foi en conséquence des promesses de

l'Ancien & du Nouveau Testament. Lorsque J. C. ordonne à ses Apôtres d'annoncer aux hommes une doctrine contraire à nos passions & à nos préjugés, il n'exige pas qu'on les en croie sur leur parole, il les oblige à prouver la puissance de celui qui les envoie, par les œuvres miraculeuses qu'il leur ordonne de faire : *Infirmos curate, leprosos mundate* (a). Ces prodiges ne pouvoient être que des effets d'une Puissance infinie, & l'ouvrage d'un Dieu. La Providence se manifeste encore à l'égard de tous ceux dont la Foi vive & animée devoit persuader la doctrine de Jesus-Christ, & contribuer à la propagation de l'Evangile. Leurs Miracles sont annoncés par Jesus-Christ, comme ceux de Jesus-Christ l'avoient été par les Prophètes : *Celui qui croit en moi fera*

(a) *Matth. 10. 8.*

les œuvres que je fais , & en fera même de plus grandes (a). Ces promesses sont générales , elles ne sont point restrain-tes aux seuls Apôtres : Jesus - Christ les adresse à tous ceux qui croiront en lui. Il faut un pyrrhonisme aussi absurde que celui du Vicaire Savoyard , & sa haine aveugle contre le Christianisme , pour nier l'existence & la continuation de ces prodiges qui viennent à l'appui de la Religion révélée.

Tertullien & Eusébe nous attestent les Miracles que les Soldats Chrétiens opérèrent dans l'armée de l'Empereur Marc-Aurele. Les Basile, les Grégoire de Nyffe , les Jérôme , nous parlent des Miracles de S. Grégoire Thaumaturge, qui vivoit au troisiéme siècle. Nous lisons ceux des Antoine, des Hilaire, des Martin, des Nicolas , dans les Ecrits de S. Athanase & de S. Jérôme. Saint

(a) S. Jean , 14. 12.

Augustin nous a transmis la mémoire de ceux qui étoient arrivés de son temps à Milan & à Carthage ; & S. Grégoire nous annonce que son siècle avoit été le témoin des merveilles du Très-haut.

Quoi de moins suspect que le témoignage de ces grands hommes ? les temps , les lieux où ils l'ont rendu & où ils pouvoient si facilement être contredits , les mettent au-dessus de la plus sévère critique , & nous forcent à les croire , ou il faut révoquer en doute ce que l'histoire a de plus certain.

Nous voyons tous ces prodiges bienfaisans opérés dans le sein de la Société , qui est seule dépositaire du vrai Culte : nous les voyons opérés pour établir , confirmer ou défendre ce que la Religion a de plus sacré , & ce que l'Eglise a cru dans tous les

temps. Tous concourent évidemment à la santé des corps & à la sanctification des ames.

A ces traits on reconnoît les vrais Miracles, que S. Augustin appelloit des liens chers & précieux, qui l'attachoient à l'Eglise; & sentant plus que jamais ce caractère de divinité qui confirme ma Foi, je dirai à Dieu même: » Si ma Foi est une erreur, » c'est vous qui me trompez, puis- » qu'elle est appuyée sur des prodiges « que vous seul pouviez opérer ».

Les Miracles allégués dans les Sociétés séparées, sont les seuls qui s'opèrent dans les carrefours, dans les chambres, dans les déserts, c'est-à-dire, dans l'obscurité. On n'y reconnoît jamais cette simplicité, cette ingénuité qui sont inséparables de la Vérité. Le temps découvre toujours les détours, la fourberie & l'imposture

dans les opérations de ces prétendues merveilles , & la crédulité ou l'intérêt dans ceux qui s'y livroient. Ce qui avoit été annoncé d'abord avec éclat , ne l'est plus que dans le secret ; & , avec le temps , ceux qui avoient cru ces especes de prodiges , rougissent de leur crédulité. Les visions des Priscilles , les merveilles opérées sur les tombeaux des Donatistes rentrèrent bien-tôt dans la nuit qui les avoit enfantées ; & les Calvinistes éclairés , n'oseroient nous apporter en preuve , les faits prodigieux arrivés dans les Cévennes.

Il n'en est pas de même des Miracles de Moyse & de Jesus-Christ. Il est constant que tous les Miracles rapportés dans l'ancien Testament, étoient sensibles , palpables , & même éclatants , en un mot , tels que vous les désirez ; qu'en conséquence un nom-

bre infini de témoins oculaires pouvoit s'en assurer ; qu'il étoit impossible qu'on les adoptât en dupes ; que pour en perpétuer le souvenir , des monumens publics ont été dressés , & qu'en action de grâces , on a imposé certains devoirs qui ont été remplis dès l'époque même des Miracles , & qu'on a continué de remplir d'année en année. Tout cela est clairement marqué dans les Livres des Juifs : donc il faut nécessairement que ces prodiges soient réellement arrivés , & en conséquence admettre une Religion révélée.

Vous voudriez, vous & votre Vicaire , avoir vû de vos propres yeux toutes ces merveilles , pour pouvoir les adopter. Mais vos enfans n'auront-ils pas le même droit que vous , de fommer la Divinité de faire la même dépense de prodiges ? J'en dis autant de vos arriè-

res neveux. Voilà l'ordre naturel tourné en ordre surnaturel. Il faudra donc des Miracles d'une autre espèce. Voyez dans quelle absurdité on se précipite quand on s'écarte du vrai.

Quant aux Miracles de Jesus-Christ, ce n'est pas sur des ouï-dire que les Historiens les ont rapportés : ce sont plutôt des témoins qui déposent ce qu'ils ont vû : *Quod vidimus testamur* (a). Ils les ont vus de près & les ont considérés tout à loisir. Jesus-Christ a réitéré plusieurs fois les mêmes guérisons : rien ne se faisoit mystérieusement ou à l'écart : tout se passoit sous les yeux de ses Disciples, souvent même de la multitude : ces mêmes Disciples, témoins assidus de ses Miracles, disent qu'ils ont eux-mêmes reçu de pareils dons, & qu'ils en ont fait usage en cent rencontres.

(a) S. Jean. 1. 1.

différentes. Comment se tromper sur des choses que l'on fait soi-même ou que l'on voit faire ? Tous les jours on s'infatue d'une fausse opinion ; mais on ne se méprend pas si aisément sur ce qui se découvre au doigt & à l'œil. Nos sens ont plus de certitude ; & à moins que d'avoir le cerveau troublé, il n'arrive pas que l'on voie blanc ce qui est noir, ni que l'on reste dans l'erreur sur des objets extérieurs & visibles. On suit avec peine des faits compliqués, comme le sont, par exemple, certaines expériences de Physique : mais les Miracles rapportés dans l'Évangile, sont d'une telle nature, que le vrai ou le faux en devoit d'abord sauter aux yeux de chaque spectateur.

Les Juifs eux-mêmes ne les ont pas contestés, ces Miracles ; & dans le Talmud, qui est un Recueil de Sen-

tences & d'explications de leurs anciens Rabbins , ils avouent que Jesus-Christ a fait de grands prodiges. Ils les attribuent , tantôt à la force de la magie , tantôt à la vertu que Jesus-Christ avoit de prononcer le Nom de Dieu. Or , rien ne prouve plus qu'un fait est certain , que lorsque ceux qui ont le plus d'intérêt à le nier , ne lui opposent qu'une explication absurde. Celse , le plus grand ennemi de la Religion Chrétienne , est forcé de reconnoître les Miracles de Jesus-Christ , & a recours à la magie pour les expliquer. Il avoue le Miracle de la multiplication des pains , & soutient que c'étoit un repas enchanteur & magique ; donc les conviés se sont nourris de chimères. Rassasier sans alimens cette multitude , étoit un fait plus miraculeux que de la rassasier avec cinq pains.

D'ailleurs , si les Miracles de Jesus-Christ & de ses Apôtres n'eussent pas été vrais , l'Univers se seroit-il ainsi métamorphosé presque tout d'un coup ? Est-il croyable qu'un changement si prodigieux ait pu se faire avec tant de rapidité , sans que les hommes aient examiné le nouveau Culte qu'on leur offroit , & les Miracles qui lui servoient de fondement ? Il est réservé à votre Vicaire de fermer les yeux à tant de considérations victorieuses , plutôt que d'admettre la vérité de la Religion révélée.

Votre Vicaire Savoyard croit avoir ébranlé les fondemens de la Religion révélée , en nous faisant entendre qu'il faut une immense érudition pour les connoître & les apprécier. Il faut , à l'entendre , être en état d'examiner , de peser , de confronter les Prophéties , les révélations , les faits , tous

les monumens de Foi proposés dans tous les pays du monde , en assigner les temps , les lieux , les auteurs , les occasions. On a grand besoin d'une justesse de critique , pour distinguer les pièces authentiques de pièces supposées , pour comparer les objections aux réponses , les traductions aux originaux. On doit sçavoir le génie des Langues originales , connoître toutes les forces de la Nature , comparer les preuves des vrais & des faux prodiges, & trouver les règles sûres pour les discerner. Enfin , que de connoissances rares ne faut-il pas réunir , pour s'assurer de la vérité de la révélation !

Ce sophisme ne pourroit tout-à-plus éblouir qu'un Protestant , qui a secoué le joug de l'autorité de l'Eglise pour se livrer aux incertitudes de l'examen & de l'indépendance. Mais le Chrétien, affermi dans la son-

mission à une autorité divine & infaillible , aura pitié de tout cet étalage de difficultés , que votre Vicaire multiplie & exagere sans ombre de raison. Non , il ne faut point une vaste érudition pour s'assurer que la Religion révélée exige notre acquiescement : il ne faut que de l'attention , un bon esprit & de la bonne foi. On n'a nul besoin de sçavoir l'Histoire , les Langues & la Physique : tout consiste à avoir quelque notion de la valeur des preuves morales , à sçavoir rassembler des indices qui , par leur réunion , forment une démonstration que les esprits les plus médiocres peuvent entendre.

A-t-on besoin d'être fort sçavant , pour remarquer en soi-même & dans les autres l'effroyable corruption du cœur de l'homme , son injustice , sa vanité , sa misère ? La plus légère tein-

ture d'histoire ne suffit-elle pas pour apprendre que les hommes ayant cherché divers remèdes à leurs maladies , n'ont fait que montrer la grandeur de leurs maux & l'impuissance où ils sont de les guérir par leurs forces naturelles ? L'esprit le plus borné peut aisément , sans dialectique , conclure que la Religion seule nous fait connoître le remède à tous ces maux , puisque la Raison seule n'a jamais pû le découvrir. Cette Religion révélée n'apprend-elle point tout-d'un-coup à l'ignorant comme au sçavant l'origine de nos maux , que tous les Philosophes ont inutilement cherchée , en nous instruisant des deux états de l'homme , de son innocence , & de sa chute ? C'est cette divine Religion qui nous a enseigné que la Rédemption de Jesus-Christ & l'application de ses mérites sont l'unique remède à nos

maux. L'homme le plus ignorant n'a nullement besoin de faire de grandes études pour s'assurer que cette Religion est la plus ancienne de toutes ; qu'elle a toujours été dans le Monde ; qu'elle s'est conservée dans un Peuple particulier , qui a gardé le Livre qui la contient avec un soin prodigieux. La certitude des Miracles de Moyse , faits à la vue d'une multitude innombrable d'hommes , faite aux yeux des esprits les plus superficiels. Il est aisé de voir que ces milliers d'hommes n'eussent pas manqué de démentir Moyse , s'il eut eu la hardiesse de les inventer , & de les écrire dans un Livre le plus injurieux au Peuple Juif , puisqu'il découvre par-tout ses infidélités & ses crimes. Il suffit de lire les Livres de l'Ancien Testament , pour y voir par-tout les prédictions de la venue du Sauveur. En effet , toute

la Religion des Juifs consistoit à l'attendre & à la figurer. Or les Miracles sont si certains, & il y a des prophéties si claires, qu'il n'y a que des hommes profondément aveugles & stupides qui puissent les nier.

Votre Vicaire Savoyard devoit-il ignorer que toute la Religion Chrétienne ne consiste proprement que dans un seul fait à la portée de tous les hommes? Il ne s'agit simplement que de sçavoir si Jesus-Christ, qui a fait tant de Miracles, qui est mort sur la Croix, est véritablement ressuscité. Ses Disciples prouvent la vérité de ce fait, non-seulement par leur témoignage, & par un témoignage unanime & conforme, perpétuel & constant; mais ils souffrent la mort pour en soutenir la vérité, & font plusieurs Miracles au nom & par la vertu de Jesus-Christ ressuscité. Voilà à quoi

se réduit en dernière analyse la question de la vérité de la Religion révélée , qui ne demande nullement toutes les discussions que vous étalez dans votre Ouvrage. La Résurrection de Jesus-Christ étant vraie , toute la Religion est vraie : or , la Résurrection est aussi bien démontrée , qu'un fait historique le puisse être. Il est certain que c'est au nom de Jesus-Christ ressuscité que les Disciples guérissent les malades , qu'ils ressuscitent les morts , & qu'ils confèrent le pouvoir d'opérer ces mêmes merveilles à ceux à qui ils imposent les mains. Les Apôtres ne pouvoient donc être trompés sur les Miracles de Jesus-Christ qu'ils avoient vûs , puisqu'ils en faisoient eux-mêmes de pareils. Les premiers Chrétiens ne pouvoient être trompés sur ceux des Apôtres , puisqu'au nom de Jesus-Christ ils faisoient des pro-

diges semblables aux leurs. Cette tradition qui s'est perpétuée dans tous les siècles sans interruption, est un argument palpable en faveur de la vérité de la Religion révélée : c'est une continuité de faits, dont les derniers renferment & prouvent la certitude des premiers. Il n'est pas nécessaire d'être Philosophe ni d'avoir un grand esprit, pour comprendre la vérité de ces argumens : c'est assez d'un peu de sens commun, & il suffit de n'être pas insensé, & de ne point aimer les paradoxes.

La saine raison nous dit que Dieu s'étant révélé aux hommes, il l'a dû faire d'une manière proportionnée à toutes sortes d'esprits ; puisqu'il a voulu déclarer sa volonté, non-seulement aux sçavans, mais aussi aux simples & aux esprits bornés. C'est faire outrage à la sagesse & à la bonté de Dieu,

Dieu , de prétendre qu'il n'ait mis dans les Ecritures des marques évidentes qu'il en est l'Auteur , que pour ceux qui auroient beaucoup d'esprit , & qui se livreroient aux discussions les plus pénibles. Un seul de ces caractères bien médité , bien compris , suffit pour persuader les plus simples de l'inspiration des saints Livres.

L'esprit le plus médiocre n'a besoin que d'un peu d'attention , pour s'assurer que les Ecritures réunissent tous les caractères de divinité. Elles sont le plus ancien Livre du Monde ; un de ses principaux Auteurs, Moyse, a opéré de grandes merveilles , & a prophétisé de loin des événemens qui sont venus à point nommé répondre à la prophétie. Les Législateurs & les Philosophes ont puisé dans ces divines Ecritures , ce qu'il y a de plus sage

dans leurs Loix & de plus beau dans leurs Ecrits. Elles nous ont enseigné le meilleur systême de Religion qui fût jamais. Elles nous donnent les plus grandes & les plus augustes idées de Dieu. Leur ensemble forme le plus admirable concert. de louange de l'Être suprême, que l'esprit humain étoit capable de produire. Il n'est pas possible de lire attentivement les Ecritures, sans en sentir la divinité : elles sont écrites avec un air de simplicité & de sincérité, qui ne permet pas de leur refuser sa créance : leur accord est parfait ; leurs prédictions se sont exactement accomplies. Ces Ecrivains sacrés se sont rendu témoignage de leur inspiration, soit en parlant des autres Ecrivains sacrés, soit en parlant d'eux-mêmes. La doctrine contenue dans les saintes Ecritures, s'est répandue promptement dans le monde par des moyens tous divins ;

enfin la divinité des Ecritures est attestée par la Tradition constante de ceux qui les adoptent , & par le témoignage infailible de l'Eglise , contre lequel on ne peut réclamer.

Quand il y auroit dans cet Ouvrage divin , certaines choses qui passent notre portée , certains dogmes que nous ne saurions comprendre , certaines difficultés dont la solution nous est inconnue , il n'en seroit pas moins certain que la révélation Chrétienne est divine , parce qu'il est évident que Dieu , cet Etre infini dans toutes ses perfections , a des connoissances que nous n'avons point ; qu'il est le maître de ne se manifester à nous qu'en partie ; qu'il a droit de nous ordonner de croire ce que nous ne comprenons point , & qu'il n'a point voulu que toutes les vérités révélées eussent le même degré d'évidence , afin d'éprou-

ver notre soumission , & d'augmenter nos mérites par les sacrifices que nous lui-faisons de notre esprit & de notre cœur.

La Raïson de votre Vicaire est bien foible puisqu'elle ne va pas jusqu'à connoître qu'il y a des choses qui la surpassent. Il a très-bien soutenu contre les Materialistes qu'il y a un Dieu, qu'une partie de nous-mêmes est une substance spirituelle, qu'il y a union de l'ame & du corps. Peut-il se vanter également de comprendre parfaitement la Nature de ce Dieu, son Essence & ses Perfections ? A-t-il des idées bien distinctes de cette union des deux substances & de tout ce qui en résulte ? Si Dieu a mis des barrières dans l'ordre de la Nature , que malgré nos efforts nous ne sçaurions pénétrer ; est-il étonnant qu'il y en ait dans un ordre supérieur, où notre intelligence ne peut atteindre ? Avant de vouloir compren-

dre ce qu'on ne voit pas, on doit commencer à connoître & à comprendre ce qu'on voit. Indépendamment de toute Religion, c'est une nécessité d'admettre dans le seul ordre naturel une infinité de mystères sur lesquels on disputera jusqu'à la consommation des siècles, sans jamais parvenir à la solution & au dénouement, quoi qu'on ne puisse pas douter de l'existence de ces objets mystérieux. Telles sont les questions qui regardent le mouvement, la pesanteur, la lumière, les couleurs, une idée claire & complete du *temps* & du *lieu* par une définition exacte & précise de l'un & de l'autre.

Votre Vicaire ose dire que notre Evangile renferme des *choses qui répugnent à la raison*. Mais devoit-il ignorer que la démonstration de la répugnance ne peut tomber que sur deux idées connues & qui seroient clairement opposées? Or la plupart des objets révé-

lés de la Foi proprement dite, étant essentiellement hors de la sphère des connoissances naturelles, *argumentum non apparentium*; on ne peut pas dire que les idées en soient assés connues pour qu'on puisse en démontrer l'opposition claire, ou la répugnance.

Il est certain que nous ne pouvons avoir d'idée claire & distincte que des choses qui ne sont pas au-dessus de notre raison, ou qui sont de niveau avec la raison humaine. Mais les dogmes & les mystères de la Foi sont au dessus de notre Raison, ou ne sont pas de niveau avec la Raison: on ne peut démontrer une claire opposition entre des idées, qu'autant que ces idées sont claires & distinctes par rapport à nous. Or les idées des dogmes & des mystères de la Foi n'étant pas claires & distinctes par rapport à nous, il est impossible de pouvoir affirmer qu'il y ait la moindre répugnance entre

les idées des dogmes & des mystères de la Foi.

Ce qui est infiniment au - dessus de la Raison , n'est point à la portée de la Raison , & ce qui n'est point à sa portée ne peut jamais être l'objet de ses découvertes. Il en est de la lumière naturelle comme de l'œil. L'œil ne peut appercevoir des objets qui sont hors de la sphère de son activité : de même la lumière naturelle, la Raison, cet œil, ce flambeau de l'esprit ne peut jamais découvrir ce qui est au-delà de sa sphère : prétendre que l'esprit doit trouver de l'évidence dans certains mystères de la Religion révélée, c'est prétendre qu'il atteigne où il ne doit & ne peut pas atteindre, & que ces mystères essentiellement au - dessus de la Raison soient à sa portée & n'y soient pas : ce qui renferme la contradiction la plus manifeste. Il doit suffire à ma

Raison que Dieu les lui a révélés, pour s'y soumettre & recevoir comme vraie ce qu'elle ne peut comprendre.

La Foi perd son caractère essentiel & n'est plus qu'une persuasion humaine quand elle a pour appui nos lumières, notre sagesse, & non l'autorité de Dieu. Dieu a droit de prescrire à notre entendement ce qu'il doit croire, & à notre volonté ce qu'elle doit aimer. Nous lui devons l'hommage de notre cœur par des inclinations conformes à ses Loix, malgré la répugnance qu'elles peuvent trouver en nous. Nous lui devons l'hommage de notre esprit, en croyant des mystères incompréhensibles à notre Raison. Pourquoi Dieu se cache-t-il, direz-vous, pourquoi n'a-t-il pas voulu donner aux vérités révélées un plus haut degré d'évidence? Ce n'est point au néant à demander à l'Être infini & incompréhensible par essence

fence le pourquoi de sa conduite. Dieu n'a point voulu que les vérités de la Foi fussent proposées aux hommes avec tant d'évidence, qu'il n'y restât un grand nombre de nuages propres à aveugler les esprits superbes, à servir de pièges aux esprits impurs, & à humilier sous ces ténèbres salutaires ceux-même qui la cherchent sincèrement. S'il veut découvrir aux uns ses mystères par miséricorde, il veut les cacher aux autres par justice: & comme sa justice ne fait pas moins partie de sa Providence que sa Miséricorde, on peut dire que les ténèbres qui couvrent les Mystères sont autant dans l'ordre de Dieu, que les lumières qui les découvrent. Il est vrai qu'avant tout la Raison, comme nous l'avons dit, s'informe de la certitude de la révélation; car elle veut bien s'aveugler, mais pour Dieu seul. Elle consent à sacrifier

ses lumières , mais uniquement à celui dont elle les tient.

Votre Vicaire ne devoit pas perdre de vue que la révélation est un fait ou plutôt un suite de faits. Or les faits qui ne nous sont transmis que par tradition ne sont susceptibles que d'une démonstration morale. C'est ce genre de démonstration que vous affectez de méconnoître partout dans votre Ouvrage : elle est cependant très - propre de sa nature à la production de la Foi. Ce qu'on peut prouver par deux raisons : la première est que cette espece d'évidence est capable de faire impression sur toutes sortes d'esprits ; au lieu qu'il y en a peu qui soient en état de comprendre les démonstrations Métaphysiques & Mathématiques. D'où il paroît qu'il étoit digne de la sagesse de Dieu de donner une évidence morale aux vérités révélées , la Foi étant

un devoir qu'il exige , non-seulement des savants & des Philosophes , mais généralement de tous les hommes , sans en excepter les simples & les ignorants.

Une autre Raïson qui prouve encore que l'évidence morale est la plus propre de toutes pour accompagner la Foi , c'est que cette sorte d'évidence étant extérieure au sujet , elle rend bien la chose évidemment croyable ; mais elle lui laisse toujours une certaine obscurité qui s'accorde très-bien avec la nature de la Foi.

Votre Vicaire devoit savoir que les démonstrations Géométriques, tout évidentes qu'elles sont , ne sont point les plus propres à convaincre tous les esprits. La plupart seront mieux persuadés par un grand nombre de probabilités que par une preuve dont la force dépend de l'extrême précision ;

& c'est une attention de la divine Providence de n'avoir soumis à ce dernier genre de preuves que des vérités qui nous étoient en quelque sorte indifférentes , pendant qu'elle nous a donné les probabilités , pour nous faire connoître celles qui nous étoient utiles : & il ne faut pas croire que la sûreté qu'on acquiert par ce dernier moyen soit inférieure à celle qu'on acquiert par l'autre. Un nombre infini de probabilités est une démonstration complète , & pour l'esprit humain la plus forte de toutes les démonstrations. En effet les preuves de Géométrie ne font le plus souvent qu'ôter la réplique sans répandre aucune lumière dans l'esprit, & sans montrer la chose à découvert ; au lieu que les preuves morales & historiques & l'assemblage des probabilités la mettent pour ainsi dire devant les yeux. Elles sont, comme

nous avons déjà dit , plus proportionnées à nos esprits ; nous avons plus de facilité à nous en servir sûrement que des principes de Géométrie dont peu de têtes sont capables : jusques-là que tout infailibles qu'ils sont , il arrive quelquefois à des Géomètres de se tromper dans l'application qu'ils en font. Si les hommes savent quelque chose d'assuré , ce sont les faits ; & de tout ce qui tombe sous leurs connoissances , il n'y a rien où il soit plus difficile de leur imposer. Ainsi dès qu'on a prouvé que la Religion révélée étoit inséparablement attachée à des faits dont la vérité ne pouvoit être contestée de bonne foi , le Vicaire Savoyard , ainsi que tout homme raisonnable , est obligé indispensablement de se soumettre à tout ce que cette Religion enseigne.

Si Moyse , par exemple , a été , &

qu'il ait écrit le livre qu'on lui attribue, la Religion Judaïque est véritable, Jesus - Christ est le Messie; & si Jesus - Christ est le Messie, il faut croire tout ce qu'il a dit.

C'est par ce divin enchaînement des vérités, que Dieu conduit les hommes à la véritable Foi, & qu'ils peuvent faire voir qu'il n'y a rien de plus raisonnable que la soumission qu'ils rendent aux Mystères les plus incompréhensibles, bien loin qu'on les puisse accuser de foiblesse & d'imprudence: & comme ce grand corps de la Religion Chrétienne est composé d'une infinité de parties différentes, qui rendent toutes au même but, & qu'il subsiste depuis six mille ans; il ne se peut que ce ne soit un enchaînement de vérités infini; que chaque siècle n'y ait ajouté une nouvelle accumulation de preuves, & que quelque part que l'on

commence , à quelque point qu'on s'applique on arrive toujours à une telle abondance de lumière qu'il est impossible d'y résister. Mais on est d'autant plus obligé de s'appliquer exactement à la recherche de ces preuves , qu'il n'a pas plû à Dieu qu'elles consistassent dans des principes grossiers & palpables , qu'on découvrit tout d'un coup & qui fussent vus également de tous les hommes. C'est plutôt un amas de circonstances que tout le monde ne rassemble pas , ou n'envisage pas de la même sorte ; mais qui ne laissent pas néanmoins d'être sensibles quand on leur ouvre les yeux , & de produire , lorsqu'elles sont réunies , une certitude , si non plus pleine , au moins plus intime & plus naturelle que celle qu'on a des démonstrations spéculatives & abstraites ; parceque les voies en sont plus proportionnées à

l'esprit humain, & qu'il n'y a personne qui n'en trouve en soi les principes.

La plupart des plus grandes certitudes que nous ayons, ne sont fondées que sur un fort petit nombre de preuves qui ne sont pas infailibles, séparées, & qui pourtant dans certaines circonstances se fortifient tellement par l'addition de l'une à l'autre, qu'il y en a plus qu'il n'en faut pour condamner d'extravagance quiconque y résisteroit, & qu'il n'y a point de démonstration à laquelle on puisse moins résister.

Il résulte donc que dans les matières qui ne sont pas susceptibles de démonstrations Métaphysiques & Géométriques, mais seulement de preuves morales, qu'on tire de la réunion de plusieurs faits, de plusieurs témoignages, de plusieurs préjugés; c'est pécher contre la droite Raison &

l'équité naturelle que de discuter séparément chaque fait , chaque témoignage , chaque préjugé , & de les infirmer chacun en particulier par des difficultés spécieuses, sans vouloir examiner de bonne foi quelle impression , quelle conviction résulte du concert de tous les indices qui concourent maintenant à établir la même vérité. C'est sur tout de ce défaut & de cette omission dont le Vicaire Savoyard est capable. Non-seulement il passe sous silence plusieurs indices propres à préjuger la divinité de la Religion révélée ; mais les circonstances dont il fait mention , il les affoiblit & les examine séparément , & y oppose des difficultés. C'est avec cette mauvaise foi que procèdent les incrédules de nos jours : ils affectent d'ignorer que la force persuasive des preuves morales , & de la réunion des indices est appuyée

sur le grand principe de la véracité de Dieu. Quoique nul témoignage humain, pris à part, ne démontre rien, il y a certains concours de témoignages qui donnent une pleine assurance, parcequ'ils ne peuvent se trouver joints avec la fausseté, à moins que Dieu par sa Toute puissance ne les eût réunis pour nous faire une illusion qui seroit l'équivalent du mensonge. Dieu seroit alors la cause de notre erreur. La cause universelle prendroit la place des causes particulières que les phénomènes indiquent, & se cacheroit à plaisir sous un tel voile pour nous tromper. Mais comme une telle supposition renverse l'idée de l'Être parfait, & répugne à celle de sa bonté & de sa sagesse, on doit en conclure qu'on a découvert un fondement solide pour la certitude morale en la réduisant à ce seul principe : C'est que Dieu n'é-

tant point trompeur , la liaison d'un concours d'apparences qui me frappent avec une cause simple qui les explique & qui peut seule les expliquer , prouve la réalité de cette cause. On peut donc dire que le témoignage humain ne devient infaillible en certaines circonstances, que parceque le témoignage divin l'est nécessairement lui-même.

Pourroit-on de bonne foi renoncer à la force des preuves morales , ne s'en tenir qu'au témoignage de nos yeux , & regarder la génération qui nous a précédés , comme une chimère parceque nous ne la voyons pas ? Il est certain que ceux qui font semblant de rejeter la certitude morale , supposent qu'il en puisse exister : pour un fait qu'ils voient de leurs yeux , ils en croient mille qu'ils ne voient pas. Sera-t-il réservé à la Résurrection de Jesus-Christ , d'être un fait incapable de

toutes sortes de preuves, & qu'on ne pût recevoir que sur le témoignage de ses propres yeux ? Mais au contraire les argumens que nous avons de cette vérité, sont infiniment plus forts que tous ceux que l'incrédulité pourroit raisonnablement désirer. Quand Jesus - Christ, après qu'il fut sorti du tombeau, auroit conversé avec les hommes pendant plusieurs années, pendant quelques siècles, ne faudroit-il pas aujourd'hui s'en rapporter à la vérité de l'Histoire ? Quand même il apparôitroit aujourd'hui en quelque lieu, ceux qui ne l'auroient pas vu, feroient les mêmes difficultés ; de sorte qu'il faudroit, selon les principes du Vicaire Savoyard, que Jesus-Christ apparût à tous les hommes, en tout temps & en tout lieu. Peut-on rien imaginer de plus absurde ? Quoi, l'homme qui se conduit

dans la vie par des conséquences que la raison & la prudence lui dictent , ne sera plus , en fait de Religion , qu'un mauvais sophiste qui cherche à s'éblouir , & qui ne veut croire que ce qui peut frapper ses yeux ? Encore , quand Jesus-Christ converseroit avec les hommes , je ne vois pas pourquoi l'incrédulité ne pourroit pas révoquer en doute sa Mort & sa Résurrection. On peut assurer que si on étoit accoutumé à voir un homme immortel , l'incrédulité s'efforceroit enfin d'y trouver des causes naturelles dans la constitution de son corps.

La résolution de ne rien croire fait adopter à nos beaux esprits toutes sortes d'absurdités. Rien n'est plus frappant que le concert des preuves qui attestent la vérité de la Résurrection de Jesus-Christ : eh bien , nos Philosophes se créveront plutôt les

yeux & débiteront les sophismes les plus ridicules , plutôt que de faire un bon usage de leur Raison en se soumettant à la force de ces preuves. Qu'on jette un coup d'œil sur les motifs de crédibilité qui accompagnent le témoignage des Apôtres sur la Résurrection de leur Maître , & l'on sera forcé de convenir que ce témoignage est décisif. Les Apôtres publièrent ce grand événement aussi-tôt qu'il fut arrivé : ils le publièrent dans le lieu même où ils disoient que l'événement s'étoit passé : ils en répandirent les premières nouvelles , non dans un coin obscur , mais dans une des Villes les plus grandes & les plus peuplées qu'il y eût alors dans le Monde : ils choisirent pour cela le temps de l'année où il y avoit à Jérusalem le plus grand nombre d'étrangers qui s'y rendoient de toutes parts , & où par

conséquent il y eut plus d'yeux pour les éclairer : ils ne semerent pas ce bruit sourdement , mais de la façon la plus publique & dans les plus nombreux auditoires. Leurs ennemis étoient engagés par toutes sortes de raisons plus fortes les unes que les autres , à mettre tout en œuvre pour leur prouver qu'ils étoient des faux témoins. Ces ennemis eurent tout le loisir & toutes les occasions de prouver le faux témoignage , si c'en eût été un, que celui que les Apôtres rendirent. En effet , il n'y a jamais eu de déposition dont l'examen ait été plus facile. Les Disciples étoient en grand nombre , & déposoient tous que Jesus-Christ ressuscité leur étoit apparu souvent pendant plusieurs jours. Il est rare que deux faux témoins , interrogés séparément , s'accordent en tout , ou que , confrontés , ils ne se coupent

point : d'ailleurs , il est de l'impossibilité la plus absolue , que cela n'arrive point entre plus de cinq cens personnes qui tremperoit dans le même complot. Qu'on suppose pour un moment que ces cinq cens personnes se soient si bien concertées , que l'on n'eût pu les faire tomber en contradiction ; les Conducteurs de la Nation Juive manquoient-ils de moyens pour démontrer le faux témoignage ? N'avoient-ils pas entre leurs mains tout le pouvoir nécessaire pour faire toutes les perquisitions , pour examiner les témoins , & pour approfondir entièrement le mystère ? Jésus - Christ n'étant pas ressuscité , quoi de plus facile que de tirer son corps du sépulchre , que de le faire voir à tout le monde , & que de le déposer dans un lieu sûr , où chacun pendant quelque tems eût pu le visiter ?

D'ailleurs ,

D'ailleurs , que peut-on exiger de plus dans un témoin , qu'une parfaite connoissance des faits qu'il atteste , & un caractère de sincérité & de droiture irréprochable ? Certainement les Apôtres avoient une connoissance parfaite du fait , & leur vie fut sainte & irrépréhensible.

Si Jesus-Christ n'étoit point ressuscité , ses Disciples n'auroient pas cru en lui après sa mort. Dans cette supposition , ils n'auroient point eu de raison de revenir à la foi de leur Maître , qu'ils avoient abandonné & renié dans sa disgrâce. Ils ont eu un motif suffisant de croire en lui & d'obéir au commandement qu'il leur fit de prêcher l'Évangile par toute la terre , sur-tout quand ils se virent revêtus du pouvoir d'opérer des Miracles & du don des Langues. Leur doctrine étoit pure : on y exhorte à la pratique de

toutes les vertus. Les contradictions apparentes prouvent que les Apôtres n'ont pas écrit de concert : il y a d'ailleurs un rapport exact entre eux sur les principaux faits qu'ils ont écrits d'après la Vérité. Ils ont fixé les temps & les lieux où sont arrivés les faits qu'ils racontent : ils nomment les personnes qui y ont eu part , & qui en ont été les témoins. L'aveu de leurs fautes & de leurs défauts forme une autre preuve de sincérité. La manière dont ils parlent de l'état humble , des souffrances , & de la mort de leur Chef , est marquée au coin de la vérité. Ce ton simple & uni dont ils exposent les plus sublimes & les plus importantes vérités, & dont ils racontent tant de faits merveilleux , n'est pas celui de l'éloquence humaine.

• C'est sans raison qu'on se plaint de

ce que les Juifs n'ont pas été tous témoins de la Résurrection. Jesus-Christ souffrit publiquement à leurs yeux ; & ils sçavoient si bien qu'il avoit prédit qu'il ressusciteroit , qu'ils mirent des Gardes auprès de son sépulchre. Chaque Soldat étoit pour eux un témoin de sa résurrection , qu'ils avoient eux-mêmes choisi. Les Apôtres , & un grand nombre d'autres témoins , leur attesterent cet événement. Pour confirmer leur témoignage , ils furent rendu capables d'opérer , & ils opérèrent en effet publiquement des Miracles au nom de Jesus-Christ ressuscité. Que pouvoient exiger de plus les Juifs ? Leur incrédulité aussi-bien que celle du Vicaire Savoyard , n'est-elle pas évidemment déraisonnable ?

Mais , dira l'Incrédule , la résurrection d'un mort est contraire aux loix de la Nature. Si je la vois de mes pro-

pres yeux , j'ai peine à la croire , & vous voulez que j'ajoute foi au témoignage d'autrui ? On convient que les hommes ne croient pas aisément sur le témoignage d'autrui , les choses qui leur paroissent peu vraisemblables ou impossibles : mais ce n'est pas parce que ces choses ne sont pas par elles-mêmes susceptibles d'aucune preuve. Cela vient de ce que l'opinion dont est prévenu mat-à-propos celui qui écoute la relation d'un fait , l'emporte sur la créance que mérite le témoin qui dépose. Personne ne s'avisera de dire qu'une chose ne peut être prouvée , parce qu'elle est contraire aux loix & au cours ordinaire de la Nature : car les loix de la Nature sont entièrement indépendantes d'une chose de fait qu'un homme nous atteste ; & toutes les fois que nous voyons nous-mêmes des faits qui contredisent

les notions que nous avons des loix de la Nature , nous ne laissons pas de les admettre , parcé que nous en croyons nos propres sens. Quand nous n'admettons pas de semblables faits sur le témoignage des autres , c'est parce qu'il nous plaît ; sans ombre de raison , ne pas ajouter foi à leur parole , & non parce que ces faits ne sont pas de leur nature susceptibles de preuves. Est-ce qu'un prodige n'est pas un fait qui a les mêmes marques de vérité que les autres faits ? Les yeux ne sont-ils pas également juges compétents des faits extraordinaires , comme des faits purement naturels ? Il est évident que la résurrection d'un mort n'est pas plus impossible , qu'il l'est qu'une multitude d'hommes croit voir & toucher ce qu'elle ne voit & ne touche point. L'Incrédule osera-t-il dire , que dans la Nature ,

il n'y a pas des loix pour les sens ? Et s'il y en a , comme on n'en peut douter , n'en est-ce point une pour la vue de voir un objet qui est à portée d'être vû ? On dit que la vue est un sens superficiel ; aussi ne l'emploie-t-on que pour la superficie des choses , qui seule suffit pour les faire distinguer. Mais si à la vue & à l'ouïe nous joignons le toucher , pouvons-nous craindre de nous tromper ? Ne faudroit-il pas pour cela renverser les loix de la Nature relatives à ce sens ? Un homme ressuscité est donc aussi bien un objet des sens , & peut donner d'aussi bonnes preuves qu'il vit , qu'aucun autre homme du monde : ainsi la résurrection d'un mort , considérée simplement comme un fait à prouver par le témoignage , est une chose dont on peut facilement s'assurer : elle ne demande d'autre habileté

dans les témoins , sinon qu'ils sachent distinguer un homme mort d'avec un homme vivant. La certitude qui vient à l'homme par le concours des différens rapports de ses sens , est en effet celle dont une constante expérience lui apprend à ne se pas défier : il n'y résiste que par un abus visible de sa liberté , & en oubliant sa façon d'agir en toute autre chose.

L'unique règle pour les faits prodigieux , comme pour les autres , est donc de les croire quand ils sont bien prouvés : tout ce qu'on peut exiger , c'est que les preuves soient d'autant plus convaincantes , que les faits sont plus merveilleux. Nous n'avons point pour cela droit de mépriser les récits étonnans de qui que ce soit , qu'autant que nous le pouvons convaincre d'imposture ou d'ignorance sur l'objet de son récit. Voilà les ré-

gles que le bon sens dicte à tout homme raisonnable. Il faut donc conclure , que la Résurrection de Jesus-Christ , soit comme miracle , soit comme fait attesté , ne peut être niée que par des impies de mauvaise foi. Mais notre Savoyard ose assurer que nos Miracles, faits pour prouver notre doctrine , ayant eux - mêmes besoin d'être prouvés , ne peuvent servir de rien , & qu'il valoit autant n'en point faire. Il n'est pas étonnant que les impies emploient toute la subtilité de leur esprit pour détruire , s'ils le pouvoient , l'autorité des Miracles. Ils entent bien qu'un Miracle l'emporte sur tous les sophismes qu'ils peuvent faire , & que c'est une voix éloquente qui se fait entendre à tout le monde. Jamais ils ne réussiront à étouffer cette voix qui a formé les premiers Chrétiens , qui les perpétue , & qui saura bien

bien les multiplier. Les Miracles , quand ils sont clairs , se prouvent eux-mêmes , & la Vérité se prouve par les Miracles. Les Miracles contiennent en eux-mêmes le motif qui persuade , & ils sont le motif qui persuade la Foi. Dans l'analyse de la Religion , la Raison me conduit avec le flambeau des Miracles , jusqu'à la certitude de la révélation : en un mot , les Miracles portent nécessairement avec eux le caractère de la vérité & de la divinité : lorsqu'ils sont certains , il ne faut point d'autres preuves. Les Miracles sont à la portée commune de tous les hommes. Ce sont des faits qu'il est facile de discuter : s'ils sont soumis au tribunal de la Raison , ils ne le sont pas moins à celui des sens. Nous avons des principes sûrs pour les discerner , & d'infailibles règles pour nous assurer de leur certi-

tude. Ils nous sont accordés pour être des fondemens de créance & des préservatifs contre l'erreur.

On ne peut contester la vérité de la Religion révélée , dès que les faits qui lui servent de fondement sont indubitables ; autrement Dieu ne seroit plus juste , ni saint , ni le protecteur de sa créature : il laisseroit à l'erreur le pouvoir de la tromper , & lui-même , abusant de sa puissance , permettroit ou feroit des prodiges en faveur du mensonge. Or , les Miracles , & en général tous les faits de l'Évangile , sont au-dessus du doute : ils sont démontrés possibles : ils sont attestés par des Auteurs contemporains & sincères : ils ont été publics : ils sont liés à des événemens postérieurs & incontestables : ils ont eu l'aveu des plus fiers ennemis de la Foi : ils sont venus jusqu'à nous sans altération. Les caractères des contradicteurs &

des partisans de ces faits lui sont avantageux. Les premiers les nient , parce qu'ils ne les ont point vus , ce qui est un mauvais raisonnement ; ou bien ils prennent le parti , comme ont fait les Juifs Talmudistes & les Payens , d'attribuer les faits à supercherie ou à opération magique. C'est une voie qui n'éclaircit rien. Mais les partisans de l'Évangile ont dit : J'ai vu , touché , entendu ; ou bien , j'ai les témoignages de ceux qui ont entendu , touché & vu. C'est la voie qui éclaircit tout. Les faits de la plupart des Histoires sont indépendants , & la vérité de l'un n'emporte pas communément la réalité de l'autre : au lieu qu'avoir vu la résurrection de Lazare , après quatre jours de sépulture , c'étoit autant que d'avoir vu celle de Jesus-Christ. Les œuvres des Disciples tenoient lieu de celles du Maître. Les faits posté-

rieurs remplaçoient les précédents : ces œuvres ayant de plus été réitérées fréquemment en différens temps & en plusieurs lieux , il y avoit une facilité infinie à s'instruire par ses yeux & par le concours des rapports d'autrui. Tout se réunit donc pour prouver la vérité des Miracles qui viennent à l'appui de la révélation.

Plus on consulte la Raïson , plus on voit que le Miracle n'est pas moins nécessaire que la Religion elle-même. Dieu fait tout pour sa gloire : donc il ne peut créer des intelligences , que pour en être connu & aimé : donc c'est un devoir indispensable pour elles , de lui rendre cet hommage : donc , si elles sont unies à des corps , le principal usage qu'elles en doivent faire , est de les associer à leur culte , en manifestant par eux les sentimens d'adoration dont elles sont pénétrées :

donc , si elles composent une Société, elles doivent se porter mutuellement à rendre le même culte par les mêmes signes extérieurs. Mais , qui les réunira ? & quand elles seroient réunies , qui les assurera que leur culte est agréable ? Il est donc nécessaire que Dieu fasse entendre sa voix ; l'inspiration des mêmes pensées , des mêmes sentimens , des mêmes amours , des mêmes mouvemens , seroit un Miracle au-dessus de tous les Miracles. Il veut faire entendre sa voix , il s'agit de la discerner : le Miracle est le caractère distinctif. Mais à quelles marques ferai-je forcé de reconnoître le Miracle divin ? Voici la règle qui a conduit tous les hommes depuis le commencement du monde jusqu'aux Apôtres , & qui se présente comme d'elle-même à l'esprit de tout homme raisonnable.

Tout Miracle , opéré au nom de Dieu créateur du ciel & de la terre , est un signe infallible de la Vérité , ou une œuvre du Tout-puissant opérant par lui-même.

La plus légère attention à l'idée de la Divinité , suffit pour sentir la vérité de cette règle. Il est souverainement vrai , bon , saint , sage , le Dieu dont nous portons l'idée dans nos cœurs. Or , un Miracle opéré au nom de Dieu , créateur du ciel & de la terre , pour confirmer le mensonge , est incompatible avec cette idée : la Vérité suprême ne peut m'induire en erreur : or un Miracle opéré au nom de Dieu , qui n'est pas un signe infallible de vérité , ne me laisse aucune ressource contre l'erreur : un Miracle arrache mon consentement ; en le suspendant , j'abuse de ma liberté : or je ne puis concevoir de raisons à oppo-

fer à un Miracle opéré au nom de Dieu. Supposera-t-on que peut-être il agit à l'occasion des désirs d'un séducteur ! Mais alors Dieu prêteroit son nom à l'ennemi des hommes pour les tromper : que devient sa bonté ? Alors il déploieroit sa puissance pour rendre son nom témoin du mensonge : où est sa sainteté ? Alors il s'ôte-roit l'unique moyen extérieur de convaincre un esprit droit & raisonnable : car un Miracle contradictoire , opéré au même Nom , deviendra un feu : où est la sagesse ? La règle est simple , à la portée d'un enfant ; elle est évidente : pour la méconnoître , il faudroit être d'une ignorance stupide : pour s'y refuser , il faudroit faire violence aux cris de l'ame naturellement Chrétienne. Ce sentiment , que lorsqu'on s'adresse à Dieu & qu'on est exaucé , c'est lui qui exauce, & non

un autre , est tellement gravé dans le cœur de tous les hommes , qu'il n'y en a point qui ne regardât comme un blasphême , de dire que c'est peut-être le Démon de qui on reçoit ce qu'on demande à Dieu. Ainsi , rien de plus simple que la Théologie des Miracles. Jugez par cette règle des Miracles de Moyse & de Jesus-Christ: ils portent visiblement le caractère d'être opérés au nom de Dieu , créateur du ciel & de la terre. Il m'est impossible de douter que ces Miracles ne soient des œuvres de Dieu agissant par lui-même : donc la Religion établie par Moyse , est divine : donc Jesus-Christ est Dieu. La même règle peut servir également depuis Jesus-Christ pour juger des Miracles. Deux courtes observations suffisent pour le prouver.

Si Jesus-Christ est Dieu , le meil-

leur usage que je puisse faire de ma Raison , c'est de l'écouter , de lui sacrifier toutes mes lumières , ou plutôt de les recevoir de lui : que m'apprend-il ? que toute puissance lui a été donnée dans le ciel & sur la terre : donc c'est lui qui opere les Miracles.

Dieu m'a donné une idée de lui-même , mais très - imparfaite , parce que je suis moi-même très-imparfait : il est maître d'ajouter à cette idée : il peut se manifester à moi plus parfaitement , me révéler des profondeurs de sa Nature qui me sont inconnues : si , par une bonté inespérée , il me traite ainsi , je me conformerai à ses lumières dans tous les jugemens que je porterai de lui. Je l'adorerai tel qu'il s'est fait connoître à moi , & de la manière qu'il m'aura prescrit : je me croirois insensé , si je refusois sa lumière pour ne m'en rapporter qu'à

mon idée : si ma folie alloit jusques-là , Dieu ne doit plus prendre d'intérêt à mon culte , que pour le condamner : c'est un Dieu que j'imagine , un Dieu de fantaisie que j'honore selon mon caprice. Or Jesus-Christ m'enseigne qu'il est Dieu , que son Père est Dieu , que le Saint-Esprit est Dieu. Il me découvre trois Personnes en Dieu : il m'instruit que c'est par le Fils qui est la seconde , qu'on glorifie le Père ; que par Jesus-Christ seul , on peut avoir accès auprès de Dieu. Après ces observations , voici la règle que doivent suivre les hommes depuis Jesus-Christ jusqu'à la fin du monde pour le discernement des Miracles. Dans le fond , elle est la même que la première , puisque Jesus-Christ est Dieu.

Tout Miracle opéré au nom de Jesus-Christ , est une preuve infallible

de vérité. Cette règle nous est donnée par Jesus - Christ : *Celui qui fait des Miracles en mon nom , ne peut à l'heure même mal parler de moi (a)*. Cette circonstance est jointe à tous les Miracles : elle décide pour les plus petits comme pour les plus grands : elle ne souffre point d'exception : elle ne dépend d'aucun autre examen que de celui du fait ; sçavoir , si c'est à Dieu seul , ou à Jesus-Christ qu'on a eu recours , soit qu'on se soit adressé à lui immédiatement , ou à quelqu'un de ses serviteurs qu'on croyoit plus digne d'être écouté. Il est impossible qu'un homme , à l'invocation du nom de Jesus-Christ , fasse des Miracles pour autoriser le mensonge : il faudroit que Jesus - Christ abandonnât son Nom sacré , qui perce les Démons d'effroi & d'horreur , à leur disposition : il

(a) *Marc. 9 , v. 38.*

faudroit qu'il fût servir à la perte des hommes, ce Nom salutaire par lequel seul l'homme est sauvé : il faudroit qu'il rendît témoin du mensonge & de l'erreur, ce Nom de lumière & de vérité : en un mot, il n'est pas possible que Dieu fasse un Miracle à l'occasion des désirs du Démon, lorsque son Nom est invoqué : donc il n'est pas possible qu'à l'invocation du Nom de Jesus-Christ, il fasse un Miracle à l'occasion des désirs du Démon.

Ainsi le faiseur de Miracles agit-il au nom de Jesus-Christ ? c'est se révolter contre la Raison, que d'hésiter un moment à se rendre. Pierre dit à un boiteux : Levez - vous au nom de Jesus-Christ ; le boiteux se lève ; Pierre parle en conséquence, on l'écoute avec respect & soumission. Des ennemis de Jesus-Christ font des prodiges ap-

parents , ils ne m'émeuvent point ; ils n'agissent pas au nom de Jesus-Christ. Dans le sein de l'Eglise il s'élève des disputes. Je ne crains pas que l'ennemi de la Vérité s'autorise au nom de Jesus - Christ ; s'il produit des effets extraordinaires , je m'attacherai à celui qui opérera des merveilles , dont l'invocation de Jesus - Christ sera le principe. Je m'adresse à Jesus-Christ par l'intercession d'un de mes frères , dont je crois la mort précieuse aux yeux de Dieu ; j'obtiens ma guérison ; je me sens entraîné à rendre graces à Jesus-Christ , & de ma guérison , & des dons qu'il a couronnés dans son serviteur. Je ne puis avoir une plus grande certitude de la sainteté & de la gloire d'un homme mort.

Voilà des réflexions simples , qui auroient dû diriger le Vicaire Savoyard dans sa profession de Foi , &

l'empêcher de s'éblouir de ses sophismes & de son éloquence. Il a cherché à obscurcir la lumière des Miracles ; il a supposé que nous prétendions que le Démon les imitoit quelquefois ; & il s'imagine par-là , que nous avons nous-mêmes compromis l'autorité des Miracles. Tous les Théologiens Catholiques soutiennent qu'on ne peut supposer qu'il se fait des prodiges pour établir le mensonge , sans supposer en même-temps que Dieu fournit des moyens pour découvrir que le père du mensonge est auteur de ces prodiges , & que ce sont des opérations diaboliques. Si les Magiciens de Pharaon font des choses étonnantes , Moïse les fait oublier par la sagesse , la justice des merveilles bien plus grandes. La véracité de Dieu non plus que sa bonté ne permettent pas qu'il garde le silence , quand le mensonge se cou-

vrant des livrées de la Vérité , brigue un hommage que Dieu ordonne de rendre à la Vérité seule. Dieu ne se dépouillera jamais du droit de prescrire aux hommes d'adopter les vérités qu'il lui plaît de leur révéler. Il n'a cependant d'autre moyen pour les y obliger , que les Miracles. Il n'est donc pas contraire à sa bonté , qu'il s'en fasse pour le mensonge de faux & d'apparens : il est contraire à sa bonté & à ses autres perfections , de ne pas en opposer de plus grands en faveur de la Vérité. Un Dieu dont la Providence veille sur l'Univers , ne peut nous laisser dans l'incertitude si c'est lui qui nous parle & qui nous prescrit la créance de certaines vérités , ou si quelque Etre plein de malice se joue de nous.

Le Démon , ou quelque imposteur que ce soit , revêtu de sa puissance ,

ou ne pourra jamais faire de Miracles pour autoriser l'erreur , ou s'il sembloit en faire , Dieu en fera toujours de plus grands pour les décréditer & pour empêcher la séduction ; enforte que les opérations extraordinaires de l'imposteur ne serviront qu'à faire éclater davantage la puissance de Dieu & à donner aux véritables Miracles un degré de force supérieur à celui qu'ils auroient eu sans cette contradiction. Ainsi , quelque grand que l'on suppose que soit le pouvoir du Démon , il faut qu'il porte des caractères qui empêchent qu'on ne le confonde avec celui de l'Auteur de la Nature , & qui le resserrent dans les bornes des causes particulières. D'ailleurs , si le Démon fait des choses extraordinaires , il ne les fait qu'en faveur de ceux qui l'invoquent , qui s'adressent à lui , qui ont commerce avec
lui ;

lui ; il ne les fait qu'en vertu d'un pacte exprès ou tacite fait avec lui , en conséquence des maléfices , des sorts & des pratiques superstitieuses. Il est inoui , qu'on ait jamais attribué au Démon des guérisons accordées à ceux qui les demandoient à Dieu , & qui ne comptoient que sur sa puissance & sur sa bonté pour les obtenir ; & l'on doit établir , comme un principe inviolable , que dans les prodiges diaboliques , il y aura toujours des caractères évidemment & notoirement mauvais , qui étant liés essentiellement au prodige , formeront une lumière plus claire en soi , que le prodige le plus extraordinaire.

Notre Vicaire a beau vouloir faire entendre que le Démon , dans notre systême , imite les Miracles de la Divinité. Ce n'est tout au plus qu'un mauvais Singe qui n'éblouit que ceux

qui cherchent à être trompés. A-t-on jamais pû faire, par exemple, aucune comparaison, comme l'observe judicieusement l'Auteur du Spectacle de la Nature, entre les Miracles de la Mission Evangélique, & les opérations, soit de la Magie, soit de la théurgie, qui ne différoient que de nom.

Ici on ne trouvoit qu'un tas de fables bizarres, qui n'avoient ni aucun but raisonnable, ni aucun lien. Un tas de merveilles adoptées par la crainte, accréditées par la superstition, mises à profit par l'avarice, débitées par la charlatanerie : ce qu'on rapportoit de la force des enchantements & de l'opération des génies, se passoit dans les ténèbres ; rien n'étoit ni ne pouvoit être examiné, moins encore approfondi ; tout le réel de la magie se réduisoit communément à des ma-

léfices & à des empoisonnemens. Pour punir des ames pleines d'orgueil & de passions , Dieu paroît avoir quelquefois permis qu'elles fussent frappées , ou de la vue d'un spectre , ou d'une apparence d'accomplissement de quelque prédiction : mais ce que les Démons ont pu mettre du leur dans tout ce qui se nomme *science occulte* , n'a jamais formé rien de suivi ; tout y est borné , plein d'équivoques , d'impuissance & de mensonge : tout y est plein de ruses , d'impureté , de petitesse , de cruauté ; & ce qu'on ne sauroit trop remarquer , c'est que ces œuvres n'établissent rien de constant ; la puissance magique invoquée en Asie , ne se mettant aucunement en peine de celle qui opère en Europe. Il ne faut pas une Mer pour dérober à un Génie la connoissance de ce qu'un autre assure , une muraille suffit pour mettre

deux Démons en désordre , ou deux fourbes en contradiction.

Les œuvres de Jesus-Christ & celles de ses Disciples dispersés par-tout, avoient une même fin , & montroient un Auteur qui ne se démentoit point , toujours également puissant & bien-faisant. Ce qui se disoit , ce qui s'opéroit de miraculeux en Asie & en Europe , tenoit également à la sanctification des cœurs & à la gloire de Dieu par les mêmes vérités. Les maladies des corps n'étoient guéries que pour convaincre les esprits des intentions de celui qui étoit annoncé comme le destructeur du péché & de la mort.

Tout se passoit à découvert : si les Chrétiens cherchoient quelquefois les ténèbres , c'étoit ou pour prier en silence , ou pour se soustraire à la persécution. Mais les Miracles de l'Evan-

gile s'opéroient sous le Soleil & dans les places publiques : chacun en étoit juge ; & comme les Chrétiens , sans concert & en une infinité de lieux tout à la fois , rapportoient ce qu'ils avoient appris par leurs yeux & touché de leurs mains , leur témoignage ne pouvoit raisonnablement se recuser :

Ainsi ces guérisons étant si distinguées des prestiges de la magie par leur décence , par leur publicité & par leur réalité palpable , elles ont toujours eu le double avantage d'incliner les cœurs à la vertu , & de prouver puissamment la même vérité. Faut-il s'étonner après cela , si les petits ont vu clair , tandis qu'une fausse science , comme celle du Vicaire , aveugloit les grands & les sçavans.

La saine Philosophie nous conduit à croire fermement que les œuvres de

Dieu ne peuvent être équivoques. Or elles le feroient , & les hommes n'auroient plus de règle fixe pour se conduire , si le Démon pouvoit tellement imiter les merveilles de Dieu , qu'on ne pût reconnoître la fausseté des prétendus Miracles de cet Esprit imposteur. Nous ne sommes plus , ni dans les temps où le Démon régnoit sans contradiction , ni dans les Sociétés où il exerce un plein empire. Jesus-Christ est venu pour détruire les œuvres de Satan : cet Esprit ambitieux est tombé du Ciel ; ce fort armé a été dépouillé par un vainqueur bien plus fort. Il peut bien se glisser dans le Paradis terrestre ; mais il n'y peut paroître qu'avec la figure du Serpent. Les Démons sont dans l'Eglise , comme les voleurs dans une République , où les Loix leur sont contraires ; ou comme des ennemis dans un Etat étran-

ger. Ils n'y font point ce qu'ils veulent, & leur pouvoir est limité. Mais que font-ils, les voleurs & les ennemis? Quand ils peuvent agir, ils ne font que du mal: il en est de même du Démon; il ne fait que du mal; il est tout au plus l'exécuteur de la justice de Dieu. Il ne peut passer l'ordre de Dieu, comme parmi les hommes, l'Exécuteur de la Justice ne peut passer la Sentence du Juge. Dans un Etat bien réglé, un misérable Exécuteur de la Justice n'est pas le distributeur des graces du Prince. Non-seulement il est de la grandeur de Dieu, de ne pas permettre que son ennemi fasse des Miracles bienfaisants; mais sa bonté l'exige aussi, de peur que les hommes, pour jouir d'un bien aussi précieux que la santé, ne fussent tentés de recourir à l'ennemi de Dieu & de leur salut. C'est le caractère des

œuvres de Dieu , de faire du bien aux hommes : c'est ce qui distingue les Miracles de notre Seigneur Jesus-Christ : *Pertransit benefaciendo*. Toute guérison surnaturelle étant un bienfait , porte avec soi un préjugé de divinité : aussi ne voit-on dans l'Écriture nul vestige de guérison surnaturelle & de Miracle bienfaisant , qu'on puisse attribuer au Démon : ceux mêmes qui l'invoquent , ne peuvent obtenir aucune guérison. En effet, les Israélites ayant eu le malheur d'abandonner le Culte du vrai Dieu , & de se consacrer aux Démons , dont ils ne pouvoient attendre aucun secours , le Seigneur leur reproche en ces termes leur ingratitude : *Où sont leurs Dieux en qui ils avoient mis leur confiance (a) , lorsqu'ils mangeoient de la graisse des victimes qu'on leur offroit ,*

(a) Deuter. 22: 37: 38.

& bûvoient du vin de leurs sacrifices ! qu'ils viennent présentement vous secourir , & qu'ils vous protegent dans l'extrémité où vous êtes. Jériémie écrit une Lettre aux captifs de Babylone ; pour leur faire voir qu'on ne doit attendre des Démons aucune guérison ni aucun bienfait. Vous voyez donc que les divines Ecritures réclament contre le systême de certains Théologiens modernes qui ont accordé aux Démons un pouvoir extraordinaire qui n'a presque point de bornes.

Il ne devoit jamais être question de ce que le Démon peut ou ne peut pas faire absolument ; & en faisant abstraction des circonstances , il est certain que le Démon ne peut faire que ce que Dieu lui permet : mais il ne lui permet pas , & il n'y a point d'exemple qu'il lui ait permis de faire des prodiges dans les choses obscures

& contestées qui regardent la Religion. Le Démon peut faire descendre le feu du Ciel : il l'a fait descendre sur les troupeaux de Job. Etoit-il plus difficile de faire descendre le feu du ciel sur la victime des Prêtres de Baal ? Cela n'étoit pas plus difficile en soi , cela même étoit plus facile , eu égard à quelques circonstances. Les Prêtres de Baal étoient les Ministres du Démon , & il n'avoit aucun droit sur Job qui étoit un Saint , qu'autant que Dieu le lui accordoit pour un temps : mais il y avoit une circonstance essentielle qui ne permettoit pas que le Démon eût le pouvoir de faire descendre le feu du Ciel sur l'holocauste des Prêtres de Baal ; c'est que ce prodige auroit séduit ou entretenu dans la séduction une grande partie du Peuple de Dieu ; parce que le Prophète Elie avoit établi ce prodige comme une

marque distinctive entre la vraie & la fausse Religion. Ce n'étoit pas une chose obscure en soi , mais elle l'étoit devenue pour un Peuple grossier & séduit. Vous voyez donc que cet ennemi du genre-humain est toujours & par - tout sous la main de Dieu ; étant comme lié & enchaîné par sa volonté toute - puissante pour ne faire que ce qu'il lui permet , suivant ses desseins adorables. Il n'a que le désir de nuire , & ce désir seroit toujours impuissant , si Dieu , sans prendre part à son injustice , n'en régloit les effets selon les vûes de justice & de miséricorde qu'il a sur les hommes. La haine & l'envie de cet esprit de malice contre les serviteurs de Dieu , n'ont pas de bornes : mais Dieu met telles bornes que bon lui semble au pouvoir qu'il lui accorde sur eux.

Si notre Savoyard avoit bien voulu

étudier la Tradition sur ce point comme sur les autres , son Scepticisme lui auroit paru une vraie folie. Il y auroit vu que le Démon , loin de pouvoir imiter les œuvres du Tout-puissant , ne peut faire que des prodiges de deux espèces : 1°. Des prodiges faux & trompeurs , *signa & prodigia mendacia* , suivant l'expression de S. Paul : 2°. ou des prodiges dont la cause peut se trouver dans la nature , tel que le feu dont il est parlé dans l'Apocalypse. Les hommes , sans miracle , peuvent faire du feu sur la terre en le tirant d'un caillou ou autrement ; de même le Démon qui fait que le feu se trouve distribué par-tout d'un bout de la terre à l'autre , mais plus abondant dans un endroit , moins agissant dans un autre , saura bien ramasser une quantité suffisante de particules de ce fluide prodigieusement élastique

pour en faire un assez grand feu qui manifestera sa présence à proportion de sa quantité & de son accélération. Les hommes ne sçavent-ils pas , par le moyen des miroirs ardents , réunir les rayons du Soleil dans un foyer qui ne contient qu'un très-petit espace ; & par cette réunion , qui augmente beaucoup leur force , bruler & fondre ce qu'on expose au point de leur réunion : en un mot , le Démon ne peut rien faire au-delà de ce qui peut être opéré par la vertu des causes naturelles : ainsi , quand il n'y a nulle cause naturelle que le Démon puisse mettre en œuvre pour produire certains effets extraordinaires, alors ces effets portent l'empreinte de la Divinité ; & nous avons assez de lumière , pour juger que le Démon ne peut produire tels & tels effets , parce qu'il nous est évident qu'ils sont supérieurs

à toute vertu des causes naturelles. C'est un principe que saint Thomas a recueilli de la Tradition , & sur-tout de S. Augustin ; que les esprits créés ne peuvent opérer un Miracle proprement dit , c'est-à-dire , un effet supérieur à l'ordre de toute nature créée ; que la matière ne leur est pas tellement soumise , qu'ils puissent à leur gré la changer d'une forme en une autre. Alphonse Tostat , Evêque d'Avila , dit fort bien , que tout ce que les Esprits de nature Angélique opèrent parmi nous sur les choses corporelles , n'est que naturel : car ils n'ont point dans eux-mêmes le pouvoir de rien changer dans ces choses , & ils ne peuvent être en elles le principe d'aucun effet , que par l'application des causes actives & naturelles , capables de le produire sur des corps naturellement disposés à recevoir cette impression.

Mais, dira-t-on, on convient que l'action des esprits sur la matière, n'émane point d'une vertu, d'une force, d'une faculté qui soit intrinsèque & inhérente à la substance spirituelle; elle ne consiste qu'en ce que Dieu ayant dessein de lier toutes les parties de son ouvrage, est déterminé à remuer tel corps & de telle manière, par la volonté de l'Ange, du Démon, de l'Ame humaine. Nul Etre créé, en bonne Philosophie, ne trouve en son propre fond une vertu efficace d'agir hors de soi sur un être étranger, bien moins encore deux Etres de nature aussi différente que l'esprit & le corps. Mais si les Intelligences créées ne peuvent, par leur propre vertu, mouvoir un atôme; mais, comme causes occasionnelles, elles peuvent déterminer le moteur suprême, l'agent universel, aux effets les plus extraordi-

naires : & pourquoi pas à des guérisons miraculeuses ? Dès-lors , avec les prodiges les mieux attestés , nous ne sommes pas beaucoup avancés , & les Miracles divins ne peuvent rien. Qu'il est dangereux de se livrer , sur cette matière , aux idées d'une Méta-physique subtile , laquelle sur le principe que les Êtres créés ne sont que causes occasionnelles des effets , ne sçait plus où borner l'activité des causes secondes. Qu'il est facile de se perdre dans un vague indéfini : car je dirai à mon tour , si les esprits créés peuvent être les causes physiques occasionnelles de toutes sortes de guérisons ? pourquoi pas de la résurrection d'un mort ; & pour aller plus loin , pourquoi pas de la production d'un million de nouveaux astres , de la transformation de la matière en mille nouvelles espèces de corps inconnus ?

pourquoi pas de la création d'un nouveau Monde ? Rien de tout cela ne répugne métaphysiquement , & il n'y a plus de point fixe pour borner l'activité des causes secondes.

Ces spéculations dangereuses doivent céder à certains jugemens naturels , qui se trouvant dans tous les hommes , ne peuvent être que l'empreinte de notre Auteur. Or , tous les hommes jugent naturellement qu'il y a des effets supérieurs à toute puissance créée , que le Tout-puissant s'est réservés pour se faire connoître.

D'ailleurs , il faut aller du connu à à ce qui l'est moins ; & nous ne pouvons mieux juger des Loix sur lesquelles la Providence gouverne les intelligences invisibles , que par celles qui régulent le rapport de nos ames avec les corps. Dieu a laissé à l'homme pécheur un grand pouvoir sur son

corps , & par cette portion de matière sur les autres corps qui nous environnent ; mais ce pouvoir est borné par certaines loix de la communication des mouvemens , au-delà desquelles nos désirs sont impuissans & inefficaces. Sur cela les saints Pères ont jugé que le Démon , depuis sa chute , avoit conservé le pouvoir dépendant & secondaire d'agir sur les corps ; que ce pouvoir étoit plus étendu que le nôtre ; mais qu'il étoit pourtant limité par des loix prescrites par la Providence ; que le Démon ne pouvoit rien au-delà de ces loix , & que dans l'exécution même l'exercice de sa puissance étoit toujours dépendant & assujetti à la volonté & à la permission divine.

Suivant ces loix permanentes du gouvernement du monde visible & invisible , loix qui prescrivent & ré-

glent la nature , la puissance , l'activité de toutes les choses créées , les Démons peuvent produire des effets surhumains & surnaturels , en ce sens que les Démons impriment occasionnellement à la matière des mouvemens , des déterminations , des configurations que ni les ames humaines ni les corps ne sauroient procurer. Mais , suivant ces mêmes loix , les Démons ne peuvent passer les barrières posées par la Providence , ni faire des Miracles proprement dits , que Dieu a réservés à sa propre volonté. Les hommes & bien plus les saints Anges , obtiennent ces sortes de Miracles & les opèrent dans un sens véritable , en déterminant l'Être tout-puissant à les faire par leurs saints desirs , par la prière accompagnée d'une humble confiance à laquelle tout est donné ; mais cette prière & cette confiance ne pouvant se

trouver dans les Démons, tout pouvoir, toute voie d'influer dans ces merveilles du premier ordre leur est interdite.

On vient d'insister un peu sur le pouvoir des Démons, parceque quelques Théologiens modernes n'ont pas peu contribué à obscurcir cette matière, & que les ennemis de la Religion révélée cherchent dans les disputes de quoi affoiblir les fondemens de cette Religion : mais la Vérité est indépendante de toutes les variations & de toutes les subtilités que l'esprit humain peut inventer : ceux mêmes qui cherchent à la combattre, lui rendent souvent hommage comme malgré eux ; on peut dire qu'elle échappe de leur bouche, lorsqu'ils voudroient la retenir captive, la couvrir de nuages, & la défigurer par des subtilités.

Notre Vicaire en fournit un bel exemple. Voici ce qu'on lit dans sa profession de Foi , ou plutôt dans son abjuration : » Si la vie & la mort de » Socrate sont d'un Sage , la vie & la » mort de Jesus sont d'un Dieu. Di- » rons-nous que l'histoire de l'Evan- » gile est inventée à plaisir , mon ami , » ce n'est pas ainsi qu'on invente , » & les faits de Socrate , dont per- » sonne ne doute , sont moins attestés » que ceux de Jesus-Christ. Au fond , » c'est reculer la difficulté sans la dé- » truire ; il seroit plus inconcevable , » que plusieurs hommes d'accord euf- » sent fabriqué ce Livre , qu'il ne l'est » qu'un seul en ait fourni le sujet. » Jamais des Auteurs Juifs n'eussent » trouvé ni ce ton ni cette morale , » & l'Evangile a des caractères de vé- » rité si grands , si frappans , si par- » faitement inimitables , que l'inven-

» teur en seroit plus étonnant que le
» héros «.

Comment conçoit-on qu'un homme qui tient un pareil langage , se déclare ensuite contre la révélation , & se plonge de gaieté de cœur dans l'abîme du Septicisme ? C'est une contradiction qui n'a point d'exemple ; & l'on auroit presque envie de croire qu'une main étrangère aussi éloquente que celle du Vicaire , a glissé cette tirade , afin de ménager à celui-ci un moyen de revenir à la Religion révélée , & de la défendre dans une profession de foi contraire. Peut-on , en effet , rien dire de plus juste & de plus éloquent : » *L'Évangile a*
» *des caractères de vérité si grands , si*
» *frappans , si parfaitement inimita-*
» *bles , que l'inventeur en seroit plus*
» *étonnant que le héros.* Ces mots seuls contiennent une apologie en-

tière de la Religion révélée , & renversent d'un seul coup tout le systême de la profession de Foi. Est-il possible de voir sortir de la même bouche une eau douce & amère , une eau vivifiante & une eau qui empoisonne ? Le grand Bossuet n'avoit-il pas raison de dire , que les contradictions étoient un accident inséparable de la maladie qu'on appelle *erreur* ?

Peut-on faire un parallèle entier entre Jesus-Christ & Socrate , sans sentir aussi-tôt la différence infinie qu'il y a entre ce Philosophe & le Chef auguste de notre Religion ? On n'a pas besoin d'empoisonner les vertus de Socrate , ni de diminuer la beauté de sa morale , pour comprendre que ce parallèle ne peut être fait que par les ennemis de la révélation : ceux-ci donneront volontiers toutes les vertus imaginables à Jesus-Christ ,

plutôt que de lui accorder la qualité de Dieu fait homme , & de Rédempteur du genre-humain : ils conviendront , si l'on veut , que Socrate est au-dessous de Jesus - Christ , pourvu qu'on les dispense d'adorer dans l'unité d'une Personne , la Nature divine & la Nature humaine. Leurs éloges sont des blasphêmes , dès qu'ils ont le malheur de regarder Jesus - Christ comme un pur homme , & qu'ils ruinent sa divinité : ils détruisent d'un même coup tous les Mystères , & par conséquent l'unique Religion que Jesus - Christ est venu nous enseigner.

Oublions pour un moment les augustes qualités du Messie , & ne considérons que tout ce qu'on apperçoit du premier coup d'œil dans ce Livre divin , qui contient l'histoire de sa vie. A-t-on jamais vû sur la terre un
homme ,

homme , dans lequel on ait remarqué tant de caractères d'innocence & de sainteté ; je veux dire , tant de mépris & d'indifférence pour le monde , tant d'amour pour la vertu , tant de zèle pour la gloire de Dieu ? ajoutez à cela , l'exemption totale de toutes les foiblesses les plus inséparables de l'humanité. Apperçoit - on toutes ces vertus dans le fils de Sophronique ? Tout désabusé qu'il étoit des fables payennes , ne sacrifioit - il pas aux Dieux du Pays , tant en public qu'en particulier ? N'approuva - t - il pas l'Oracle de Delphes , qui ordonnoit de se conformer au culte établi en chaque lieu ? Cette conduite annonce - t - elle beaucoup de mépris & d'indifférence pour le monde , & beaucoup d'amour pour la vérité ? Socrate , dans ces derniers momens qu'on vante si fort , ne parle-t-il pas

plutôt en homme qui souhaite l'immortalité de l'ame , qu'en Philosophe qui en est intimement persuadé ? Après avoir tâché de persuader ses amis dans la prison , on voit bien qu'il n'est point rassuré lui-même. Il finit son discours avec des doutes , & tous ses raisonnemens n'aboutissent qu'à détourner de son esprit l'image de la mort. Voilà ce Philosophe qui a pénétré dans le sein de la Divinité , qui a découvert toutes les vérités utiles , & qui a pratiqué toutes les vertus , s'il faut en croire ses Apologistes. Le coq qu'il sacrifia à Esculape , n'est , selon eux , qu'une cérémonie louable que la Religion populaire exigeoit. Quelle sincérité ! ou plutôt quelle foiblesse !

Jettons plutôt les yeux sur l'Auteur & le Chef du Christianisme , & ne suivons pas un parallèle sacrilège. On

n'a jamais vu sortir de la bouche de Jesus - Christ aucune parole de tromperie : il a été dès sa naissance saint , innocent , sans tache , séparé des pécheurs : innocence parfaite , pureté de mœurs , tempérance , justice , douceur , bonté , désintéressement , patience portée au plus haut degré , surtout un entier dévouement à Dieu , & un zèle ardent pour le salut des hommes. Tels sont les traits qui composent le tableau de l'Homme-Dieu.

Avec des mœurs si pures , il n'a point donné dans une extrême rigidité : il n'eut point un caractère sombre & austère : il se trouve à des noces où il a été invité : il s'est rencontré à des festins avec différentes personnes : c'est un Médecin qui ne fuit pas les malades : il cherchoit toujours les occasions de faire du bien , malgré la censure de l'orgueilleux Pharisien :

on n'apperçoit pas la moindre trace d'ambition : il se cache & se retire , quand une troupe indiscrete pense à le faire Roi : il ne veut pas qu'on divulgue ses Miracles : il évite tout ce qui a l'apparence d'éclat : il parle avec dédain des richesses : il ne ménage pas les Grands : il censure également & les Sadducéens , & les Pharisiens , & les Scribes , sans chercher à plaire ni aux uns ni aux autres : il se garde bien de fomentier les semences de division qui se trouvoient parmi le Peuple : son premier discours tend à calmer les esprits & à faire l'éloge des pacifiques : il prononce qu'on doit rendre à César ce qui est à César , & à Dieu ce qui est à Dieu : il écarte de l'esprit de ses Apôtres toute idée de domination : il s'abaisse jusqu'à leur laver les pieds , & leur donne une belle leçon d'humilité : il retient le zèle de saint

Pierre, & se livre volontairement entre les mains de ceux qui vont le mener au supplice.

Jesus - Christ est le Docteur de la charité par son exemple , humain , compatissant ; son cœur étoit animé de cette bienveillance universelle , si digne du Sauveur du monde. Guérir les malades , consoler les affligés , instruire les ignorans , soulager les malheureux , aller de Ville en Ville en faisant du bien , annoncer l'Evangile aux petits & aux pauvres : Voilà son unique occupation. Ses Miracles ne sont pas moins des actes de bonté que de puissance. Il converse avec les pécheurs , & les invite à la pénitence ; sa charité embrasse tout , Samaritain , Juif , Infidèle , Croyant : il ne ménage point les faux dévots ; ce n'est qu'à l'égard de ceux ci qu'il emploie les plus fortes censures.

Il pardonne. Ses Disciples veulent faire tomber le feu du Ciel sur une petite Ville qui lui avoit fermé la porte ; il leur dit : *Vous ne sçavez de quel esprit vous êtes animés : car le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes , mais pour les sauver.* Il s'attendrit & pleure sur Jérusalem ; il baise Judas pour le faire rentrer en lui-même ? un traître devoit-il s'attendre à un tel traitement ? Ni plaintes ni invectives contre ses Juges ; muet quand les Soldats le maltraitent ; il se laisse mener comme un agneau à la boucherie ; il souffre sans murmure un supplice douloureux ; il prie pour ses bourreaux ; son dernier soupir est pour eux : *Pardonnez-leur , parce qu'ils ne sçavent ce qu'ils font.*

Il n'étoit pas insensible. Il sentoit toute l'injustice & la barbarie de ses ennemis : *Mon Père , s'il est possible ,*

fâites que ce calice s'éloigne de moi : néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas , mais la vôtre. Il ne brave point la mort , il s'y résigne : nul courage orgueilleux qui cherche à se dédommager de l'ignominie : il meurt avec humilité , en se soumettant à la volonté de Dieu : il meurt avec charité , en regardant le bien qu'il va procurer aux hommes. Plus on réfléchit sur les circonstances de sa mort , plus on y trouve que chaque trait y caractérise une humble innocence , jointe à une vraie magnanimité : ce qui fait dire à si juste titre , que même , à parler humainement , & sans aucun égard aux sentimens qu'inspire la Foi , il n'y eut jamais rien de si grand , de si beau , de si sublime & de si touchant que la mort de Jesus-Christ.

Si nous passons ensuite à la doctrine ; quelle sagesse ! quelle sainteté !

quelle sublimité ! tout y est digne de la Raison & de la plus saine Philosophie : tout y est proportionné à la misère & à l'excellence de l'homme. Rien n'égale la bonté de son ministère. Il déclare qu'il est venu délivrer les hommes de la mort éternelle ; d'ennemis de Dieu qu'ils étoient ; les rendre ses enfans ; leur ouvrir le Ciel & leur en assurer la possession : il leur a apporté la science du salut , & la doctrine de la Vérité : il nous nourrit de son corps , il nous lave de nos souillures , en nous appliquant le prix de son Sang : en un mot , il nous assure qu'il est notre voie , notre vérité , notre vie , notre justice , notre rédemption , notre lumière.

Mais si sa vie & sa doctrine nous prouvent sa divinité , tout ce qui l'a précédé ne nous permet point d'en douter. En effet , il a été prédit &

promis

promis aux hommes depuis la naissance du Monde. A peine Adam est-il tombé, qu'on lui montre de loin le Réparateur. Dans les siècles suivans, Dieu ne paroît, ce semble, occupé qu'à préparer les hommes à son arrivée. Les circonstances dans lesquelles Jesus-Christ a été prédit, sont encore plus merveilleuses que les prédictions mêmes. Il est prédit par tout un Peuple, annoncé pendant quatre mille ans par une longue suite de Prophetes, figuré par toutes les cérémonies de la Loi, attendu par tous les Justes, montré de loin dans tous les âges : ce n'est pas pour un événement particulier, c'est pour être la ressource du Monde condamné, le Législateur des Peuples, la lumière des Nations, le salut d'Israël. Quel piège pour la Religion de tous les siècles, si des préparatifs si magnifiques

n'eussent annoncé qu'une simple créature , & dans des temps sur-tout où la crédulité des Peuples mettoit si facilement au rang des Dieux les hommes extraordinaires ?

A l'éclat des prophéties , ajoutez celui de ses œuvres & de ses prodiges , & vous verrez que sa divinité brille par-tout : on convient que dans les siècles qui l'avoient précédé , il avoit paru sur la terre des hommes extraordinaires , que le Seigneur sembloit rendre dépositaires de sa vertu & de sa toute-puissance : mais quand on y regarde de près , dans leur puissance même , tous ces hommes miraculeux portoient toujours des caractères de dépendance & de foiblesse : Jesus-Christ , au contraire , opere les plus grands prodiges avec une facilité toute-puissante & une souveraine indépendance.

Peut-on jeter les yeux sur les circonstances merveilleuses de sa vie, sans être ébloui de l'éclat de divinité qui les accompagne ? Conçu par l'opération du Très haut, il naît d'une Vierge pure : à peine est-il né, que des Légions célestes font retentir dans les airs des Cantiques d'allégresse, & nous apprennent que cette naissance rend à Dieu sa gloire, & la paix aux hommes. Peu après, un Astre nouveau conduit à son berceau des Sages du fond de l'Orient : un juste & une sainte femme annoncent sa grandeur future : les Docteurs assemblés voient avec étonnement son enfance plus sage & plus éclairée que la sagesse des vieillards : à mesure qu'il avance, sa gloire se développe ; Jean-Baptiste s'abaisse devant lui ; le Ciel s'ouvre sur sa tête ; les Démons effrayés ne peuvent soutenir sa pré-

sence ; le Père céleste déclare qu'il est son Fils bien - aimé , & le propose comme la Loi vivante & éternelle ; en commandant de l'écouter. Si du Thabor nous passons sur le Calvaire , ce lieu où devoient se consommer tous les opprobres du Fils de l'homme , ne laisse pas d'être encore le théâtre de sa gloire ; toute la nature en désordre l'y reconnoît comme son auteur , & confesse sa divinité : il resuscite trois jours après , non par une vertu étrangère , ni pour mourir de nouveau comme tant d'autres ; mais par sa propre puissance , & pour jouir désormais d'une vie immortelle. Enfin il monte au Ciel , ce n'est pas un char de feu qui le transporte en un clin d'œil , il s'éleve lui-même avec majesté ; les Anges viennent au-devant de lui , & le promettent encore une fois à la terre , environné de

gloire & d'immortalité. Qui ne reconnoîtroit à ces traits le Dieu du Ciel , qui , après avoir conversé avec les hommes pour les tirer de leur égarement & de leur misère , va reprendre possession de sa gloire ? Peut - on faire la plus petite réflexion sur ce tableau racourci de l'Homme-Dieu , sans répéter avec plaisir & avec plus de conséquence ces paroles du Vicairre : *» Si la vie & la mort de Socrate » sont d'un Sage , la vie & la mort de » Jesus sont d'un Dieu , & l'Evangile » a des caractères de vérité si grands , » si frappans , si parfaitement inimitables , que l'inventeur en seroit plus » étonnant que le héros : & n'a-t-on pas horreur en même - temps , & du Septicisme qui suit de si belles paroles , & des contradictions qui en sont inséparables ?*

Ajoutons à ce tableau une réflexion

de saint Justin qui convient si fort à notre sujet : Socrate a eu beau avoir des Disciples , aucun d'eux n'a voulu mourir pour la doctrine de son Maître : Jesus-Christ , au contraire , a eu des Disciples qui ont soutenu ses maximes jusqu'à la mort , sans pouvoir être arrêtés , ni par les préventions où ils avoient été nourris , ni par les menaces des hommes : c'est parce qu'ils suivoient , non la foiblesse de la Raison humaine , dit S. Justin , mais la force du Père ineffable.

On ne doit pas perdre de vue , que parmi ces Martyrs qui ont rendu témoignage à Jesus-Christ , nous comptons les Apôtres , les Ignace , les Polycarpe , les Justin , les Irénée , les Cyprien , & tant d'autres distingués par leur science & par leur vertu. Il y en eut plusieurs qui touchoient aux temps Apostoliques , & qui par con-

féquent avoient pu ſçavoir par eux-mêmes la vérité de ce qu'on diſoit de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. S. Ignace & S. Polycarpe avoient été Diſciples de S. Jean : or S. Ignace écrivoit à l'Egliſe de Smyrne , que les Apôtres avoient mépriſé la mort. S. Polycarpe & S. Juſtin , Martyrs , moururent pour la même Cauſe , après s'être convaincus par leurs propres yeux de la réalité des faits ſur laquelle cette Cauſe étoit fondée : les maux qu'ils ont ſoufferts ne leur arrivoient point contre leur attente ; ils les ont prévus , & ils ont toujours été libres de les éviter.

On ne peut attribuer leur conſtance , ni à la vanité , ni à l'intérêt , ni à des principes d'éducation ; & leur concert à ſouffrir pour la Religion eſt trop conſtant , trop univerſel , pour le regarder comme l'effet d'une manie particulière : c'étoit Dieu ſeul qui les

soutenoit dans leurs combats.

Qui peut, disoit Tertullien, considérer cette merveilleuse patience des Martyrs, sans qu'il s'éleve dans son esprit quelque doute, sans que cela le dispose à s'informer du motif qui l'a produite? Il paroît que le but infiniment sage de Dieu, en inspirant ce généreux mépris de la vie, fut, non - seulement de montrer à quel point le Christianisme étoit divin, par la constance qu'il inspiroit; mais encore de conduire presque certainement les Payens à l'examen d'une doctrine qui produisoit des sentimens si supérieurs à la nature. Ce but admirable fut rempli : les plus obstinés examinèrent, & ils crurent; & dès qu'ils eurent cru, ils ne purent se résoudre d'abandonner la Vérité, & il leur couta beaucoup moins d'être ses Martyrs.

Si les Apôtres & les Disciples de Jesus - Christ n'étoient devenus que courageux , au point de mépriser la mort , on pourroit prendre ce mépris pour fanatisme , lorsqu'on ne verroit pas en eux de la conduite & de la sagesse. S'ils n'avoient que de beaux discours , mais sans fermeté , on regarderoit leur foiblesse comme un désaveu de leur doctrine : mais quand on voit des hommes , d'abord timides , ignorans , nourris dans les préjugés , revêtir tout-à-coup un caractère élevé , judicieux , touchant , prêcher une vertu pure , délicate , austère , & la pratiquer eux-mêmes , immoler tous leurs intérêts & leur vie même , pour ramener les hommes à une profession pareille , dont tout le fruit sera pour eux , de faire triompher le culte du vrai Dieu , la justice , la charité & la tempérance ; on s'é-

crie : Ces hommes sont mus par un principe divin.

On ne doit point oublier cette réflexion judicieuse qui a été faite depuis long-temps , que les erreurs des faux Martyrs étoient , non des faits palpables , mais des idées ou des systèmes de leur invention , auxquels une vanité opiniâtre s'attache quelquefois invinciblement. Les Martyrs Chrétiens étoient dans un cas bien différent. Ils soutenoient , non leur doctrine propre , mais celle de Jesus-Christ même & de ses Apôtres , appuyée par des Miracles. Tout rouloit sur des faits en faveur desquels il n'est pas naturel de se passionner au point d'abandonner ses intérêts les plus chers. Ils soutenoient que Jesus-Christ & ses Apôtres avoient enseigné telle & telle doctrine , avoient fait tels ou tels prodiges. Un témoignage de cette

nature donné jusqu'à la mort , à des faits auxquels on n'a eu aucune part , ne fauroit être dicté par la vaine gloire , ou pour mieux dire , il n'offre rien qui n'entraîne les suffrages. C'est ce qui fait dire à M. Pascal avec énergie : *J'en crois volontiers des témoins qui se font égorger.* Tous les Martyrs sont morts pour soutenir les mêmes faits , dont le récit bien attesté , leur avoit été transmis : c'est ce que l'on n'a jamais vû dans les fausses Religions. Les impies ont donc mauvaise grace de nous appliquer avec un air emphatique , cette Sentence :

Le crime a ses Héros ,

Et l'erreur ses Martyrs.

Nos Martyrs ont souffert la mort ; non pour des dogmes , mais pour des faits dont il étoit impossible qu'ils ne fussent pas instruits. Plût à Dieu que notre Vicaire eût tourné ses réflexions sur ce beau caractère du Chri-

ftianisme , & n'eût pas donné la torture à son esprit pour ramasser les anciennes objections si souvent détruites !

Comment a-t-il osé parler du Peuple Juif dans un Ouvrage où il entreprend de renverser la Religion révélée ? Ce Peuple seul , soit dans son origine , soit dans sa durée , fournit les argumens les plus victorieux de la vérité de la Religion Chrétienne. Parcourons rapidement les réflexions solides que les bons Auteurs ont faites sur ce Peuple. N'est-il pas surprenant d'abord , que la Nation Juive ait eu , à l'exclusion de toutes les autres , une Religion pure & raisonnable dans ses Dogmes , dans son Culte & dans ses Loix ? D'où vient ce privilège ? Cette Nation n'étoit pas d'une espèce distinguée du reste des hommes ; & naturellement elle n'avoit ni plus d'esprit ni plus d'industrie que les autres :

au contraire , les Grecs & les Romains l'emportoient en fait de science & de politique sur tous les autres Peuples de la terre. D'où vient donc qu'en matière de Religion , le Juif, cette Nation disgraciée du genre-humain , a excellé ? D'où vient que nous avons reçu d'eux les connoissances les plus sublimes , les Loix les plus sages & les plus équitables , le Culte le plus pur pour le temps , & le plus raisonnable qui fût sur la terre , & cela dès l'enfance du Monde , dès la première antiquité ? première réflexion qui préjuge en faveur de ce Peuple & de sa Religion.

D'où vient que de tous les Peuples qui ont été autrefois au monde , chaque Nation a changé sa Religion , ses Coutumes & ses Loix , jusques-là que chez les Payens même , il n'y reste pas la moindre trace de paga-

nisme : au lieu qu'on voit des Juifs, des Karaites même , qui sont des Juifs originaires , apparemment des anciens Sadducéens & des Samaritains , qui tous , quoique divisés par une mutuelle aversion , ne laissent pas de recevoir unanimement la Loi de Moïse , & conviennent de son antiquité & de sa divinité ? Il faut bien être convaincu d'une vérité , lorsque ni la misère , ni les mépris , ni les persécutions , ni les changemens des lieux , ni les vicissitudes des temps , ne peuvent l'arracher du cœur. Seconde réflexion qui saute aux yeux.

On voit par tous les témoignages des Auteurs profanes , que la Nation des Juifs est la plus ancienne. Tout ce qu'on en dit , tout altéré & corrompu qu'il est , fait assez connoître néanmoins , qu'il a été tiré de l'Histoire sainte ; de sorte que bien loin

que cette Histoire sacrée touchant le Peuple Juif, puisse être réfutée par les Auteurs profanes, qu'au contraire, tout ce qu'ils racontent de ce Peuple doit être nécessairement expliqué par les divines Ecritures, pour avoir quelque vraisemblance.

Moyse, dans ses Ouvrages, parle des usages, des coutumes, des repas, des mariages, nomme plusieurs Peuples, cite des Villes, & entre dans un grand détail sur ce qui se passoit alors parmi les hommes. On a confronté tout ce que Moyse a dit, avec les Histoires les plus anciennes qui instruisent des temps les plus reculés; & l'on a démontré, par l'autorité des anciens Auteurs, & par tous les monumens de l'Antiquité qui existoient autrefois, que l'Histoire du monde entier s'accorde avec celle de Moyse, & que tout ce qu'il rapporte dans son

Livre , est conforme à la vérité.

D'après ces considérations , on peut faire à l'Auteur d'Emile , un argument qui nous paroît victorieux : Ou les Livres attribués à Moÿse & aux Prophetes ont existé avant l'époque connue du Christianisme , ou ils n'ont été réellement faits que quand les Chrétiens ont commencé de paroître dans le monde. Avouer le premier , c'est avouer que ces Livres sont divins , & qu'ils ne sont nullement l'ouvrage des hommes. Il est certain que prévoir les événemens futurs qui dépendent d'un cause libre , est un attribut incommunicable de la Divinité : les prédire , est une opération qui surpasse les lumières , non-seulement de l'homme le plus éclairé , mais de toute intelligence créée : or , il y a plusieurs prédictions dans les Livres de l'Ancien Testament , dont Dieu seul

a pû être l'auteur , n'y eût-il , par exemple , que la conversion des Gentils & la réprobation des Juifs : deux faits notoires qu'on ne peut contester.

Dans le second cas , on ne peut plus regarder les Juifs comme une Nation distinguée des autres Peuples par ses Loix , par ses cérémonies , par sa Religion : on ne peut même assurer qu'il y ait jamais eu de véritables Juifs , puisque les seuls titres de ce Peuple sont les Livres qu'on lui attribue. Abraham , Isaac , Jacob , sont des Etres imaginaires : la baguette d'Aaron est aussi fabuleuse que le caducée de Mercure ; & le fameux Temple de Salomon n'a pas plus existé , que les Palais enchantés des Fées. Il n'y a que le Vicaire de M. Rousseau qui puisse adopter pareilles extravagances ; d'ailleurs , il est impossible qu'un seul homme ait fabriqué tout

l'Ancien Testament : le moyen seul de faire une infinité de copies de son Roman en hébreu , en Syriaque , en Chaldaïque , en Samaritain , est impraticable. Comment faire adopter le premier manuscrit ? De quel œil l'auroit-on regardé , quand il l'eût présenté la première fois ? » Vous prétendez , lui auroit-on dit , que notre Narion , tirée de l'Egypte par un prodige inoui , a possédé la Paletine pendant tant de siècles ; qu'elle y a eu des Juges , des Rois , des Prêtres , des sacrifices ; qu'elle s'est souvent révoltée contre Dieu , qui lui a fait éprouver les plus terribles châtimens ; que les Tribus ont été emmenées en captivité ; que celle de Juda est revenue en Judée , qu'elle a rétabli ce Temple qui subsiste encore ; que nous attendons un Messie qui nous a été promis. Com-

» ment avez - vous pû inventer des
 » faits si visiblement faux ? allez ,
 » vous êtes un visionnaire & un im-
 » posteur «. Il n'est donc pas plus pos-
 sible que cet homme eût persuadé ces
 fables aux Juifs & aux Chrétiens ,
 qu'il n'est possible qu'un aventurier
 vienne aujourd'hui persuader aux
 François que leur Monarchie est aussi
 ancienne que celle des Chinois , &
 que leurs Monarques descendent en
 droite ligne du premier Empereur de
 la Chine.

Il faudroit que ces imposteurs euf-
 sent fabriqué les Livres de Joseph
 l'Historien , & de Philon le Juif d'A-
 ristée , qui parle de la version des
 Ecritures , faite par les Septante sous
 le Roi Ptolomée , avant la naissance
 du Christianisme. En effet , on ne
 peut soutenir , sans renverser la certi-
 tude historique , que la Version des

Septante n'existoit pas avant la naissance de Jesus-Christ ; & cette Version contient tout ce qu'on lit dans le Texte hébraïque. Les Juifs & les Apôtres ont cité le Texte hébraïque & les Septante , pour prouver que les prédictions étoient accomplies. Il faudroit enfin qu'ils eussent glissé avec adresse une infinité de traits dans tous les exemplaires des Livres profanes , de Cicéron , d'Horace , de Phlégon , de Tacite , de Salluste , de Quintecurce , qui parlent si ouvertement des Juifs , de leur Temple , de leur Loi , de leurs guerres , & qu'ils eussent trouvé le moyen de glisser dans toutes les Bibliothèques , ce nombre infini de volumes immenses en toute sorte de Langues , sans que ni Juifs , ni Chrétiens , ni Payens , eussent pû découvrir une supercherie & si grossière & si universelle. Tout

cela est-il possible , sans que le Tout-puissant s'en soit mêlé , & qu'il n'ait été ou auteur ou complice d'une si incompréhensible tromperie ? Mais peut-on penser ceci sans blasphème ? Dans cette chimérique supposition , il faudroit que les plus grands fourbes & par conséquent les plus insignes scélérats , fussent les Auteurs du Livre le plus beau , le plus pure , le plus sublime ; du Livre le plus digne de la Raison épurée ; du Livre qui renferme la morale la plus sévère , la sagesse la plus profonde , & les conseils les plus salutaires. L'ennemi de la Religion révélée a-t-il la vue assez perçante pour appercevoir la liaison de toutes ces choses inalliables ?

Je demande à l'Auteur d'Emile , s'il n'est pas constant que les Juifs attendoient le Messie vers le temps que Jesus-Christ a paru ? Ils ne pouvoient

certainement l'attendre , qu'en vertu de ces prédictions , qui marquoient assez les conjonctures où il devoit paroître. Ces conjonctures étoient l'anéantissement de la puissance Souveraine dans la Tribu de Juda , & la fin des fameuses semaines de Daniel. De quelque manière qu'on explique la prophétie de Jacob , il est certain qu'elle regardoit le Messie & le temps de sa venue , & qu'il ne devoit pas venir avant que le Peuple Juif cessât d'avoir la souveraineté : il ne l'avoit plus lorsque Jesus-Christ a paru. Hérode , Prince étranger , étoit Roi de Galilée , & un Gouverneur Romain commandoit dans la Judée. De même , quelque époque que l'on donne au commencement des semaines révélées à Daniel , elles finissoient au tems de Jesus-Christ : c'étoit donc vers ce temps-là que la Nation Juive

devoit naturellement attendre le grand Prophete. D'où sont venus les Hérodiens, qui regardoient Hérode comme le Messie? D'où sont venus ces faux Christs qui ont troublé la Judée? D'où est venu à Joseph, Historien Juif, la pensée de donner le glorieux titre de Messie à Vespasien, si ce n'est de la persuasion où étoient tous les Juifs, que c'étoit alors le temps de la venue du Messie? persuasion qui avoit passé jusqu'aux Gentils, comme il est prouvé par un Texte précis de Suétone : *Percrebuerat Oriente toto vetus & constans opinio esse in fatis, ut eo tempore Judæâ profecti rerum potirentur.* Sueton. in Vespas. S'il est évident que la Nation Juive étoit dans l'attente du Messie, lorsque Jesus-Christ s'est manifesté au monde; il ne l'est pas moins, que Jesus-Christ a rempli dans la plus exacte précision,

tous les caractères du Messie , tracés dans les Livres prophétiques. Il est né , il a vécu , il a instruit , il est mort , il est ressuscité de la manière dont le Messie devoit naître , vivre , enseigner , mourir & ressusciter. Les Juifs n'ont donc pû méconnoître le vrai & l'unique Libérateur , que par un profond aveuglement : mais comment concevoir que les Juifs aient pu rejeter des faits aussi incontestables & aussi publics que ceux de l'Évangile ? Leur refus n'en infirme pas la vérité. Il pouvoit venir de l'indifférence qui n'examine rien. Ce caractère a été très-commun dans tous les temps , & l'est sur-tout dans notre siècle. Il pouvoit venir de l'amour du repos , qui évite de sçavoir ce qui peut le troubler ; ou enfin de la prévention qui élude tout , & de la haine qui va jusqu'à attribuer à l'esprit de ténèbres , ou à

des

des causes purement naturelles , des merveilles pleines de force , de dignité , de liberté , & de tous les caractères les plus divins. D'ailleurs , il nous est assez inutile d'examiner comment les Juifs ont pû résister à l'éclat des merveilles opérées par le Messie , puisque les Livres saints avoient prédit d'une manière si claire leur aveuglement & leur réprobation. Nous sommes avertis qu'ils se tromperont sur le point qui importe le plus à la Religion. Plus la conspiration contre Jesus-Christ est générale , plus nous sommes rassurés : leur jugement forme le nôtre par opposition au leur. Nous croyons ce qu'ils nous défendent de croire : nous allons à celui qu'ils rejettent ; & nous sommes certains que nous marchons alors dans la voie ; parce que le Saint-Esprit nous assure qu'ils s'égareront. Nous attendons seu-

lement un peu de temps , pour voir si les Gentils adoreront celui que les Juifs ont mis en croix ; parce que ce second prodige, plus incroyable encore que le premier, nous est donné comme une dernière marque à laquelle nous devons reconnoître le vrai Libérateur. Nous apprenons que tout fléchit devant lui , que les Idoles tombent , que le Capitole s'humilie , que les Empereurs , devenus fidèles , placent la Croix dans le lieu le plus visible de leur diadème : nous n'hésitons plus ; nous courons ; & pleins d'admiration , nous nous prosternons devant Jesus - Christ , & parce que les siens ne l'ont pas reçu , & parce que les étrangers l'adorent , les deux signes sont unis , & la preuve est complète qu'il est celui qui , long-temps avant sa venue , en a donné ces deux marques à ses Prophetes.

Si l'attente des Juifs au temps de la venue de Jesus-Christ , si leur aveuglement & leur mépris pour Jesus-Christ & ses Miracles , déposent en faveur de la Religion Chrétienne ; combien plus leur situation actuelle est-elle propre à ouvrir les yeux aux ennemis de cette Religion ! Leur réprobation , leur dispersion , l'expulsion de leur Patrie , le mépris des Peuples , & la haine presque universelle qu'ils sont obligés de souffrir , sont autant de faits notoires que nous avons sous les yeux. Les prophéties qui annoncent à ce Peuple tous ces malheurs , sont entre nos mains. Nous ne voyons plus ces anciens Peuples , si fameux dans l'Histoire : les Athéniens , les Grecs , les Assyriens , les Lacédémoniens , & les Romains ont péri. La France ne reconnoît plus les anciens Gaulois ; l'Angleterre ne discerne plus

les Saxons & les Danois , tout est confondu : cependant les Juifs , qui font depuis le commencement du monde , & par qui le monde commence , subsistent. L'ennemi de la révélation appellera-t-il ceci *hazard* ? Mais ce mot qu'on a si souvent dans la bouche , est un mot vuide de sens , dont on couvre son ignorance. Ce qui est hazard au conseil humain , est ici un dessein concerté dans les desseins du Très-haut , qui veut triompher de nos résistances , & mettre la divinité de ses oracles dans le plus grand jour.

Je suppose que les moyens que Dieu fait servir pour la conservation des Juifs , pris en particulier , n'ont rien de surnaturel : mais n'est-il pas visible , à quiconque réfléchit , que la Providence s'intéresse d'une façon spéciale à la conservation de ce Peuple ?

Car n'est il pas infiniment singulier , que la haine des autres Nations conserve les Juifs , & qu'en mille autres occasions une semblable haine ait eu des effets tout contraires ? La haine des vainqueurs a presque toujours été la destruction de la Religion des Nations vaincues. La haine des Peuples , maîtres des Juifs , a causé les plus cruelles persécutions & les plus affreux massacres ; mais elle n'est jamais allée jusqu'à exterminer les Juifs , ou à leur faire abandonner leur Religion. Jamais Peuple n'a essuyé tant de calamités , & n'a subsisté tant de siècles. Aucun autre Peuple , soit qu'il ait été persécuté , soit qu'il ne l'ait pas été pour la Religion , ne l'a conservée durant tant de siècles. Les vainqueurs des Juifs , ceux qui sembloient les avoir anéantis , ne subsistent plus ; & les Juifs chassés , proscrits partout ,

se trouvent encore partout , se perpétuent par ce qui a détruit tous les autres Peuples.

Nous avons déjà vû couler dix-sept cents ans de misère & de captivité , sans qu'on découvre encore aucune espece de soulagement. L'événement est sans exemple. Ce Peuple n'a pas un seul lieu dans toute la terre , qui soit à lui , où il puisse reposer la tête ni asséoir le pied , & il se trouve établi & répandu presque par-tout. La même main de Dieu qui le poursuit sans fin & sans relâche , pour avoir crucifié Jesus - Christ , le soutient & le conserve jusqu'aux momens marqués pour rendre témoignage à Jesus-Christ. Tout , dans ce Peuple , est digne de remarque. Les Juifs punis & dispersés rendent témoignage à Jesus-Christ. Les Juifs rappelés & convertis , lui rendront un témoignage

auguste. Les Juifs conservés par un continuel Miracle , pour conserver à Jesus-Christ la tige & la succession de ceux qui croiront un jour en lui , lui en rendent un perpétuel.

S'ils n'étoient que punis , ils ne prouveroient que sa justice : s'ils n'étoient que conservés , ils ne prouveroient que sa puissance : s'ils n'étoient pas réservés pour l'adorer un jour , ils ne prouveroient pas sa miséricorde & sa fidélité , & ils ne lui feroient pas réparation de leurs outrages.

Leur dispersion montre qu'il est venu & qu'ils l'ont rejeté. Leur conservation montre qu'ils n'en sont pas rejetés pour toujours , & qu'ils croiront en lui. Par l'une & l'autre , ils déclarent qu'il est le Messie & le Sauveur promis ; que leur misère vient de ce qu'ils ne l'ont pas connu ; que

la seule espérance qui leur reste , est de le connoître un jour.

Ce n'est point à nous à demander pourquoi Dieu les supporte si longtemps sans les éclairer , & pourquoi il laisse une si grande interruption entre les pères fidèles & les enfans qui le deviendront. Ce seroit vouloir mesurer la hauteur du ciel , & vouloir sonder les profondeurs de la terre ; que de prétendre examiner les jugemens impénétrables de Dieu & les abîmes de sa sagesse.

Il ne faut que ce Peuple , pour renverser la profession de Foi de notre Vicaire, toute éloquente qu'elle puisse être. Je le répète : ce n'est pas de l'harmonie des mots , de l'élégance des phrases , & du ton éloquent qu'il s'agit ici. Il s'agit des preuves solides , des faits notoires , & des choses les plus intéressantes pour le bonheur

de l'homme : enfin , qui pourra résister à cet assemblage merveilleux de toutes les preuves qui viennent à l'appui de cette Religion révélée ?

Une Religion toujours proscrite & toujours subsistante , persécutée avec fureur pendant trois siècles , & à la fin victorieuse de la persécution & des persécuteurs par la patience. Une Religion qui , sans armes & sans intrigues , remue tout & renverse tout dans le monde. Une Religion qui , sans les attrait de la chair , & destituée de toutes les forces humaines , vient à bout de tout ce qu'il y a de plus fort dans le monde , passions , préjugés , superstitions , politique. Une Religion qui , en se jouant des règles de l'éloquence , en insultant à la science de ce monde , a captivé les grands & les petits , a tout dompté , sçavans & ignorans. Une Religion qui , par

les voies de l'humilité & de la pénitence , est entrée dans les Palais des Sénateurs , & est montée sur le Thrône des Césars. Une Religion qui , traînant après soi le mépris , la haine , toutes les croix de la vie , & des morts affreuses , a gagné tout l'Univers à un Crucifié ; a fait briser dans toute la terre ce qu'on y avoit adoré jusques-là , & y a fait adorer ce qu'on avoit brisé. Une Religion qui établit sa doctrine sur des faits qu'on ne peut ébranler. Une Religion qui ne s'est établie ou perpétuée dans les cœurs , ni en flattant la cupidité , comme a fait l'idolatrie , ni en employant la force , comme a fait le Mahométisme , ni par le procédé des disputes , ni de l'argumentation , comme faisoit la Philosophie en introduisant ses systèmes , ni par la voie d'une subite inspiration qui faisoit les Prophetes ,

ou qui révéloit de nouvelles vérités aux Apôtres : en un mot , une Religion qui a employé le moyen le plus proportionné à l'esprit humain , & le plus efficace , la conviction des faits notoires , voie usitée parmi les hommes , & capable de contenter tous les esprits , quand ils ne sont ni passionnés , ni préoccupés. Rien n'est plus grand que ce que cette Religion nous enseigne de Dieu. Rien n'est plus raisonnable que ce qu'elle prescrit à l'homme ; & rien n'est plus beau que l'ordre qu'elle établit dans le monde. Enfin parcourez tous les caractères de cette Religion , & vous serez forcé de dire , si vous êtes de bonne foi , qu'elle ne peut avoir qu'un Dieu pour auteur.

Incompréhensibilité de Mystères , dont la connoissance est infiniment au-dessus de la portée de notre foible

Raison, & qu'il étoit impossible à l'esprit humain d'inventer. Sévérité des préceptes dont la pratique révolte toutes les inclinations de la Nature. Impossibilité que les Livres saints soient fabriqués après coup par des imposteurs. Prophéties claires, précises, intelligibles & évidemment accomplies. Miracles innombrables & incontestablement constatés : état vil & méprisable en apparence des Ministres qui ont établi cette Religion : force incroyable d'une infinité de Martyrs de tout âge, de tout sexe, de toute condition : conversions subites & inespérées, qui n'ont pû être que l'effet de la grace incompréhensible de Dieu. Toutes ces preuves réunies ne forment-elles pas une démonstration si lumineuse & si efficace, qu'il faut être incrédules opiniâtres & de mauvaise foi pour la rejeter? On auroit

fait un long Ouvrage , si l'on eut voulu suivre notre Vicaire dans routes ses erreurs : on s'est arrêté aux principales. Il falloit prévenir d'abord les Lecteurs , qui auroient pû se laisser éblouir par l'éloquence de l'Ecrivain de Genève , & leur faire attendre avec plus de patience une Réfutation complète & suivie.

Je suis , &c.

F I N.

A P P R O B A T I O N .

J'AI LU , par ordre de Monseigneur le Chancelier , un Manuscrit qui a pour titre : *Réfutation de J. J. Rousseau*, & n'y ai rien remarqué qui doive en empêcher l'Impression. En Sorbonne , le 23 Juin 1762.

Signé JOLLY.

Le Privilège se trouvera à la fin de la troisième Lettre.

ANTI-CONTRAT SOCIAL,

DANS lequel on réfute d'une manière
claire , utile & agréable , les principes
posés dans le *CONTRAT SOCIAL*
de J. J. ROUSSEAU , Citoyen de
Genève.

PAR P. L. DE BAUCLAIR ;
Citoyen du Monde.



A LA HAYE ;

Chez FREDERIC STAATMAN ;
Libraire sur le *Kalvermarkt* , vis-à-vis
le Maréchal de *Turenne*.

M. D C C. L X V.



AVERTISSEMENT.

JE ne sais comment ce petit ouvrage sera accueilli du Public : je sais encore moins comment il m'est venu en pensée. A peine avois-je jetté les yeux sur le Contrat Social, long-tems après son avènement au grand jour, qu'un instinct secret me dit ; lis & réfute. Cette voix intérieure a eu le talent de se faire obéir, & voilà le fruit de son conseil. Je prévois bien, que ces foibles prémices d'une plume, encore jeune & peut-être indiscrete, ne manqueront pas de critiques : tant mieux. Je serai ravi qu'on me rende avec usure ce que j'ai prêté.

Comme j'étois sur le point de finir, j'ai appris avec douleur, la fatale nouvelle de la maladie du célèbre Rousseau. Déjà on le condamnoit à une mort certaine, & nous devions perdre pour toujours ce Génie sublime, & le plus singulier de son siècle. J'étois consterné de cette prédiction, car je n'aime point à lutter contre les morts. Aujourd'hui j'augure mieux, & je souhaite à notre Malade, un prompt rétablissement & une longue vie. Quoique ce Monde n'ait rien de délicieux, & que quelques-uns l'appellent une vallée de larmes & de miseres, il est assez rare qu'on en déloge avec plaisir, parce qu'on craint de rencontrer pis. Du reste, si quelqu'un est charmé de faire cette folie, qu'il aille librement : je ne fais point m'oposer aux plaisirs d'autrui ; & je serois fâché qu'en pareille circonstance on s'oposât aux

AVERTISSEMENT.

miens. Soit cependant à tous mes Lecteurs, qui ne sont point encore dégoutés des choses de ce monde, Fortune, Gloire, Durée, &c. &c. &c.



T A B L E

D E S

LIVRES ET DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit comment & avec quels avantages l'homme passe de l'état de Nature à l'état Civil, & quelles sont les conditions qui conviennent au Paëte Social.

CHAP. I.	<i>S</i> UJET de ce premier Livre,	Page 3
II.	<i>Des premieres Sociétés,</i>	5
III.	<i>Du droit du plus fort,</i>	11
IV.	<i>De l'Esclavage,</i>	15
V.	<i>Qu'il faut toujours remonter à une premiere Convention,</i>	21
VI.	<i>Du Paëte Social,</i>	27
VII.	<i>Du Souverain,</i>	30
VIII.	<i>De l'Etat Civil,</i>	35
IX.	<i>Du Domaine réel,</i>	38

LIVRE SECON D.

Où il est traité de la Législation.

CHAP. I. <i>Si la Souveraineté est inaliénable ,</i>	46
II. <i>Si la Souveraineté est indivisible ,</i>	50
III. <i>Si la volonté générale peut errer ,</i>	53
IV. <i>Des bornes du pouvoir Souverain ,</i>	55
V. <i>Du droit de Vie & de Mort ,</i>	61
VI. <i>De la Loi ,</i>	69
VII. <i>Du Législateur ,</i>	78
VIII. <i>Du Peuple ,</i>	85
IX. <i>Suite ,</i>	90
X. <i>Suite ,</i>	94
XI. <i>Des divers Systèmes de Législation ,</i>	98
XII. <i>De la Division des Loix ,</i>	106

LIVRE TROISIEME.

Où il est traité des Loix politiques , ou plutôt , des formes du Gouvernement.

CHAP. I. <i>Du Gouvernement en général ,</i>	110
II. <i>Du Principe , qui constitue les différentes formes du Gouvernement ,</i>	118
III. <i>Division des Gouvernemens ,</i>	126
IV. <i>De la Démocratie ,</i>	129
V. <i>De l'Aristocratie ,</i>	135
VI. <i>De la Monarchie ,</i>	140
VII. <i>Des Gouvernemens mixtes ,</i>	158

ET DES CHAPITRES. ix

VIII. <i>Si toute forme de Gouvernement n'est pas propre à tout Pays ,</i>	161
IX. <i>Des signes d'un bon Gouvernement ,</i>	168
X. <i>De l'abus du Gouvernement & de sa pente à dégénérer ,</i>	172
XI. <i>De la mort du Corps politique ,</i>	177
XII. <i>Comment se maintient l'autorité Souveraine ,</i>	179
XIII. <i>Suite ,</i>	181
XIV. <i>Suite ,</i>	184
XV. <i>Des Députés ou Représentans ,</i>	186
XVI. <i>Que l'institution du Gouvernement est un Contrat ,</i>	191
XVII. <i>De l'institution du Gouvernement ,</i>	194
XVIII. <i>Moyens de prévenir les usurpations du Gouvernement ,</i>	196

LIVRE QUATRIEME.

Où , continuant de traiter des Loix politiques , on examine les moyens d'affermir la constitution de l'Etat.

CHAP. I. <i>Si la volonté générale est indestructible ,</i>	202
II. <i>Des Suffrages ,</i>	208
III. <i>Des Elections ,</i>	215
IV. <i>Des Comices romains ,</i>	219
V. <i>Du Tribunat ,</i>	230
VI. <i>De la Dictature ,</i>	237
VII. <i>De la Censure ,</i>	241
VIII. <i>De la Religion civile ,</i>	247
IX. <i>Conclusion ,</i>	271

Fin de la Table des Matieres.

ANTI-

ANTI-CONTRACT

SOCIAL,

OU

RÉFUTATION

DU

CONTRACT SOCIAL.

LIVRE PREMIER.

JE ne prétends point ici m'ériger en censeur. *Rousseau* a fait part de ses sentimens au public ; je suis bien aise de lui faire connoître les miens. *Rousseau* est un Original ; je le suis peut-être plus que lui. Je m'en consolerois aisément, si j'avois son génie & ses facultés réelles ou personnelles ; car quel est l'homme qui n'ait pas quelque vernis d'Originalité? (*)

(*) Ce qui rend le nombre des fous ou des Originaux infini, c'est cette variété d'actions, de caractères, de sentimens, d'inclinations, qui régneront parmi les hommes, effet certain d'une sage & prudente économie. Rien n'aumulé tant que cette diversité ; sans elle on ne verroit dans l'univers que des Automates ambulans. *Democrite* n'oit de

A

Quoi qu'il en soit ; l'aveu que je viens de faire donne assez à connoître , que j'agis à l'égard de l'illustre Citoyen de *Genève* plus en disciple que comme rival. Si je me reconnois son égal en quelque chose , c'est peut-être dans le nombre d'ennemis : que fait-on , si je ne travaille pas ici à me faire un ami ? Mes égards , mes complaisances , mes politesses n'ont servi qu'à armer contre moi la haine , la vengeance , la jalousie , & tout le feu de la persécution la plus injuste & la moins méritée ; peut-être que mes censures , qui n'auront peut-être rien de dur , ni de dangereux , me deviendront une source de bonnes grâces , d'estime & de faveur. Quelquefois la sévérité gagne les cœurs , pendant que la douceur les irrite : essayons aujourd'hui.

Je prévien au reste , que si j'ai la témérité d'entrer en lice avec un homme que je reconnois pour mon Maître , je ne m'appuie pas en cela sur la force de mes armes , mais sur celles de la raison , qui , je crois , doit combattre avec moi. Si je me trompe , le Lecteur le verra peut-être.

tous ses confreres & en particulier de cet *Heraclite* qui étoit assez dupe pour pleurer de tout : l'un & l'autre sont à leur tour l'objet de la censure du public , & cependant chacun ici bas joue les rôles contradictoires de ces Philosophes. Voilà comme la moitié du monde se moque de l'autre. Tant que l'on se borne à rire , passe : mais souvent on écorche , on déchire , on égorge ; c'est là le danger de la censure , voilà ce qu'on ne sauroit proscrire avec trop de soin dans toute Société.

ANTI-CONTRAT

S O C I A L.

CHAPITRE I.

Sujet de ce premier Livre.

L'HOMME fut toujours dépendant ; par conséquent jamais libre , dans le sens de l'illustre citoyen de *Genève*. Sans parler ici des intelligences célestes , auxquelles il est subordonné & dont il suit les impulsions secrètes ; sans avoir recours à l'autorité de la révélation , foible ressource pour un incrédule , la nature & le raisonnement apuieront seuls ma proposition.

SI l'Homme fût né seul & isolé dans cet Univers , il eût pu se trouver indépendant par rapport aux autres Créatures : l'intérêt de la multiplication lui ayant suscité une compagne , qu'il dut envisager comme un autre lui-même , ses besoins naturels exigèrent bien-tôt qu'il devînt esclave , si cependant l'esclavage peut consister dans les égards qu'on rend aux individus de son espece. Il falloit satisfaire ses desirs & travailler à la population : il entrevit le remède ; il eut recours aux complaisances & aux caresses pour l'obtenir. S'il eût été simplement animal , la nécessité ou quelque mouvement indélibéré de la Nature auroit déterminé ces

égards ; étant homme , la raison dut les produire.

On conçoit aisément que la femme n'étoit pas plus maîtresse de son sort : ses besoins & ses affections voluptueuses , sa foiblesse , ses infirmités lui firent sentir qu'elle n'étoit que la moitié d'un tout , dont l'autre partie étoit hors d'elle-même : elle reçut le joug avec d'autant plus de plaisir qu'elle y trouva plusieurs avantages. Ainsi le premier pas de l'homme fut pour former une Société , dont la Nature ou la raison lui prescrivit les devoirs , d'autant mieux fondés , qu'ils étoient à l'avantage des parties contractantes & qu'un choix volontaire les leur imposa. Le Contrat Social , si je ne me trompe , commença donc avec le monde. Quoique ses expressions ne subsistassent qu'au fond du cœur , elles n'en avoient ni moins de force ni moins de solidité. Aujourd'hui le Contrat Social a des bornes beaucoup plus étendues & sur lesquelles nous avons à parler. En ne considérant que la force , comme principe de la dépendance , il est encore raisonnable de conseiller l'obéissance à ceux qui sont déjà soumis ; la révolte est toujours pour eux-mêmes un mal plus grand que la soumission. L'ordre social , quelque subordination qu'il apporte aux membres de la Société , doit toujours être regardé comme sacré & inviolable ; il dérive de la Nature même , quant

à l'essence , quoique sa forme dépende de conventions arbitraires. Il s'agit de savoir jusqu'où l'on peut étendre ces conventions : c'est ce que l'on verra dans les Chapitres suivans.

C H A P I T R E II.

Des premières Sociétés.

LA plus ancienne de toutes les Sociétés n'est donc point celle de Pere à Fils. *Les enfans ne restent liés au pere qu'autant de tems qu'ils ont besoin de lui pour se conserver ;* j'en conviens , si nous n'envisageons ici que les liens d'une obéissance aveugle & d'une soumission totale , que l'enfant délicat & sans expérience doit à ceux qui lui donnent la nourriture & l'éducation : mais lorsque ces besoins cessent, est-il quitte envers ses parens ? C'est une absurdité de le croire & une impiété de le dire.

Il est d'autres liens qui succèdent aux premiers : l'amitié du côté du pere veut qu'il travaille au bien de sa famille & qu'il s'efforce d'en éloigner tout ce qui peut lui être préjudiciable ; la reconnoissance dans les enfans doit produire le respect & une docilité légitime aux conseils de leurs parens.

Qu'on ne dise pas que ce sentiment est une suite des préjugés de l'éducation ; il

tire sa source de la Nature, & le contraire naît de l'engourdissement du cœur & de l'aveuglement de l'esprit. Le respect même dans les enfans ne suffit pas, si des Parens, accablés par l'âge ou par les infirmités, se trouvent dans l'impossibilité de travailler à leur subsistance; les premiers sont chargés du soin d'y suppléer. L'homme seroit-il en cela moins susceptible de tendresse & de reconnoissance que les animaux? *Plin*e ne nous dit-il pas que les jeunes cigognes, lorsque ceux qui leur ont donné le jour sont infirmes & impuissans, les portent sur leurs aîles & leur procurent les choses nécessaires à leur subsistance; mais quand ceci ne seroit qu'un conte fait à plaisir, la voix de l'humanité crie en faveur de ma proposition.

La dépendance est une suite de la Nature de l'homme: étant fait pour la Société, il est lié, dès qu'il paroît au jour, par des rapports plus ou moins proches, avec tous ceux qui l'environnent. Je fais que ses premiers soins sont ceux qu'il se doit à lui-même; mais cela même suppose qu'ils ne sont pas les seuls, & qu'il y en a qui occupent le second rang. Ce sont ceux qui regardent les êtres de son espèce; ils suivent des premiers.

L'utilité du particulier exige qu'il se rende utile aux autres: S'il ne consulte que ses propres besoins, ne se verra-t-il pas abandonné & forcé de périr, lorsqu'il

fera dans l'impuissance de se les procurer autrement que par le ministère de ses Coexistans ?

La famille peut sans difficulté être regardée comme le modèle des Sociétés politiques. Comme les enfans ont besoin de conseils & d'exemples , le peuple doit avoir des loix & un chef qui les maintienne. L'avantage réciproque produit l'aliénation des soins & des travaux. Le chef donne les siens aux membres pour conserver parmi eux le bon ordre, la justice, la tranquillité, & en même-tems pour repousser l'injure & les mauvaises pratiques des étrangers ; les membres se donnent au chef pour le même but & par les mêmes raisons ; d'où il paroît que l'avantage, qui résulte de cette aliénation, est tout entier pour le peuple ; mais le chef est dédommagé par le plaisir de commander, si c'en est un, & par la soumission des membres.

Je dis donc aussi, contre le sentiment de *Grotius*, que tout pouvoir humain est établi en faveur de ceux qui sont gouvernés. L'esclavage fait violence au droit naturel : je veux dire, l'esclavage proprement dit, qui consiste dans une soumission totale du Sujet aux volontés d'un Maître, & dans un pouvoir absolu & illimité de ce Maître sur les biens & la vie de son Sujet.

Ce n'est plus ici un droit, mais un

abus de la puissance. Une domination, qui ne connoît d'autre frein que le caprice, tire sa source de l'orgueil & de la cruauté. L'esclave qui s'échape est toujours en droit de le faire; la violence l'a assujetti, l'occasion doit briser ses fers.

Il n'en est pas ainsi des Sociétés politiques, où l'intérêt agit de part & d'autre; le peuple n'appartient pas plus à son guide que le guide n'appartient au peuple. Je dirois bien que chaque homme a son génie particulier, distingué de lui-même, & que le génie du chef est supérieur à ceux qui résident dans les membres; mais bien des gens refuseront de me croire, & il n'est pas de notre sujet de le prouver.

Les membres d'une Société n'en sont pas moins d'une espèce commune au chef. L'allégorie d'un Pâtre de bêtes, assujetties à ses loix, ne conclut rien à l'égard d'un Pasteur d'hommes. Le premier ne doit rien à son troupeau; son intérêt personnel est le seul qu'il consulte & qu'il ait à consulter; en un mot, il ne travaille que pour lui-même. Il n'en est pas ainsi du dernier; ses principaux soins sont dus au troupeau qu'il gouverne: S'il agit autrement, il va contre le droit, & rompt les liens du contrat civil autant qu'il est en lui. Si donc les *Nérons*, les *Caligulas* & autres chefs de cette nature, qui tiennent plus du monstre que de l'homme, n'ont envisagé que leur intérêt personnel & ont

travaillé à la ruine & à la destruction de leurs Sujets; ce n'est point un vice du Contrat, mais une prévarication à ses loix, un abus énorme de l'autorité & un exemple d'affujettissement qui ne peut tirer à conséquence.

Je dis bien avec *Aristote* que parmi les hommes les uns naissent pour l'esclavage, les autres pour la domination; en ce sens, que ceux-ci doivent gouverner, & les autres doivent être gouvernés: quant à l'esclavage strictement pris & tel que je l'ai défini ci dessus, il révolte la Nature, fait dégénérer l'homme & l'associe aux plus vils animaux. On ne voit gueres de ces esclaves aimer leurs fers; l'impossibilité de les rompre semble quelquefois étouffer le desir de recouvrer la liberté; mais élargissez les chaînes, & vous les verrez bientôt secouer le joug qu'ils paroissent porter, non-seulement avec patience, mais aussi sans chagrin.

En suposant l'universalité du déluge & ses circonstances, il seroit difficile de soutenir que les fils (*) de *Noé* aient pu

A 5

(*) C'est que l'on peut dire de plus probable à cette occasion, c'est que ces trois fils de *Noé* virent multiplier la semence de leur pere, au point de se pouvoir dire un grand nombre en comparaison du peu qu'ils avoient été. Mais il y a apparence que tous ne formerent qu'un seul peuple & une même Société, jusqu'à *Nimrod* petit fils de *Cham*, qui fut l'Auteur de la construction de cette fameuse tour, dont le faite devoit monter jusqu'au Ciel. Après cela les hommes se sont dispersés à droite & à gauche, soit par la

gouverner des peuples nombreux, quelque calcul que l'on puisse faire en faveur d'une population subite & presque prodigieuse. Mais, quoique descendant de l'un de ces trois Princes & même de la branche aînée, notre Auteur ne doit pas craindre que par la vérification des titres il soit chargé des embarras du Gouvernement. La Loi *Salique* ne subsistoit peut-être pas encore, ou supposé qu'elle subsistât, elle a subi des révolutions qui doivent calmer les inquiétudes de tous les descendans de ces Princes. Qu'il cesse donc de s'inquiéter à ce sujet, sa curiosité pourroit être mal payée : car s'il se trouvoit être un des petits-fils de *Cham*; seroit-il bien content de sa généalogie ?

Adam, seul avec sa Compagne, n'étoit pas si tranquille que l'on peut se l'imaginer. S'il a eu tant de vacarmes à essuyer pour un morceau de fruit défendu, combien croyez-vous qu'il dût en avoir davantage pour des objets plus intéressans, dont on ne parle pas ? Sa propre inaction devoit lui être à charge : l'homme est son plus cruel ennemi dans le repos ; il s'agite, il se tourmente ; & s'il n'a pas d'occupations & de soins qui regardent les êtres qui sont hors de lui, il tourne ses inquié-

confusion des langues, dont parle l'Écriture, soit plutôt à cause de la multitude, qui trop resserrée dans une même habitation, résolut d'en former plusieurs, & de cultiver différentes parties de la terre.

tudés sur sa personne, il se livre intérieurement des assauts & des combats, mille fois plus cruels & plus importuns que ne sont ceux qui lui viennent de dehors.

CHAPITRE III.

Du droit du plus fort.

LA raison du plus fort est toujours la meilleure, dit un ancien proverbe. Quant à l'exécution d'une chose, rien n'est plus certain. Quelques raisons que puissent alléguer les deux prétendants au Duché de *Courlande*, le mieux appuyé l'emportera sûrement: mais nous n'en sommes pas ici sur le fait, il s'agit de constater le droit, indépendamment des expéditions militaires.

Je fais que le succès d'une entreprise décide ordinairement du blâme ou des applaudissemens qu'on lui donne. Par exemple, les *Provinces-Unies* ont entrepris de se soustraire à la Domination *Espagnole*; elles y ont réussi; par conséquent elles ont eu raison. Les *Napolitains* ont voulu agir à leur imitation, mais le succès n'a pas répondu à leur attente; les voilà dans leur tort. Les *Corfes* veulent aujourd'hui secouer le joug des *Génois*, on ne fait encore s'ils auront droit ou raison; les apparences sont pour le premier, mais les suites de la guerre en décideront. Ainsi raisonnent la plupart des hommes; ainsi nous voyons, dans les Ecri-

vains, des éloges pompeux prostitués à des forfaits du premier ordre & une condamnation déplacée des choses, qui bien considérées, méritent l'estime & l'admiration de ceux que les préjugés n'aveuglent point. Ne suivons pas la maxime du Vulgaire. Sans examiner le bon & le mauvais succès d'une entreprise, décidons par sa nature si elle est légitime, ou si elle doit être condamnée.

Nous convenons qu'une obligation contractée par la force est nulle, ou de peu de vigueur. Agir par contrainte, c'est le sort des bêtes ou des esclaves: mais on ne sauroit dire que toute contrainte soit une puissance physique, il en est une morale, produite par la crainte ou par un désir violent d'obtenir quelque chose. Je ne fais, si une Maîtresse aimée éperduement, n'est pas capable de faire une plus grande violence à la volonté de son amant, qu'un Maître redouté n'en peut faire à son esclave. Si l'amant & l'esclave recevoient ordre en même tems d'exposer leur vie: je crois que cet ordre seroit plus promptement exécuté de la part du premier. Nous pouvons donc mettre le désir en parallèle avec la crainte. Il est de ces contraintes morales, qu'on peut associer à la force physique: qu'on fasse subir des tourmens cruels à celui de qui l'on veut être obéi, ou qu'on lui refuse du pain dans le tems qu'il est dévoré par une faim cruelle, je

dis qu'il est autant violenté que si on le conduisoit par la main, & qu'il ne fût que l'instrument d'une Puissance motrice. Quant à la force purement morale, & qui ne donne qu'une torture médiocre à l'affection de l'ame, on peut dire qu'elle ne fauroit imposer une obligation ferme & inviolable, quand elle opère un acte qui demande la sousscription libre & volontaire des contractans ; mais si cette liberté & cette spontanéité ne sont pas requises, la valeur de l'acte n'est pas moins constante. Nous expliquerons ceci dans la suite.

Obéissez aux Puissances. Cette loi n'est pas seulement positive, elle est de droit naturel. Un mouvement plus fort que tous les discours de la séduction, étonne & rend interdit l'homme ordinaire aux pieds du trône, ainsi que le coupable devant le tribunal de la justice. Je ne doute pas que *Jacques Clément & Ravallac* n'aient éprouvé de furieuses crises, & des révoltes intérieures avant que d'exécuter le massacre des deux *Henris* : aussi fallut-il que le Fanatisme & la superstition employassent tout ce qu'ils avoient de plus fort & de plus séducteur pour les conduire l'un & l'autre à cet attentat affreux ! Les promesses d'une Eternité, vainement, mais fermement espérée, peut-être aussi quelque breuvage pernicieux, ou les enchantemens d'une magie, peu connue de nos jours, mais pas moins certaine, ont opéré ces prodiges d'horreur & d'exécration.

Je fais, que naturellement le Souverain n'est pas plus qu'un homme de la lie du peuple. Les Honneurs, les Dignités, les Richesses, la Fortune en un mot ne changent pas l'espèce; le meurtre d'un Roi, n'est toujours qu'un meurtre; mais les revolutions qui naissent ordinairement de ces sortes d'accidens, sont si terribles & si pernicieuses à la Société, qu'on ne sauroit assez les détester ni leur donner des noms trop odieux. Qu'on me prouve effectivement, qu'un Monarque, affermi sur le trône, ait péri par la main de ses sujets, sans que sa mort ait été vengée par des désastres & des calamités sans nombre. Le Ciel paroît s'intéresser en leur faveur, & *Cromwel*, qui a eu assez de crédit pour conduire son Souverain sur un échafaut, n'a-t'il pas assez fait expier aux *Anglois* leur sottise crédulité & l'inconstance de leur affection?

La Providence a établi les Monarchies & les Républiques; quoique la forme en soit différente, le même esprit les anime & les dirige. Nous ne connoissons pas les ressorts intérieurs & mystérieux qui jouent pour leur Création & Conservation; nous connoissons au moins l'image de celui qui y préside dans la personne du Souverain. C'est là que nous devons chercher la loi: ce n'est point la contrainte qui doit nous y conduire, c'est l'amour de nous-même & celui de la Société; c'est notre intérêt, autant que celui des autres.

C H A P I T R E I V.

De l'Esclavage.

NOUS nous sommes déjà expliqués sur ce que nous entendons par le mot Esclavage strictement pris. Cet état ne suppose effectivement aucun contrat entre celui qui sert & celui qui commande ; car il seroit absurde qu'un homme se livrât entièrement à son semblable , sans quelque obligation , au moins implicite de la part de ce dernier.

Je fais que le Gouvernement despotique donne , à celui qui gouverne , une autorité pleine & entière sur les biens & les personnes de ses Sujets. Bien des Monarchies sont aujourd'hui despotiques en ce sens ; mais il est question de savoir si les loix fondamentales du Gouvernement autorisent le despote à dépouiller l'innocent & à massacrer l'homme de bien , précisément par caprice & sans aucun égard pour l'équité. Si cela est , ce Gouvernement est non-seulement injuste & contraire à la droite raison ; il est encore exécrationnable & digne de toutes sortes de malédictions.

Mais si au contraire ces mêmes loix n'autorisent le despote qu'à la punition des coupables & à la récompense des bons , le despotisme n'a rien que de juste & de

raisonnable. Par là , chaque Sujet s'étudie & s'empresse à pratiquer le bien , par l'espérance d'être récompensé ; pendant qu'il fuit & évite le crime , par la crainte du châtement. Le Souverain peut bien être vicieux , & confondre la justice avec l'iniquité ; mais dès-lors , ce n'est plus un vice du Gouvernement , mais bien du Gouvernant. Trouvez-moi une Société d'hommes qui ne soit pas exposée à commettre des injustices , & je réproverai toutes les autres. Sera-ce cette espèce de Société pour laquelle l'Auteur a une inclination & une affection toute particulière ? Mais n'est-ce pas cette espèce de Société qui fit périr à *Athènes* ces fameux Capitaines qui avoient gagné contre les *Lacédémoniens* la bataille navale près les Isles *Arginusés* , parce qu'ils avoient trop bien profité de leur victoire ? N'est-ce pas cette même Société qui a condamné à mort le célèbre *Socrate* , l'homme le plus vertueux de son siècle & même de toute l'antiquité ? Je ne finirois pas si je voulois rapporter tous les exemples que l'histoire nous fournit sur les tristes égaremens du Gouvernement populaire.

Quand *Roussseau* nous dit que les Sujets donnent à un Roi leurs personnes , à condition qu'il prendra aussi leur bien ; il a voulu sans doute égayer sa plume , & donner dans la critique. Le Roi , dit-il , reçoit tout , & ne donne rien. Voilà peut-être

effectivement ce qui arrive , mais ce n'est pas ce qui doit être.

Je ferois tenté de dire & je le dirois avec certitude , si les proportions étoient bien gardées , qu'un Roi donne beaucoup plus à ses Sujets , que ceux-ci ne donnent à leur Roi. Si l'on jette les yeux sur l'illustre Monarque qui a brillé dans ses dernières guerres & que ses Sujets appellent leur pere à bien juste titre ; on apercevra aisément la vérité de ce que j'avance ; c'est dans sa conduite qu'un Roi peut lire ses obligations.

Le Monarque , en sa qualité de chef du peuple , doit partager ses soins sur tous ceux dont la garde lui est confiée ; & sa grandeur bien considérée , n'est qu'une servitude honorable. C'est sur lui que tombe particulièrement le faix de la guerre ; il en doit diriger toute l'économie , sans cependant cesser de veiller à la tranquillité intérieure de l'état. Tels sont les soins qu'il doit prendre. Quelle est maintenant la charge des particuliers ?

Celui-là est riche & fort à son aise , qui donne dix sols par jour au Gouvernement , & si quelqu'un doit se plaindre des impôts , c'est le pauvre qui donne son nécessaire , tandis que le riche ne donne qu'une mince portion de son superflu. Je demande si c'est trop payer la tranquillité dont il jouit. Ajoutez , que ces tributs ne tournent pas au profit du Monarque ; sans comp-

ter ce qui en est détourné par les différentes mains qui sont chargées de les manier ; l'entretien des troupes nécessaires à la garde de l'Etat, n'absorbe-t-il pas la plus grande partie du produit qui en résulte : & quels services cependant sont moins payés que ceux du Soldat ? Quel artisan est réduit à une dépense aussi bornée ? Quel salaire ne vaut pas la solde d'un malheureux qui sacrifie son repos & sa vie pour ses Concitoyens , qui s'expose à la peste , à la famine , & qui se voit encore l'objet du mépris de ceux qu'il défend & protège aux dépens de tout son sang ? Nous devons donc considérer les Puissances par rapport à leurs devoirs , & non par égard à leur conduite qu'il est dangereux d'éclairer de trop près : mais si dans l'Univers on ne peut trouver un homme exempt de foiblesse , se flattera-t-on d'en voir un sur le Trône ? Situation critique , qui demande d'autant plus de force & de vertu , qu'elle a plus d'étendue & d'élévation , & que tous les objets s'y voient pour ainsi dire avec le microscope !

Je ne présume pas que la guerre donne au vainqueur , le droit d'immoler le vaincu , si ce n'est qu'il refuse de se soumettre ; il n'y a que la fureur & l'acharnement du combat , qui puisse justifier le massacre que les victorieux font de leurs ennemis défarmés & hors d'état de se défendre. Faire main basse sur les vieillards ,

les femmes & les enfans , dans le faccagement d'une ville , c'est une licence qui tient de la cruauté & de la barbarie. On ne peut attenter à la vie d'un ennemi , qu'autant qu'elle peut préjudicier aux intérêts de la Société dont on fait partie ; ce n'est pas la haine , mais la gloire qui doit guider le héros & le soldat ; or la véritable gloire n'est fondée que sur les avantages légitimes qui résultent pour la Patrie.

Si donc on n'a pas droit sur la vie d'un ennemi vaincu , on ne fauroit lui faire acheter l'esclavage , pour sauver ses jours. S'il est des hommes à qui l'on puisse offrir cette viciffitude , ce n'est qu'à ceux , qui par leurs forfaits sont morts à la Société , s'étant rendus dignes du dernier supplice. Le Souverain , ayant droit sur leur vie , peut disposer à son gré de leurs personnes ; & la faveur qu'on leur accorde , d'échanger leur vie avec leur liberté , est , à mon avis , bien triste , puisqu'elle prolonge des chagrins & des tourmens , qu'un instant devoit terminer. En effet , si la mort violente , dont on punit les malfaiteurs n'étoit un exemple frappant , pour ceux qui voudroient les imiter , il seroit bien plus utile de réduire les criminels en servitude , que de leur donner la mort. On gagneroit des bras au service de l'Etat , & le supplice de la servitude qu'on agraveroit à proportion de leurs forfaits , seroit beaucoup plus dur

& plus insupportable , qu'une souffrance momentanée qui les dérobe pour toujours aux afflictions de ce monde ; d'ailleurs , en conservant de ces sortes d'esclaves dans chaque ville , ou dans chaque place un peu considérable , on y auroit des exemples peut-être moins frapans , mais aussi plus affidus des suites funestes du crime.

Il est à remarquer que , quoique la guerre ne soit qu'une relation d'Etat à Etat , cependant par les circonstances , elle peut intéresser les particuliers. La haine & la vengeance y occupent souvent la première place : la perte de ses proches , de ses amis , de ses biens , de ses connoissances , de ses compatriotes même quoiqu'inconnus , inspire quelquefois au soldat une fureur qui s'attache aux particuliers : il n'envisage plus les démêlés de l'Etat , il ne considère que le sang qui a été répandu & les terres désolées ; il s'imagine faire un sacrifice agréable aux mânes de ses concitoyens , s'il peut arroser leurs tombeaux du sang des ennemis. Cette fureur est quelquefois déraisonnable , elle peut aussi être légitime. Si l'ennemi , agissant contre les loix de la guerre , comme l'ont fait les conquérans du *Méxique* , & comme il s'est pratiqué souvent dans les guerres qui ont désolé l'*Europe* , a massacré de sang froid des peuples soumis & désarmés ; dès-lors sa condition est changée : ce n'est plus un Ennemi de l'Etat , c'est une troupe de

brigands & d'assassins qui méritent la mort & que l'on peut traiter à discrétion, si le sort des armes les soumet à vos loix.

Il résulte de notre principe, que, de même qu'on peut ôter la vie à ces ennemis une fois vaincus, de même on peut les réduire au plus triste esclavage; mais comme une nation n'est pas coupable de ces sortes d'attentats, ce droit n'existe que contre ceux qui peuvent être censés criminels; je veux dire contre les gens armés, qui ont dû servir à la destruction des habitans indignement massacrés. Je ne disconviens pas que des hommes ainsi asservis ne soient tenus à rien envers leurs Maîtres, qu'autant qu'ils y sont forcés ou qu'ils craignent de leur déplaire. Mais je dis aussi, qu'il est permis aux Maîtres de s'en servir comme de bêtes de charge, d'en exiger tous les travaux possibles, & de les y contraindre à force de coups, quand le commandement ne suffit pas, sauf toutefois les droits de l'humanité.

C H A P I T R E V.

Qu'il faut toujours remonter à une première convention.

CE que nous avons dit peut paroître suffisant pour justifier le despotisme; mais pour mieux discuter le fait, remontons à la première convention. Le des-

potisme ne suppose point une multitude assujettie par la force des armes, ni châtiée pour ses forfaits. Il s'agit d'un peuple qui se soumet de lui-même à un chef, & qui lui donne droit & autorité absolue sur les personnes & sur les fortunes des particuliers. Nous avons fait voir ci-dessus que cette donation ou cession de droits n'est ni absurbe, ni extravagante, puisqu'il ne s'agit pas d'un don pur & simple, mais d'un don conditionnel, qui engage & oblige le despote à bien des soins, des embarras & des dangers. La condition du despote n'a pas toujours été la même, son autorité s'est accrue par degrés; & tel brille aujourd'hui par le faste & l'opulence, dont les prédécesseurs ne se distinguoient au commencement que par le nom & peut-être la vertu. D'abord la force du corps donna des Maîtres; les plus foibles ne pouvant défendre leurs intérêts contre l'avidité de plus puissans qu'eux, ont cherché de nouvelles forces pour recouvrer leurs droits; on a tâché d'opposer fort à fort, & le foible, à couvert sous la protection & l'amitié de celui-ci, lui a donné par retour son respect & son obéissance. Ce n'étoit que quelques particuliers qui donnerent l'exemple de la soumission, bien-tôt après la multitude l'a suivi; la force & la bravoure ont multiplié insensiblement le nombre de Vassaux, & la fortune de plusieurs, réunie

en un seul, a fait de puissans Monarques & des Sujets nombreux.

Plus on lit l'Histoire ancienne, plus on se confirme dans mon opinion. Les premières Monarchies se réduisoient à bien peu de chose; chaque ville, chaque bourgade, chaque habitation même avoit son Roi. Quels devoient être ces quatre Rois qui enleverent *Loth* avec ses richesses, puisqu' *Abraham* avec trois cens dix-huit serviteurs mal armés les défit, & s'empara de tout le butin qu'ils possédoient. Remontons jusqu'à l'ancienne *Troye*; combien la *Grece* ne comptoit-elle pas alors de Souverains qui s'associerent pour ruiner cette superbe ville?

La coutume d'avoir un chef étant une fois introduite, on en a reconnu l'utilité; mais cette dignité, dans les siècles reculés, étoit comme l'Episcopat au tems de la primitive Eglise. C'étoit une charge honorable, mais plus pénible qu'avantageuse; il falloit rendre la justice, écouter les débats des particuliers, se prêter à leurs besoins, les mener au combat & leur donner l'exemple de la bravoure & de l'équité: tels étoient les premiers Rois.

Sont-ils aujourd'hui plus heureux? c'est ce que j'ignore; malgré l'éclat brillant qui les environne, je n'envie point leur fortune; souvent l'or & les pierreries couvrent des chagrins cruels & des amertumes bien profondes. (*)

(*) Il n'est pas besoin de courir le monde pour avoir

Un peuple a donc pu se donner à un Roi, & quoique ce peuple fût sans liaison auparavant, l'intérêt de chacun des particuliers se réunissant en un intérêt général & commun, a pu en former une Société soumise à un chef; c'est ce que nous apellons Monarchie.

Il ne faut pas demander, comment la Monarchie est devenue héréditaire, d'élective qu'elle étoit au commencement; comment les Rois se sont déchargés peu à peu des soins du Gouvernement, pour en revêtir des Ministres, qui au défaut du nom, partagent à peu près les prérogatives du Prince. Ne demandez pas non plus, d'où vient le pouvoir sans bornes de quelques Puissances, & l'affujettissement illimité de certains peuples; considérez le présent, vous y verrez l'image des siècles passés. Il seroit d'ailleurs si pernicieux de vouloir réformer l'état actuel des choses, que l'homme sensé doit chercher à les maintenir, en s'imaginant avec *Candide* que

des preuves de cette vérité : jamais elle n'a été mieux sentie & exprimée que par *Denis* le tyran, lorsqu'attribuant tous les privilèges & les honneurs de la Majesté Royale, à celui qui le disoit heureux, il fit suspendre au milieu d'une table délicatement & magnifiquement servie, une épée nue, qui menaçoit la vie de ce Monarque imaginaire. Voilà l'histoire de bien des Souverains : regardez & voyez. Celui qui brille davantage par le faste & la grandeur, est aussi plus sujet aux inquiétudes, aux soucis, aux alarmes : *Le chagrin monte en croupe & galope avec lui.*

que tout est au mieux dans le monde.

C'est aparemment dans cette persuasion que la sage police des *Lacédémoniens* avoit introduit une cérémonie, aussi pompeuse que singuliere, aux funérailles de leurs Rois. Les citoyens, les peuples voisins & alliés, tant hommes que femmes, y témoignoit la douleur qu'ils avoient de la perte du défunt Roi, en se cicatrisant le front, & crioient en même-tems d'une voix triste & plaintive, qu'ils avoient perdu le meilleur des Rois, quelque méchant & injuste qu'il eût été pendant sa vie. N'étoit-ce pas à-peu-près une imitation de la priere que cette vieille adressoit aux Dieux en faveur du tiran de *Syracuse*, parce qu'elle craignoit qu'après lui il n'en vînt un encore plus méchant qu'il n'étoit lui-même? ou peut-être les *Lacédémoniens* faisoient-ils ce compliment au mort pour avertir son successeur de ce qu'il devoit être. Revenons à notre sujet.

Si pour établir des Loix dans une Société, il falloit attendre l'unanimité des voix, on verroit périr un Etat avant qu'on eût dressé une loi pour sa conservation. Quel tumulte, quelle confusion ne régné pas dans les dietes & assemblées générales de *Pologne*, où cette unanimité est requise? Les villes de cette Monarchie Aristocratique sont au pouvoir de quiconque se présente à leurs portes les

armes à la main. N'a-t-on pas vu au commencement de ce siècle, dans le cours d'une guerre d'assez peu de durée, le fameux Roi de *Suede*, *Charles XII*, & son Disciple le Czar *Pierre Alexiowitz*, s'emparer successivement de cet Etat, y commander en Maîtres, élever le trône & le renverser ?

Rien n'est plus difficile que de réunir les suffrages de gens qui ne se doivent rien, qui ne veulent admettre aucune subordination, & par dessus tout qui voudroient faire valoir leur sentiment au préjudice de celui des autres ; car tel est l'orgueil d'un citoyen qui se croit libre. Ajoutez à cela que les intérêts des particuliers sont quelquefois si opposés, qu'il est impossible de les accorder ; d'où je conclus que dans ces occasions le suffrage du grand nombre est celui qu'on doit suivre, & qu'il oblige, non-seulement ceux qui en sont les auteurs, mais ceux-là même qui n'ont pas voulu y souscrire, parce que là où se trouve l'opinion la plus générale ; il est à présumer que le bien public doit se rencontrer. Il ne faut pas juger des conventions publiques comme des particulières. Dans celles-ci il faut que les parties contractantes soient d'accord pour établir une obligation réciproque ; dans les autres c'est l'avantage du plus grand nombre qui fait le devoir, & cet avantage doit se trouver dans l'adhésion à la pluralité des suf-

frages, quoique ce sentiment ne soit pas toujours justifié par l'événement.

C H A P I T R E VI.

Du Paëte Social.

IL résulte de ce que nous avons dit ci-dessus que l'intérêt de plusieurs se trouvant en danger, a donné lieu à une forme d'association, qui réunissant en quelque sorte les intérêts particuliers, en a composé un intérêt commun qui ne peut plus être violé impunément. Ainsi les uns ont concouru à former un corps de personnes indépendantes l'une de l'autre, mais soumises à tout le corps; c'est ce qu'il a plu d'appeler Etat libre ou Gouvernement républicain. Les autres ont préféré de se donner un chef, dont ils fussent les membres, & auquel ils promettoient une obéissance & une docilité légitime: voilà la Monarchie. Quelques-uns, au lieu d'un chef, se sont soumis à plusieurs, afin que la puissance ainsi divisée les rendît plus modérés: voilà la source des Gouvernemens Aristocratiques. Ces Gouvernemens étoient simples dans les commencemens, aujourd'hui on les voit mixtes dans la plupart des Sociétés, comme en *Pologne*, en *Allemagne*, en *Angleterre*, &c.

Le Contrat Social se trouve également

dans ces différens États; car pour l'établir il n'est pas nécessaire que les contractans mettent en masse une portion égale dans toute la précision géométrique, il suffit qu'ils y trouvent un avantage réciproque & qu'ils en soient satisfaits. Or, chacun peut trouver son compte dans une mise inégale; tout dépend de la manière de penser.

Si dans une forme d'association, où chacun obéissant à tous, n'obéit pourtant qu'à lui-même, les membres de ladite association peuvent se flatter des avantages de l'indépendance, & des prérogatives de suffragans aux délibérations publiques; dans le corps Monarchique, où tous obéissent à un seul, les membres peuvent se réjouir de leur côté de ce qu'ils sont exempts & débarrassés des soins du Gouvernement. Les premiers sont guidés par l'orgueil & la vanité, les autres par les charmes du repos & de la tranquillité. Tous consentent d'aliéner leurs droits, mais à différentes conditions, & ces conditions, quelles qu'elles soient, dès qu'elles sont acceptées du grand nombre, rendent le Contrat valide & obligatoire pour ceux qui demeurent renfermés dans le corps de la Société.

J'ose dire que la nature de la Société incline à la Monarchie; tout membre veut avoir un chef.

C'est sous ces auspices que les *Romains*

ont fondé leur Empire ; ils espéroient sans doute y trouver l'avantage de la Société, & leur espérance n'a point été trompée. Tant que le luxe, l'ambition & la mollesse n'ont pas inondé l'Etat, tant qu'ils ont eu la liberté de se choisir des Maîtres, la communauté s'est accrue & fortifiée : mais la Monarchie ayant dégénéré en tyrannie, leur orgueil n'a pu supporter un assujettissement qui les rendoit victimes des caprices du Souverain. Ils étoient soldats pour la plupart, aguerris par l'exercice & le nombre des combats, endurcis dans la fatigue & par les travaux ; ils n'ont pas craint d'exposer une vie triste & dure pour s'affranchir d'un joug insupportable. Le succès a répondu à la grandeur de l'entreprise, & leur gloire a trouvé des admirateurs & des imitateurs parmi la postérité. Cependant malgré leurs efforts, leur haine pour la tyrannie, leur vigilance à éloigner ce qui n'en étoit que l'ombre, ils sont retombés dans leur premier état. Le nom de Roi, proscriit parmi eux, a été changé en celui d'Empereur : mais leur joug n'étoit pas moins pesant, & ont-ils jamais enduré sous les Rois ce qu'ils ont eu à souffrir sous les *Nérons*, les *Caligulas*, les *Domitiens*, & autres de cette espèce ?

Je pourrois demander, non-seulement si les *Romains* ont été plus heureux, formés en République, que subordonnés à

des Maîtres, mais encore si la justice a été mieux observée sous le premier Gouvernement. N'est-ce pas sous le Gouvernement républicain que l'Etat a été vingt fois à deux doigts de sa ruine par les incursions des étrangers, par les divisions intestines, par les révoltes des esclaves, les contrariétés des suffrages, & d'autres accidens qui portoient le fer & le feu au centre de la Société? N'est-ce pas sous ce même Gouvernement qu'on a exilé *Coriolan* & *Camille*, après de leur patrie, dont ils avoient si bien mérité?

Ces fameux citoyens de la Capitale du monde nous ont appris, que pour la conservation d'une Société, on ne doit pas en examiner l'espece, mais avoir soin d'en éloigner l'orgueil, l'ambition, le luxe, l'intérêt, d'où naissent ordinairement les dissentions, les perfidies & les injustices.

CHAPITRE VII.

Du Souverain.

DAns toute administration il y a engagement réciproque du chef avec les membres. Le chef doit pourvoir à l'utilité & à la conservation des membres, & les membres, travaillant pour le même but, doivent rapporter au chef les maladies qui les attaquent & les accidens.

qui surviennent, se soumettant à ses décisions, afin que le remède puisse être appliqué. En s'obligeant au Souverain, le particulier s'oblige à la communauté qu'il représente, ce n'est donc point à un homme particulier qu'il doit répondre, c'est à un homme chargé du dépôt public, c'est à la Société même.

C'est une maxime dangereuse, de croire que la communauté ne puisse s'imposer une loi inviolable pour elle même : c'est soumettre les loix publiques & fondamentales à des variations & à des changemens souvent injustes, toujours pernicieux. C'est donner atteinte à la foi commune, c'est exciter des révolutions dans le cœur de la Société, c'est en saper les fondemens & travailler à sa ruine. Dès que le corps peut rompre les liens par lesquels il a sa forme & sa subsistance, il peut dès-lors se dissoudre & changer de nature; comment donc admettre ce principe de variation, & soutenir en même-tems que ce même corps s'engage irrévocablement avec l'étranger? comment les conditions seront-elles observées, si celui qui devoit les remplir se met dans l'impossibilité de le faire?

Cependant, lorsque le grand intérêt de la Société l'exige, le Souverain peut changer les loix publiques du Gouvernement; mais il est besoin d'une rare prudence, pour que cette variation ne devienne pas plus nuisible que profitable à la communauté.

Il est fans doute nécessaire au bonheur & à la conservation de la Société, que ses membres remplissent leurs engagements, soit explicites soit implicites; car j'admets, & ce n'est pas sans fondement, qu'une clause intéressante pour l'avantage public, quoiqu'omise dans le contrat, oblige chaque particulier, autant que celles-là même qui y sont exprimées. Ainsi, quoique les loix de *Licurgue* n'eussent discerné aucun châtiment contre les parricides, on ne dut pas moins punir celui, qui le premier attenta à la vie de ses parens, parce que le bien public exige manifestement, qu'une telle abomination soit réprimée.

Delà j'ose inférer que la Société une fois établie, il n'est pas besoin de mandier les suffrages & d'exiger le serment de ceux qui s'y introduisent, soit d'une maniere fixe, soit en passant; il est autant inutile de consulter l'agrément de ceux qui naissent dans le sein de cette Société, d'autant plus que pour l'ordinaire ils peuvent en sortir, si elle ne convient pas à leur goût & à leur inclination; & que d'ailleurs ils sont obligés naturellement d'observer l'ordre établi, afin de ne pas troubler la tranquillité publique, en suivant cet axiome de droit :

*Cum Romanus eris, Romano vivito more;
Si fueris alibi, vivito sicut ibi.*

Si la mauvaise disposition de quelques particuliers les porte à fomenter la discorde & le trouble, alors le Souverain est dûment autorisé, comme conservateur & gardien du repos public, à les retrancher, par la mort civile ou naturelle, du nombre des Citoyens, comme étant réfractaires aux loix; quoiqu'ils puissent exposer qu'ils n'ont jamais eu intention de s'y soumettre.

Je lis ici avec plaisir qu'on peut être libre & contraint en même-tems. Il y avoit long-tems que je cherchois à concilier ces deux qualités irréconciliables; mais *Rousseau* nous annonce, avec autant de sérieux que d'entoufiafme, que quiconque refuse d'obéir à la volonté générale, y sera contraint par tout le corps; *ce qui, dit-il, ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre.* J'avoue que je n'ai jamais bien compris comment la liberté peut être l'effet de la contrainte. On apprend tous les jours quelque chose, & c'est à grand tort que l'Ecclésiaste nous dit, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le paradoxe que je viens de citer est sans doute des plus nouveaux & me force à croire les miracles, quand j'aurois été jusqu'ici assez incrédule pour les rejeter. Bien-tôt l'Etre & le néant, la guerre & la paix, l'infini & le borné habiteront sous le même toit & deviendront amis.

Ne pensons point à exempter l'homme

de toute dépendance personnelle, elle naît avec lui, & ne l'abandonne qu'au tombeau. Cependant, on peut dire que la soumission au Souverain, quel qu'il soit, n'est point une dépendance personnelle ni particulière, puisque ce Souverain représente le corps de la Société, qu'il porte la volonté générale & qu'il est revêtu de toute l'autorité civile. C'est lui qui ordonne & défend, qui fait mouvoir & arrête les ressorts du corps politique.

Les engagements des membres, pour être contractés avec un particulier, avoué pour chef par le public, ne sont ni plus absurdes ni plus sujets aux abus les plus énormes que ceux qui demeurent entre les mains de la communauté : au contraire, comme il est plus facile de trouver un homme vertueux, juste, intelligent & désintéressé, que d'en rencontrer plusieurs; dans les Monarchies, lorsque le Souverain est bien choisi, on est moins exposé à l'injustice & à la cruauté que dans les Etats prétendus libres, où l'envie, la haine, l'ignorance, la brutalité, l'orgueil, la fraude, marchent d'un pas égal avec la science, la droiture & la simplicité.

C H A P I T R E V I I I.

De l'Etat civil.

LE bien & la justice ne sont pas des vertus de convention : mais si le passage de l'état de nature à l'état civil substitue dans la conduite de l'homme la justice à l'instinct, & donne à ses actions la moralité qui leur manquoit, on en peut inférer, que dépouillé de l'état civil, l'homme n'a aucun principe de droiture & d'équité, & comme cet état civil, selon *Rousseau*, n'est pas fondé sur la nature, mais sur les conventions; il en résulte, qu'il n'y a ni justice ni moralité naturelles. Plus de vertus par conséquent qui soient innées & dont la semence réside au fonds de nos cœurs. Ainsi le caprice seul doit décider des vertus & des vices; & en retranchant les conventions, il n'y a rien de sacré & de profane. Je vais plus loin, & en suivant l'Auteur, je dis que dans la plupart des Sociétés qui subsistent aujourd'hui, le Pacte Social n'étant pas fondé, on peut conclure que tous les membres sont exempts de crime, & qu'aucun frein ne peut les retenir, si ce n'est la crainte du châtiement, lequel cependant est injuste, puisqu'il est infligé à des innocens. Il n'est donc plus de danger pour eux, il n'est plus de remords, si dans le particulier, & à la

faveur des ténébres, ils commettent les attentats & abominations dont la foiblesse humaine est capable. Peut-on applaudir à ces principes & aux conséquences qui en résultent? Quel est l'homme qui ne sente pas naturellement, qu'il est des choses à pratiquer & d'autres à fuir? Quel est l'homme qui indépendamment des supplices & des récompenses, n'éprouve pas des remords, que le crime fait naître & nourrit dans son sein, pendant qu'il ressent une joie douce & solide, en marchant sous les auspices de la vertu?

L'Etat civil ne procure pas à l'homme tous les avantages qui lui sont attribués. L'homme peut exercer ses facultés, étendre ses idées & ennoblir ses sentimens, indépendamment de ce contract & des loix, qui loin de donner tout l'effort possible aux facultés de l'ame, sont au contraire un frein qui la retient, & s'opose à la propagation des arts & de certaines sciences. Voilà donc ce que l'homme perd d'un côté & ce qu'il gagne de l'autre, en passant du naturel au civil.

L'homme, dans l'état de la Nature, avoit un droit illimité à tout ce qui peut flatter ses desirs; mais ce droit étant égal en tous, il lui étoit d'autant plus difficile de parvenir à son objet, qu'il trouvoit une multitude de Concurrens: il n'avoit ni Juge, ni Souverain; mais s'il en pouvoit tirer avantage, pour commettre impuné-

ment toutes les injustices que ses passions pouvoient lui suggérer, il avoit aussi le désavantage d'être exposé à l'injure & à l'insulte de ses Coexistans. Dans l'état civil l'homme est partagé ; s'il n'a qu'une portion médiocre, il en jouit tranquillement ; s'il a un Maître, il en a moins de soucis ; s'il a un Juge, il est exempt d'exposer sa vie pour la défense de ce qu'il possède : il peut vivre avec ses Concitoyens sans crainte, sans défiance ; tels sont les avantages que procure un Gouvernement sage & dirigé par une main habile.

On fait bien, que par la suite les partages deviennent inégaux ; les uns ont plus, les autres moins, parce que l'industrie enrichit les premiers, pendant que les autres s'appauvrissent dans le repos ou par incapacité : mais cette heureuse inégalité fait la plus belle disposition d'un Etat : car si tous les hommes étoient partagés également du côté des honneurs & de la fortune, qui voudroit se charger du poids d'un travail dur & pénible ? Les arts mécaniques & surtout la culture des terres, qui est la science la plus précieuse & la seule essentielle, seroient négligés. De là naîtroient infailliblement la décadence de la Société. Concluons donc toujours que tout est pour le mieux.

Ajoutons que si tous les hommes ont également droit aux biens & aux avantages de ce monde, on ne sauroit dire qu'ils

y aient un droit égal. La capacité de chacun doit régler ce droit. Un enfant n'a pas le droit d'un homme formé, un infirme n'a pas celui d'un homme sain, le tempérament vigoureux a plus de besoins qu'un tempérament foible. Ainsi, pour donner à chacun la mesure qui lui est propre, & maintenir l'égalité des possessions, en proportionnant les jouissances aux besoins, il faudroit entrer dans des détails infinis & sujets à mille erreurs de calcul. Chaque particulier peut être bien, s'il le veut; quiconque a le nécessaire a toujours assez, & ce qui doit être le plus grand objet de l'attention du Souverain, c'est qu'aucun des membres ne se trouve hors d'état de subsister: car la chute des membres produit la défaillance du corps.

CHAPITRE IX.

Du Domaine réel.

IL est incontestable, que l'association une fois établie, la communauté doit avoir un domaine réel & personnel sur tous les membres, enforte qu'elle en puisse exiger les secours nécessaires pour se maintenir: mais il est très-contesté, que la propriété des fonds assignés aux particuliers appartienne directement à ladite communauté. Chaque membre est tenu à la vérité de fournir son contingent à l'E-

tat, suivant l'occurrence des cas, & les besoins qui surviennent; voilà quels sont les revenus de la communauté. Pour le particulier, ce qu'il possède lui appartient en propre, & il ne peut être dépossédé, que pour cause de crimes, par lesquels il meurt civilement à la Société. S'il étoit autrement, aucun particulier ne pourroit disposer de ce qu'il possède, soit dans la vie soit à la mort; car on ne peut disposer que de ce qui est à soi en toute propriété. De plus, si la Société venoit à se désunir, soit par la volonté des membres, soit par la violence d'un étranger, on pourroit dire, que le particulier seroit entièrement dépossédé, puisque la Société qui l'avoit établi son dépositaire, venant à perdre ses droits ne sauroit plus donner aucun droit au particulier. De là le plus fort pourra sans crime envahir ce qui est entre les mains du plus foible, & s'affujettir même sa personne, dont la propriété est demeurée comme suspendue par la faillite de la communauté. Ce qui est absolument opposé à ce précieux état de liberté, qui fait l'objet des plus chères complaisances de l'Auteur.

La possession publique n'est donc point continue, quant à la quantité des forces & des moyens. Le Souverain en considérant les forces réunies des membres, peut bien dire : *toutes ces forces sont à ma disposition*; mais il ne sauroit dire; *elles sont*

à moi, je les ferai servir à mes caprices & à ma volonté. C'est l'utilité de l'Etat, qui en doit fixer & prescrire l'usage.

A l'égard des Puissances étrangères ; les possessions des particuliers doivent être également légitimes ; ce qui suit de ce que nous avons dit ci-dessus. Car, par le principe du droit naturel, chaque homme doit considérer son semblable comme un autre lui-même. Quelque Religion, quelques usages, quelque police que suive un étranger, nous devons respecter ses droits comme nous voulons que les nôtres soient respectés. Si les *Juifs* volèrent autrefois les *Egiptiens* & massacrèrent leurs ennemis vaincus, pour jouir tranquillement de leurs dépouilles ; n'imitons pas leur exemple : un décret de cette nature, contre ses semblables, ne s'obtient pas aujourd'hui facilement de la Divinité ; ce n'est point une loi particulière, qui nous ordonne de ne pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse ; c'est une loi plus forte que toutes celles établies par les hommes ; c'est la Nature raisonnable : il faut être bien sourd, pour ne pas entendre sa voix dans cette circonstance.

Le droit de premier occupant me paroît légitime & incontestable, tant que la nécessité n'oblige point un autre à le disputer : mais si un second survient qui n'ait d'autre moyen de subsister, qu'en troublant la possession du premier ; le droit de

celui-ci devient douteux & incertain.

Supofons qu'une multitude trop refferée dans le pays qu'elle habite, fe décharge de la portion d'habitans qui est excédente au produit du fonds qu'elle occupe; que cette portion, à qui l'on donne le nom de Colonie, aille chercher un établiffement parmi les étrangers, poffeffeurs d'un terrain plus étendu que leurs befoins ne le demandent: ces derniers auront-ils droit de refufer aux autres le domicile qu'ils viennent chercher, & en cas qu'ils le faffent, la Colonie peut-elle légitimement s'approprier par la force des armes, ce qu'on lui refuse? Ce que je dis de communauté à communauté peut s'entendre de particulier à particulier.

Quand les *Gaulois*, expatriés fous la conduite de *Brennus*, paffèrent en *Italie* & voulurent y fonder un établiffement auprès de *Clusium*, ils apuyèrent leur droit fur la néceffité où ils fe trouvoient, & fur la vaste étendue des terres des *Clusiens*, fuffifante pour les deux peuples.

Les *Tofcans*, de leur côté, demandèrent aux *Gaulois*, de quel droit ils venoient s'emparer d'un bien, dont ils étoient en poffeffion paisible depuis fi long-tems. Quel tribunal eût pu décider ce différend d'une manière incontestable? Les *Romains* pris pour juges penferent en être la dupe: la négociation ne pût terminer les débats, il fallut en venir aux mains, & la Fortu-

ne fut chargée de prononcer un jugement ; dans lequel la raison se trouvoit interdite. Les *Gaulois* furent cruellement condamnés ; j'aurois décidé tout autrement : à deux pas du triomphe , ils se virent tomber dans le précipice ; le Dictateur *Camille* les défit entièrement & les extermina dans une double bataille. Ainsi la terre fut déchargée d'un fardeau , qu'elle refusoit de porter.

Je ne trouve pas que , pour autoriser la possession du premier occupant , il soit besoin qu'il n'occupe que la quantité du terrain nécessaire pour subsister. Il est permis de se mettre à l'aise quand on le peut , ou d'être en état de se rendre les autres redevables. Quoi donc ? Si , me promenant sur les bords de la mer , un gros & excellent poisson venoit se mettre en mon pouvoir ; parce que je ne pourrois en manger que la vingtième partie , le premier venu seroit autorisé à m'en disputer une portion ? A la bonne heure , si la faim le dévoreroit , ou s'il avoit le bonheur de captiver mes bonnes grâces , par une disposition visible à la reconnaissance ; je me sens assez généreux , pour ne pas le laisser aller les mains vuides : mais me réduire à portion congrue , sans aucune utilité , lorsque le commerce est si raisonnablement établi parmi les hommes , c'est une erreur & un abus du premier ordre !

Ce n'est donc pas que je défende la

charité envers ses égaux , je voudrois qu'elle fût exercée dans toute sa vigueur ; mais je demande aussi , que celui qui reçoit , reçoive comme un don ce qui lui est offert , & non pas comme une dette.

Il ne suffit pas de mettre le pied sur un terrain vacant , pour être censé possesseur de ce terrain ; il ne suffit pas non plus d'avoir la force d'en écarter les autres ; il faut y avoir fixé sa demeure , être dans la disposition de le cultiver & le cultiver effectivement.

Quant à des prises de possession , semblables à celles de la Mer du *Sud* & de l'*Amérique Méridionale* , faites au nom de la Couronne de *Castille* , elles ne valent , qu'autant qu'on ne veut pas les disputer. Quand nos Colonies se sont échappées dans les *Indes* , elles ont bienfait de s'approprier les terres qui n'étoient point occupées , si-tôt qu'elles y ont trouvé leur utilité ; mais quand elles ont dit aux Natures du pays , *Veteres migrate Coloni* , quand , non contentes d'envahir leurs biens , elles se sont assujetti leurs personnes , on peut fort bien leur demander *quo jure*. L'oracle de la justice n'a pas sans doute été consulté.

Les anciens Monarques ont donc méconnu la subtilité des modernes ! Leur pouvoir étoit-il plus borné , en se disant Rois des peuples , que s'ils se fussent nommés Rois du pays ? Peut-être n'osoient-ils pas

imposer des taxes & s'approprier les biens des particuliers, ou peut-être que pouvant disposer des personnes, ils n'auroient pas eu le même pouvoir sur les effets ? Un *Nabuchodonosor*, un *Cyrus*, un *Alexandre*, avoient-ils moins d'autorité que *Louis XIV*, *Charles XII*, *Guillaume I*, &c. ?

N'admira-t-on pas avec moi, que la communauté, en recevant les biens qu'on lui donne, en assure, par-là même, la propriété aux particuliers ! Comment ceux-ci peuvent-ils être en même-tems, & pour le même objet, propriétaires & dépositaires ! Ce paradoxe s'expliquera s'il est possible ; jusqu'ici je n'y vois goutte.

J'ai déjà dit qu'ils en devoient être propriétaires : car si ces biens n'étoient qu'un dépôt entre leurs mains, ils ne pourroient donc ni les vendre, ni les engager. Quelle nouvelle espece de liberté ! Quand les dépositaires viendront à mourir, que deviendront leurs habitations ? Elles ne fauroient tomber entre les mains de leurs enfans ; car les uns en laissent beaucoup, d'autres peu, quelques-uns point du tout. Il faudra donc qu'à la mort de chaque particulier les habitations changent de maîtres ; parce que ce qui suffit pour une famille ne suffit pas pour deux, encore moins pour quatre, à moins qu'on n'ait destiné d'avance la portion des membres à venir.

Il me survient encore une autre difficulté à cette occasion. Les hommes seront-

ils récompensés de leurs travaux , ne le feront-ils pas ? S'ils sont récompensés , quel usage feront-ils de leur fortune , puisqu'elle ne leur appartient pas ? S'ils ne sont pas récompensés : dès-lors plus d'émulation , plus de zèle pour le travail ; ils se réveilleront au besoin & s'endormiront pour le reste.

Si les hommes s'unissent avant de rien posséder , & qu'ensuite ils s'emparent d'un terrain suffisant pour tous ; il est naturel qu'ils le partagent entr'eux , ou dans une parfaite égalité , ou par proportion à leurs mérites & à leurs besoins : ces deux espèces de partages ne s'éloignent point des règles de la justice & de l'équité.

Quand les *Romains* , ce peuple libre , s'emparèrent des dépouilles des ennemis , le partage du butin se faisoit suivant la qualité des particuliers. Plusieurs *Plébéïens* , par état ou par inclination , voulurent introduire la Loi Agraire , par laquelle les terres devoient être également partagées ; mais cette Loi fut toujours contestée avec beaucoup de chaleur , & fut enfin totalement abolie après le meurtre de *Caius Gracchus* son plus zélé défenseur. Depuis cette mort , les Grands se rendirent maîtres de ces biens moyennant une légère redevance qu'ils faisoient au peuple , & qu'ils se dispensèrent bientôt après de continuer. Voilà l'histoire de tous les partages qui se font dans les Sociétés du premier ordre.

Fin du premier Livre.

ANTI-CONTRAT
SOCIAL,

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Si la Souveraineté est inaliénable.

LA volonté générale peut seule diriger les forces d'un Etat, suivant l'exigence du bien public. Si l'on doit avoir égard aux différens intérêts des particuliers, ce n'est que pour recueillir & consulter celui du plus grand nombre : ce principe bien entendu & bien suivi est la règle du Souverain.

Comme l'oposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des Sociétés, aussi est-il moralement impossible de les accorder tous, même en un point. Si tous les hommes étoient nés avec des sentimens supérieurs de droiture & de justice, cet accord ne seroit pas difficile ; mais les différentes passions qui les agitent & qui peut-être constituent la plus agréable harmonie de l'Univers, triomphant dans la plupart, y mettent un obstacle invincible. L'ambition d'un côté,

de l'autre l'orgueil , ici l'avarice , là l'incontinence , par-tout l'intérêt divise la volonté des malheureux mortels & y verse des semences de discorde , que jamais la sagesse & la vertu du petit nombre ne pourront étouffer.

Loin donc de penser que l'accord des intérêts particuliers forme le lien Social ; je dis que si cet accord étoit possible , les loix de la communauté & le pacte civil deviendroient également inutiles.

La Souveraineté que l'on peut raisonnablement confondre avec la volonté générale , en ce qu'elles résident dans le même sujet , peut être aliénée & passer de l'être collectif à l'être individuel qui le représente : car si le pouvoir suprême peut se transmettre , comme l'avoue ingénieusement notre Auteur , la volonté doit le suivre ; autrement , il pourroit y avoir deux Souverains , l'un revêtu du pouvoir , l'autre de la volonté ; ce qui répugne à l'indivisibilité que le même attribue à la Souveraineté. Si c'est avec raison ; c'est ce que nous verrons dans le Chapitre suivant.

Il est constant que la volonté particulière ne s'accorde pas toujours avec la volonté générale. S'il existoit un homme en qui cet accord subsistât , ce seroit le Phénix des hommes , & la souveraineté du monde entier lui seroit naturellement dévolue : mais de quelque vertu , de quelque génie que puisse être orné un indi-

vidu raisonnable , il ne fauroit manquer de faire des faux pas & des chûtes violentes à proportion de sa sublimité.

J'ai déjà remarqué que ces écarts ne font ni moindres , ni moins fréquens dans l'Être collectif physiquement pris , & si vous n'envisagez la volonté générale que d'une manière abstraite & métaphysique ; c'est un Être de raison qui peut bien agir , mais qui n'agira jamais.

Quand un peuple (*) dépose la Souveraineté entre les mains d'un particulier , il ne perd pas pour cela sa qualité de peuple ; il se décharge bien du fardeau du Gouvernement , mais il ne le jette pas au hafard. S'il a dessein de se donner un Maître , ce n'est pas un Maître capricieux & indépendant des loix , c'est un juge capable de maintenir la tranquillité & la justice ; c'est un Chef qui puisse régler ses mouvemens & ses démarches.

Quand le peuple de *Rome* créa les Décemvirs revêtus de la puissance souveraine , pour transcrire les loix de *Solon* , peut-

on

(*) Je pourrois remarquer ici en passant , que le peuple ne jouit point de la Souveraineté , & que par conséquent il est inutile de discuter , s'il a le pouvoir de l'aliéner ou non. Je pourrois soutenir , qu'un même corps ne sauroit être en même tems le Souverain & le Sujet , que la volonté générale étant celle du peuple , le peuple , en la suivant , ne sauroit être Sujet ; que là où il n'y a point de Sujets , il ne peut se trouver de Souverain ; mais je laisse à part toutes ces réflexions & je veux bien suposer le peuple Souverain , pour ne pas affliger l'Auteur du Contrat Social.

on dire que le corps politique fût détruit par cette création ? Cependant la Souveraineté étoit aliénée & les Décemvirs tirèrent tellement avantage de cette aliénation , qu'ils lasserent la patience des *Romains*.

La passion effénée d'*Appius* , qui vouloit asservir une fille libre pour la prostituer à ses infames desirs , réveilla le génie romain qui paroissoit assoupi , & fut le dernier trait de la Tyrannie des Décemvirs. *Virginus* , pere de cette fille infortunée , préférant la perte de sa vie à celle de son honneur , la poignarda de sa propre main , & par cet acte d'une vertu féroce & barbare , souleva le peuple , qui , déjà fatigué du joug , cherchoit à s'en affranchir.

Deux femmes furent le premier mobile des plus grandes révolutions de l'Empire Romain. La premiere en mourant , put se flatter de n'être ni chaste ni vierge ; la seconde emporta peut-être avec elle le pesant fardeau de la virginité.

La Souveraineté , ainsi arrachée des mains de dix particuliers , retomba au pouvoir de deux seulement , qui , quoique Maîtres dans *Rome* pendant le tems de leur administration , ne détruisirent point la subsistance & l'union du corps politique ; car les ordres des Chefs sont la volonté générale , tant que le gros du peuple s'y soumet , quoique quelques particuliers veulent y résister.

Si la Souveraineté est indivisible.

OU le peuple est un , la volonté générale doit être une ; car de même que la divisibilité répugne dans l'Être suprême qui régit l'Univers , de même la volonté générale , dans une Société , ne fauroit se multiplier ; autrement elle se détruiroit elle-même.

Il est encore certain que la volonté générale , n'ayant qu'un but simple & unique pour objet primitif , elle ne fauroit encore en ce point être partagée. Le bien public est ce grand objet : comme il ne peut se trouver dans deux rapports différens & éloignés , aussi la volonté qui l'envisage , doit suivre l'unique rapport sous lequel il peut être considéré.

Si , au contraire , vous considérez la Souveraineté , eu égard aux objets secondaires auxquels elle doit ses soins & son activité ; vous la trouverez partagée en autant de parties , que vous lui suposerez de rapports différens. Par exemple , l'administration de la paix paroît toute opposée aux soins de la guerre ; le gouvernement des finances est tout autre que celui de la justice ; les négociations intérieures demandent d'autres soins , d'autres projets , que celles avec l'étranger. Toutes ces parties,

dans leurs différentes espèces, sont indépendantes l'une de l'autre & ont leur degré de Souveraineté; toutes cependant ont leur ressort au bien public qui les dirige. Pour savoir donc, si la Souveraineté est divisible ou indivisible, il ne faut que déterminer sous quel rapport vous voulez l'envisager. Convenez du principe & bientôt vous ferez d'accord sur les conséquences. (*)

(*) Ceux, qui disputent sur cette question, ressemblent aux Sectateurs de *Molina* & de *Jansenius*, qui ne s'accordent point sur la liberté de l'homme, parce qu'ils ne veulent pas s'accorder. Rien cependant de plus facile.

Les uns disent, *il est nécessaire que nous agissions suivant la plus forte délectation intérieure*; les autres s'écrient, *non, rien n'est plus faux; nous pouvons y résister*. Grandes disputes! Contestations sérieuses! Elles ne roulent que sur les mots, & parce qu'ils détournent, chacun de leur côté, le véritable objet de la question.

Jansenius considère la force de la délectation, dans l'effet qu'elle produit & *Molina* dans le principe. L'un dit; *je ne puis résister à la délectation qui m'entraîne*, il a raison; l'autre répond; *je puis résister à la délectation qui m'invite*; il n'a pas tort. C'est ce que je rendrai sensible par un exemple.

Supposez que, combattu d'un côté d'un amour violent, de l'autre par l'attrait de la vertu, je résiste, à la première délectation, pour suivre la seconde: le Sectateur de *Jansenius* dira, *la plus forte délectation étoit celle de la vertu*, l'autre s'écriera, que c'étoit l'amour. Ils gagneront tous deux. Voici comme je le prouve.

En considérant l'effet, la vertu a été la plus forte dans mon cœur, puisqu'elle est victorieuse; en examinant le principe, l'amour étoit le plus fort, puisqu'il agissoit avec plus de violence; car personne n'ignore que l'impulsion de la vertu est douce & modérée, pendant que celle de la volupté est impétueuse, opiniâtre, ardente.

Je dis donc que la Souveraineté est indivisible dans son principe & dans son objet principal ; n'en déplaise à Messieurs *Grotius* & *Barbeyrac*. Je conçois bien que la plupart des Auteurs , trouvant un intérêt fordide à faire la cour aux Puissances , ont fort mal traité les droits du peuple , en accordant au mensonge le triomphe que mérite la simple & unique vérité. C'est pourquoi l'homme sage les lit avec réserve & se donne bien de garde de penser comme eux à tous égards.

Barbeyrac avoit tort de donner le nom d'abdication à la retraite de *Jacques II* , qui n'a jamais renoncé à la Couronne , que lorsqu'il s'est vu dans l'impossibilité de la conserver. Mais aussi n'auroit-il pas eu raison de déclarer le Roi *Guillaume* usurpateur ; si loin de porter la discorde & le feu de la guerre dans la *Grande-Bretagne* , il y est venu éteindre l'incendie que la foi-

On peut donc dire , que j'ai résisté à la plus forte délectation & que je m'y suis abandonné. C'est ce que je compare à deux armées ennemies , dont l'une seroit plus nombreuse & l'autre mieux commandée.

Ces armées en viennent aux mains , & celle qui l'emportoit par l'expérience & la sagesse de la discipline , est devenue victorieuse de son adversaire , qui étoit supérieur dans le nombre des chevaux & des hommes. De là on peut dire : le Puissant a été terrassé & le foible a remporté la victoire , suivant les principes de *Molina*. Suivant ceux de *Jansenius* ; le victorieux a été le plus fort & le plus puissant. La prédétermination bien entendue souffriroit la même interprétation ; mais c'en est assez sur des objets , étrangers à la matière que nous traitons

blesse de son prédécesseur avoit fait naître ; & s'il ne s'y est pas engagé de son propre mouvement , mais à l'invitation de la plus grande partie du peuple , dont le suffrage est le droit le plus incontestable qu'un Souverain puisse avoir.

C H A P I T R E I I I .

Si la volonté générale peut errer.

POUR résoudre cette question , il faut encore distinguer entre volonté générale spéculative & pratique. Dans le premier sens la volonté générale ne sauroit errer , parce qu'elle est intimement attachée au bien public , qui seul est la règle qu'elle doit suivre ; mais cette volonté ne passe jamais à l'exécution.

Celle qui se nomme pratique , est très-sujette à l'erreur , parce qu'elle prend souvent l'apparence pour la réalité , & que , distraite & aveuglée dans ses supôts , elle ne peut distinguer le vrai bien , des avantages peu solides & plus éblouissans.

Le peuple est non-seulement trompé , mais souvent corrompu ; parce que , sacrifiant l'intérêt national à des avantages particuliers , il se trahit lui-même en croyant travailler à son utilité. C'est ainsi que les *Anglois* séduits par *Cromwel* , sous les apparences d'une modération affectée , donnerent dans le piège le plus funeste. Ils

crurent gagner beaucoup du côté de la fortune & de la liberté , ils ne furent que plus malheureux & plus honteusement affujettis ; la joie dont ils s'étoient flattés se changea en amertume , & leurs lauriers enciprès. La *France* fut également abusée par les Ligueurs ; elle couroit volontairement & avec opiniâreté vers les bords du précipice où elle fut entraînée. Alors la volonté générale pratique ne répondoit point à la spéculative. Quand je parle de la volonté générale , j'entends celle du plus grand nombre & non celle de tous ; car pour terminer les contestations dans une Société , il est à propos que le suffrage du grand nombre tienne lieu de volonté générale. C'est ce que j'ai déjà dit.

On a beau supposer le peuple suffisamment informé , & les Citoyens sans communication entr'eux ; la délibération publique est toujours sujette à erreur. L'homme n'a pas besoin de conversation étrangère pour être séduit ; son propre cœur & ses passions , toujours en guerre avec la raison , réussissent à le corrompre dans la solitude comme dans le grand monde , dans les ténèbres aussi-bien qu'à la lumière. Les brigues & les associations particulières peuvent bien diriger au mal les délibérations publiques ; mais elles ne fau- roient empêcher que le sentiment du plus grand nombre ne soit la volonté générale.

Il n'est pas possible d'écarter entière-

ment les cabales & les Sociétés partielles d'une communauté. Elles régner dans les familles même, pour peu qu'elles soient considérables; comment les détruire dans un Etat? Au reste, il peut arriver qu'elles soient salutaires: celle de *Brutus* fit tomber le joug de *Tarquin le superbe*, & affranchit les *Romains* d'une tyrannie insupportable.

Sans les factions & les brigues, les *Sardanapales*, les *Denis*, & autres monstres couronnés, auroient continué de répandre le sang innocent. La ligue des Seigneurs de *Hollande* a sauvé cette République de la rigueur d'une domination étrangère, & de l'abominable Tribunal de l'Inquisition.

Il est donc inutile de vouloir décider si les Sociétés partielles, multipliées ou non multipliées, sont les plus avantageuses à l'Etat. Pour moi, je pense que plus elles se multiplient, plus il se trouve d'intérêts particuliers & plus il est difficile d'établir le concert & l'union sans lesquels aucune Société ne sauroit subsister long-tems.

C H A P I T R E I V.

Des bornes du Pouvoir Souverain.

VOULOIR que les membres d'une Société, formée de gens de toute espèce, de tout âge & de toute condition,

se trouvent réunis dans les choses de la dernière importance & dont l'équité même porte l'évidence avec foi ; ce seroit souvent entreprendre d'allier les Elémens , ou de réunir tous les corps célestes sur le globe que nous habitons. *Phedre* nous dit avec raison , qu'il y a souvent plus de bon sens dans un seul homme , que dans toute une multitude ; lui remettre la décision des affaires les plus importantes , c'est les exposer au danger de n'avoir aucun succès. Le Souverain doit être actif , vigilant , ferme , laborieux ; la multitude est ordinairement difficile à mouvoir , lâche , inconstante , & paresseuse.

Le Contrat Social , pour donner au Souverain l'action qui lui est nécessaire , doit lui accorder une autorité absolue & raisonnable sur ses membres , afin qu'il puisse disposer de tout , de la manière la plus convenable : sans cela , l'action manque & l'Etat est exposé.

J'ai dit que l'autorité du Souverain doit être raisonnable , parce que la justice & l'équité doivent servir de règle à ses commandemens & à ses démarches.

Si le Souverain peut commander à ses Sujets , il est clair que ceux-ci doivent obéir. Tous les services qu'ils peuvent rendre à l'Etat , ils les lui doivent si-tôt que le Souverain les exige ; mais ils ne doivent porter aucune charge inutile , & les travaux , aussi-bien que les tributs , doivent

être mesurés suivant les forces de chacun; afin que les uns ne soient pas grévés pour la décharge des autres. Car le grand art du Gouvernement consiste, sur-tout dans une juste proportion des fardeaux imposés sur les Citoyens. (*)

Je n'accuserai point *Rousseau* de contradiction, en ce qu'il nomme ici les Membres de l'Etat Sujets du Souverain, parce qu'il m'avertit de n'en rien faire; mais je ne serai pas si complaisant pour ce qui suit.

(*) Je ne doute point de la signification particuliere que *Rousseau* attribue au mot *Citoyen*. Il nous permettra de ne pas suivre son sentiment, au préjudice de l'opinion commune à tous les *François*, comme il l'avoue lui même; & également adoptée parmi les anciens.

Il ne disconviendra pas, que les mots françois, *Cité* & *Citoyen*, doivent être pris dans le même sens, que les mots latins, *Civitas* & *Cives*; or il est certain que parmi les *Latins* ces deux mots s'entendoient également des villes libres & non libres, des hommes républicains & non républicains.

César, que l'on ne doit pas taxer d'en avoir ignoré la signification propre, ne fait aucune difficulté d'appeler *Civitates*, toutes les villes des *Gaulois*, la plupart soumises à des Rois, & qui pis est, toutes tributaires de l'Empire romain. Qu'on lise ses commentaires sur la guerre des *Gaules*, on sera convaincu de ce que j'avance. Je veux bien qu'à *Genève* on distingue le *Citoyen* des autres habitans, comme en *Hollande* on fait la distinction du *Bourgeois* & de celui qui ne l'est pas, mais ce sont des distinctions particulieres qui ne concluent rien pour le général. Le préjugé, je crois, a beaucoup de part à sa remarque. L'habitude d'entendre donner la dénomination de *Citoyens*, à ceux-là seuls, qui sont membres du Gouvernement *Genevois*, lui a persuadé, qu'on ne devoit l'attribuer par-tout, qu'à ceux qui jouissent des mêmes privilèges.

Ne se fouvient-il plus qu'il a dit au Chapitre VI du premier Livre , que le Contrat Social emporte l'aliénation totale de chaque Affocié , avec tous ses droits à la communauté ? Or , comment cette aliénation totale peut-elle subsister avec l'aliénation partielle de tout ce dont l'usage importe à la communauté , qu'il dit ici être la seule acquise à la Société par ledit acte ? Est-ce aussi la pauvreté de la langue qui l'a jetté dans cette contradiction ? Est-elle de mots , ou de sens ?

Les engagements qui nous lient au corps Social , sont obligatoires ; non pas précisément parce qu'ils sont mutuels , mais parce qu'ils rapportent au bien public. Si le réciproque de ces engagements établissoit seul leur obligation , dès que l'un des membres refuseroit de les acquitter , les autres pourroient sans crime se dispenser également de les remplir ; ce qui est absurde : car tant que le bien public subsiste , il n'est pas permis aux particuliers de le violer en quoi que ce soit.

Je n'admets point que la volonté générale cesse d'être telle , lorsqu'elle ne s'applique point directement à tous , & qu'elle tend à un ou plusieurs objets déterminés. Il est encore faux , qu'en jugeant de ce qui nous est étranger , nous ne soyons guidés par aucun vrai principe d'équité : j'imagine tout le contraire. C'est lorsque nous portons un jugement qui nous intéresse ,

que nous devons particulièrement nous méfier ne nous-mêmes , l'amour-propre étant une source empoisonnée qui corrompt le jugement des grands , comme des petits , des sages , aussi-bien que des infensés.

Tout jugement rendu par un tribunal dépositaire de la Souveraineté , doit être censé la volonté générale , tant qu'il a pour but réel ou aparent le bien public. Ainsi les honneurs du triomphe , décernés par le peuple Romain aux Généraux victorieux , & les suplices infligés aux traîtres à la patrie , étoient des jugemens émanés de la volonté générale , tendant au bien public , auquel il importe que les services publics soient récompensés & les attentats punis. Si donc , la volonté générale est la cause efficiente de la Souveraineté , celle-ci à son tour est le principe de la premiere & la dirige légitimement. Voilà sans doute un paradoxe : je me flate que l'explication n'en est pas difficile & que ce que je viens de dire , s'entendra mieux que ce qui suit.

Dans le Contrat Social , dit *Rousseau* , il n'y a aucune rénonciation véritable des particuliers , qui au lieu d'une aliénation , n'ont fait qu'un échange avantageux. Remontez ensuite au Chap. 6 du 1^{er}. Livre déjà cité ; & vous y trouverez , que , par ce même Contrat , il ne reste aucun droit aux particuliers ; que l'aliénaton de leurs biens & de leurs personnes y est faite sans ré-

serve; que nul Associé enfin n'a plus rien à réclamer. Je voudrois bien avoir le talent d'accorder ces contradictions, ou qu'on pût me prouver, qu'il n'y en a point.

Je suis bien d'accord avec lui, quand il soutient que des hommes unis ensemble, par le Contrat Social, gagnent beaucoup plus qu'ils ne perdent; non pas tous à la vérité, mais du moins la plupart. Car les choses de ce monde sont tellement disposées, que l'un ne sauroit y trouver son compte, sans que quelqu'un en souffre, l'avantage de l'un naissant ordinairement du dommage de l'autre. Par le Contrat Social, les plus foibles ne sont plus exposés à la Tyrannie du plus fort; le plus fort lui même n'a point à craindre ni trahison, ni embûches du plus foible; les différends se terminent en paix & sans effusion de sang, la tranquillité régné dans les familles, la justice parmi les Citoyens & la sûreté à l'égard des étrangers; avantages, qui ne se trouvent point dans l'état de Nature, qui expose les hommes à la violence du plus fort, à la perfidie du lâche, à la cruauté du méchant, aux désordres domestiques, aux incursions de l'étranger, & à tous les dangers d'une licence effrénée, qui ne peut être arrêtée que par la crainte du supplice. Sans elle le sage, le juste & le vertueux ne manqueroient pas d'être les victimes de l'ambitieux & de l'insensé.

C H A P I T R E V.

Du droit de Vie & de Mort.

JE trouve ici que l'Auteur, quoique peu touché des opinions communes des Casuistes, établit sans difficulté un principe, naturellement sujet à beaucoup de contestations.

Il suppose que les particuliers n'aient pas droit de disposer de leur vie. Examinons sur quel fondement est appuyée cette supposition.

La première raison qu'on allégué à ce sujet, c'est que *celui qui nous a donné l'existence veut être le Maître d'en disposer.* On peut répondre que la Providence ne nous a point encore fait connoître sa volonté sur ce sujet, que si elle eût décidé de disposer seule de nos jours, elle n'en auroit pas attaché la durée à un fil si facile à rompre, & qu'elle ne nous auroit pas environnés de moyens propres à l'expédier promptement. Supposé d'ailleurs qu'il fût besoin de sa permission, ne fait-on pas que rien dans ce monde ne feroit arriver sans elle, & qu'un *Suicide*, par cela même qu'il se tue, a déjà obtenu de son Créateur la permission de le faire?

2°. *L'homme est, dit-on, tenu naturellement de s'aimer & de chercher son bien-*

être plutôt que son mal-être : je souscris à cette maxime. Mais suppose-t-on qu'il soit avantageux de vivre, à cet homme ennuyé de la vie, qui y éprouve mille chagrins, mille amertumes, qui est affligé de maladies incurables, attaqué par des douleurs cuisantes & continuelles ? La vie est-elle donc un bien à ce prix ?

3°. *C'est une lâcheté de se donner la mort.* En souscrivant à cette proposition, je dirois que toute lâcheté n'est pas un crime ; car si un voleur m'attaque & que je me laisse tuer en fuyant, c'est une lâcheté qui n'est aucunement criminelle. J'ajoute qu'il est grand, généreux & honorable de supporter patiemment les maux de cette vie ; mais combien en est-il qui refusent de se donner la mort par un principe de générosité ? C'est la crainte, c'est la frayeur qui les retient & non pas le courage.

En quatrième & dernier lieu, on oppose le VI Commandement, *tu ne tueras point.* Mais si ce Commandement devoit être pris à la lettre & d'une manière illimitée, il ne nous seroit pas permis de donner la mort, même à un moucheron, ou autres insectes qui nous inquietent & nous persécutent ! Il doit donc s'entendre dans un sens moral, & comme nous en trouvons l'explication dans les loix politiques du Deutéronome. *Tu feras au méchant comme il avoit dessein de faire à son frere. Tu lui ôteras vie pour vie, dent*

pour dent, main pour main, pied pour pied, œil pour œil. Aucun châtement n'est décerné contre le *Suicide*.

Il s'agit donc ici de l'homicide contre le prochain, & non du *Suicide*. Car comment ôteroit-on à celui-ci le sang qu'il a déjà versé? D'ailleurs, l'Écriture qu'on cite à cette occasion, a-t-elle désapprouvé *Samson* & *Saül*, qui ont préféré une mort glorieuse à la servitude? Les Chrétiens même n'ont-ils pas aplaudi à *Pelagie* & *Sophonie*, qui ont mieux aimé se donner la mort que de consentir à la perte de leur vertu? Le politique blamera-t-il les *Codrus*, les *Decius*, qui se sont sacrifiés à l'intérêt public? Assurément, si le *Suicide* peut être justifié, c'est dans le cas de servir sa Patrie.

Il est donc assez difficile de convaincre l'homme qu'il n'est pas le Maître de sa vie & de sa mort. L'opinion contraire a long-tems prévalu, & il n'étoit pas rare de trouver des familles, des communautés, des villes entières creuser elles-mêmes leurs tombeaux pour ne pas tomber entre les mains d'un ennemi barbare : l'affirmative est de mode aujourd'hui, c'est le meilleur argument qu'elle ait en sa faveur.

On croira sans doute que je pense favorablement du *Suicide* : on se trompe. Je ne le crois pas un crime; cependant il me fait horreur. Je hais l'effusion du

fang ; & si l'on s'en raportoit à moi pour le choix & la préparation des alimens nécessaires à la vie , les animaux pâtroient en sûreté dans leurs campagnes , aussi bien qu'à la ville. Si je ne déteste pas le *Suicide* comme méchant , je le regarde comme un Bourreau , qui , sans être criminel , exerce un art infame & odieux à l'humanité. C'est peut-être préjugé ! Quel homme en est exempt ?

Je ne soutiens pas moins qu'un homme est Maître de sa vie , qu'il peut & qu'il doit en disposer à l'avantage de sa Patrie. Cette disposition n'a rien de révoltant ; c'est le suplice mérité ou les hazards de la guerre qui vous l'arrachent. Dans le premier cas la perte que vous en faites vous déshonore , parce qu'elle est attachée au crime ; dans le second elle est glorieuse , parce qu'elle est l'effet de la vertu.

Je veux bien suposer encore que le droit de disposer de ses jours ne compe-
te pas au particulier ; le Souverain n'en jouira pas moins. Ce ne sera pas par la raison qu'en aporte *Rousseau* , qui peut être effectivement fondée pour celui qui expose ses jours à la guerre , mais qui ne prouve rien à l'égard du criminel condamné. La position de l'un & de l'autre n'est pas la même ; le premier défend sa vie , le second la donne gratuitement.

Je dis donc que le Souverain , en ver-

tu de sa dignité & des devoirs qui y sont attachés, jouit du droit d'ôter la vie aux criminels & d'exposer celle des guerriers. Voici la première raison que j'en apporte.

Le Souverain est chargé par état de veiller au bien de la communauté, d'éloigner tout ce qui peut y être contraire, & de prendre les moyens les plus efficaces pour le lui procurer. Un particulier qui trouble le repos public, qui enfreint les loix, qui désole ses concitoyens, qui les massacre inhumainement, est le plus grand ennemi de la Société; le Souverain doit donc en délivrer le corps, soit en lui donnant des fers, soit en terminant ses jours, s'il le trouve expédient au bien public. On peut, dira-t-on remédier souvent à ces désordres sans faire périr le criminel; *on doit donc alors conserver ses jours?* C'est aussi mon sentiment; ainsi plus de dispute.

Quant à ceux qui périssent à la guerre, rien n'est plus légitime. Quand le corps est menacé ou attaqué par un ennemi violent & ambitieux, il est à propos de sacrifier quelques membres, pour en prévenir la ruine entière. Quand un homme défend sa vie, ne doit-il pas exposer ses pieds & ses bras pour protéger le corps? D'ailleurs, l'homme n'est-il pas autorisé à faire une juste défense? Or, quand une Société est attaquée par un ennemi, l'attaque retombe directement sur les parti-

culiers ; ils peuvent donc recourir à une vengeance légitime , qui les fait voler à la mort , non d'une volonté formelle , mais indirectement.

Si le criminel cessoit d'être membre de la Société , il ne seroit plus soumis à sa juridiction ; il ne pourroit donc être puni. Disons mieux ; le criminel est un membre pourri & gangrené , qui porteroit la corruption jusqu'au cœur de l'Etat : ainsi le Souverain , qui fait l'office d'un Médecin habile & expérimenté , retranche promptement ce membre corrompu , & empêche le poison de faire un plus grand ravage. Voici la seconde raison qui vaut bien la première.

Le Souverain sur la terre représente l'Etre suprême ; c'est de lui qu'il tient ses droits & son autorité. Je ne m'apuie point ici sur la révélation. *Rousseau* reconnoît un Dieu créateur , qui dirige & gouverne tout ; cela me suffit. On ne sauroit nier , que la constitution d'un Etat ne soit un effet de sa providence. Suposons 1°. avec les Déistes que , trop sublime pour abaisser ses yeux jusqu'à nous , trop puissant pour s'inquiéter de notre foiblesse , trop grand pour s'apercevoir de notre petite existence , il se repose sur les causes secondes , du soin de régler tout ce bas univers ; il fera vrai pour lors , que ces agens sourds & aveugles accomplissent toujours la volonté de celui qui les commande , sans

qu'il leur soit permis de s'écarter à droite ou à gauche : de là , une nécessité absolue dans les choses humaines.

Si donc il existe des Souverains sur la terre ; ils existent nécessairement , & leur puissance , si elle ne vient pas immédiatement de Dieu , du moins est-elle un effet des loix qu'il a prescrites à l'univers. En conséquence , ne tenant rien des hommes , le Souverain ne doit les consulter en rien ; c'est sa justice , c'est sa prudence qui doit régler toutes ses actions , toutes ses démarches. S'il craint Dieu , il se conduira avec piété & suivant les préceptes de sa Religion ; s'il ne le craint pas , il aura son tempérament , ou si vous aimez mieux , son caprice pour guide. Dans l'un & l'autre cas , il gouvernera , punira , récompensera les particuliers , sans tenir d'eux le droit de le faire.

En second lieu , si Dieu agit immédiatement sur les créatures , comme il n'est gueres permis d'en douter ; il est clair que c'est lui qui donne aux Souverains la puissance & l'action. Je prouve l'antécédent.

Nous voyons tous les jours des événemens singuliers , & que toute la prudence humaine n'a pu prévoir ni empêcher. Qui eût dit à *Alexandre* , qu'il devoit être empoisonné , au milieu de ses conquêtes ; à *Charles I.* qu'il périroit sur un échaffaut ; à *Mahomet* & à *Sixte Quint* , qu'ils seroient un jour , l'un instituteur de Religion & de

Monarchie, l'autre Chef suprême de la Chrétienté *Catholique*, & réformateur d'un Etat ? A quoi attribuerez-vous les accroissemens de l'Empire *Ottoman* & la chute de la République romaine, l'élévation, la grandeur, l'éclat du peuple Juif & sa décadence, ses persécutions, sa misère ? Si j'ajoute la propagation du Christianisme, me nierez-vous qu'il y ait une Providence particulière, invisible & cependant prochaine, qui a conduit & dirigé tous ces événemens extraordinaires ? Si l'incrédule rejette de la Religion la vérité & l'authenticité des miracles, quel prodige plus grand & plus surprenant, que celui d'une Société fondée sur la boue & sur la poussière, aujourd'hui cimentée avec le marbre & la pierre, & qui remplit tout l'univers de l'éclat de son nom & de sa grandeur ? L'homme attentif & sincère ne désavouera pas, que ce ne soit une opération surnaturelle & l'effet de la puissance d'un Génie supérieur & divin.

Je crois avoir assez prouvé, que le droit de vie & de mort est légitimement acquis au Souverain. On pourra seulement m'objecter, que j'ai parlé pour la défense du corps & non pour l'attaque de l'étranger : je répons, que mon but n'est point de justifier un Souverain qui attaque. L'agresseur est toujours injuste & le Conquérant n'est, à mon avis, qu'un Pirate honoré du nom de Roi. *Alexandre*, qui, de plein gré,

porta le fer & le feu jusqu'aux extrémités de l'*Asie*, sans aucun motif raisonnable, fut l'affassin de ceux qui périrent sous ses ordres : il n'écoutoit pas le droit, mais le préjugé ; ce n'étoit pas la raison qu'il avoit pour guide, mais la vanité.

Il est souvent impossible de justifier la grace qu'on accorde aux criminels. Pour être raisonnable, elle doit être appuyée sur quelques circonstances diminutives du crime, ou sur quelque mérite du criminel, & non sur la richesse, la faveur, ou la dignité. Ces titres n'autorisent pas à être un méchant homme. Si le criminel peut s'excuser, ce n'est que sur la violence ou la nécessité. Par une grace déraisonnable, on viole le droit des Citoyens, on rompt l'égalité, qui doit se trouver parmi les membres, dans ce qui concerne la justice, à qui la clémence doit toujours être subordonnée.

C H A P I T R E V I.

De la Loi.

JE reconnois avec plaisir, que *Rousseau* veut bien admettre une Justice universelle, émanée de la Nature & indépendante des conventions : nos idées commencent à se rapprocher, je crains que bientôt elles ne s'identifient.

Dans cette vie malheureuse, si l'on en

excepte les Loix, qui vengent quelquefois le juste opprimé ; il n'y auroit de biens & d'avantages que pour le méchant : & comment le pourrions-nous distinguer de l'homme vertueux, si la Nature n'eût gravé au fonds de nos cœurs des règles de justice & de droiture ? Nous ne connoissons le vice que par son opposition à la vertu.

Dans la foiblesse & le décri, où sont maintenant les Loix dans la plus grande partie des Etats de l'Europe ; si l'on ne devoit pas craindre un Dieu vengeur, je dirois que l'injustice doit être préférée à l'équité, la fourberie & le mensonge à la droiture & à l'innocence. L'artifice réussit, où la simplicité succombe, & la vérité est cruellement humiliée, pendant que la flatterie triomphe & emporte la balance. L'ambition & l'avarice, l'intérêt & la jalousie trouveront de la défense, pendant que la modestie, le désintéressement & la charité manquent de Protecteur. Enfin, on punit les petits coupables ; les grands criminels sont applaudis & respectés.

Combien de fois a-t-on envoyé au supplice un malheureux, qui par nécessité dérobe à l'avarice du riche une portion médiocre de son superflu, pendant que le riche s'abreuve impunément du sang des misérables, en les dépouillant de leur propre subsistance ?

Les Loix devroient réprimer ces désor-

dres ; elles crient assez vengeance , mais leurs cris se perdent dans la faveur & la puissance.

On conçoit aisément ce que c'est qu'une Loi. Les définitions ne servent qu'à embrouiller la matiere au lieu de l'éclaircir ; l'essentiel est qu'elle soit équitable & exactement observée.

Tout ce qui est mauvais & préjudiciable au bien public ne sauroit être l'objet de la Loi ; il en est de même de ce qui est indifférent à tous égards. L'utilité seule peut rendre la volonté du Souverain légitime & obligatoire.

J'avoue que peu de particuliers ont le droit d'en juger , si vous les prenez séparément ; mais quand tout un Etat crie à la fois contre une Loi , c'est une forte présomption contre son équité , & quoiqu'elle puisse effectivement être avantageuse au bien public , je ne doute pas qu'on ne doive alors la supprimer , ou du moins différer son exécution , jusqu'à ce que la Multitude paroisse mieux disposée. Ce que la force seule exécute , ne sauroit avoir de confiance & est sujet à mille dangers.

Lorsque *Sylla* proscrivit tous les partisans de *Marius* ; & que *Marius*, victorieux à son tour , porta un arrêt de mort contre ses ennemis , ces Loix ne subsisterent que par la violence. C'est pourquoi dès que *Sylla*, rassasié du sang qu'il avoit versé , se fut démis de la Dictature , au grand éton-

nement des *Romains*, ces loix sanglantes & criminelles tomberent d'elles-mêmes, auffi-bien que la plupart de celles qu'il avoit établies, pendant qu'il jouissoit de la suprême autorité.

Il y a des Loix générales; il en est de particulieres. Les unes se portent à toute la communauté, les autres ne regardent que certaines classes. On appelle décret ou sentence, l'application de ces Loix au particulier. Ainsi la Loi ordonne des récompenses & des punitions: la sentence les attribue à tels & tels individus. S'il y a injustice, elle ne vient point de la Loi, ni de celui qui l'a dictée, mais du Magistrat qui en fait l'application.

Les Loix particulieres, qui sont des exceptions de quelque Loi générale, deviennent souvent onéreuses à la communauté. Les immunités des Nobles, des Ecclésiastiques, des Officiers des finances & de justice sont une charge de plus pour le public. Elles sont par conséquent odieuses, & on ne doit ni les multiplier ni les étendre trop.

Le Souverain est soumis aux Loix générales; mais, quoiqu'il se dispense de les observer, nul ne sauroit l'en punir, si ce n'est la communauté, qui, rompant le lien Social, fait du Souverain (*) un particulier,

(*) La France reproche aux *Anglois*, comme un crime énorme, d'avoir fait périr des Rois par la main
du

lier, & rentre dans les droits qu'elle lui avoit conférés. La Sentence de mort, prononcée contre *Néron*, ne laissoit rien à désirer. Sa conduite étoit reprochable à la face de tout le peuple, lequel, convaincu de ses excès, se servit de l'organe du Sénat pour le condamner. Tout particulier est soumis à l'application de la Loi générale ou aux sentences qui en sont émanées, de quelque rang ou de quelque condition qu'ils puissent être. Le Souverain étant au dessus d'eux, a droit de les juger. Ce droit peut être aliéné, mais il est inadmissible.

On fait de grands éloges de la bonté de *Nerva* & de *Trajan*. Cette vertu ne peut trouver trop d'imitateurs; mais, dégénérée en foiblesse, elle devient crime dans un homme public. *Nerva* devoit-il jurer à son avènement au trône, qu'il ne feroit mourir aucun Sénateur, quelque raison qu'il en eût? Est-il quelque serment contre la justice? Il y a des cas où il vaut mieux être parjure que fidèle & superstitieux. Les vœux indiscrets d'*Alexandre* & de *Jephté* sont des abominations, quand on les accomplit au préjudice de l'humanité,

du Bourreau; comme si elle étoit plus innocente en les faisant assassiner, sans aucune formalité de justice.

Lequel est plus glorieux d'agir en juges, ou en assassins? Je ne prétens point justifier les *Anglois* en ce point; mais je soutiens qu'ils agissent plus sensément & plus sagement que ceux qui les critiquent.

Aucun des membres de l'Etat ne doit être soustrait à la Jurisdiction du Souverain. La Religion même n'est point un motif suffisant. Les Privilèges Ecclésiastiques ont produit des abus considérables. C'est sur ces degrés que la Puissance Romaine s'est apuyée pour donner des loix à la plus grande partie de l'*Europe*. Foibles Monarques ! Qu'avez-vous fait en soumettant à ses piés votre Couronne & votre autorité ? Une Société qui souffre un Chef hors d'elle-même, se vend à un mercenaire , plutôt qu'elle n'adopte un Roi. L'étranger qui gouverne un troupeau, ne songe qu'à s'engraïsser de ses depouilles. Il cherche son intérêt personnel & lui sacrifie tout. A quelles vexations affreuses n'étoient pas sujettes les Provinces de l'Empire Romain , par l'avarice & la cruauté des Prêteurs ? Pendant le cours de leur administration ils travailloient à se faire une fortune brillante , pour en faire parade & en tirer vanité à leur retour dans *Rome*.

Je n'ignore pas que parmi les membres d'un Etat, il se trouve ordinairement des trécons qui consomment le miel des abeilles laborieuses ; ou plutôt des sang-sues publiques, qui dévorent les particuliers par leurs concussions & leurs injustices. Mais du moins on peut recourir aux plaintes & le mal n'est pas tout-à-fait sans remede. D'un autre côté, il faut que la fortune de ces

particuliers se décharge dans l'Etat, par une circulation qui ne cause aucun dépérissement des especes. Cet inconvénient est donc moindre & plus suportable.

Roussseau a bien fait de nous prévenir de ce qu'il entend par les mots *République* ou *Républicain*. J'aurois pu m'y méprendre, d'autant plus qu'il leur donne une signification peu commune, pour ne pas dire extraordinaire; mais puisqu'il veut bien nous expliquer sa pensée, j'aurois sans doute mauvaise grace de m'y méprendre; comme peut-être il m'est arrivé ci-devant, faute d'identifier le Despotisme & la Monarchie, & l'Aristocratie avec la Démocratie.

Quoi qu'il en soit, le peuple, dit-il, soumis aux Loix en doit être l'auteur. J'ai fait voir ci-devant le fonds que l'on doit faire sur les suffrages de la Multitude. (*) Je consens que le peuple doive établir le Contrat Social, du moins par acquiescement, mais pour les Loix qui en dérivent

(*) » Il faut, dit *Montagne*, trier de toute une Nation, une douzaine d'hommes, pour juger d'un arpent de terre; & le jugement de nos inclinations, de nos actions, la matiere la plus importante & la plus difficile qui soit, nous la remettons à la voix de la commune & de la tourbe, mere d'ignorance, d'injustice & d'inconstance! Est-ce raison, de faire dépendre la vie d'un sage du jugement des fous? Et comme dit *Ciceron*. *An quidquam stultius est, quam quos singulos contemnas, eos aliquid putare esse universos?* Ce jargon n'est plus de mode, mais il est expressif.

& qui ont raport au bien-être présent ou à venir de la Société, il seroit dangereux & imprudent de les attendre de lui. Si le Héros de notre siècle s'en fût raporté aux délibérations de la Multitude, pour prévenir & écarter les malheurs dont il se croyoit menacé, son Royaume eût été envahi & ruiné avant qu'il eût pu y apporter remede. Au contraire, la *Saxe* n'a été exposée à tant de désolations & de maux, que par la dépendance des Rois de *Pologne*, (*) qui ne fauroient décider de la paix ni de la guerre, que par les suffrages réunis de tous les membres de la Diète.

Il est donc avantageux, le Contrat Social une fois établi, que le soin de la Législation soit confié à un ou plusieurs personnages, distingués par leurs connoissances profondes & par des vertus éminentes. Il n'est donc pas nécessaire que le peuple en soit l'auteur, mais il doit y donner son consentement.

Le Législateur n'est pas celui qui importe le plus à l'Etat; ce ne sont pas les Loix qui font son bonheur, mais bien leur exécution. (*) Bien des gens peu-

(*) Plusieurs fois le sang y a coulé à grands flots; pour affermir l'Élection des Rois. Sera-t-on plus heureux aujourd'hui? J'en doute fort: la crise est proche, le corps est replet, il lui faudra des saignées nombreuses ou des purgations violentes. Je le prédis, puisse-je être faux Prophète.

(*) Il est d'un Législateur, comme d'un Poète Théâtral; le succès de ses ouvrages dépend plus des Acteurs,

vent donner de bons avis, peu sont capables de les suivre ou de les faire exécuter. Les *Spartiates* devoient beaucoup à *Licurgue*, je n'en disconviens pas; mais ils devoient plus encore aux Magistrats, qui faisoient fleurir les Loix & rendoient justice à tous. Dès que ces mêmes Magistrats, indociles aux Loix, se sont laissé corrompre, il n'est demeuré aux *Spartiates* que le souvenir de les avoir connues & le regret de n'en pouvoir plus tirer de secours. Que devinrent pour lors la grandeur & l'utilité de ces Loix? Une ombre, une fumée, un éclair, si vous voulez, qui brilloit un instant & dispa-roissoit aussi-tôt.

Il seroit à souhaiter que les Loix générales fussent simples & en petit nombre, pourvu que les Magistrats fussent équitables & intelligens: mais quand on achete le droit de rendre la justice, il est assez rare que l'on soit désintéressé, & l'intelligence n'est pas souvent le partage des riches, avides de dignités. On ne veut pas donner pour rien ce que l'on a reçu pour de l'argent: de là l'opression du pauvre & le triomphe du riche. Malheur

que de leur beauté intrinsèque. Une belle Pièce mal exécutée trouvera peu d'aplaudissemens, & une Pièce médiocre, représentée avec grace, saisit le sentiment & arrache les suffrages de la Multitude. De là vient qu'on s'amuse au Théâtre & qu'on s'endort souvent le livre à la main.

aux peuples dès que les charges deviennent venales; malheur à l'Etat. Les troubles y naissent & s'y entretiennent par la vexation des membres. Bien-tôt le suc s'épuise, les nerfs s'affoiblissent & le corps tombe dans l'inaction ou dans la caducité, avant-coureurs d'une décadence inévitable.

C'est par de tels ressorts que *Rome*, triomphante du monde, est devenue la proie de ses esclaves. L'ambition & l'avarice des Chefs, qui s'efforçoient de tirer tout à eux, produisirent bien-tôt le mécontentement & les plaintes d'une multitude justement indignée. Ensuite elle se divisa en factions, forma des brigues, des cabales, dont ses voisins furent profiter. Les *Huns* & les *Vandales* partagèrent les dépouilles de l'Occident, dans le tems que l'Orient pouvoit encore se soutenir: mais à la fin les *Sarrasins* & les *Turcs* acheverent de démembrer les restes de ce vaste Empire & d'en détruire jusqu'aux fondemens.

CHAPITRE VII.

Du Législateur.

ON ne fauroit mieux parler du Législateur que ne fait le Contrat Social. Les qualités qu'il doit avoir, y sont détaillées d'une manière pompeuse & supé-

rieure. Il est triste que l'original d'un tableau si magnifique soit introuvable, & qu'il faille recourir aux Dieux pour l'ouvrage de la Législation.

Mais au défaut d'un Législateur parfait, donnez-moi un grand Prince, & je vous répons du bonheur de la Société. De même que la pratique & l'expérience des choses l'emporte sur la théorie; aussi l'usage ou l'exécution des Loix est plus excellente que les Loix mêmes. Il est peu de Nations qui ne se glorifient d'avoir un Dieu pour Législateur. Les *Juifs* particulièrement & les *Chrétiens*, qui leur ont succédé, se persuadent d'être en possession de ce privilège. Supposé qu'ils se trompent, l'opinion en est pourtant avantageuse, en ce qu'elle inspire plus de respect & plus d'égards pour l'observation des Loix.

Un Philosophe agit autrement. Il ne regarde point à une source éloignée, sur laquelle il peut être abuté; il n'envisage que l'objet présent, qu'il peut comprendre & pénétrer. De quelque autorité que découlent les loix, si elles sont sages, il leur applaudit; sont-elles déraisonnables? Il les rejette & les méprise.

Celles dont je viens de parler n'ont rien qui ne soit conforme à la justice, à la prudence, à la modération, à la charité. Toutes les vertus morales & civiles y sont renfermées, & quiconque sauroit

les observer toucheroit de près à la perfection. Mais de quelle utilité est aujourd'hui leur excellence ? Que produit-elle parmi les Sectaires de l'une & l'autre Religion, si ce n'est qu'elle les rend plus misérables que les sauvages & les peuples le moins policés ? Je me trompe ; c'est leur prévarication à ces Loix qui produit ce fâcheux effet.

Je doute si parmi les *Rouintons* & les *Cannibales*, on pourroit trouver des exemples de crime & de barbarie aussi frapans que ceux qui éclatent journellement au sein d'une Religion, qui n'inspire que la clémence & la bonté. Ces sauvages, s'ils sont cruels, ce n'est que contre leurs ennemis ; mais ceux-là se déchirent & se dévorent les uns les autres ; loin de soutenir l'innocent opprimé, ou de soulager le pauvre misérable, tous abandonnent l'un & l'autre à l'horreur des disgraces & des afflictions, sous lesquelles il languit consterné.

La dureté des grands, l'avarice des riches, fruits malheureux du luxe, de la mollesse & des débauches, sont la source du mal. Les Plébéïens, qui jettent des yeux avides sur ces exemples de corruption, s'y laissent facilement entraîner & la contagion devient générale. Qu'on examine si parmi les barbares, dont je viens de parler, il y a des indigens, des misérables destitués de tout en aussi grand

nombre que parmi nous. Heureux Empereur qui vous dépouillâtes de vos chemises pour bander les plaies de vos soldats blessés ! Que vous connoissiez bien le prix de l'humanité ! Quand trouvera-t-on un Monarque assez généreux pour vous imiter ?

Je reviens à mon sujet : un Souverain, vraiment digne de l'être, fait le bonheur de la Nation. Je fais qu'il lui en coûteroit bien des soins, bien des inquiétudes & des travaux ; mais n'est-il pas dédommagé par la gloire du succès, l'amour des gens de bien & l'acquit de ses devoirs ?

C'est un abus que de croire qu'il soit facile d'observer, & de faire observer les Loix : on y trouve des obstacles à chaque pas, & à moins qu'on ne tienne les rênes du Gouvernement d'une main forte & assurée, elles se relâchent ou vous échapent.

Je dis donc que la grande difficulté n'est pas de donner des Loix : les Législateurs anciens nous en fournissent à choisir. J'avoue que toutes ne conviennent pas à tous les peuples : il faut avoir égard aux inclinations, au tempérament, aux opinions de chacun, aussi-bien qu'à la situation des lieux. Mais ces circonstances une fois observées par un esprit judicieux, il n'y a plus qu'à dicter. La solidité & la perfection des Loix sub-

fisteront autant qu'elles seront bien exécutées : n'ayant par elles-mêmes aucune vertu exécutoire, c'est de leurs dépositaires qu'elles attendent leur solidité.

Il est par conséquent fort inutile de vouloir distinguer le Législateur des membres de la Société. Un étranger (*) doit inspirer plus de méfiance ; car outre qu'il n'est pas guidé par l'amour de la Patrie, il manque souvent de la science des mœurs & des usages de la Nation qu'il doit instruire. Ajoutez que l'ouvrier, jaloux ordinairement de son ouvrage, travaille avec beaucoup plus de zèle & d'activité à lui donner du succès.

De ce que celui qui commande aux hommes ne doit pas commander aux Loix, je ne vois pas comment il résulte que celui qui commande aux Loix ne doit pas commander aux hommes. La crainte de ses injustices futures n'est pas ce qui doit vous retenir : si vous lui accordez la gloire d'imposer des Loix, il doit se faire honneur de les maintenir. Je veux bien que pour montrer plus de modération &

(*) *Rousseau* ne pense pas au système qu'il veut établir, quand il conseille de confier à un étranger l'ouvrage de la Législation, ou de l'établissement des Loix. Un peuple, qui est assez sage pour gouverner & pour exercer la Souveraineté, ne doit pas manquer d'habileté, ni d'industrie pour ordonner les Loix ; ou si cet important ouvrage demande plus de génie que celui de l'Administration d'un Etat ; il n'y a que celui qui est capable du second, qu'on puisse juger digne du premier.

affurer la liberté des suffrages, un Monarque descende un instant du Trône pour donner des Loix : mais dès qu'elles font une fois imposées, rien ne l'empêche d'y remonter ; au contraire, tout l'y engage.

Si *Rome* se vit près de périr, pour avoir réuni l'autorité Législative & le pouvoir Souverain, ce n'est pas à cause de cette union qui fit autrefois son bonheur, mais par le mauvais choix qu'elle fit des Législateurs. Celui qui rédige les Loix peut donc aussi avoir le droit législatif ; & les particuliers peuvent non-seulement s'en dépouiller, mais ils le font avec raison quand ils le remettent entre les mains d'un homme vertueux & expérimenté. Alors la volonté générale se trouve concentrée avec la volonté particulière, ce qui lui donne plus de succès & d'activité, que lorsqu'elle réside dans la multitude. Les Sociétés les plus brillantes ont eu des Législateurs Souverains & des Souverains Législateurs. Dira-t-on que *Numa Pompilius*, *Mahomet*, *Moyse*, aient confié au peuple le soin de discuter les Loix & de les prononcer ? Les Sociétés formées sous ces Chefs ont-elles eu moins de succès ? Quelle Loi plus forte que celle de ce fils adoptif de *Pharaon*, qui malgré sa caducité, malgré le décri de la communauté qu'elle forma, subsiste cependant encore dans son entier

chez une Nation haïe, persécutée, abhorrée, & refleurit en partie sous une forme nouvelle dans le monde entier sous la protection du fils d'*Ismaël* & de *Christ*? (*)

Si *Moyse* fut un imposteur, cet imposteur étoit un grand homme, ou fut bien agréable à la Divinité, puisqu'elle protège si visiblement ses ouvrages, & qu'elle semble leur assurer une vie aussi constante & aussi durable que le Monde.

Je n'entreprendrai point de justifier ici la Religion, attaquée dans ses fondemens, & trop peu respectée par un Génie sage & éclairé; je parle à un Philosophe; je dois donc répondre en Philosophe, non en Théologien. En suposant que toutes les Religions ne soient qu'un degré politique, pour atteindre au maintien du Gouvernement; il est dangereux d'en inspirer le mépris à la multitude. Persuadée une fois, que tous les dogmes qu'on lui enseigne ne sont

(*) Les Loix, dont je parle ici, sont celles des mœurs & de Religion, qui sont l'ornement & l'appui de toutes les autres. Je fais que les Loix civiles & politiques, dont le *Deuteronme* est chargé, n'ont plus de force ni de vigueur: il s'en trouve cependant parmi elles, qu'on pourroit bien raisonnablement préférer à celles qui leur ont été substituées.

Il n'est pas surprenant que *Calvin* ait contribué à la réduction des Loix politiques, en réduisant celles de la Religion; elles ont trop de connexion & de rapport, pour que le changement des premières subsiste avec la conservation des autres. Quiconque entreprend de réformer la Religion, travaille en même tems à la réformation de l'État.

que des visions & des chimères de l'esprit humain ; par quels liens pourra-t-on l'affujettir aux Loix , puisqu'il est vrai , que le frein de la Religion est celui qui a le plus de force ? Les Loix de *Numa* , quoiqu'attribuées à une Divinité , sont tombées dans le décri. Celles de *Solon* & de *Licurgue* ne sont plus que des monumens fastueux , qu'on admire encore , mais qui n'ont plus de vigueur. Les Mosaïques seules ont bravé la voracité des tems , la fureur des révolutions & les persécutions des barbares. Si elles ont paru s'éteindre ou s'affoiblir , ce n'étoit que pour briller avec un éclat nouveau , & porter une lumière vive & frapante , dans toutes les parties de l'univers.

Rousseau lui-même convient de ce prodige , dont il attribue la gloire au génie du Législateur. Quelques efforts qu'il fasse pour s'écarter de la vérité , il y revient comme malgré lui ; & tout éloigné qu'il est d'admettre un Législateur Souverain , il en reconnoît cependant l'utilité , & en prouve le succès.

C H A P I T R E V I I I .

Du Peuple.

IL est naturel d'avoir égard aux dispositions de la multitude dans la Législation. Si *Moyse* eût voulu réduire à la *Mo-*

nogamie, des hommes accoutumés à la pluralité des femmes, ce nouveau joug les eût peut-être révoltés contre le reste, qui déjà leur paroïsoit assez dur. *Mahomet*, qui n'ignoroit pas l'Empire de la volupté sur le cœur humain, en a permis la jouissance à ses Sujets, leur en promettant la continuation éternelle dans une autre vie, pour récompense de leur soumission. Cette tolérance a aplani bien des difficultés.

Si *Platon* refusa d'être Législateur des *Arcadiens* & des *Cyréniens*, je ne saurois en cela lui applaudir, quelque prétexte qu'il allégué de ce refus. Un grand homme trouve toujours des ressources pour se rendre utile. Quelques intéressées, quelques injustes que fussent ces deux Nations, il eût pu trouver des moyens pour favoriser le pauvre & adoucir la fierté du riche.

Il est absurde de dire, que les peuples ne soient dociles que dans leur jeunesse: c'est au contraire le tems des troubles & des agitations. Ce n'est que l'habitude du joug, qui le rend suportable: au reste, la sévérité range & corrige les plus endurcis.

Dira-t-on que *Sixte Quint* avoit affaire à un peuple naissant? Son nom cependant n'est devenu fameux, que par la réformation de ce peuple. Une verge de fer supplée à l'impuissance des Loix: on souffre pour quelque-tems, mais le calme revient après. Qu'on consulte le règne d'*Elisabeth* d'*Angleterre*, on y verra une preuve de

ce que j'avance ; *Henri IV.* s'est trompé, en refusant de suivre son exemple. Les tems orageux où il se trouvoit, exigeoient qu'il cherchât plus à se faire craindre, qu'à se faire aimer.

Je ne crois point encore, que la liberté naisse de la barbarie : vous trouverez peu de Sociétés libres en naissant, je veux dire de Sociétés republicaines.

Une Nation qui n'a point encore porté le joug, a besoin d'un Maître pour se contenir dans l'ordre. Si la *Suisse* & la *Hollande* ont secoué celui de la Monarchie, ne doutons pas qu'elles ne subissent un jour le sort de *Sparte* & de *Rome*.

Les Gouvernemens circulent comme le sang ; plus ou moins lentement, à proportion de la vivacité ou de l'engourdissement des peuples. Les Monarchies actuelles deviendront Républiques, quelques-unes peut-être plutôt qu'on ne pense. L'ennui & le dégoût d'un Gouvernement est la source des révolutions : la variété est de tous les peuples & de tous les siècles.

La violence de la Tyrannie produit la liberté : les maux qu'endure le peuple lassent sa patience, & l'obligent de recourir au remede.

Alors de moû & efféminé qu'il étoit, il devient dur & pour ainsi dire barbare. Il se réforme de lui-même, en reconnoissant ses droits qu'il avoit long-tems oubliés ; il rejette & répare avec force les

erreurs de son indolence & de son repos.

D'ailleurs où trouver sur la terre des peuples nouveaux, si l'on en excepte ceux qui prennent une forme nouvelle d'administration ? Ceux que nous connoissons depuis peu, ne sont nouveaux que pour nous. Il peut y avoir, & l'on trouve effectivement des terres nouvellement existantes ; car le prodige de *Deucalion* se renouvelle tous les jours. Le monde périt d'un côté & ressuscite de l'autre ; mais tous les hommes ont le même degré d'antiquité & sortent de la même source. Ceux qui sont venus planter les fondemens de *Venise* avoient-ils existé sans Loix ? Les *Moscovites* ne connoissent-ils le joug que depuis qu'ils ont fait parler d'eux ? On ne fau- roit donc dire qu'un peuple soit nouveau, tant pour l'origine que pour les loix. On peut en rafraîchir dans tous les siècles, mais on n'en édifie pas.

Ceux que nous apellons barbares méritent-ils bien cette dénomination ? Parce que leurs usages, leurs mœurs, leurs inclinations différent des nôtres, les croyons-nous moins raisonnables & moins policés que nous ne sommes ? A coup sûr, ils nous voient du même œil dont nous les regardons. *Alexandre*, qui traitoit les *Per- ses* & les *Indiens* de nations barbares, n'é- toit-il pas plus barbare que ces peuples ? Sont-ce les habits superbes, les carosses magnifiques, les spectacles pompeux, les

édifices galans, les propos badins, qui font la politique d'un Etat? Est-ce la propriété des femmes & des biens? Est-ce le grand nombre des fujets réunis à un Chef? Est-ce la multitude & l'élégance des domestiques, gens pour la plupart inutiles à la Société, méprisables par état & faquins par imitation? Heureux sont ceux qu'on appelle barbares, chez qui régne la candeur, la simplicité, la constance, l'humanité, le défintéressement & la justice.

Suposer que des peuples ne soient pas disciplinables, c'est les suposer dépourvus de jugement & de raison. Peut-être les *Russes* ont-ils été mal disciplinés; mais ils pouvoient l'être bien, & ce n'est pas le tems qui a fait manquer la discipline, ce ne pourroit être que le génie borné du Législateur. Il en est peu cependant qui ne le reconnoissent pour un grand homme. Comment *Rousseau* peut-il juger le défaut de son génie? Est-ce par le succès de sa réformation? Elle n'en a pas manqué, & il est trop tôt encore de désespérer des suites. Les *Romains*, avant de parvenir au faite de leur grandeur, ont subi les plus violentes révolutions. Ne jugeons donc pas désavantageusement de celles que nous présente la *Russie*. Quand on réunit la police & ce qu'on appelle barbarie, on est capable de grands projets. Le Czar *Pierre* s'est assez distingué pendant son règne: celui d'aujourd'hui n'est pas à mé-

priser , & l'on peut espérer beaucoup de la main habile & prudente qui le dirige.

J'ai peu de foi aux prédictions : si les *Tartares* deviennent un jour maîtres de l'*Europe* , adorons les décrets de la Providence. En attendant , goutons toujours un sommeil pur & tranquille.

C H A P I T R E I X.

Suite.

ON ne peut nier , qu'un Etat trop puissant & trop étendu ne soit sujet à bien des inconvéniens. Plus un attelage est nombreux , plus les courroies se rompent & plus le Conducteur doit avoir de force & d'habileté , pour en modérer les rênes. Ces Génies ambitieux , qui se croient capables de régir le Monde entier , ne sont que des écervelés , peu propres à se conduire eux-mêmes ; il faut plus de prudence que de bravoure dans un Souverain , plus de modestie que d'orgueil , plus de méfiance que de présomption. Celui qui se croit digne de gouverner , en est ordinairement incapable , & je ne saurois lire sans indignation l'insolence & la vanité de cet Empereur , qui ne craignit pas de dire aux *Romains* : *Vous avez besoin d'un Empereur & je suis le plus digne que vous puissiez choisir.* Il n'en falloit pas davantage pour l'exclure du trône , s'il eût été récompensé selon son mérite.

• Néanmoins , un grand Etat a ses avantages , qui , selon moi , doivent être préférés à ceux d'un Etat médiocre.

1°. S'il est administré avec sagesse , les particuliers doivent être moins écrasés par les impôts. Je laisse à part les Starosties , les Satrapies , les Vice-Royautés , qu'on peut réduire à un degré d'économie , qui ne surcharge point les Provinces. Mais il est clair , qu'une Couronne coûte moins de dépense que plusieurs. Un grand corps a toujours moins de surface à proportion qu'un petit.

Si vous dites qu'il lui faut un plus grand nombre de gens , pour veiller à sa conservation & à sa tranquillité ; j'en conviens. Mais si vous partagiez ce grand Etat en plusieurs Royaumes ou Cités , & que chaque Province devînt un Etat indépendant , faudroit-il moins de défenseurs ? Chaque Province ne devoit-elle pas veiller à sa sûreté & entretenir certain nombre de soldats à cet effet ? Ce secours , qui seroit nécessaire dans toutes les parties de l'Etat , ne le devient que pour les extrémités ou frontieres : reste à rabattre , ce qui serviroit pour l'intérieur. Voilà donc une dépense qui rentre dans la bourse des particuliers. Si ce grand Etat trouve peu de ressources dans ses besoins , ce n'est donc pas à cause de son étendue , mais par le vice des Administrateurs , qui ne savent pas ménager les années d'abondance pour les tems de stérilité.

Il est plus sujet aux orages, parce que dans la Multitude il naît plus de débats que dans le petit nombre; mais on y trouve des moyens plus efficaces pour les arrêter.

Qu'un petit Etat souffre un incendie; bientôt l'embrasement est général & il est impossible de l'éteindre; dans un grand, si le feu destructeur en désolé une partie, les autres y accourent pour la secourir.

Il s'agit donc de savoir maintenir l'ordre & la discipline dans la circonférence, de même qu'au centre, dans les Provinces écartées, comme dans celles qui sont contiguës au trône: & le moyen d'y réussir, c'est d'en confier l'administration au mérite & non à la fortune.

2°. Si la guerre survient, un grand Etat peut fournir des armées nombreuses, pendant que l'autre n'aura pas la moitié des forces à y opposer. Les premières auront plus de peine à être mises en mouvement; mais si elles y sont une fois, elles accablent l'Ennemi; à moins que l'industrie, de son côté, ne supplée au petit nombre. Autrement, s'il veut prévenir sa ruine, il faut qu'il évoque un secours étranger, dont souvent il ne se sert que pour précipiter sa chute, ou pour la rendre moins équivoque. Les *Romains* nous en ont fait connoître le danger.

Mais faisons abstraction d'un péril incertain. Des étrangers, dont vous ne goûtez

ni les mœurs, ni le langage; & qui d'ailleurs ont un intérêt distingué du vôtre, feront-ils jamais le devoir de vrais Citoyens? De plus d'un million d'hommes qu'on a vu se liguier ensemble, pour conquérir quelques pouces de terre, & donner un frein à la puissance *Ottomane*, combien en est-il revenu? Quelles expéditions ont-ils fait? L'effort principal de leurs armes tourna sur eux-mêmes, & le feu des divisions en engloutit davantage que l'épée des ennemis.

Ce qui est arrivé dans ces tems de folie & d'erreur, arrive encore tous les jours; une armée d'Alliés est rarement victorieuse contre une troupe de Citoyens, proportion gardée.

Ajoutez à cela, que plus un Etat est considérable, plus il peut se donner cette base & cette solidité dont parle l'Auteur, plus il a cette force centrifuge, propre à entraîner ses voisins, incapables de lui faire équilibre. Il est donc avantageux à un peuple de s'agrandir, pourvu qu'en multipliant son étendue, il augmente aussi ses forces. Ce n'est pas cet agrandissement qui causera sa ruine, mais la foiblesse de son Gouvernement.

Suite.

UN peuple nombreux peut absolument s'établir dans un terrain médiocre, de même qu'un terrain vaste peut être occupé par un nombre d'habitans peu considérables, pourvu que ce soit sous les auspices de la paix : Mais il s'agit de prendre des mesures convenables.

Dans le premier cas, il faut recourir au commerce, dans le second, à la population.

Une Société, dont la ressource est dans le commerce, n'est pas sans danger ; mais il lui convient d'être pacifique & de fuir les débats. Elle trouve encore son salut dans la jalousie de ses voisins. Si outre cela ce peuple est ennemi du luxe & de la superfluité ; s'il est brave & ami de son pays, rien n'empêche qu'il ne sorte un jour des limites que la nécessité lui avoit prescrites.

Les *Provinces-Unies* ne se soutiennent que par le commerce & l'économie de ses habitans ; quel pays plus stérile & cependant plus peuplé ? Aussi vivent-ils des productions de l'étranger. Le voisinage de la mer leur est sans doute d'une grande ressource, plutôt par l'aïssance qu'elle procure au commerce, que par les alimens qu'elle y fournit.

On trouve toujours des Nations mal peuplées , & qui font ravies d'échanger leur superflu pour l'utile & l'agréable. Elles pourroient sans doute parvenir à faire usage de ce superflu , si la population devenoit plus nombreuse ; mais soit que la nature du Climat , ou mieux , le Gouvernement s'y oppose , elles demeurent constamment dans la même situation ; ce qui favorise l'inaction & l'oïveté des Nobles , qui , du travail de leurs vassaux , entretiennent parmi eux le luxe & la mollesse.

Quel que soit le Climat , je ne doute pas qu'il ne fût possible de peupler un terrain , même en peu de tems. Il ne s'agit que de rapprocher les Loix de la Nature : il n'est gueres d'hommes impuissans & encore moins de femmes stériles. Si quelques-unes le paroissent , c'est par un vice des alimens , ou parce qu'elles ne trouvent pas une semence convenable à leur tempérament.

Toute terre ne produit pas toutes sortes de fruits. Les uns demandent un terrain chaud , d'autres le tempéré , d'autres le froid. Ceux-ci veulent avoir le sol humide , ceux-là le sec. Il faut donc avoir égard à ces considérations.

En secondant la Nature , on peut aisément en une dixaine d'années doubler & tripler même le nombre des sujets d'une Société quelconque : par-là , d'une petite communauté on peut en faire un peuple

nombreux ; & d'un Etat dépeuplé , une fourmilliere d'habitans.

La politique de *Moyse* , en exterminant les peuples vaincus , dont il ne se réservoirit que le sexe féminin le plus propre à la génération , contribua à l'agrandissement & à la sûreté de son peuple ; il ne donna que des *Hébreux* à l'Etat , & aucun homme ne put se dire étranger à la société. Il lui avoit tellement inculqué la tolérance des membres , exclusivement à tout autre , qu'elle ne se faisoit aucun scrupule de piller & de massacrer tout ce qui n'étoit pas *Juif*. Ce n'étoit pas sans raison , que ce peuple étoit odieux à ses voisins. Aussi , lorsqu'il tomba entre les mains de Conquérens habiles & judicieux , ils ne se laisserent point aveugler sur son compte ; on eut grand soin de le disperser & de le faire gémir sous une triste & dure captivité. Ceux qui ne le firent pas , furent punis de leur imprudence , ou de leur peu d'habileté.

On peut tirer de l'exemple de ce peuple & de beaucoup d'autres , qui se sont établis dans le tumulte des armes & les désordres de la guerre , que pour ordonner un Etat , il n'est pas nécessaire de jouir de l'abondance & de la paix ; que ceux qui naissent du sein des alarmes , ont souvent plus de force & de continuité que les autres.

Tout peuple est capable de Législation ;
comme

comme je l'ai déjà dit, soit qu'il ait été libre ou déjà soumis, superstitieux ou sans Religion, agité ou tranquille, dépendant ou indépendant, riche ou pauvre, docile ou indocile. Quelle Nation étoit plus difficile à soumettre, que la Nation dont je viens de parler? En est-il cependant de plus constante dans ses Loix & ses usages?

Si l'on peut louer la sagesse des *Tlascalans*, ce n'est pas de ce qu'ils ont refusé tout commerce avec les *Mexiquains*, c'est d'avoir su se borner au nécessaire & mépriser le luxe de leurs voisins. On peut dire de cette petite république, qu'elle représentoit l'austère *Lacédémone* au milieu de la *Grèce* voluptueuse.

Si cependant, moins fière & moins sauvage, au lieu de fomenter la haine & la division avec ses voisins, elle eût travaillé, de concert avec eux, à repousser la violence d'un Ennemi commun, peut-être ne languiroient-ils pas aujourd'hui dans l'esclavage. Croyant affermir leur Gouvernement, ils en ont hâté la ruine.

Je crains que les *Corses* n'aient un pareil succès; mon pressentiment ne leur est pas avantageux: ils pourront changer de Maître, mais non pas de condition. Ils méritent un autre sort, j'en conviens; leur valeur & leur constance sont dignes d'un siècle moins efféminé; mais qui peut prévoir, si l'ennui & le dégoût de la guerre ne laisseront point à la fin leur patience,

98 ANTI-CONTRAT
ou si la fuite répondra aux commence-
mens ?

CHAPITRE V.

Des divers Systèmes de Législation.

SI l'on veut trouver les moyens de rendre une Société puissante & bien constituée ; les deux principaux sont la justice & la population. Car la liberté ou l'indépendance ne fauroit , eu égard à la nature humaine , faire le bonheur d'un Etat , comme je l'ai déjà insinué. Elle ne sert qu'à entretenir l'orgueil des Citoyens , qui est la source des divisions & des débats. La subordination , au contraire , mitigée & adoucie par les Loix , établit la concorde & l'union. Quant à l'égalité , outre qu'elle n'est praticable que parmi les Sauvages , elle ne serviroit qu'à faire des fainéans & des hommes sans liaison.

Pour la justice , elle est la base & le fondement de la tranquillité publique : observer les Loix , rendre à chacun ce qui lui est dû , punir les méchans , & blamer le vice , récompenser les bons & faire l'éloge de la vertu ; voilà le premier moyen d'affermir un Etat , en le mettant d'accord avec lui-même.

Ceci bien observé ; l'artisan jouira paisiblement du fruit de ses travaux , le riche conservera son bien sans opprimer l'indi-

gent , l'homme de Cour ne maltraitera point le Bourgeois , & le Magistrat respecté ne vendra point aux Plaideurs ce qu'il doit leur accorder gratuitement. Mettez à la place l'injustice , vous anéantissez l'ordre , vous révoltez les esprits , & divisez tous les membres de l'Etat.

Mais pour rendre la justice aisée , il faudroit anéantir cette multitude de Loix qui semblent se détruire & qui révoltent le bon sens ; ce cahos énorme , qui par son obscurité jette la confusion dans les affaires les plus simples & les plus claires ; ces sources intarissables de tracasseries & de chicanes , qui dépouillent les particuliers & enrichissent l'Homme de Robe. Le Barreau n'est plus qu'un labyrinthe inexplicable , & les Juges séduits par l'adresse des Ministres subalternes , ou s'abusant volontairement sur le droit , trouvent toujours de quoi justifier le crime aux dépens de la justice. On voit pour l'ordinaire le criminel absous & l'innocent condamné par la Loi. On sent assez que c'est par l'abus , & non par l'usage qu'en fait le Magistrat. Celui qui fit couvrir le Tribunal de la peau d'un Juge inique , trouveroit aujourd'hui à meubler tous ses apartemens de peaux humaines.

La population doit être mesurée suivant les besoins de l'Etat ; si la multitude est assez nombreuse pour consommer les productions des terres soigneusement culti-

vées , il est inutile de travailler à se donner une charge incommode par une population excessive ; mais cet inconvénient est le moins à craindre. On fait assez les moyens de purger un Etat quand il régorge de Citoyens.

Les Législateurs , qui ont voulu éviter l'incommodité d'une population excessive , ont donné dans une extrémité toute opposée & funeste à bien des Etats. Au lieu de mettre la fécondité en honneur , comme elle y étoit chez les anciens peuples & en particulier parmi les Hébreux ; peu s'en est fallu qu'ils n'en aient fait une abomination. Au moins ont-ils donné à son contraire le nom de vertu , & ont-ils attaché une espece de honte à la production de son semblable ! Egarement étrange de l'esprit humain !

Ce (*) qui perfectionne l'homme , ce qui enrichit la terre , ce qui glorifie la puissance du Créateur , doit-il avoir le titre de vice ou de corruption ; pendant que l'innocence & la vertu sont attachées à l'ex-

(*) Je suis bien éloigné de conseiller aux peuples l'imitation des maximes de *Diogènes* , qui ne rougissoit pas de planter un homme dans la place publique. J'aurois à combattre un préjugé trop affermi & qu'il n'est pas nécessaire de détruire. Mais je sais bien , que ce qui est permis dans le particulier , ne sauroit être un crime dans le public. Les plus viles semences se plantent ouvertement & au grand jour ; celle , qui est la plus précieuse , ne mérite-t-elle de paroître que dans l'obscurité ?

inction de la Nature , au dépérissement des Etats , à l'oubli du Créateur ; je dis plus , à l'oposition à ses Loix , & au mépris de sa volonté ? Le célibat est une peste qui répand son poison sur les parties les plus saines de la Société. Quand est-ce que les peuples ouvriront les yeux sur un mal si pernicieux , & aujourd'hui presque général , dans les Etats de l'*Europe*. Combien en est-il qui enfouissent dans le fumier la sémence la plus utile à l'Etat ? Est-ce par sagesse ? Ne vous y trompez pas ; c'est par libertinage , par nécessité , ou par hyocrisie.

Les premiers renouvelant les horreurs attribuées à *Sodome* , révoltent la nature & scandalisent l'humanité. J'ignore s'il est plus expédient d'extirper ces infamies par la rigueur des suplices , ou de renouveler un remede , qui a si-bien réussi au Royaume du *Pégu*. Je ne souffre pas volontiers ces violateurs de la Nature ; cependant , je ne souscris pas à un arrêt de mort quand on peut les ramener à la raison par des voies moins cruelles. (*)

(*) Quel Démon infernal a pu introduire parmi les hommes ce prodige de volupté ? Comment les graces d'*Hébé* ont-elles pu céder un Empire , qui leur est dû légitimement , aux faux attraits de *Ganimede* ? Que des *Jésuites* , & des Fanatiques cloîtrés donnent dans cet égarement de cœur , je n'en suis pas surpris , ils sont faits pour contrarier la Nature & pour opérer en dépit du bon sens. Mais ce qui me choque le plus ; c'est de voir , que des hommes nés pour le Monde , instruits

L'Apauvrissement d'un Etat vient encore des émigrations fréquentes qui se font : la plupart de nos *Européens* , conservant des conquêtes éloignées & peu nécessaires aux dépens d'un pays qui doit leur être infiniment plus précieux , transportent des Colonies , & fournissent aux Climats les plus reculés , des habitans , qui avec quelques richesses méprisables par elles-mêmes , y trouvent les maladies & la mort. Je consens à cette transplantation , puisqu'il y a des hommes assez foux pour y attacher leur bonheur , & que les autres sont pour la plupart des pestes de la Société ; mais ne pourroit-on pas peupler les *Indes* , ces branches éloignées de l'Etat , sans énerver la souche & lui ôter sa sève ? Quiconque me le contestera , n'a pas bien calculé avec lui-même , ou ne connoît pas tous les trésors de la Nature. Qu'on me donne seulement 50 personnes de l'un & l'autre sexe ; en dix ans je les ferai multiplier au double & dans vingt au quadruple ; ce seroit une réparation non équivoque. Comment parvenir à ce but ?

La multiplicité des femmes à un homme n'est pas ce qui sert le plus à la multiplication. Une jouissance tranquille , une

à l'école de la galanterie , aprivoisés avec le sexe , faits pour s'y attacher ; s'abrutissent dans une passion aussi sale , aussi grossière , qui les dépouille de tous sentimens d'honneur , de probité , & de Religion , soit naturelle , soit civile , soit révélée.

abondance continuelle produisent le dégoût. Les riches travaillent beaucoup & ne font rien ; les pauvres feroient beaucoup & travaillent peu. Donnez la pluralité des hommes à une femme, pourvu que vous observiez le *Ne quid nimis*, tout ira mieux & chacun fera satisfait. Ce système paroîtra singulier quoique naturel, & révoltera sans doute les observateurs scrupuleux des usages & des maximes communément reçus. Eh bien, ne changez rien aux Loix ; réformez seulement l'habitude. Donnez plus aux besoins & moins à la foiblesse, soyez amis du beau sexe, n'en soyez point idolâtres, cultivez-le sans choix s'il se peut, ou du moins prêtez-vous à la nécessité. La différence d'individu à individu est bien peu de chose. (*)

On se plaint que les hommes périssent dans l'enfance, & que de cent qui naissent le même jour, la moitié n'arrive pas à la fleur de l'âge ; n'en voit-on pas la raison ? Réformez la nourriture & le gouvernement ; vous les verrez passer à un âge avancé, sans infirmités, sans maladie. Les *Sauvages* qui mangent leurs viandes crues,

(*) Quand on veut faire produire un pays, autant qu'il peut produire ; on en doit cultiver toutes les terres, avoir égard aux saisons, & y jeter des semences convenables. Ce qui convient à l'agriculture, convient également à la population. Vous donc, qui désirez consolider & affermir un Etat par le nombre & la multiplicité des Citoyens, considérez, réfléchissez, ordonnez.

fans aprêt , fans irriter l'apétit par les fucs & les affaifonnemens inventés par la fenfualité ; ne font-ils pas plus fains & plus robustes que nos *Européens* ? Les bêtes féroces , que la fimple Nature entretient & nourrit , font-ils fujets aux maladies de nos animaux domeftiques. La fanté ne veut point de rafinemens ; plus on en cherche , plus on l'éloigne.

Un autre objet qui doit fixer l'attention d'une Société ou de ceux qui la voudroient former & constituer , c'est la Religion. Ce grand mobile agit fur tous les états & toutes les conditions. Il faut prendre garde , en cet établiffement , de choquer ouvertement les préjugés & les opinions de la multitude. Il faut avoir une miffion auffi extraordinaire & auffi authentique que celle du Légiflateur des *Chrétiens* , pour entreprendre de réformer ainfi les grands & les petits , les peuples & les Rois.

Un tel projet , malgré l'autorité & la vertu de celui qui le forme , ne fauroit avoir une exécution prompte , exempte de difficultés & d'embarras. Auffi Jéfus-Chrift nous annonce-t-il qu'il eft venu femer le feu & la guerre ; & non pas la paix & la tranquillité dans ce monde.

Après la Religion , viennent les Arts , dont le premier & le plus effentiel eft l'Agriculture. Si les anciens dreffoient des autels à ceux qui leur avoient enseigné cette fcience fi utile , fi néceffaire ; quelle re-

connoissance ne doit-on pas témoigner à ceux qui la cultivent avec tant de peines & de travaux ? Les *Romains* tiroient de la charrue leurs Consuls & leurs Dictateurs ; aujourd'hui , un petit-mâitre , un faquin revêtu de quelque connoissance superficielle , se croiroit deshonoré s'il eût tracé un fillon dans une plaine.

La négligence & le mépris de cet Art , produisent nécessairement une disette dans l'Etat ; ou si , malgré les terrains incultes , les habitans trouvent dans les productions de la terre de quoi subsister , c'est une preuve que la population est moins nombreuse qu'elle devroit l'être , & qu'il y a un vuide dans la Société , qui ne peut manquer de lui être préjudiciable. C'est ce qu'on peut remarquer en *Espagne*. Ce Royaume , qui en réunit un grand nombre & qui occupe un terrain spacieux , se trouve aujourd'hui un des plus foibles de l'*Europe* par le petit nombre de ses habitans. Par-tout vous y voyez des déserts & des terres négligées. L'orgueil & la paresse produisent ces vices , aussi-bien que le système de la population mal entendu. Quand un Etat est aussi peuplé qu'il peut l'être , les habitans sont obligés de s'adonner à l'agriculture pour ne pas être privés du nécessaire.

Le Commerce & la Marine marchent à la suite. Toutes sortes d'Arts peuvent être cultivés par-tout ; il ne s'agit que de

leur donner la subordination qui leur convient à proportion de leur utilité. Si vous donnez la préférence à ceux qui fomentent le luxe & la mollesse, vous découragez ceux qui fournissent à vos besoins & à votre utilité; vous altérez l'Etat. Quand donc, les colifichets, les mignatures, les amusemens frivoles, & les galanteries tiendront la place de l'agriculture, de la discipline militaire, du commerce, &c.; la communauté s'affoiblira de jour en jour, & telle qui autrefois étoit l'objet de l'admiration, du respect & de la terreur des Etrangers, ne fera plus que l'objet de leur mépris & le fruit de leurs conquêtes.

C H A P I T R E X I I .

De la division des Loix.

CE n'est pas sans raison que les Loix politiques tiennent le premier rang dans un Etat. Ce sont les chaînes de la Société. Tant qu'elles subsistent & demeurent étroitement unies, le corps politique se soutient & se conserve; si au contraire elles se relâchent & s'affoiblissent, la Société se détruit & se dissout.

D'un autre côté, si les Loix politiques sont sages & bien réglées, elles font le bonheur des membres & la terreur de l'ennemi; si elles sont mal constituées & dépourvues de prudence, tout est en dé-

fordre; le corps souffre & l'ennemi s'en applaudit.

Il s'ensuit donc que si ces Loix sont contraires à l'ordre, on ne sauroit trop tôt les réformer, puisqu'au lieu d'affermir la communauté, elles conspirent à sa ruine.

Si l'ordre subsiste par elles, le peuple est bien le maître de les changer, comme un homme est maître de se jeter dans la mer ou dans le feu : mais si vous demandez le droit & la raison, assurément il ne le peut & ne le doit pas ; & quiconque peut s'opposer à ce changement, est autorisé à le faire.

Quand par une frénésie religieuse, la *France* voulut changer de Maître & se donner un Roi, au préjudice de la Loi de succession, admise & confirmée depuis longtems ; par qui elle a reçu son plus grand éclat, & à qui elle est redevable de sa prospérité ; quand elle voulut exclure de son sein ses propres membres, par une diversité d'opinions peu intéressante à l'Etat ; le Roi de *Navarre* n'avoit-il pas raison, je ne dis pas de maintenir ses droits, mais de vouloir remettre dans son affiette, cet Etat chancelant ; & de réprimer, par la force des armes, les fureurs & les extravagances d'un peuple, qui couroit à sa perte ?

A l'égard du raport des membres entre eux, & avec le corps, je conviens, que les membres doivent être dans une parfait-

te dépendance du corps ; c'est ce qui constitue sa force , ses nerfs & son activité. Mais je ne conviens pas , que ces mêmes membres doivent être dans une parfaite indépendance les uns des autres. Ce principe répugne au précédent. Où il n'y a pas de subordination de membre à membre , comment en trouverez-vous de membre à corps ? A moins que vous ne les suposiez être des instrumens brutes & insensibles , ou qu'au contraire ils ne soient doués de toutes les perfections de la sagesse. Car , n'y ayant entr'eux aucune convenance de sentimens , aucun raport d'idées , aucun désir de complaisance & d'accession ; si vous ôtez encore la dépendance , comment est-ce que le corps pourra calmer l'agitation des membres , dans laquelle il sera lui-même emporté , par son identité avec eux ? Je n'ai rien à dire sur la troisieme sorte de relation , qui est de l'homme à la Loi.

Quant à la quatrieme , je dis qu'il est difficile de pouvoir conjecturer sûrement , quelles seront un jour les mœurs d'une Nation , si ce n'est que , tôt ou tard , elle passera dans les bras du luxe & de la mollesse. Quelques loix qu'on lui impose , on ne peut éviter cet inconvénient. Je veux bien , que le Climat influe en quelque chose sur les usages ; il seroit ridicule d'être couvert dans un pays chaud comme à son opposé : mais d'ailleurs , tous usages , tou-

tes coutumes peuvent se glisser dans tous pays. C'est le commerce des Nations qui les introduit de l'une à l'autre. Toutes celles qui ont commercé avec la *France*, & qui l'ont admirée dans le tems de sa prospérité & de son état, en ont imité jusqu'au luxe & la frivolité. La Religion y contribue de son côté, mais ce qui est d'un plus grand poids, c'est l'exemple des Chefs.

Regis ad exemplum, totus componitur Orbis.

Fin du second Livre.

ANTI-CONTRAT
S O C I A L.

LIVRE TROISIEME.

Du Gouvernement.

SI ce mot *Gouvernement* n'a pas encore été bien expliqué, peut-on se flatter d'en trouver ici le sens précis & seul véritable? C'est ce que nous verrons: Dieu nous aide dans une pareille découverte.

CHAPITRE I.

Du Gouvernement en général.

J'AI lu ce Chapitre avec toute l'attention qu'il mérite. J'en ai pesé tous les termes: l'Auteur jugera si je l'ai bien compris.

Je dis premièrement que toute action libre n'a point deux causes, mais un seul & même principe, qui, *métaphysiquement*, peut être considéré sous différens rapports; mais qui, *physiquement*, est le même. J'admets l'exemple cité dans le Contrat Social.

Quand je marche, il faut distinguer deux

actes. Le premier libre, si vous voulez, mais le second absolument nécessaire. *Je veux*, voilà le premier acte, qui n'est qu'une simple modification de l'ame. *Je suis en mouvement*, voilà le second acte, qui n'a d'autre principe que la Puissance motrice, ou les ressorts cachés du corps humain. Loin que cet acte puisse être appelé libre, il n'est volontaire que par accident. Car, ne peut-il pas arriver que l'on fasse mouvoir mes jambes malgré moi, ou que le dérangement des organes produise lui-même cet effet? Eclaircissons ceci par un autre exemple.

Quand un Automate est en mouvement, par une disposition qu'il a reçue de l'industrie d'un Artiste; dira-t-on que ce mouvement soit libre, parce qu'il dépend de la volonté de l'Artiste? Non sans doute: car si les ressorts viennent à se détraquer, l'Artiste a beau vouloir, rien ne remuera. Il en est de même des actions de l'homme. Tant que les organes, qui sont les ressorts de la Machine, sont bien disposés, la volonté n'a qu'à commander, l'Automate est en jeu; mais lorsque les organes viennent à s'affoiblir, ou à perdre leur ressort, la volonté a beau commander, la Machine restera. L'action de la Puissance motrice ne sauroit donc être appelée libre, si ce n'est d'une manière impropre & éloignée.

Il s'ensuit de là que le corps politique

ne peut être raisonnablement comparé à l'homme dans ses opérations. Car, si la volonté générale ordonne librement, il est également libre au Peuple de lui obéir; à moins que vous n'enchaîniez les volontés individuelles dans la volonté générale; mais nous en avons assez démontré l'impossibilité, & chacun est capable de la sentir, puisque *Rousseau* lui-même ne fait aucune difficulté de l'admettre.

Je veux bien supposer d'abord, que la *puissance législative* vienne du Peuple; mais elle ne lui convient nullement, étant trop différent de lui-même pour s'unir dans un objet aussi important. Quant à la *puissance exécutive* (*) elle lui appartient sans difficulté; car s'il n'est ni assez prudent, ni assez éclairé pour se conduire, au moins l'est-il assez pour être conduit.

En second lieu, il est faux de dire que les actes particuliers de la *puissance exécutive* ne soient pas du ressort de la loi; car, s'ils y sont conformes, n'en sont-ils pas l'exécution; & s'ils y sont opposés, n'est-ce pas elle qui les juge & les condamne?

(*) La *puissance exécutive* doit être celle, qui exécute les actes de la volonté générale; or cette exécution appartient au Peuple & non pas au gouvernement, qui, à proprement parler, est le promulgateur & le conservateur des loix, & non pas leur exécuter. Si donc nous différons ici *Rousseau* & moi, dans la manière de concevoir & d'expliquer la *puissance exécutive*, c'est la faute de la raison, & non pas la mienne. La puissance coactive, impulsive, délibérative, communicative, législative même, est celle du Gouvernement.

D'un autre côté, en suivant les principes de l'Auteur, le trouverons-nous d'accord avec lui-même ? *Toute action libre*, nous dit-il, *a deux causes : ces deux causes, dans le corps politique, sont la puissance législative & l'exécutive.* Elles influent donc toutes deux sur les actes particuliers, qui partent immédiatement de la dernière : or si la *puissance législative* influe sur ces actes, comment peut-on dire qu'ils ne sont pas du ressort de la loi ? Est-ce un défaut de conception de ma part ? est-ce négligence ou inconfidération ?

Troisièmement, je conviens que le Souverain a besoin d'un agent propre à se communiquer au Peuple, & qui fasse dans l'Etat ce que fait dans l'homme l'union de l'ame & du corps. Je veux bien aussi, que cet agent si nécessaire soit le Gouvernement : nous ne différons que dans la manière de le définir. Le Gouvernement, dans sa signification la plus simple, n'est autre chose qu'une *manière d'être*, attachée au corps politique, dont elle est distinguée comme l'accident de la substance ; ce n'est autre chose que le *modus administrandi*.

Comme nous ne sommes pas d'accord *Rousseau* & moi sur les principes, on ne doit pas être surpris de nous trouver différens dans les conséquences. Je veux bien personnifier le Gouvernement, mais il ne fera point un corps intermédiaire entre les Sujets & le Souverain ; ce sera le corps

des Administrateurs de l'Etat, dont le Souverain est le Chef. Le Gouvernement, en ce sens, ne seroit donc point distingué du Souverain, si ce n'est qu'il lui suppose des membres inférieurs & subordonnés, qu'on peut regarder comme ses Co-Opérateurs & ses Co-Adjuteurs à l'administration du corps politique. Je veux bien encore prendre le Gouvernement pour un Corps intermédiaire, je suis homme d'accommodement; mais ce ne sera ni le Prince, ni le Magistrat, chargé de l'administration; ce sera le corps des loix, & je crois pouvoir un moment me servir de cette adoption; ce qui n'empêchera point, que dans la suite, je n'entende par le mot Gouvernement, tantôt la maniere dont l'Etat est gouverné, tantôt les membres qui le gouvernent.

N'apelle-t-on pas Gouvernement d'une famille, d'un collège, d'une communauté la conduite extérieure, les réglemens ou statuts qu'on y doit observer? Ce n'est donc pas sans raison que j'identifie les Loix & le Gouvernement. Les défauts du Gouvernement, dit *Barbeyrac*, viennent de ce que les loix ou les coutumes sont vicieuses. Un bon Gouvernement seroit donc celui qui seroit composé de loix judiciaires & équitables. Disons donc que les loix sont la partie essentielle & la cause formelle du Gouvernement réalisé. Il est facile de concevoir à présent que

le Souverain se communique à ses sujets par le Gouvernement. Car les loix publiées & manifestées dans tout l'Etat, ne font-elles pas connoître sa volonté? Ainsi, quoiqu'il ne puisse être vu & entendu partout, il ne se communique pas moins à tous les membres d'une manière sensible par un agent intelligible & universel.

Le Souverain (*), en cette qualité, supérieur aux loix auxquelles il donne la force & l'existence, y doit être soumis comme Magistrat & comme particulier, quoi qu'en dise *Barbeyrac*. Lui, qui d'ailleurs juge le Despotisme avec une sévérité outrée, n'autorise-t-il pas en cela le Despote impérieux, qui ne connoît d'autre loi que ses caprices? Pour moi je dis que quand les loix ne sont pas respectées d'un Souverain, ce n'est point une Monarchie ni un Despotisme simplement dit, c'est une tyrannie. C'est pourquoi quand la volonté du Souverain porte un caractère évident d'injustice & de dépravation, les sujets ne sont point obligés de l'exécuter : ce n'est point une loi, c'est

(*) On peut remarquer, que si je me sers du terme de *Souverain*, ce n'est que pour m'accommoder, au langage ordinaire. Si je voulois prendre ce mot dans toute son énergie, je ne reconnoitrois point ici bas de Souverain. Par ce mot, on doit entendre, un Maître absolu, invincible, indépendant. Cet Etre est unique & n'existe point dans ce bas univers. L'expression de *Souverain* est donc abusive. Elle convient mal à de foibles mortels.

un caprice. Le Contrat Social n'est pas anéanti pour cela, il perd sa force en cette partie.

C'est dans le Magistrat que le Gouvernement trouve son *moi* particulier, cette sensibilité commune aux membres, cette force, cette volonté propre, qui tend à sa conservation, parce que le Magistrat est le dépositaire des loix, chargé de veiller à leur exécution. Les assemblées, les conseils, les délibérations publiques, sont d'une grande utilité lorsqu'elles sont composées de gens raisonnables & d'expérience. Plusieurs yeux voient mieux qu'un seul, du moins quant à la quantité des objets. Car l'expérience nous démontre le contraire, lorsqu'il s'agit de la justesse & de la précision sur un point.

On prend souvent pour vice du Gouvernement ce qui n'est qu'un vice des personnes, & il faut prendre garde qu'en voulant le réformer on n'introduise plus de difformité. Si vous apercevez dans le corps politique quelque dépérissement, attribué à la dépravation du Gouvernement, cherchez d'abord à réformer ceux que vous en avez faits dépositaires & ministres; ceci étant bien exécuté, si le corps politique souffre encore, vous pouvez alors accuser le Gouvernement, & travailler à son amélioration. Mais il est bien rare que le peuple soit maltraité quand les Magistrats font leur devoir.

Suposé que dans les Monarchies on revere sur le Trône un Souverain capricieux ou imbécille, qui livre ses Sujets en proie à l'ambition ou à l'avarice de ses Ministres, qui se plonge dans le sang innocent, qui inflige les châtimens plutôt par vengeance que par justice, qui charge son peuple d'impôts pour fournir à son faste & à ses débauches, qui peu inquiet des événemens, abandonne, pour ainsi dire au hasard, les soins d'une guerre fâcheuse & meurtrière, qui permette aux Magistrats subalternes d'accorder le gain des procès à la faveur ou à la puissance, qui enfin ne cherche qu'à affoiblir son peuple, suivant les maximes odieuses de *Machiavel* pour le dompter plus sûrement; on criera à la *tirannie*, on publiera que le Gouvernement est mauvais, détestable, & qu'il doit être réformé. On se trompe, c'est à l'homme qu'il faut s'adresser.

Si dans les Aristocraties on élève à la Magistrature des gens pervers & ignorans par brigues, par cabales, par argent; si les Grands traitent le peuple en esclaves & s'enrichissent de ses dépouilles, on ne manquera pas de dire que c'est une *Oligarchie*, de même que l'on appelleroit *Ochlocratie* le Gouvernement Démocratique, où l'envie & l'ignorance persécuteroient le mérite & la vertu. Seroit-ce des défauts de Gouvernement? Point du tout;

ce font des abus que le Gouvernement défend, mais qu'il ne fauroit réprimer, parce que la voix du méchant est la plus forte & la *dominante*.

CHAPITRE II.

Du Principe qui constitue les différentes formes du Gouvernement.

LEs différentes formes de Gouvernement résultent de la différence des loix qui le constituent. Cependant toute loi particuliere ne change pas l'espece du Gouvernement : c'est la loi primitive, c'est le lien fondamental de la Société, qui fait l'essence ou l'attribut spécifique du Gouvernement.

Que d'un côté la loi ordonne la pluralité des femmes, de l'autre l'unité; qu'ici on élise les Sujets pour la guerre, là qu'on les tire au fort; c'est bien une différence intrinsèque de Gouvernement, mais elle n'attaque que les parties intégrantes & non les essentielles; c'est un corps semblable, mais dont quelques membres ont différente configuration. Si d'un côté les loix abondent, & sont dans la confusion, pendant que de l'autre elles sont simples, claires & en petit nombre; cette diversité ne tombe point encore sur la masse ni sur l'essence; la différence est comme celle du Géant à l'homme ordinaire.

re, l'un est plus grand, l'autre plus petit.

Si au contraire vous posez pour fondement du Contrat Social l'unité de Chef d'un côté, & de l'autre la pluralité ; si vous décidez que ce Chef doit agir de concert avec certains Ministres, arbitres & directeurs de ses volontés, ou qu'il ne doit consulter que lui-même, alors vous attaquez l'essence du Gouvernement, vous en diversifiez l'espece. Ainsi le Gouvernement *Turc*, celui de *France* & d'*Angleterre*, quoique semblables en ce qu'ils n'admettent qu'un Chef suprême, sont cependant trois Gouvernemens différens. Dans le premier le Souverain décide, dans le second il consulte, dans le troisieme il propose : l'un commande & veut être obéi sans réplique, l'autre permet qu'on examine, le dernier attend qu'on décide. Ainsi vous trouvez dans ce triple Etat le Gouvernement despotique, le monarchique & le mixte. Si à un Chef vous en substituez plusieurs ; si à plusieurs vous substituez les notables du peuple ou les Chefs de famille, vous changez la Monarchie en Aristocratie, & ensuite l'Aristocratie en Démocratie.

Ceci posé, je dis que la force & la vigueur du Gouvernement dépend des Magistrats auxquels il est confié. Car les loix n'ayant par elles-mêmes aucune puissance impulsive ou coactive, il faut leur pro-

curer des bras & des forces étrangères pour en maintenir l'exécution. Distinguons, si vous voulez, dans le Magistrat supérieur, trois volontés différentes : celle de l'individu, qui cherche ce qui lui est agréable & avantageux, sans égard au bien-être de la Société; celle du Magistrat, qui préside à l'exécution des loix, qui inflige les châtimens aux prévaricateurs, & rend aux particuliers ce qui leur est propre & dû légitimement; celle du Souverain, qui ne vise qu'au bien public, abstraction faite de tout intérêt particulier : cette distinction favorise mon dessein. Car puisque vous mettez ces différentes volontés en balance l'une avec l'autre, je dis que plus la volonté générale trouvera de volontés particulières en opposition, plus elle aura de peine à s'ouvrir un passage & à forcer l'équilibre; que dis-je, elle doit être ensévelie & comme abymée sous une multitude de volontés individuelles.

Si, au contraire, vous ne lui opposez qu'une seule volonté particulière, n'est-elle pas en état de lui faire équilibre, & pour peu que la vertu, l'honneur & la gloire se mettent de la partie, ne terrassera-t-elle pas son ennemi, avec d'autant plus de facilité, qu'il trouvera son honneur dans sa défaite? Ainsi, la volonté générale, déposée entre les mains d'un particulier, souffre beaucoup moins de con-
tra-

traditions , que si vous la remettez à la discrétion de plusieurs. C'est ce que je prétens ; & le Contrat Social n'est pas éloigné de le dire , quoiqu'il semble prouver le contraire. Car , le plus actif des Gouvernemens , étant celui d'un seul , ne s'enfuit-il pas qu'il est aussi le meilleur , s'il est vrai , que la bonté du Gouvernement consiste dans son activité ? C'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. La bonté du Gouvernement , comme nous l'avons assez insinué , dépend de l'exécution des loix ; or les loix doivent s'exécuter avec d'autant plus de facilité , que ceux qui sont chargés d'y veiller , sont plus actifs & plus formidables dans le commandement. Voilà ce qui se trouve dans la Monarchie. Concluez donc , &c.

Nous avons vu ci-dessus que l'acte , par lequel un peuple se soumet à un ou plusieurs Chefs , est vraiment un contrat , qui n'impose pas de moindres obligations au Chef qu'aux Sujets. Si l'on donne atteinte à ces obligations d'une manière évidente , & si elles se trouvent méprisées d'un côté ; l'autre est en droit de rompre également (*). Si le Chef ne fait pas l'of-

(*) Cette vérité se fait sentir tous les jours par l'expérience. Les Peuples sont si persuadés , qu'ils peuvent se dispenser d'obéir au Despote injuste & capricieux , qu'ils rompent le joug sans difficulté & sans scrupule. On a beau leur prêcher la morale opposée , Dame Nature se fait entendre & prend le dessus. On tolère pendant quelque tems , on fléchit sous la Tirannie ;

ficé de Chef, pourquoi le Sujet rempliroit-il les devoirs de Sujet? Ce n'est donc pas une simple commission, mais une charge proprement dite, que la dignité de Souverain, déposée entre les mains des particuliers. Ce n'est point dans le Gouvernement, que se trouvent les forces intermédiaires de l'Etat, c'est dans les Supôts ou Ministres de la volonté générale. Si vous voulez représenter Géométriquement les rapports d'un corps politique, mettez, pour extrêmes d'une proportion continue, les Sujets d'un côté & le Gouvernement de l'autre; les Ministres ou Supôts seront la moyenne proportionnelle.

Je veux dire que, plus le Peuple ou les Sujets seront nombreux, plus les loix qui forment le Gouvernement seront multipliées; plus le Magistrat doit avoir de forces & d'agens pour en opérer ou maintenir l'exécution, & ainsi à *contrario*. Multipliez donc la somme des loix par la somme des Citoyens; du produit de cette multiplication tirez la racine quarrée, vous aurez la somme des forces du Magistrat ou des Supôts du Gouvernement. Ainsi, suposant un Etat composé de 80000 hommes, & dirigé par une somme de 200 Loix; vous aurez pour produit en multipliant l'un par l'autre 16000000; tirez-en

mais, bientôt après, la patience se change en fureur, on souhaite le bon soir au Tiran, & on ferme sa pource.

la racine quarrée ; vous trouverez 4000. pour le corps des Ministres du Souverain, ou des membres nécessaires au bon ordre du Gouvernement. Mais, comme ajoute fort bien notre Auteur, la précision Géométrique n'est pas d'une nécessité absolue, on ne doit cependant pas trop s'en écarter en cette occasion.

De tout ceci, on peut conclure ; *premierement*. Que le désordre du corps politique ne vient pas de ce que le Souverain veut gouverner, puisque c'est une fonction qui lui est propre ; mais au contraire de ce qu'il ne gouverne pas, ou de ce qu'il gouverne mal, préférant son inclination & ses plaisirs, aux embarras & aux soins, attachés à sa dignité. *Secondement*. Que, si le corps des Ministres est trop foible ou trop abondant, il en résulte nécessairement un désavantage pour l'Etat ; car d'un côté le petit nombre ne sauroit pourvoir à tout, dans un grand Etat ; soit pour annoncer la justice aux Citoyens, soit pour maintenir l'ordre & la police, soit enfin pour réprimer les vices & les scandales des méchans, qui insulteroient impunément à des Magistrats foibles & impuissans. D'un autre côté, si le Magistrat abonde, le corps du Peuple est trop chargé ; les Juges deviennent autant de petits Tyrans, qui, pour s'enrichir, dépouillent le pauvre & tourmentent le riche. *Troisièmement*. Que le Gouvernement & le Magistrat doi-

vent être de concert. Autrement, les Loix étant violées, le Peuple souffre, murmure, éclate, se souleve, & l'Etat tombe dans l'Anarchie ou dans la Servitude.

Quatrièmement. Qu'il peut se trouver plus d'un Gouvernement bon pour un Etat, parce que les différentes loix qui le constituent, peuvent convenir également à plusieurs. Ceux qui ont passé par ces épreuves, confirment ce sentiment; on les a vu fleurir sous les Rois, autant que sous un Sénat.

Cinquièmement. Que plus un Etat s'agrandit, plus le Souverain a de puissance, & plus les Sujets conservent de droits & de liberté, n'étant obligés de sacrifier à l'Etat, que ce qui est nécessaire à sa défense & à sa conservation, chacun avec proportion ou égalité.

Sixièmement. Que, dans un grand Etat, si les dépositaires du Gouvernement ont plus de tentations & de moyens d'abuser de leur pouvoir; plus aussi le peuple a de forces pour réprimer leur audace & d'occasions pour arrêter le cours de leurs injustices.

Septièmement. Que la grandeur d'un Etat n'exige pas plutôt un Gouvernement qu'un autre; que, si l'on doit en cela observer quelque précaution, c'est de confier un petit Etat à un Roi.

Rome naissante s'est agrandie sous les Rois; devenue fameuse, elle a péri sous le même Gouvernement. La *Prusse* nous présente un second *Numa* & une nouvelle *Rome*. La *Hollande* ne se fût pas tant

fortifiée, si elle n'eût confié la disposition de ses Armées à l'administration d'un seul. Ce n'est pas sous un point de vue Géométrique, qu'il faut envisager le corps politique, mais sous les yeux de l'expérience; c'est elle qui apprend au Médecin, l'art de prévenir les maladies & de les chasser par les remèdes.

Le Gouvernement n'est donc distingué du corps politique, que comme l'effet est distingué de sa cause. C'est un corps moral, actif dans ses membres, passif dans sa forme. Parlons plus clairement; c'est la volonté même du Souverain, en rapport à la docilité des Sujets & à la vigilance des différens tribunaux chargés de son exécution. Ce n'est point l'unité entre la série des fractions & celle des nombres; c'est le premier d'entre les nombres, engendré par l'unité; examinez, fondez, comprenez. L'Etat n'existe pas plus par lui-même que le Gouvernement. L'un & l'autre ne vivent & n'agissent que dans leurs Supôts. Otez les Magistrats, le Gouvernement est sans force & sans pouvoir. Retranchez les Citoyens, l'Etat est mort & ne subsiste plus.

CHAPITRE III.

Division des Gouvernemens.

ROUSSEAU n'avoit pas tort de donner dans le livre précédent, le nom général de République à toutes sortes de Gouvernemens. En suivant son systême sur la Souveraineté du Peuple, l'inaliénation & l'indivisibilité de cette Souveraineté, il est clair, que tout Gouvernement est populaire ou républicain, puisque ces deux mots sont synonymes. La raison est, que la spécification du Gouvernement doit être prise de celui qui en est le Chef; & suivant nos principes, ce Chef, c'est le Souverain. Il a donc tort de diviser aujourd'hui les Gouvernemens, & de les distinguer en Monarchies, Aristocraties & Démocraties. Tout est Démocratie dans son principe.

Nous avons vu ci-devant, que l'on distingue trois Gouvernemens principaux, le Monarchique, l'Aristocratique & le Démocratique: mais, si nous voulions apprécier ici tous les Gouvernemens possibles, tant mixtes qu'irréguliers, nous donnerions dans un labyrinthe inexplicable. Si, même, vous examinez de près la forme de tous les Gouvernemens existans, à peine en trouverez-vous un, qui ne soit mixte ou irrégulier. L'exemple le plus parfait d'une

Monarchie pure & simple , étoit la Dictature dans *Rome*. Un seul homme dispo-
 soit de tout ; sa volonté étoit souveraine ,
 absolue ; personne n'en fondoit le princi-
 pe ni l'objet. La confiance en ses talens
 étoit universelle & sans bornes , parce
 qu'on n'ignoroit pas l'excellence du génie
 de l'homme public , & qu'on favoit bien
 le danger auquel il s'exposeroit , en abu-
 fant de son autorité. Les autres Monar-
 chies , tant passées que présentes , souffrent
 des restrictions de puissance , soit de la
 part des ministres de la Religion , soit
 par un Sénat , arbitre des volontés du Sou-
 verain , ou par des assemblées du Peuple ,
 représentatives de la volonté générale.

Ainsi la *Russie* eut autrefois ses Pariar-
 ches , & les États Catholiques reconnu-
 rent , pour Juges de leurs Souverains , les
 Evêques de *Rome*. Il est peu de Royaumes
 qui n'aient un Sénat pour examiner les vo-
 lontés du Roi , auxquelles il donne la ver-
 tu de lier & obliger les Sujets. Le Monar-
 que passe outre quelquefois , pour ne pas
 dire le plus souvent ; mais alors il va con-
 tre les règles.

On a vu à *Rome* plusieurs Empereurs
 régnans ensemble , même de concert &
 dans une étroite union ; sans pouvoir dire
 que le Gouvernement fût tombé dans l'A-
 ristocratie. Dira-t-on cependant que la
 Monarchie subsistât pour lors dans sa pu-
 reté ? Quant à ceux qui vouloient gouver-

ner *Rome* malgré elle-même, qu'on a vus multipliés jusqu'au nombre de trente, appelés les trente Tyrans, on ne fauroit dire qu'ils aient conservé le Gouvernement dans sa premiere forme. Le corps politique étoit dissous & *Rome* tombée dans l'Anarchie.

Les Républiques nous offrent les mêmes variétés. L'ancienne *Achaïe* autrefois ; de nos jours la *Suisse* & la *Hollande* ont réuni plusieurs Gouvernemens particuliers sous un Gouvernement général. Les différentes Provinces suivent leurs coutumes, leurs loix particulieres ; elles sont indépendantes l'une de l'autre : elles agissent seulement de concert & par subordination à un Chef suprême & général, lorsqu'il s'agit de la conservation & de la défense réciproque des Provinces.

Combien d'Etats, combien de Royaumes réunis sous la domination d'un seul, par convention ou par droit héréditaire ; par donation ou par conquête ? Si chacun répétoit ses anciens privilèges, son indépendance primitive, à quelles divisions cruelles un Etat ne seroit-il pas exposé ? Les petits Gouvernemens ne sont plus de mode, si ce n'est chez les *Sauvages*. Les Souverains croient toujours avoir trop peu de Citoyens à gouverner ; & les Sujets ne se trouvent bien, que lorsqu'ils sont en grand nombre.

On peut donc juger que les trois Gouvernemens primitifs se subdivisent en une

infinité d'autres ; à peine trouverez-vous , dans tous les Etats du Monde , deux Gouvernemens qui se ressemblent. Ils peuvent se confondre dans certains points , dans d'autres ils sont différens. En considérant ceux de l'Europe , qui pour nous sont le point de vue le plus fixe ; on peut remarquer que la *France* , l'*Angleterre* , l'*Espagne* , la *Hongrie* , &c. quoique Monarchiques , ont cependant un Gouvernement dissemblable & tout à fait distingué.

C H A P I T R E I V.

De la Démocratie.

IL ne s'agit pas tant de savoir diviser les Gouvernemens , que de les apprécier sagement & de juger quel doit être le meilleur. Il y a long-tems que la matiere est mise en délibération. Bien des Mortels aussi peu raisonnables que nous , ont pris la liberté d'en raisonner & de vouloir décider la question ; pourquoi ne jouirions-nous pas du même privilège ? Participons-nous moins au Conseil suprême & universel de la Sphere terrestre que tant d'autres esprits fortunés & périodiques , à qui l'on bat des mains d'un côté , tandis qu'on les sifle de l'autre. Je me sens en disposition de courir les mêmes risques ; mêlons-nous donc au grand nombre des politiques & étalons ici nos idées avec toute la pom-

pe & la dignité dont nous sommes capables.

On doit pressentir ce que j'ai à dire de la Démocratie , par la maniere dont je me suis expliqué ci-dessus. Si les hommes étoient sages , vertueux & sur-tout désintéressés ; la Démocratie pourroit être le meilleur des Gouvernemens. Les biens seroient communs , les Citoyens égaux , & les loix en sureté : mais si-tôt que la propriété regne parmi une Multitude , dès que l'intérêt particulier tient la premiere place chez les membres d'une Société ; la Démocratie ne sauroit long-tems conserver ses droits , ni maintenir le bon ordre.

Tant que les hommes , vivant en commun des fruits de la terre , ou du butin acquis à la chasse , ont conservé les usages , aujourd'hui relégués au fond de l'Amérique , ou dans quelques déserts inaccessibles ; tant que , jouissant paisiblement de ce que leur offroit la Providence , ils ne chercherent point à s'agrandir aux dépens de leurs semblables ; qu'ils ont ignoré le prix faux & séducteur de l'or , de l'argent & des pierreries ; qu'ils ont négligé la parure dans les vêtemens , le luxe dans les édifices , la mollesse dans la situation , la pompe dans les cérémonies ; il n'étoit pas difficile de conserver parmi eux la fidélité , la paix & l'union. Contens de peu , accoutumés au seul nécessaire , ils ne pénétoient point dans un avenir obscur & bornoient leurs soins au présent. Ce qui

étoit vraiment utile à la conservation de l'individu , pouvoit seuil être l'objet de leurs débats , & de leurs divisions ; & comme il est assez rare que l'homme sobre & nourri sans délicatesse ne trouve pas sur la terre dequoi fournir aux besoins de la vie animale ; la concorde ne devoit être troublée que rarement. Cet heureux tems n'est plus ; ce siecle d'or , connu seulement chez les Poètes , & parmi les Panégyristes de la vie sauvage , a fait place au siecle de fer. On le regrette inutilement ; si l'on donne de l'encens à pleines mains à ceux qui ont fait cette substitution , il faut croire qu'on est bien éloigné de la réprover & de l'abolir.

Depuis donc que le partage des terres étant fait , on s'est servi du terme de propriété ; depuis que l'or est devenu l'Idole des mortels insensés , qui préfèrent les sources de ce métal stérile , aux campagnes les plus belles & les plus fécondes ; & que le plus heureux ou le plus subtil , fondé sur ce desordre , a su profiter de la simplicité ou du malheur d'un autre , pour envahir ses biens & se les approprier ; l'intérêt fordide , l'avarice insatiable ont pris la place de la modération & du désintéressement : il n'est plus d'innocence , plus d'union , plus d'amitié sincère parmi les mortels. D'abord il a fallu des Juges pour établir le droit & l'équité. Mais , à présent que la corruption est plus grande & pres-

que générale , comment trouver la justice parmi les Juges même ? Par-tout , la volonté particuliere prévient la volonté générale ; & nous devons regarder comme des prodiges , ceux qui semblables aux *Codrus* & aux *Décus* , s'immolent généreusement au bien public , ou lui sacrifient leur propre utilité. Dans cette révolution universelle , la Démocratie est-elle de saison ? Est-il raisonnable de confier le bien public à une multitude qui ne le connoît pas ?

Les gens éclairés , qui se piquent de sentimens d'honneur , sont souvent séduits par les grandeurs ou les richesses. Ne doit-on pas craindre davantage de ces hommes d'une condition obscure , qui ne trouvent rien d'infame quand il s'agit de s'enrichir ? La Patrie seroit-elle en sûreté en de pareilles mains ; & s'ils ne la vendoient pas , seroit-ce faute d'envie ou d'occasions ? Un Tourbier , par exemple , un Bucheron & gens de pareille étoffe , penseroient-ils sagement sur le bien public : & , supposé que la Nature les eût assez favorisés , pour ne pas leur refuser quelqu'ombre d'intelligence , l'envie de dominer & de s'accroître , ne pervertiroit-elle pas cette heureuse semence ? Joignez-y le défaut d'unanimité dans les suffrages , la confusion des suffragans , la lenteur des expéditions ; vous trouverez que ce Gouvernement est sujet à bien des crises ; sans y trouver d'autre avantage , qu'une espece d'indépendance

tumultueuse , plus dangereuse pour le Peuple même que la subordination.

Je dis donc que la Démocratie n'est pas faite aujourd'hui pour les *Européens* , encore moins pour les *Asiatiques* qui l'emportent pour le luxe & la mollesse ; les *Indiens* n'en tireroient gueres plus de fruit. Si rien n'est plus funeste pour les affaires publiques , que l'influence des intérêts particuliers ; on peut dire que rien n'est plus à craindre que les assemblées nombreuses ; puisque les intérêts privés s'y multiplient à proportion des assistans. Il n'est pas naturel que , de plusieurs Tribunaux chargés des soins du Gouvernement, les moins nombreux acquierent tôt ou tard la plus grande autorité. Mon sentiment combat directement cette opinion. Car , dans la nature des choses , la force majeure attire la moindre ou l'absorbe entièrement. Une grosse nuée entraîne avec soi les nuages qui l'entourent ; un gros tourbillon se rend maître des petits , & les emporte dans son mouvement. Ainsi , les Tribunaux les plus nombreux , étant par leur nature plus puissans que les autres , doivent se concilier tôt ou tard la plus grande autorité. La multitude & l'importance des affaires qui y sont portées , ne doivent-elles pas y contribuer ? Je suis Prophète , & *Rousseau* retombe malgré lui dans mon opinion. Il convient que la Démocratie exige une grande simplicité de mœurs , peu ou point

de luxe, encore moins de mollesse ; il ajoute que la vertu en doit être le principe, & que sans cela les conditions du Contrat républicain ne sauroient subsister. N'est-ce pas ce que j'ai dit au commencement de ce Chapitre, & ce que j'ai toujours insinué dès les préliminaires de ce Livre ?

Nous devons considérer les hommes tels qu'ils sont & non tels qu'ils doivent être. Que *Rousseau* commence par réformer les usages du monde, ses habitudes, ses mœurs, ses inclinations ; je m'unirai avec lui pour l'établissement d'une *Démocratie universelle*. Mais s'il laisse les choses dans leur position actuelle, qu'il préfère avec moi l'Etat monarchique au républicain ; & qu'après nous être livrés les plus rudes combats, nous puissions nous donner la main en signe de concorde, & nous envoyer réciproquement le baiser de paix, si connu chez les premiers Chrétiens, si ignoré parmi nous, comme marques de notre intelligence. Peut-être n'est-il pas tems encore de chanter victoire ; la tempête naît souvent du sein de la bonace, & le jour le plus serein voit éclore la foudre & les orages. Je dis bien ; examinons la suite & mettons-nous sur la défensive.

Un vertueux Palatin disoit, dans la diete de Pologne, qu'il préféreroit une liberté dangereuse à une servitude tranquille. Rousseau lui aplaudit ; combien de gens le contredissent, & moi des premiers ? Si les Paysans

de *Pologne* avoient les mêmes vues sur la liberté, que deviendroient les Nobles ? Je ne fais si la Roture inspire d'autres sentimens que la Noblesse ; pour moi qui jouis des titres de la première condition, j'aimerois beaucoup mieux une servitude tranquille, qu'une liberté inquiète & malheureuse. Je préfère la dépendance d'un *Musulman* joyeux & en paix, à cette ancienne liberté des *Romains*, agités par les dissensions de *Marius* & de *Sylla*.

L'Auteur prétend que les Dieux seuls pourroient jouir constamment des prérogatives du Contrat Social qu'il établit ; pour moi je l'abandonne aux Dieux à venir, car ceux de l'antiquité n'étoient ni assez vertueux ni assez sages pour en être dignes.

C H A P I T R E V.

De l'Aristocratie.

DU principe posé ci-dessus il résulte que le Gouvernement aristocratique exige moins de perfection parmi les hommes que le démocratique ; ici la perfection doit seulement remonter au petit nombre. Oui, dans tout Etat si le Souverain est parfait le Gouvernement est bon, & la Société se trouve préservée des maux cruels qui la déchirent ordinairement. S'il ne remédie pas à tous les inconvéniens,

du moins en retranche-t-il le plus grand nombre & les plus considérables.

Personne ne doute que dans les premières Sociétés l'honneur & la dignité étoient le partage des vieillards. Leur expérience & l'assujettissement des passions dans un corps mûri par les années, méritoient bien cette préférence. Ce Gouvernement étoit très-sage & pouvoit être très-solide. Si la vieillesse manque de ce feu, de cette activité, naturelle à un jeune homme, il l'emporte du côté du jugement & de la réflexion. L'activité du Souverain doit consister dans l'esprit plus que dans le corps. Le jeune homme se décide promptement, mais sa vivacité dégénère en précipitation : l'expérience ne lui a point appris à considérer une affaire dans toutes ses faces. Cet avantage est réservé au vieillard. Ce n'est pas qu'on ne trouve des vieillards téméraires, & des jeunes gens modérés, prudents, vertueux; mais au moins devroit-on les choisir, quand il s'agit du Gouvernement d'un Etat. Tout au contraire, la fortune, le nom ou la faveur donnent l'autorité. Jugez de ce que l'on en peut attendre lorsque de pareilles mains la distribuent.

Toutes les passions siègent sur les tribunaux : la mollesse & le libertinage y tiennent les premières places; une belle décide des affaires les plus importantes;

l'argent y emporte les suffrages. Comment le désordre ne banniroit-il pas le maintien des loix ? Comment la justice pourroit-elle triompher de l'iniquité ? Peuples, qui voulez l'Aristocratie, choisissez donc vos Magistrats ; donnez-vous des Maîtres dignes de commander. Mais êtes-vous en état de vous les choisir ? Je ne puis me le persuader : que faire donc ? allez voir s'ils viennent, &c. Si par hazard le grand nombre des Magistrats, chargés du Gouvernement, se trouve décidé pour la vertu, heureuse est la Société ; elle se soutient, elle fleurit. Mais si le nombre des méchans & des insensés est le plus fort, ce qui n'est pas rare, elle ne subsiste qu'autant que l'intérêt des Chefs peut l'exiger. A la première occasion elle sera mise à prix. L'Aristocratie élective a quelques avantages sur l'héréditaire, mais elle souffre aussi de grandes difficultés par les brigues & les factions, par la haine & la jalousie qu'elle fait naître parmi les Citoyens. L'une & l'autre sont successivement bonne & mauvaise, selon qu'il plait à la Providence de donner des Gouverneurs sages ou insensés. C'est pour cela que les Républiques sont sujettes aux agitations, qui tantôt fermentent, tantôt s'apaisent. Si celle de *Venise* languit aujourd'hui, ce n'est pas par le vice du Gouvernement : celle de *Berne* aura son tour, & toutes les autres subiront la même

épreuve, comme il leur est déjà arrivé. L'Aristocratie peut se soutenir dans une grande, aussi-bien que dans une petite Société, pourvu que les Chefs soient réunis & non dispersés. Il faut que les Magistrats des Provinces rapportent à ceux de la Capitale, & qu'il y ait subordination entre les tribunaux.

Ce qui rend l'Aristocratie sujette à beaucoup d'écueils, c'est qu'il est difficile que les riches aient de la modération, & les pauvres du contentement. Ce qui doit faire l'objet le plus important des considérations du Souverain est souvent le plus négligé. (*) C'est à tort que *Barbeyrac* soutient, que l'entretien du pauvre n'est pas une de ses obligations. Les soins du Souverain doivent s'étendre à tous les membres de la Société. Que dirait-on

(*) Le Duc de *Berri* petit fils de *Louis le Grand* avoit les inclinations vraiment Royales. Un jour, qu'un pauvre Officier réformé lui exposoit ses besoins & sa misère, le Duc, qui n'avoit pas un sou, lui répondit, qu'il étoit au désespoir de ne pouvoir le secourir, mais qu'il n'avoit qu'à le venir trouver le lendemain à la chasse, qu'il le satisferoit. L'Officier se trouva au rendez-vous, & le Prince lui remit une bourse de trente louis qu'il avoit reçue le matin pour ses menus plaisirs, & qui devoit lui servir pour un mois. Le soir, les Princes ayant fait une partie de *Jansquet*, le Duc de *Berri* refusa d'en être, sous différens prétextes; enfin cédant à l'importunité, il avoua, qu'il n'avoit point d'argent, & ce qu'il avoit fait du sien: on admira cette action à la Cour, elle n'en fut pas mieux imitée. Qu'une telle générosité sied bien à un Prince, & quel domnage qu'un tel Prince n'ait pas monté sur le trône!

d'un Médecin , qui soigneroit quelques membres d'un corps malade , & négligeroit les autres ? Pourquoi le sujet se donne-t-il tout entier à son Chef, si ce n'est pour qu'il veille à sa conservation & à son bien-être ? Un Sujet, tout malheureux qu'il est , n'en est pas moins membre de l'Etat : s'il est négligé , c'est une portion de l'Etat souffrante & abandonnée.

Les Chefs ne veulent pas entendre à cette maxime : elle n'en est pas moins certaine. Quelques politiques flatteurs ou intéressés s'efforcent de la détruire ; la raison les condamne. On ne sauroit assez prendre le parti du pauvre , il sera toujours trop tôt opprimé ; car les riches emportent toujours la balance. Mettez *Plutus* d'un côté & *Minerve* de l'autre, *Plutus* aura le prix, *Minerve* sera condamnée. Il importe sans doute que chaque Citoyen soit excité à la vertu par l'espérance de la récompense. De là naît dans la Société cette noble émulation , qui alla jusqu'au prodige dans un *Cocles*, dans un *Scévola*. Cela fait encore que l'on encense moins la Fortune, cette vaine Idole digne du mépris, & non pas de la vénération des hommes sensés.

CHAPITRE VI.

De la Monarchie.

IL est incontestable que le Gouvernement monarchique est pour moi ce que fut la brillante & voluptueuse *Venus* pour l'élégant & passionné fils de *Priam*. Je lui donne la pomme d'or. Mon dessein n'est cependant pas de le considérer sous un Roi parfait, envisageons-le seulement sous un Prince ordinaire.

Sous une Monarchie, les désordres des guerres civiles sont moins à craindre, parce que la volonté générale renfermée dans une volonté simple & unique, dirige & gouverne tout. S'il s'éleve des débats sanglans entre les Citoyens, ce n'est que par la concurrence de plusieurs au Gouvernement, ou par un mécontentement extrême des Sujets, qui ne peuvent plus supporter le joug qui leur est imposé. Dans les autres Gouvernemens, les plus foibles circonstances occasionnent souvent les schismes les plus cruels & les plus funestes. Que les Chefs se divisent, le Peuple s'alarme, prend feu & se divise à son tour. L'incendie une fois allumé, qui pourra l'éteindre? Chaque parti ayant son Chef se croit autorisé par la raison & la justice : tous veulent être Maîtres, aucun ne veut céder, & l'agitation ne

cesse que par la foiblesse & l'épuisement du Corps politique. *Menenius Agrippa*, dans sa harangue au peuple Romain, divisé des Patriciens, ne pouvoit faire une comparaison plus juste & plus sensée. Rien effectivement ne ressemble plus au corps humain que le Corps Social. Sa situation est périodique. Il est sujet aux crises, aux altérations, aux maladies. Il naît, s'agrandit; & lorsqu'il a pris ce que *Rousseau* appelle son *maximum* de puissance & de grandeur, il ne fait plus que décheoir, il vieillit, tombe dans la décrépitude & meurt à la fin. Il paroît sain quelquefois, pendant qu'il porte intérieurement les semences d'une maladie mortelle. S'il est foible & délicat, ses crises sont proportionnées à sa foiblesse; s'il est robuste & fort, ses révolutions sont violentes & terribles.

Nations qui avez joui d'une longue paix, qui avez vieilli dans un repos séducteur; prenez garde à vous : votre situation est critique, & la première agitation qui vous surprendra, vous jettera dans un péril triste & inévitable. Un corps qui a joui longtems d'une santé parfaite, & qu'on croyoit inaltérable, tombe à la fin. Il n'y a point pour lui de maladie médiocre. Le poison, qui a fermenté dans ses veines, a corrompu toute la masse; il lui faut faire un sang nouveau, s'il ne périt pas entierement.

Continuons la comparaison, & reve-

nous à notre sujet. La nature n'a donné qu'un Chef au corps humain : tous les autres membres lui sont subordonnés. Voilà l'image d'un Corps politique bien constitué. Si chaque homme étoit composé de plusieurs têtes, dont les conceptions fussent différentes & les volontés contradictoires, les membres ne seroient-ils pas en contradiction avec eux-mêmes ? C'est ce qui arrive dans la Démocratie, & dans l'Aristocratie. Si les volontés étoient les mêmes, si les conceptions tomboient sur le même objet, la pluralité des Chefs se rapporteroit à l'unité, & tout le profit qui en reviendrait aux membres, seroit une augmentation de peine & d'embarras ; un Chef étant plus léger & moins incommode que plusieurs.

La nature est une Maîtresse habile. Ses instructions sont uniformes, mais toujours sages & prudentes. En donnant à l'homme une tête, deux yeux, deux oreilles, deux bras ; elle nous apprend que tout Corps politique, formé sur ce modèle, doit avoir un Chef, plusieurs Ministres, & des forces pour soigner & corriger les différentes affections des membres.

Dans une Monarchie, on peut bien s'écarter quelquefois de l'obéissance ; mais la présence du Souverain, le remors, ou la crainte dissipent promptement le mal, & tout rentre dans le devoir. Si les Empereurs romains ont été si long-tems expo-

fés aux fureurs des fédérations, c'est que leur autorité, appuyée seulement sur les suffrages de quelques soldats, ou d'un Peuple foible, n'étoit point affermie par le droit; je veux dire par une acceptation générale. Il arrive aussi que les Monarques légitimes sont quelquefois détrônés; mais ce n'est que dans la chaleur de la faction, & parce qu'une main plus habile usurpe tout-à-coup la Souveraineté. Je ne m'aveugle cependant pas sur les dangers de ce Gouvernement, je les connois mieux qu'un autre par l'usage & l'expérience.

Je fais que sous un Monarque; *premierement*, il y a souvent des particuliers qui s'arrogent les droits du Souverain, & dès-lors la Monarchie équivaut à la Démocratie, si elle n'est pas encore plus vicieuse. *Secondement*, quelque prudent que soit un Prince, de quelque intelligence que l'ait pourvu la Nature; il est difficile que la vérité pénètre jusqu'à son trône. Obsédé par une multitude de flatteurs, ennemis de tout, si ce n'est d'eux-mêmes, on ne lui présente que des images enchanteresses, & qui servent de voile à la pourriture & à la corruption. Des Ministres ambitieux, intéressés à le séduire & à éloigner de ses yeux les embarras du Gouvernement, ne s'occupent qu'à lui fournir des amusemens frivoles & indignes de la Majesté du trône. On enchaîne ses idées, on écarte ce qui pourroit altérer la sérénité de son

visage, on grossit le beau, on déguise le mal; on lui en impose sur tout; de sorte que, renfermé dans ce qu'il voit autour de lui, il ne connoît le monde que par énigme, ou comme dans une glace obscure. Peut-être connoît-il l'avidité du riche, mais il ignore les besoins du pauvre; il fait, peut-être les obligations de ses Coopérateurs au Gouvernement, mais fait-il comment ils les acquittent? Il se repose sur eux des soins de l'État, & il a grand tort. Enfin, le Monarque n'est pas sans défaut ni sans foiblesse. S'il gouverne par lui-même, il peut travailler à l'utilité publique; il peut aussi n'envifager que son avantage particulier, ne consulter que ses caprices & ses inclinations. Il peut être avare, ambitieux, injuste, voluptueux, & pour comble de maux, cruel & sanguinaire. S'il se trouve des *Titus*, on voit aussi des *Domitiens*.

De ces différentes passions, combien de maux naissent & inondent la Société? Ici, c'est un *Crassus* altéré de richesses, & dont la soif ne sauroit être assouvie que par l'épuisement & le dépouillement total des Sujets. Là, c'est un *Alexandre*, qui ne respire que le tumulte des combats, qui fera verser tout le sang de son Peuple, pour répandre celui de ses voisins, & les soumettre à son autorité. D'un côté, vous verrez un *Achab*, qui, guidé par les conseils de *Jésabel*, fait périr l'innocent, pour
 usurper

usurper ses biens & son héritage. De l'autre, c'est un *Phalaris*, dont l'unique plaisir est de tourmenter l'humanité, & d'entendre les gémissemens affreux des misérables qu'il conduit à la mort par différens supplices. Voilà les dangers d'une Monarchie, auxquels je ne fais qu'un remede; & souvent ce remede est pire que le mal.

Il est à propos de discuter maintenant, si la Monarchie élective est plus désirable que l'héréditaire. *Rouffseau* ne fait pas difficulté de pencher pour la première; pour moi, par une fatalité étrange, je me trouve encore d'un sentiment opposé. J'avouerai cependant, qu'il y a de part & d'autre des motifs, fondés sur la Nature & l'expérience, qui doivent fixer quelque tems la balance & suspendre le jugement.

On ne peut nier, que dans les Couronnes héréditaires, les minorités ne causent bien du trouble à l'Etat. Chaque Potentat se dispute l'autorité, & veut régner à la faveur de l'imbécillité du jeune Prince. Les partis se forment, on s'aigrit, on combat. Le plus adroit, ou le plus fort, s'empare du Mineur, lui fait ordonner ce qu'il ne fait ou ne veut pas; tout est dans l'alarme & la confusion. Le Peuple ne fait quel parti prendre; aujourd'hui une loi, demain une autre. On attend donc avec impatience la majorité du Prince. Sera-t-on alors plus heureux? C'est encore une question. S'il a appris l'art de régner, cela

peut être ; mais s'il ne fait pas gouverner, a-t-on de quoi s'applaudir ?

L'Homme destiné à la Grandeur usurpe bien des défauts qu'il n'auroit pas eus comme particulier. Il peut en réformer une partie avec l'âge & la maturité, si le naturel est bon & raisonnable. Mais s'il est d'un caractère dur & méchant, que de malheurs s'apprêtent à tomber sur d'infortunés Sujets ! Quel remede y auroit-il à cela ? J'en connois un qui pourroit être efficace.

Conduire l'homme destiné au Gouvernement par tous les degrés de la subordination civile, en le soumettant d'abord au dernier rang des Citoyens. Le corriger avec sévérité dans ses premières années, faire plier ses mauvaises inclinations sous le joug de la raison & de l'habitude ; lui apprendre à respecter ses semblables ; lui faire sentir toutes les horreurs de la misère & de l'infortune ; l'instruire à l'école de la patience, de la douceur, de la modération, de la sobriété, & de toutes les vertus qui peuvent recommander un bon Prince ; les lui inspirer, non par les préceptes seulement, ou par une vaine théorie, mais par une pratique formelle & assidue : le former enfin à la manière des grands Généraux, qui passent par tous les degrés militaires avant que d'arriver au Commandement. Quand on connoît les hommes, on peut les gou-

verner avec plus de succès & de facilité. Quand on fait obéir, il est plus glorieux & plus aisé de commander; & quand on a senti par soi-même les embarras & les misères de la vie humaine, on compatit plus volontiers aux besoins des malheureux.

Les revers & les souffrances sont l'école de la sensibilité. Pourquoi tant de cœurs durs & inhumains? Pourquoi tant d'hommes de sang? C'est qu'ils n'ont jamais su ce que c'étoit que les souffrances; c'est qu'ils ont connu les besoins de la vie tout au plus par les yeux, jamais par le sentiment. Ce qu'on ne peut trop leur recommander, c'est le pardon & le mépris des injures. Vouloir réprimer, par la violence, les proscriptions, les tortures, le fiel des satyres, les faillies des Poètes, la liberté des Orateurs; c'est montrer une ame foible & commune. Ce que l'on dit de *Philippe* & d'*Agésilas*, prouve la force & la sublimité de leur génie. Un grand cœur doit être supérieur aux ridicules qu'on lui donne, & particulièrement s'il est le Maître de s'en venger. Belles paroles que celles-ci! *Tu es échappé puisque je suis devenu Empereur*; & ces autres plus récentes. *Un Roi de France ne venge pas les injures faites au Duc de Bourgogne*. Gravez-les en lettres d'or sur le frontispice des Palais des Rois, ou plutôt imprimez-les dans leurs cœurs. (*)

(*) S'il s'agit d'une conspiration contre leur vie ou

Vous donc qui gouvernez les Souverains, aprenez que vous êtes leurs Maîtres & non leurs esclaves. Au lieu de n'affecter que bonté, que complaisance ; foyez durs & raisonnablement sévères ; au lieu de vous faire une étude de leurs plaisirs, pliez-les sous le joug ; ne cherchez point leurs bonnes graces, n'exigez que la gloire pour fruit de vos travaux. Fermez les yeux sur votre intérêt particulier, ouvrez-les sur le public, qui attend de vous son bonheur & sa tranquillité ; mais surtout qu'ils trouvent en vous des exemples

contre leur autorité, il est raisonnable de la prévenir ; & glorieux de pardonner aux coupables. Si cependant, si est aparent que la générosité ne puisse corriger ces ames criminelles, on doit leur ôter le pouvoir de la récidive. Mais à quoi bon ces tourmens inouis, épouvantables, horribles, qu'on leur fait essuyer ? Si la conspiration est de quelques particuliers ; la découvrir, c'est assez pour l'éteindre ; si elle est générale, la cruauté ne fait que l'irriter. On dit en France, que les Rois, en ces occasions, n'ont pas le pouvoir de faire grace. Prétexte spécieux ! Comme s'il étoit plus difficile de vaincre la répugnance d'un Corps, en ce qui concerne le bien d'un particulier, qu'en ce qui regarde la charge du public. Il est encore une chose que je ne puis supporter. On court avec avidité, pour contempler les tourmens d'un malheureux qu'on déchire, qu'on écorche, qu'on tenaille, qu'on brûle, qu'on coupe par morceaux, qui passe successivement par toutes les horreurs de la cruauté la plus inouïe ; on s'en fait un plaisir odieux ; on s'y plaît comme au spectacle le plus amusant. La dépense n'est rien ; on ouvre généreusement sa bourse, pour avoir les premières places : l'or s'y distribue à pleines mains. S'il eût fallu aider ce misérable, pendant sa vie de quelque secours nécessaires à sa subsistance, les bourses auroient été fermées, & tout secours refusé.

à suivre ; sans quoi les paroles ne sont que vanité. C'est par cette voie que l'on peut former le bon Citoyen. Un pere qui retient la bride à ses enfans , & qui leur apésentit le joug , donne de bons Sujets à l'Etat. Celui qui lâche les rênes , & qui fléchit sous leurs caprices , ne fait que des méchans & des Monstres.

Je ne prétens donc point déguiser les inconvéniens de la Monarchie héréditaire ; mais je soutiens , qu'il s'en trouve encore de plus funestes dans l'élective. Je passe , que l'élection ne donne pas des Souverains imbécilles ; elle peut donner des Tyrans , & le plus souvent elle fournit un prétexte à la Tyrannie. Le Corps des Electeurs , étant composé de membres hétérogenes , qui ne peuvent s'allier ensemble , il est toujours vrai , que si quelques-uns conspirent pour l'élection d'un tel Monarque , d'autres s'y opposeront ; ou s'ils ne peuvent l'empêcher , ce n'est qu'à regret qu'ils donneront leurs suffrages. Le Monarque pourroit-il n'en être pas instruit ? De là , ne verra-t-on pas naître l'inimitié & la haine entre lui & ceux du parti contraire , pendant qu'il accordera les faveurs & les préférences à ceux à qui il est redevable de sa dignité ?

C'est ainsi que les brigues , que les divisions fermentent dans l'Etat , & que tôt ou tard elles se dévelopent , en y jettant le tumulte & l'horreur. Ajoutez à cela les

tems orageux des interrègnes , les défordres dans les affemblées , les débats des Grands , sources des guerres civiles , qui font l'abomination de l'humanité. Ajoutez encore que tel , qui faisoit les délices du Peuple dans un état privé , lui devient odieux dans sa puissance : soit que les honneurs pervertissent les meilleures semences , soit que l'on ne voie qu'avec indignation , l'autorité dans celui que l'on a vu son égal. Ce qui fit dire à *Arius Antonius* , lorsque *Nerva* fut élevé à l'Empire : *à présent vous ne serez plus l'objet de l'estime ou de l'affection du Peuple , comme vous l'étiez , étant simple Citoyen , mais vous allez devenir l'objet de sa crainte & de sa haine , comme Empereur.*

Dans la Monarchie héréditaire , le Prince , qui doit régner , est regardé d'un œil respectueux , même avant son élévation ; de sorte , qu'accoutumés à envisager leur Maître , les Citoyens ne sont ni étonnés , ni indignés , de lui voir posséder un trône qu'ils lui destinoient dès sa naissance.

Si vous voulez que j'approuve la Monarchie élective , donnez-moi ces Sénateurs de l'ancienne *Rome* pour électeurs. Que ce soit la vertu , l'amour de la Patrie , qui dirige leurs conseils & leurs démarches. Ecartez-en les brigues , les complots. Qu'on préfère dans le choix non pas l'ambitieux , ni celui qui veut acheter les suffrages ; mais un Sujet vraiment digne , plus con-

nu par sa modération & son éloignement pour les Grandeurs, que par une prétendue noblesse de sentimens, que la vanité inspire, & que l'orgueil fomenté. Alors, vous aurez des Peuples heureux, un Etat florissant, un Gouvernement juste, un Souverain capable.

Je ne puis blâmer le Contrat Social dans ce qu'il a de bon. La vérité doit être partout respectée. On y voit les malheurs d'une Monarchie tyrannique, dépeints sous les plus vives couleurs; mais l'application n'en est pas juste. *Le nombre des bons Princes n'est pas grand*, j'y souscrits; mais aussi celui des Tyrans, des Monstres, des imbécilles, est assez rare. On en voit, qui, à travers les dangers de l'éducation, surmontent l'habitude, avec l'aide de la Nature, & s'ouvrent un passage dans la voie de l'humanité. On en voit, qui, au milieu de l'orgueil, de la mollesse, de l'intempérance, deviennent humains, vertueux, sobres, vigilans & durs au travail.

Quelques-uns blâment la succession *Cognatique* dans les Gouvernemens. Il est honteux, disent-ils, que des hommes soient asservis à une femme. La Nature n'a-t-elle pas formé ce sexe pour la subordination, l'obéissance; & non pour le Commandement & la Souveraineté? Croira-t-on qu'une femme, sujette à mille caprices, à des infirmités irrémédiables, à l'inconstance & à la frayeur, ait assez de

force, assez de fermeté, pour tenir d'une main sûre, les rênes du Gouvernement? J'en appelle à l'expérience. Si l'on a vu peu de femmes se distinguer sur le trône & à la tête des armées, c'est que l'habitude en a donné le maniement aux hommes, chez la plupart des Nations; mais il est des Héroïnes dans ce sexe charmant. Plus d'une *Sémiramis* a brillé sous le Diadème. L'*Angleterre* n'a pas rougi du règne d'*Elizabeth*, & notre siècle pourra connoître par expérience, qu'une Souveraine peut valoir plus d'un Monarque.

La maxime qui apprend aux Rois à se faire aimer, est sans doute très-belle; mais qu'elle est difficile dans la pratique! Ce n'est pas toujours la vertu d'un Prince, qui détermine ses Sujets à l'amour. C'est le plus souvent l'effet du caprice ou du hazard. La justice & la bonté font des ennemis & des ingrats. Celui qui punit, devient odieux, celui qui pardonne, est méprisé. Tel est aujourd'hui le bien-aimé de son Peuple, qui deviendra bientôt l'objet de sa malédiction. *Titus*, par un règne heureux, mais très-court, fut les délices des *Romains*, & emporta leurs regrets dans le tombeau. Sa mort précoce lui a sans doute conservé cet avantage. Sa générosité, sa modération, eussent bientôt trouvé des censeurs & des jaloux. Rien de plus inconstant, rien de plus fragile que la multitude. Si l'on doit chercher l'amour

du Peuple , c'est par la justice. Un Souverain qui fait son devoir , ne doit pas s'inquiéter du reste. S'il veut agréer à tous , il tente l'impossible , & peut-être y réussira-t-il d'autant moins , qu'il fera plus d'efforts pour y parvenir.

Au reste , je suis bien éloigné de dire , qu'un Souverain puisse chercher son avantage personnel , au préjudice de l'intérêt public ; je ne suis pas assez mal avisé , pour donner dans cette abominable maxime , inventée par l'erreur , & soutenue par la flatterie. Je dis au contraire , que la force du Peuple est la force du Souverain , quand il se comporte suivant les loix. Affoiblir les Sujets pour se rendre plus fort , c'est une politique étrange & dépourvue de toute raison ; comment un corps peut-il s'affermir , si ses membres s'épuisent & s'énervent ? Tout Monarque qui veut être respectable & supérieur à ses voisins , augmente les forces de son Peuple , qui sont le seul apui inébranlable de sa Couronne.

J'ai déjà insinué , que la Monarchie convient aussi bien aux Sociétés peu considérables , qu'à un grand Etat. Le raisonnement est d'accord en cela avec l'expérience , qui de son côté , est beaucoup plus sûre qu'une démonstration Géométrique *Sophistiquée*. Si les partisans des Etats républicains ont à m'oposer l'exemple de *Sparte* & de *Rome* , devenues fameuses sous ce Gouvernement , n'aurai-je pas à

représenter toutes les Nations du monde ; sans excepter celles dont on vient de parler , qui ont eu autant d'accroissement & plus de Grandeur sous le Gouvernement d'un seul , que sous celui de plusieurs. Pourquoi les *Romains* , dans les cas extraordinaires & réduits à l'extrémité , avoient-ils recours à la Dictature , qu'ils regardoient comme l'unique ressource de leurs affaires désespérées ? Ceux qui dans ces occasions prenoient parti pour le Gouvernement d'un seul , en auroient-ils méconnu les avantages ?

On ne sauroit nier , qu'il ne soit plus difficile à un Souverain de gouverner un grand Etat qu'un petit. Un grand troupeau embarrasse plus qu'un moindre. Mais cette difficulté sera-t-elle plus grande dans la Monarchie que dans la Démocratie ? *Rousseau* ne sauroit le soutenir , puisqu'il nous a démontré géométriquement , qu'un Roi convenoit mieux aux grands Etats. En effet , si dans cette occasion , il faut des Substituts ou des Vicaires au Souverain , pour les parties éloignées , ne sera-t-il pas plus aisé à ces Substituts de répondre aux intentions d'un seul , que de s'accommoder au goût de plusieurs ?

Je veux que dans une République , le Gouvernement soit moins sujet aux variations , que les mêmes maximes y soient plus constamment suivies : mais les variations ne sont pas ce qu'il y a de plus pré-

judiciable à l'Etat, si elles n'en attaquent pas les loix principales. Elles peuvent faire impression sur les modes ou sur les mœurs, & le peuple s'en aplatit. La nouveauté donne le lustre à toutes choses, l'ancienneté les défigure. On fait assez que l'homme se plaît dans le changement, & que ces petites révolutions sont de tous les Etats, plus ou moins fréquentes.

Le Monarque doit sans doute être comparé au pere de famille. Le devoir & la reconnoissance doivent faire dans le premier, ce que le sang & la tendresse produisent dans l'autre. Il doit envisager ses Sujets comme des enfans confiés à ses soins par la Providence, & comme des serviteurs, qui travaillent pour sa subsistance & sa gloire. S'il est leur Guide & leur Protecteur, ils sont à leur tour, sa force & sa défense. Si cette considération ne rend pas les Monarques meilleurs, en doit-on être surpris? Ne voit-on pas tous les jours de très-mauvais peres?

Je ne suis jamais disconvenu qu'un bon Roi soit rare. Mais je n'ai point examiné le Gouvernement Monarchique dans son degré de perfection. Je l'ai considéré sous les yeux de l'expérience & dans sa forme ordinaire; j'en ai pesé les biens & les maux, les avantages & les disgrâces; & je conclus que, comparé aux autres Gouvernemens, il est préférable & mieux assorti à la condition humaine. Au

reste si je soutiens cette opinion, qu'on n'imagine pas que je consulte mon cœur, mais la vérité seule. Né au sein de la Monarchie, je n'en ai jamais éprouvé que les défavantages. En accuserai-je le Monarque ou ses Ministres (*)? Point du tout. Je m'en prends à la Fortune. Partout il y a des hommes pervers, & malheur à celui, qui plus foible ou plus simple, est exposé à leur furie. Ils ont quelquefois plus de puissance & d'autorité sous les Rois, mais ils sont aussi plus aisément renversés ou punis.

Peut-on dire que la Démocratie (**) fa-

(*) On dit, que sous le règne de *Louis XIV.* il y avoit de grands Ministres ; je le veux croire. Etoit-ce de bons Ministres ? Je n'en crois rien. Jamais la *France* n'a été si accablée d'impôts : jamais le peuple n'a été si maltraité. On ôtoit jusqu'au lit & la subsistance, aux malheureux qui ne pouvoient payer les tributs auxquels ils étoient taxés. On avoit même la dureté d'exercer un traitement aussi odieux, à l'égard des pauvres infirmes & malades. De tous côtés, on n'entendoit parler que de meurtres & de rapines ; par-tout on voyoit des Soldats congédiés, qui, après avoir perdu quelques membres, & sacrifié tout leur sang, demandoient dequoi subsister, & soutenir les foibles restes d'une vie languissante & déplorable. Le superbe Hôtel des Invalides a été d'un grand secours pour plusieurs ; il a coûté à d'autres bien des larmes. Sous le même règne, combien de persécutions injustes ? combien de gens enchainés, exilés, proscrits, pour des contreverses, pour des paroles, pour des minuties, pour des riens ! Le respect qui naît de la terreur, n'est pas sans amertume. Monarques, cherchez celui qui naît de l'amour des Peuples ou de la vertu.

(**) Sous *Rome* républicainé, un vieillard nommé *Siccius Dentatus* se présenta dans la Tribune. Il y

Vorise autant l'émulation & le génie? Les récompenses y sont-elles distribuées avec autant d'avantage & de facilité? Un Artiste, pour plaire à son Roi, produira tout ce que son génie est capable d'inventer. Un Soldat sous ses yeux se fera mettre en pièces plutôt que de céder. Dans les Démocraties tout s'y fait lâchement & avec négligence, parce qu'on espère peu ou rien du tout. Si un Artiste pro-

représenta, qu'il avoit servi dans les Armées pendant plus de quarante ans, qu'il s'étoit trouvé dans vingt six combats, qu'il y avoit reçu quarante cinq blessures & toutes pardevant. Que, dans une seule bataille, il avoit été blessé en douze endroits différens, qu'il avoit obtenu quatorze Couronnes Civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de Citoyens; qu'il avoit reçu trois Couronnes Murales, pour être monté le premier sur la brèche, dans des places emportées d'assaut. Il ajouta, que ses Généraux lui avoient donné huit autres Couronnes, pour avoir retiré des mains des ennemis, les Etendards des Légions; qu'il avoit dans sa maison, quatre vingt Colliers d'or, plus de soixante brasselets, des javelots dorés, des armes magnifiques, & des harnois de cheval, qu'il conservoit comme des témoignages des victoires qu'il avoit remportées, & du butin qu'il avoit fait. Que cependant, le Sénat n'avoit aucun égard à ces marques éclatantes de ses services; que ni lui, ni tant de braves Soldats, qui avoient acquis à la République la meilleure partie de son territoire, aux dépens de leur sang, ne possédoient pas la moindre portion des terres conquises: qu'elles étoient devenues la proie de quelques Patriciens, qui n'avoient d'autre mérite, que la Noblesse de leur origine & la recommandation du nom. Voilà une preuve assez complète du peu d'espérance, qui accompagne les services rendus dans la Démocratie, & en même tems, un témoignage certain, que l'intérêt a toujours prévalu sur la gloire.

duit un chef-d'œuvre de génie ; si un Soldat fait des prodiges de valeur, à qui s'adresseront-ils pour leur récompense ? La gloire, me direz-vous, doit être leur mobile. La gloire n'est qu'une fumée ; l'intérêt est le vent qui la dissipe.

Quoi qu'il en soit, tout Gouvernement peut être bon, mais il l'est rarement. Trouvez-m'en un où régnent le désintéressement, la tolérance, l'union & l'amitié ; il sera bien éloigné & bien inabordable, si je ne m'y transporte à l'instant pour l'admirer & le servir.

C H A P I T R E VII.

Des Gouvernemens mixtes.

IL n'existe que très-peu de Gouvernemens simples ; c'est ce que nous avons dit ci dessus. Mais ce qui les rend mixtes, ce n'est pas la nécessité des Magistrats subalternes dans la Monarchie, ou celle d'un Chef dans les Républiques. Lorsque dans un Gouvernement tout se rapporte à un seul, & que la volonté unique du particulier, revêtu de l'autorité Souveraine, décide de toutes les affaires, la Monarchie est simple & sans mélange. Les Magistrats subalternes faisant dans le Corps politique les mêmes fonctions, auxquelles sont destinées dans le corps humain les yeux, les oreilles, les pieds,

les bras, &c., ils ne font que les Ministres du Prince, exécuteurs & dépositaires de sa volonté.

Ce qui détruit la simplicité de la Monarchie, c'est le concours d'une Puissance, si non égale au Prince, du moins autorisée à peser & balancer sa volonté, soit pour en retarder l'effet, soit pour y mettre une opposition absolue. Ainsi un Sénat, un Parlement établi pour examiner les volontés du Chef, & leur donner la force d'obliger les Citoyens, rendent le Gouvernement mixte.

Un Chef est encore de l'essence du Gouvernement populaire ; tout corps veut avoir un Chef. Ainsi tant que ce Chef est subordonné au Peuple, qu'il n'agit que pour faire exécuter ses loix, l'Etat populaire subsiste dans sa pureté (*). Mais lorsqu'il y a conflit de juridiction entre le Peuple & les Grands, lorsqu'il se fait une relation des Tribuns aux Patriciens, & *vicissim*, les deux parties étant dans une dépendance mutuelle, la Démocratie devient mixte. Sur les mêmes principes jugez de l'Aristocratie.

Il est bon que tout Gouvernement soit

(*) On conçoit bien que le Chef, dont je parle ici, n'a pas le titre de Souverain ; ce n'est pas non plus l'idée de *Rousseau*. Ce Chef ne peut être autre chose que le Magistrat chargé de la puissance coactive, dont la Souveraineté réside dans le Peuple. Ce ne peut donc être qu'un Chef en second, ou un Lieutenant de la Souveraineté.

mixte , mais le Monarchique particulièrement. Non qu'une Puissance secondaire doive absolument empêcher l'exécution des volontés du Prince ; c'est fournir matière aux guerres civiles ; mais en ce sens, qu'elle puisse en différer l'exécution dans les circonstances critiques & équivoques.

Il est des loix, si l'on peut les appeler ainsi, qui portées témérairement ou suggérées par la passion, demandent à être corrigées. Des représentations faites à propos, font quelquefois succéder la prudence à la témérité, la sagesse à l'extravagance. Un examen sérieux, un retour sur soi-même prévient souvent une exécution, qui devoit amener après soi le repentir. En un mot, le Prince doit être supposé capable d'attention & de jugement. Une opposition respectueuse, faite par des Personnages graves & choisis à cet effet, lui donne occasion de repasser ses idées de sang froid, & d'en comparer les rapports avec le bien public. Alors, s'il est vraiment sage, il ne craint pas de retourner en arrière, & devenu *Théodose*, il se laisse corriger par un *Ambroise*. Tel est l'avantage du Gouvernement tempéré.

C H A P I T R E V I I I.

Si toute forme de Gouvernement n'est pas propre à tout Pays.

LA liberté systématique de l'Auteur n'est pas , comme il le dit , un fruit du Climat , mais un effet de l'occasion. Le Nord & le Midi , le Couchant & l'Aurore voient également fleurir toutes sortes de Gouvernemens. Par-tout il se trouve des Monarchies , par-tout peuvent subsister les Républiques. Peut-être les Climats chauds donnent-ils à leurs habitans moins d'occasions d'arriver à la Démocratie , & de secouer le joug des Rois ; je n'en serois pas surpris. L'abondance des vivres y fait moins de malheureux , & la température de l'air , influant sur le tempérament des hommes , épuise les forces du corps & modère l'agitation de l'ame ; qualités peu convenables à la rébellion , circonstances peu favorables aux entreprises difficiles. Au Nord les peuples sont plus exposés à la misère. Ils sont d'ailleurs plus vigoureux , plus actifs , plus près du désespoir & de la fureur , qui sont les ames des grandes révolutions , d'où naît la liberté (*). Mais on voit & l'on a vu éclore les Républiques au sein de la

(*) Je prends ici la liberté pour le Gouvernement Démocratique.

fécheresse & parmi les glaces; dans l'*Afrique*, aussi-bien que dans l'*Europe*. L'*Amerique* a produit les siennes, & l'*Asie* n'a pas été la dernière à rejeter la tyrannie.

Il est faux que la personne publique consomme & ne produise rien, ou il faut donc ajouter que plus de la moitié des Citoyens se trouve dans le même cas. Qu'appelle-t-on produire? Est-ce donner la subsistance corporelle? En ce cas il n'y a que les laboureurs, les vigneron & autres cultivateurs de la Campagne qui produisent. Est-ce procurer par son industrie la commodité & l'avantage du public? Tous les Artisans & les Militaires produisent à cet égard; mais la Personne publique, plus qu'aucun autre, par l'étendue de ses soins & de ses travaux. Si l'on peut dire que quelqu'un consomme dans l'Etat & ne produit rien, ce sont ces heureux fainéans, dont l'unique occupation est de dissiper leurs revenus dans les plaisirs & la débauche. Encore ces revenus sont-ils des productions à l'Etat, mais qui seroient beaucoup mieux employées au soulagement des pauvres, & aux nécessités de la Communauté.

Si vous n'envisagez dans un pays que la fécondité du terrain, vous pouvez bien dire que le produit est considérable dans quelques-uns, médiocre dans d'autres, nul ou négatif dans plusieurs. Quand je dis nul, non pas à tous égards. Toute Mer

produit des Poissons, & toute Terre des Animaux & des Plantes. Mais si vous considérez le commerce & l'industrie, il n'est point de Climat qui ne puisse fournir aux besoins de ses habitans. La *Hollande* pourroit servir de preuve à ma proposition.

Il est vrai que certains Etats sont plus devorans que les autres. Il est facile d'y remédier ; c'est un abus du Gouvernement plutôt qu'un mal nécessaire à l'Etat. Empêchez que les impositions publiques ne passent au profit de l'Etranger : ne donnez rien gratuitement, & la Société ne perdra rien. Si vous faites sortir les productions du pays ; qu'il entre des productions étrangères à l'équivalent. Ainsi, les évolutions ne causeront aucun dommage à la Société. La circulation, toujours égale, se fera du cœur aux extrémités, & de la circonférence au centre.

Vous ne trouverez point d'Etat, quel qu'il soit, qui ne puisse supporter le fardeau de la Monarchie. La *France* est riche & étendue ; la *Prusse* est pauvre & resserrée : examinez lequel de ces deux Royaumes a plus de gloire & d'éclat. Le luxe & le faste ne sont pas de l'essence de la Monarchie ; ils sont les bourreaux de tout Gouvernement. L'on peut être Roi sans charger les peuples de tributs & de contributions ; quand les Citoyens trouvent leur subsistance dans un pays, le Monarque peut y trouver la sienne. Il suit de là, que

dans la Monarchie comme dans les États libres, le superflu doit être employé à l'utilité commune, & que le Despotisme même ne tend pas, de sa nature, à rendre les Sujets misérables, si le Despote a du bon sens & de l'humanité.

Il est peu d'endroits absolument stériles; & ceux qui le sont, peuvent être habités, non par des Sauvages seulement, mais aussi par des Peuples policés; pourvu qu'ils ne tuent pas leurs habitans. Est-ce la richesse, la dépense, la mollesse, le faux brillant, qui doivent faire la police d'un Etat? N'est-ce pas plutôt la justice, l'humanité, les loix, les bonnes mœurs? Faut-il que l'or & les pierreries marchent à la suite du Prince? Lui faut-il des chevaux magnifiquement caparaçonnés, des voitures superbes, des Palais nombreux, des apartemens exquis & délicats? Est-ce là ce qui fait le Prince. *Darius* jouissoit de tous ces vains ornemens, il avoit encore le grand nombre de son côté. *Alexandre* ne possédoit que l'utile & le nécessaire. Lequel des deux étoit le plus grand Prince? Rien de plus sensé que ce que répondit *Agésilas* à ceux qui nommoient le Roi de *Perse* le grand Roi: *il n'est pas plus grand que moi*, leur dit-il, *s'il n'est pas plus juste*. Quand l'autorité & la justice marchent à la suite d'un Monarque; rien ne manque à sa dignité, ni à la police du Peuple qu'il gouverne.

Romulus, que les Poëtes déifient, & à qui les Historiens prêtent une naissance illustre & merveilleuse, peupla-t-il sa ville de Citoyens opulens ? N'étoit-ce pas une troupe de proscrits & d'indigens qu'il associa pour la fondation de l'Empire le plus brillant de l'Univers ! Etoit-il lui-même autre chose qu'un Berger, peut-être distingué de ses compagnons par son esprit, son courage & son industrie ? Dira-t-on qu'il ait trouvé dans le superflu de ses Sujets de quoi satisfaire au luxe & à la pompe royale ? Il avoit des bras pour le servir, rien de plus. Combien de prétendus Sauvages imitent aujourd'hui ces Fondateurs de l'ancienne *Rome*, & s'agrandiront un jour à leur exemple, aux dépens des Peuples qui se laissent énerver par le luxe, & éblouir par un éclat trompeur !

Il est donc faux que le Despotisme convienne particulièrement aux pays froids, & la police ou polittie aux régions intermédiaires. Je ne disconviens pas, qu'en général la chaleur donne plus de fécondité aux terres, que la fraîcheur ; quoique la zone torride ne manque pas d'endroits absolument desséchés, arides & impraticables. Que s'ensuit-il de là ? Que les pays chauds peuvent être plus peuplés que les pays froids ; ou que le superflu des habitans peut être échangé avec les productions de l'industrie de ceux qui habitent les pays froids & stériles ; d'autant mieux,

que ceux-ci font plus actifs, plus laborieux que les premiers. Par conséquent ils peuvent aider la mollesse des autres, en tirant d'eux leur subsistance.

Qu'importe, au reste, s'il faut plus de bras pour cultiver une terre que l'autre, quand on peut en tirer des productions égales? Ici on jouira du repos, là on travaillera à toutes forces; voilà la différence. Mais si-tôt que d'un & d'autre côté il y a beaucoup plus de bras qu'il n'en est besoin pour la culture des terres; la richesse est égale & le superflu seroit le même, si vous en exceptiez la voracité inégale des habitans.

Les Peuples du Nord sont effectivement des bêtes carnacieres, en comparaison de ceux qui sont au Midi. Ceux-ci travaillent moins, digerent moins, & par conséquent ont moins d'appétit. La délicatesse est l'affaïsonnement de leurs tables, pendant que celles du Nord sont chargées de viandes pesantes & matérielles. Quant au luxe dans les vêtemens ou les édifices, il ne fait rien à la question présente. On peut être logé chaudement & commodément, sans faire plus de dépense, que pour un édifice délicat & battu des vents de tous côtés.

Ainsi, toutes choses bien considérées, en admettant la succulence & la production supérieure des fruits Méridionaux sur ceux du Nord; en suposant même, que

là il foit befoin d'un moindre nombre d'habitans , ce que je n'accorde pas ; car la néceffité de la multiplication vient plus de l'abondance des vivres que de la ftérilité des terres ; je dis que le Despotifme n'est pas mieux logé fous la Ligne , que fous les Pôles. En effet , le Despote confomme-t-il plus par lui-même qu'un homme ordinaire ? S'il a befoin de Miniftres & de Soldats , ne font-ils pas nombre parmi les Citoyens , & coûtent-ils plus en cette qualité à l'Etat qu'autrement ? Ne fauroit-il fe paffer de la délicateffe & des fomptuofités de l'*Afie* , aujourd'hui trop connues à l'*Europe* ? Nos peres autrefois vivoient à la *Ruffienne* , & jouiffoient d'une fanté plus robuste ; aujourd'hui qu'on fuit les mœurs *Italiennes* , & la délicateffe *Persane* , on eft rempli de foibleffes & de vapeurs.

La feconde raifon , alléguée dans le Contrat Social , eft auffi mal fondée que la premiere. Si le Despote doit craindre les révoltes , c'eft particulièrement des pays écartés. Il eft plus aifé d'aigrir les efprits , & de les animer à la fédition , loin des yeux du Maître , qu'en fa préfence. On craint moins un péril éloigné , que le danger préfent. Il eft plus facile d'étouffer une fédition & d'éventer des projets , formés dans le voifinage , que ceux qui naiffent dans l'éloignement. La force du Souverain fe concentre autour de lui & fe perd à grande diftance. Loin d'augmenter com-

168 ANTI-CONTRAT
me celle du levier (*), elle s'affoiblit & diminue comme le rayon. Craint-on sur les Frontieres autant que dans la Capitale? *Rousseau* se souvient bien d'avoir lui-même insinué cette vérité au Chapitre IX du second Livre; mais il distingue entre l'autorité du Gouvernement & sa force sur les Sujets; comme si ces deux propriétés pouvoient être séparées l'une de l'autre. Où est la force sans autorité, & l'autorité sans force?

CHAPITRE IX.

Des signes d'un bon Gouvernement.

TOUTES choses égales, nous avons donné la préférence au Gouvernement Monarchique; mais relativement aux circonstances, & à l'habitude particulière de ce Gouvernement, il peut devenir d'une condition beaucoup plus mauvaise

(*) On m'objectera, sans doute, que les Provinces sont toujours plus foulées d'impôts que la Capitale. Je n'en disconviens pas; mais je dis, que les Provinces n'y perdent rien. Plus on les charge, plus elles tirent des productions de leur territoire. On peut bien dire, que le centre d'un Etat est le plus riche; quant aux vaines parures & aux avantages peu solides de l'or, de l'argent, des pierreries; mais les extrémités possèdent le plus utile; les fruits, les bleds, les fourages. La Capitale renferme bien des bouches affamées; dans la Province, tout le monde vit. Là, on dore les dehors du Calice; ici, on a soin d'en remplir la capacité.

vaise & plus détestable que les autres. Il est donc à propos d'examiner à quel signe on peut reconnoître l'existence actuelle d'un bon Gouvernement.

Cette question n'est pas nouvelle ; elle a souvent été discutée & mal éclaircie. *Rousséau* croit en avoir trouvé la solution, j'imagine qu'il se trompe. Il est certain que la fin de l'association publique, c'est la conservation & la prospérité des membres de la Société : mais je nie que de ce que la population est nombreuse, on puisse conclure que les membres se conservent effectivement & prospèrent. Je conteste donc, que l'administration, sous laquelle les Citoyens peuplent & se reproduisent davantage, soit la meilleure ; parce qu'il est très-possible, que malgré cette population, les Citoyens soient très-malheureux. Prenons l'exemple allégué dans le Contrat Social, nous y trouverons une preuve de cette vérité.

Autrefois *la Grèce fleurissoit au sein des plus cruelles guerres ; le sang y couloit à flots & le pays étoit couvert d'hommes.* Je demande si l'Etat étoit heureux dans cette circonstance, & si le Gouvernement actuel favorisoit la conservation & la prospérité des membres. Car il ne faut pas distinguer ici la Société, des membres qui la composent. Dès que les membres souffrent & sont malheureux, l'Etat est lui-même désolé & abattu. Sa prospérité est incompa-

tible avec l'effusion du sang des Citoyens. Quel avantage est-ce pour eux de naître en grand nombre, pour vivre dans les alarmes, dans les dangers, au sein des guerres civiles, des meurtres, des proscriptions ? Etrange prospérité, qui nous fait exister pour mourir bientôt après d'une mort violente, ou du moins pour se voir exposé au danger continuel de perdre la vie ! Si c'est ainsi que fleurissoit la Grèce, sa fleur étoit bien flétrie & arrosée de larmes. Ne vaut-il pas mieux multiplier moins & faire moins de misérables ?

La paix contribue donc à la prospérité d'un État. Elle en est le premier fondement, & sans elle il n'en est point de véritable. Mais elle ne suffit pas seule, & quelquefois une Société en guerre est moins misérable que celle qui jouit du repos. Quand nos Payfans, rassemblés sous l'ormeau après les fatigues de la semaine, rioient, folâtroient, contoient fleurettes, le présage étoit heureux. Il est rare que l'homme de ville soit mal à l'aise, quand la campagne voit fleurir ses habitans. L'État peut bien alors être menacé d'un malheur ; car qui peut prévenir les décrets de la destinée ? Mais au moins peut-on dire qu'il jouit d'une prospérité actuelle.

Henri *le Grand* se flattoit, à ce qu'on dit, de mettre un jour le Payfan en état de manger la poule au pot. C'eût été un grand signe de prospérité ; car, selon la

constitution présente du Gouvernement ; le Paysan n'est pas malheureux quand il ne meurt pas dans une indigence absolue.

Ce n'est pas assez que la paix régne au dehors, ou que chacun mange du pain, il faut encore qu'il soit mangé avec sûreté. Que sert-il d'être à l'abri de l'invasion des étrangers, si des ennemis beaucoup plus terribles vous pillent & vous dévorent. C'est aux Supôts de *Thémis* à repousser ce malheur. Il s'agit d'écarter les brigands & d'en purger l'Etat. Qu'on ménage le simple larron (*), qu'on sévisse contre

(*) Quand je dis de ménager le simple larron, je ne veux pas qu'on lui pardonne ; mais qu'on lui laisse la vie. La seule effusion du sang doit être payée par le sang. La loi du *Talion*, rien de plus. Tout l'or d'un Royaume vaut-il la vie d'un Citoyen ? Il n'y a que l'avarice des riches, qui ait introduit l'injuste coutume, de punir de mort le voleur non coupable d'homicide. Par-là on augmente le mal, au lieu d'y remédier. Car dès qu'un larron est convaincu qu'il perdra la vie, s'il est une fois atteint & reconnu ; il doit faire tout ce qui est en lui, pour dérober à la Justice la connoissance de son crime. Le premier moyen d'y réussir, c'est d'ôter la vie à ceux qu'on dépouille, & à d'autres qui peuvent être témoins. Combien de meurtres ne lui épargneroit-on pas, s'il savoit devoir conserver sa vie en conservant celle de son frere ? Si au lieu d'accorder à l'homme dépouillé de ses biens, la mort de son ennemi, qui ne lui est d'aucun profit, on lui adjugeoit sa personne, son travail & ses biens ; il seroit en quelque façon dédommagé. L'humanité, dira-t-on, ne veut pas qu'on impose l'esclavage. Mettez donc en liberté les misérables, qui servent dans vos Colonies, sans l'avoir mérité. Rompez les chaînes des criminels détenus sur vos Galères, vous réduirez en pratique cette généreuse maxime. La grande humanité, d'aimer mieux la mort d'un Concitoyen que son es-

l'homicide. Celui qui dérobe par nécessité, mérite quelque indulgence; celui qui tue son frere, n'en doit point éprouver. Voilà le troisieme moyen d'affurer la prospérité de l'Etat.

CHAPITRE X.

De l'abus du Gouvernement & de sa pente à dégénérer.

DE même que le corps de l'homme ne fauroit conserver long-tems la même habitude, qu'il est tantôt foible, tantôt vigoureux, tantôt sain & tantôt malade; aussi le Corps politique est-il sujet à toutes ces variations. Il s'use par les maladies comme par la vieillesse, par des accidens subits & extraordinaires, aussi-bien que par des révolutions communes. Ce n'est pas que le (*) Gouvernement fasse effort contre la Souveraineté, au contraire, il est toujours pour elle; mais semblable à une mere trop tendre, qui étouffe son enfant à force de caresses, le Gouvernement, pour vouloir favoriser trop le Souverain & l'élever trop haut, le fait culbuter & tomber dans le précipice. C'est le vice naturel & inhérent du Corps politique. Le

clavage! Au moins donnez-lui le choix de l'un ou de l'autre.

(*) Nous prenons ici avec l'Auteur le Gouvernement pour les Gouverneurs ou Magistrats.

Prince veut non-seulement maintenir, mais encore augmenter son autorité. Les Sujets tâchent de l'affoiblir, s'impatientent & s'ennuient du joug; il se fait une fermentation entre le Chef & les membres: ils se séparent, ils s'irritent, & après s'être réciproquement affoiblis, le Corps se dissout & change de forme. On peut dire que c'est un Phénix qui renaît de sa propre cendre. La Société ne périt point; les premiers liens sont-ils rompus, d'autres se forgent & reparoissent à l'instant.

Le Gouvernement ne dégénere point pour se resserrer, c'est plutôt lorsqu'il se relâche. Car il ne se resserre qu'en demeurant plus étroitement attaché aux loix, & cette adhésion intime est son bien & sa gloire. Qu'il passe du petit au grand nombre, ou du grand au petit, n'importe: sa vigueur subsiste, tant qu'il maintient l'ordre & l'équité. Mais quand il s'écarte des loix, quand il rompt les liens auxquels il est essentiellement attaché, alors il se relâche; & voilà le principe de la dissolution du Corps politique. Si vous conservez l'équilibre des humeurs dans le corps humain, si vous en fortifiez les ressorts & que vous preniez soin d'en modérer le froid & le chaud, le sang circulera & le corps sera en santé. Si vous agissez au contraire, il tombera malade, & trouvera infailliblement sa ruine.

La dissolution de l'Etat peut avoir lieu de quatre manieres. *Premierement.* Quand le Prince n'administre pas selon les loix, qu'il usurpe le pouvoir arbitraire, qu'il traite les Sujets non en Citoyens, mais en esclaves; c'est alors que le Pacte Social est rompu, & que les membres peuvent être forcés, mais non pas obligés d'obéir. *Secondement.* Lorsque les Ministres subalternes, ou associés au Gouvernement, usurpent chacun de leur côté l'autorité Souveraine. L'Etat se divise, conséquemment il perd sa premiere forme. *Troisiemement.* Quand les Sujets, ennuyés de porter le même joug, profitent de la foiblesse du Prince pour secouer l'ancien & lui en substituer un nouveau. Cette dissolution a ses avantages & ses dangers. *Quatriemement* enfin. Quand un Ennemi impose des loix, que la crainte empêche de rejeter. Le parti le plus sage est de se prêter aux circonstances, & de faire de nécessité vertu. Car la force devient un droit, tant qu'elle subsiste, & qu'on ne peut lui résister sans un péril évident pour le bien public.

La premiere cause de dissolution ci-dessus alléguée, s'appelle *Tirannie* proprement dite. Il en est une autre, connue seulement chez les Républicains. Les *Grecs* & les *Romains*, dans le Gouvernement populaire, apelloient Tirans tous ceux qui

possédoient l'autorité Royale, quoique leur administration fût d'accord avec les loix. Le titre de Tiran ne convient pas seulement aux Rois injustes, mais à tous les Magistrats supérieurs, qui consultent leur caprice plus que le droit; & qui agissent par violence plutôt que par équité.

Il est étonnant que *Roufféau* désavoue la Monarchie pour le premier Gouvernement des *Romains*. Non-seulement ceux-ci ont commencé par les Rois; mais on peut dire la même chose de tous les Peuples de la terre. Ils avoient peut-être moins de puissance; on ne leur prodiguoit pas le nom fastueux de Souverains; mais la dignité étoit la même. En suposant que les Fondateurs de *Venise* n'aient pas reconnu pour Souverains leurs anciens Ducs, en est-il moins vrai qu'ils avoient passé par le joug de la Monarchie, & qu'ils ne fonderent un Gouvernement nouveau que par dégoût pour l'ancien. Lisez l'histoire des *François*, des *Espagnols* & de tous les Peuples de l'*Europe*; consultez ensuite celles de l'*Asie* & de l'*Afrique*; dirigez encore vos voiles vers l'*Amerique*; par-tout vous trouverez des Rois, des Monarques, des Chefs uniques. S'il se présente une République, il semble que ce soit le hazard qui l'amene, plutôt que la Nature; car ce qui est généralement reçu & plus constamment établi, doit passer pour naturel. Prouvez-moi donc que les

Républiques soient aussi fréquentes & aient un regne aussi constant que les Monarchies.

Qu'est-il besoin d'aller chercher si loin pour trouver un Gouvernement qui se relâche, suivant le système de *Rousseau* ? Qu'on examine celui de la *Grande-Bretagne*, aujourd'hui subsistant & connu par tout l'Univers. Ses anciens Rois étoient plus Despotes que Monarques ; peu-à-peu leur autorité s'est relâchée, & dans certains cas le Peuple ne va-t-il pas aujourd'hui de pair avec le Souverain ?

En vain nous objecte-t-on avec *Machiavel*, que la forme du Gouvernement chez les *Romains* fut flottante & incertaine jusqu'à l'établissement des Tribuns, & que c'est là l'époque de la fixation du Gouvernement. Est-ce parce que les formes précédentes de Gouvernement ne furent pas de longue durée ? Si cela est, je dis qu'il n'y eut chez eux aucun Gouvernement fixe ; puisque de tems à autres, il se fit des révolutions dans la Magistrature. Après l'expulsion des Rois, le Gouvernement fut fixé au Démocratique ; mais le Peuple qui avoit commencé à prendre l'essor, voulut aller plus loin. Il avoit rompu un lien, il voulut briser le second par la création de Tribuns. Après la mort de *Caius Gracchus*, l'Aristocratie reprit de nouvelles forces, & insensiblement la Monarchie se rétablit sous les Empereurs. Ce

n'est pas sous *Tibere* que le Corps politique fut dissous; la chute de quelques membres ne produit pas la ruine du corps; cette dissolution trouve son époque à la division des Empires d'Orient & d'Occident.

C H A P I T R E X I.

De la mort du Corps Politique.

IL n'est rien de stable & de permanent sur la terre. Vérité certaine & si bien dépeinte par le merveilleux & burlesque *Scarron*! Les plus superbes monumens de l'antiquité ne subsistent plus: *Rome* & *Sparte* ont péri; quel miracle!... L'Empire de la *Chine* subsiste encore. On ne sauroit donc prouver que les Gouvernemens de ces deux fameuses Républiques aient été mieux constituées que celui-ci. C'est à l'expérience qu'il faut s'en rapporter, & non à l'imagination. D'où jugeons-nous qu'un édifice est bien & solidement bâti? n'est-ce pas de sa durée & de la cohérence de ses parties? Jugeons de même du corps politique. La Monarchie *Chinoise* est la Maîtresse & la gloire des Sociétés politiques. Depuis quelle longue suite de siècles compte-t-elle des Rois, qui se sont succédé sans interruption? Elle a eu des révolutions, elle a passé, si vous voulez, en des mains étrangères; mais qu'est-

ce que cela importe au Gouvernement, puisque sa forme n'a pas changé? Il a esquivé plusieurs maladies, mais il n'est pas mort.

Il ne dépend pas plus des hommes de prolonger la vie de l'Etat que d'ajouter à la leur; les jours des uns & des autres font comptés. Toute la prudence humaine ne sauroit repousser les événemens de la destinée. Elle seule dirige tout d'une main inflexible & invariable. Ce n'est point une Puissance aveugle, comme se le figuroient les anciens Philosophes, c'est une intelligence pénétrante & supérieure à tout.

La constitution d'un Etat est donc quelque chose, mais la Providence est davantage. Ce qui paroît le plus éloigné de la prudence humaine, est souvent le plus solide. Qu'un homme soit à la fleur de sa jeunesse, dans le fort de la santé, d'une complexion robuste, né, ce semble pour le plaisir & la prospérité; si au milieu de tout cela la foudre gronde & le consume; si la terre s'entr'ouvre & l'engloutit; si la mer le couvre de ses flots; que dis-je? Si une foible lame lui perce le cœur, si la maladie le saisit, c'est fait de lui, il n'existe plus; pendant qu'un tempérament débile, infirme, délicat lui survit & à mille autres. La même chose arrive dans les Etats: la foudre & les élémens confondus renversent les plus soli-

des & les mieux constitués , pendant que le plus foible s'engraïssera de leurs dépouilles & s'affermira sur leurs ruines.

Les Républiques sont plus sujettes aux grandes révolutions , aux événemens inattendus que les Monarchies ; elles meurent toutes d'une mort violente & à la fleur de l'âge , ce qui prouve qu'elles sont moins cimentées par la Nature , que fortifiées par l'art. La *Grece*, l'*Italie*, l'*Afrique* nous en fournissent des exemples à jamais mémorables. *Rome*, *Sparte*, *Carthage* ont péri lorsqu'elles étoient au plus haut degré de gloire & de grandeur.

Soyez donc sur vos gardes , Républiques de nos jours : plus vous paroissez affermies , plus vous aprochez du terme de votre existence. Méfiez-vous-en , si vous prétendez l'éviter , ou plutôt ne vous donnez pas des soins inutiles ; attendez avec résignation la chute du coup qui vous est préparé , c'est le moyen d'y être moins sensibles.

C H A P I T R E X I I .

Comment se maintient l'autorité Souveraine.

IL n'est pas besoin de réfuter au long ce Chapitre. *Roussseau* a pressenti lui-même qu'il révoltoit le bon sens & qu'il ne passeroit pas.

L'assemblée du peuple entier chez les

Romains, étant un objet rare, peut-être unique, il ne doit pas tirer à conséquence pour le général. De ce que le Législateur de la *Mecque* a publié ses loix les armes à la main, & les a conservées par la force & la violence, doit-on inférer que tous les Législateurs doivent imiter son exemple? Le succès, il est vrai, a répondu à ses desirs; mais un réuffit où mille autres succomberont.

D'ailleurs on ne nie pas que le peuple ne puisse s'assembler; mais on crie que c'est un abus, qu'il y a plus de dangers à craindre que de profits à espérer. L'assemblée du peuple n'est ordinairement utile que dans le cas où la Société périlite & touche à l'instant de sa destruction; ou lorsque le Prince & les Grands ne feroient remédier aux maux dont elle est menacée. Alors on doit espérer que chacun, voyant & sentant de près le danger, craindra pour soi-même, en s'effrayant pour tous. Ce n'est que dans des occasions de cette nature, qu'on réunit ordinairement les suffrages du grand nombre en faveur de l'État, & qu'on rétablit par l'intérêt des particuliers les affaires délabrées.

Exceptez ces circonstances, vous ne tirerez aucun fruit des assemblées de la multitude. Heureux encore si elles ne tirent pas à préjudice; en suscitant des haines, du trouble & de la confusion. Ignore-t-on que la famine fut souvent le fruit qu'on

tira à Rome de ces assemblées, parce que les particuliers négligeoient la culture des terres pour y assister ?

C H A P I T R E X I I I .

Suite.

S'IL étoit possible d'extirper dans les Peuples l'inclination qu'ils ont pour les grands Etats, inclination raisonnable & sensée, car la multiplicité des Souverains est la multiplicité des guerres, je dirois que *Rousseau* a prévenu & réfuté l'objection qu'on peut lui faire. Mais où trouvera-t-il un Citoyen qui se glorifie du petit nombre des membres de la Société ? Comment veut-il qu'un petit Etat se soutienne contre un grand ? Il se propose de nous en apprendre un jour la maniere ; j'en redoute le succès. Sera-ce par les ligues ou les prodiges ? Le tems des derniers est passé, & *Rousseau* n'est pas homme à le ressusciter ; quant aux ligues, on en connoît l'abus & les inconvéniens par expérience. Leur durée ne fauroit être longue.

Quand les *Crecs* résisterent à l'armée innombrable de *Xerxès* ; ces bouches de feu contre lesquelles ni la force, ni l'adresse ne peuvent tenir, n'étoient point encore en usage. Les *Athéniens* eussent été foudroyés, & pour ainsi dire anéantis par ces

seules armes. La bravoure & l'industrie donnoient alors le gain des batailles. A présent ces deux qualités n'empêchent point la défaite ni les déroutes. Un lâche, un imbécille, un enfant peut donner le coup de mort à un *Hercule*. Mille hommes ne lutteront point contre cent mille. Si le petit nombre est quelquefois vainqueur, ce ne peut être que d'un à deux tout au plus ; encore faut-il supposer beaucoup d'expérience & d'agilité en action, avec l'indolence ou l'étourderie.

D'ailleurs nous n'avons plus d'Oracles pour annoncer la maniere de vaincre, ni de *Thémistocle* pour en expliquer la réponse. La ruse, qui écarta le Roi de *Perse* & délivra la *Grece*, ne déconcerteroit pas aujourd'hui les *Berbices*. La *Suisse* & la *Hollande* ne sont pas proprement redevables de leur condition actuelle à la force & à l'intrépidité de leurs habitans. Les circonstances des tems & la jalousie des Puissances sur la Maison d'*Autriche* ont favorisé leurs entreprises, & en ont facilité l'exécution. L'Aristocratie étoit où ils tendoient le moins, & ils s'inquiétoient peu d'être soumis à un Roi, pourvu qu'ils fussent gouvernés suivant les loix. La tyrannie a été le principe de leur liberté.

Mais que l'*Irlande* & l'*Ecosse*, qui ne sont pas de simples Provinces, essaient aujourd'hui le même projet ; que la *Nor-*

mandie ou la *Bretagne* s'efforcent de recouvrer leurs anciens privilèges : croyez-vous qu'elles y réussiroient ? Le génie de la *France*, quoiqu'affoibli, est encore supérieur au génie de la liberté particulière des Provinces dont l'Etat est composé. Elles sont plus en sûreté dans leur soumission qu'heureuses dans la révolte ; plus tranquilles étant unies au corps de l'Etat, que paisibles dans la formation d'une Société particulière. Pour moi si je voulois m'ériger en Réformateur des Gouvernemens, je les réduirois tous en un seul. Je voudrois une Démocratie unique, universelle. Quel bonheur de pouvoir passer de l'un à l'autre hémisphere, de la Ligne au Pôle & du Pôle à la Ligne, sans changer de mœurs, d'usages, de loix, de langage, & sur-tout de Religion ! Combien de sang épargné ! On ne combattroit plus pour fixer les frontieres, s'approprier le commerce, s'agrandir par des conquêtes, ou détruire les superstitions.

A l'égard des Etats qui ne sauroient être réduits à de justes bornes, la ressource indiquée par l'Auteur sera approuvée des uns, blâmée des autres. C'est ainsi qu'on ne peut satisfaire au goût de tous. L'Empereur *Adrien* prenoit plaisir à voyager successivement par toutes les Provinces de l'Empire romain. Il disoit que le Prince doit imiter le soleil, qui porte sa lumière dans toutes les parties de l'univers, & qui éclai-

re par les rayons tous les Peuples de la terre. *Antonin* son successeur eut un système tout opposé, parce qu'il prétendoit que la suite du Prince étoit à charge aux Provinces, quelque ordre qu'il pût y apporter. L'un & l'autre avoient un prétexte raisonnable pour appuyer leur opinion. Pour qui vous décidez-vous Lecteur judicieux ? Est-ce pour *Adrien*, est-ce pour *Antonin*. Je pense qu'ils avoient tous deux raison. La présence du Souverain apporte quelquefois des avantages aux Provinces, souvent elle y cause plus d'embarras & de dommage.

CHAPITRE XIV.

Suite.

JE me persuade aisément, qu'on ignore à *Rome*, ou qu'on négligea de croire, que la personne du dernier Citoyen fût aussi sacrée & aussi inviolable que celle du premier Magistrat : on agit ici de même. Telle est la force de l'habitude ; elle forme en nous une seconde Nature. Un manant s'accoutume à croire, qu'un Prince est plus que son égal. Mettez-les de niveau, il le respectera encore ; n'est-ce pas un préjugé terrible & bien accablant ? Si ce manant se mettoit bien dans l'esprit, qu'il fait membre du Souverain, & que sans lui il ne sauroit y en avoir,

vous jugez bien que l'amour propre & la vanité feroient en lui le même tapage, qui se fait dans le cerveau d'un petit Commis devenu Fermier Général.

Si on avoit su faire à *Rome* la distinction, si commune chez nos payfans, à l'égard de leurs Pasteurs; si, dis-je, mettant à part le caractère de Magistrat, ils n'eussent envisagé que l'individu, ils auroient chifonné le Magistrat & respecté la Magistrature. Mais que voulez-vous exiger d'un siècle aussi simple & aussi peu avisé?

On ne doute pas que les assemblées du Peuple ne soient redoutables pour le Prince. Elles ne sont pas moins dangereuses quelquefois pour la Société, & fatales aux grands hommes. C'est par elles que *Manlius Capitolin*, sur un simple soupçon, fut précipité du Capitole, qu'il avoit si glorieusement défendu. C'est par-là que *Cassius Viscellinus* & *Spurius Melius*, qui n'avoient d'autre crime que d'être trop amis du Peuple, reçurent pour récompense de leurs bienfaits, une mort injuste & prématurée. Combien s'en fallut-il que *Scipion l'Africain* n'éprouvât le même sort? Pour l'éviter, ne fut-il pas contraint de s'exiler de sa Patrie, dont il détesta tellement l'ingratitude, qu'il ne voulut pas la laisser en possession de ses os après sa mort?

Si donc le juste est alors puni de sa justice, & l'homme libéral condamné pour sa générosité: que ne doivent pas crain-

dre des Princes , qui souvent ont fait du mal sans avoir fait aucun bien. Que dis-je ? Les Tyrans y sont plus en sûreté que les bons Princes. La terreur de leur nom en impose , & l'humble Citoyen frappé de faiblesse en leur présence , croit toujours voir & respecte en eux ses Juges & ses Maîtres : quand *César* devint humain , c'est alors qu'il trouva des Bourreaux. Ce n'est donc pas sans fondement qu'un Prince rejette les assemblées du Peuple. Elles font du bien rarement , & presque toujours du mal.

CHAPITRE XV.

Des Députés ou Représentans.

LE Peuple n'a jamais mieux pensé , que sur l'établissement des Députés. Moyennant un subside peu considérable , il se fait servir & se dispense des soins du Gouvernement. Son commerce ou son travail devient alors sa principale affaire : tranquille dans son Domestique , il est exempt d'embarras , & à l'abri des dangers ; il boit , il mange & dort à son aise. Que d'avantages pour un mal bien léger ! Ce prétendu désordre est d'ailleurs plus conforme à la Nature qui se plaît dans la variété. Tout Citoyen n'est pas fait pour le Gouvernement de la Société , chacun est départi diversement. L'homme fort &

laborieux est fait pour la mécanique , l'intelligent pour le commerce ; l'homme équitable doit être placé sur le tribunal , & le héros suivre le sort des armes. Laissons donc aller le monde comme il va. Tel artisan fait des merveilles dans sa boutique , qui joueroit un fort vilain rôle dans la tribune aux harangues. Les fots ne doivent travailler que pour eux ; les sages pour tout le monde. Enfin , il est des gens qui veulent être conduits , il en faut par conséquent pour les conduire.

Je ne fais si je me trompe ; mais j'ai tout lieu de croire , que les corvées conviendroient moins à un Peuple quelconque , que les taxes. Rien ne lui paroît plus dur , & rien n'aproche davantage de l'esclavage. N'est-ce pas ce qui rendit le joug de *Tarquin* odieux , barbare , insupportable ?

Il est donc faux , que le commun des Citoyens soit fait pour les affaires publiques. Il n'a qu'une ame basse & rampante ; il faut un génie sublime & désintéressé. Le bonheur d'un Etat est donc mieux placé & mieux affermi entre les mains des sages , qui sous la direction d'une multitude insensée. C'est pourquoi , si le *Tiers-Etat* ou les Députés sont bien choisis , s'ils ont à cœur le bien public , les affaires sont en bon ordre , quelque peu que s'en inquiète le reste des particuliers. Il s'en faut bien alors , que l'intérêt public siege au

troisième rang ; sous de pareils auspices il tient la première place.

Je veux avec vous , prendre la Souveraineté pour la volonté générale ; elle n'en fera pas moins bien représentée ; car si on peut représenter la personne , son affection est également représentable , dès qu'un homme s'en dépouille pour en revêtir le *Représentant*. Ainsi , là où est la personne effective , là se trouve aussi la volonté réelle ; mais la volonté représentée fuit la personne représentante ; & la somme de toutes les volontés représentées , c'est la volonté générale. Il est certain , que cette représentation doit avoir un but fixe & invariable. Le *Représentant* ne sauroit sortir des limites qui lui sont prescrites. Si je donne à mon voisin le pouvoir d'agir ou de décider sur un cas unique ; il agira & décidera mal , s'il décide sur plusieurs , ou sur un cas différent. Son pouvoir ne s'étend pas jusques-là , & ma volonté n'est point renfermée dans la sienne.

Je voudrois savoir , quel bon conseil notre Auteur pourroit donner au Peuple *Anglois* , pour en faire quelque chose. *Quel usage devra-t-il faire des courts momens de sa liberté ?* Sera-ce de répéter le sacrifice préparé par *Cromwel* , ou de réitérer la dernière révolution. L'expérience du passé le rend plus sage ; il est en garde contre la perversité des Conseillers. Voudra-t-il qu'il respecte moins le Souverain ? La populace

n'attend pas après cet avis. N'est-ce pas plutôt qu'il devrait franchir le joug, & se faire Souverain lui-même ? Il y auroit à craindre, qu'avant l'accomplissement d'une pareille révolution, la *Grande-Bretagne* ne devînt un ou désert ou une conquête.

Que l'idée des Représentans soit moderne ; c'est ce qu'il faut prouver : car rien de nouveau sous le soleil. Ce qui est a déjà été, & sera sûrement encore. Si les Historiens n'ont rien dit de l'usage des *Représentans*, c'est qu'ils prenoient l'assemblée de ceux-ci pour l'assemblée du Peuple même. Croira-t-on que *Rome*, ainsi que les Républiques qui en ont égalé la splendeur, aient effectivement rassemblé tous les Citoyens, pour délibérer sur les affaires publiques ? Combien en étoient exclus, & combien s'en dispensoient eux-mêmes ? C'étoient les plus sensés. Comment la raison peut-elle se faire entendre, dans une cohue de cette espece ? Combien de gens entendoient l'Orateur ? Combien peu entendoient l'état de la question ? Le suffrage étoit donné, mais la passion étoit son principe, & rarement la sagesse & la réflexion.

Cette fameuse République, si chere à l'Auteur, mérite-t-elle bien les éloges qu'il lui donne ? Il veut la liberté de tous, & quelle puissance a fait plus d'esclaves ? N'enchaînoit-elle pas les Rois même, & ne traitoit-elle pas les Peuples subjugués

avec plus de hauteur & de dureté, que les Chrétiens esclaves n'en éprouvent à *Tunis* & à *Alger*.

Qui veut la liberté, doit la vouloir, autant pour les autres que pour soi-même. Autrement, il mérite de la perdre, & la perdra infailliblement, pour avoir écouté l'orgueil plus que la justice. Les Républiques *Grèques* ne furent pas plus équitables & leur Gouvernement étoit plus barbare que policé. Nous n'admettons pas que les Peuples de l'*Europe*, plus humains que ceux dont nous venons de parler, soient esclaves eux-mêmes. Le véritable esclavage consiste dans la dureté de la condition. Un bon Maître ne fit jamais d'esclaves. Or je demande si les *Grecs* & les *Romains* avoient une condition plus douce que celle des *Anglois*, des *Espagnols*, des *Russes* même. Il y a des malheureux aujourd'hui ; il y en avoit aussi dans ces siècles, & de plus illustres. Nous éprouvons les rigueurs de la guerre par la dureté des contributions, mais nous n'en voyons point le feu destructeur, ravager nos Campagnes. Le fer & l'acier ne portent pas leur fureur jusqu'à nous ; notre sang & notre vie sont du moins à couvert. Une telle servitude vaut bien la liberté des *Grecs* & des *Romains*, quoi qu'en dise *Rousseau*, qui peut avouer avec sincérité, que celle dont il jouit n'est qu'arnertume, & que celle où il aspire n'est qu'une chimere.

Tout bien considéré, il avoue que le le Souverain (*) est désormais dans l'impossibilité de conserver ses droits, si la Cité n'est très-petite. Or, quoique petite, il l'empêchera bien d'être subjuguée; attendons ce prodige avec patience, je le crois bien éloigné.

C H A P I T R E X V I.

Que l'institution du Gouvernement est un contrat.

LE pouvoir législatif une fois établi, le pouvoir exécutif (**) que nous avons appelé *Coactif*, subsiste par une conséquence naturelle. Le Souverain en cette qualité jouit de l'un & l'autre. S'il étoit autrement, il y auroit double Souveraineté; celle de Législation & celle de coaction.

Le droit & le fait sont à la vérité quelquefois confondus par cette raison; la loi étant moins forte que le caprice; mais c'est un de ces malheurs de la nature hu-

(*) On conçoit que le Souverain, dont il s'agit ici, n'est autre que le Peuple; *Roufféau* n'en reconnoît point ailleurs. Bien des gens auront de la peine à se faire à la façon de l'expliquer; il faut déplacer les idées communes & leur en substituer de nouvelles: mais c'est en cela que consiste le mérite d'un Réformateur. Dans une bonne Réformation, tout doit être nouveau: plus d'ancien levain; il corrompt toute la masse.

(**) Le pouvoir exécutif proprement dit, appartient au Peuple, voyez ci-devant pag. 113.

maine , dont il n'est pas besoin de s'affliger. Où il n'est point de remede , il ne doit y avoir ni chagrin , ni repentir.

Le Contrat Social ne tend pas de sa nature à l'égalité , comme je l'ai démontré ci-devant. Dans le Corps politique il faut l'agent & le patient , le Pasteur & le troupeau ; ce qui suppose nécessairement la subordination.

Le Gouvernement est établi par le Contrat Social ; il est une suite nécessaire de l'autorité remise au Chef. Le Peuple dit au Prince : *dirige-nous , nous te suivrons ; commande & nous obéirons ; ta volonté est désormais celle du public.* Etrange maniere de contracter , répond le Contrat Social ! La Souveraineté peut-elle se modifier , s'aliéner ? N'est-il pas absurde que le Souverain se donne un Maître ? Oui sans doute , mais il n'est pas surprenant qu'un Souverain imaginaire en constitue un dans la réalité. Si s'obliger d'obéir à un Maître , c'est se remettre en pleine liberté ; nous n'aurons point à disputer sur cet article ; nous sommes d'accord. Car je n'ai jamais prétendu que des Peuples , qui reconnoissent un Souverain , soient esclaves. Nous sommes donc libres , nous qui voulons un Chef , nous qui demandons un Guide , & qui jurons de lui obéir.

Vous n'êtes pas moins libres que nous , vous qui gémissiez sous la captivité la plus affreuse ;

affreuse ; vous qui languissez dans les fers ; & qui , par la barbarie de vos Maîtres , êtes déchirés de verges & de fouets ! Sans doute que dans les rudes châtimens qui vous ont été infligés , vous avez promis l'obéissance à vos Maîtres pour l'avenir ? Dès-lors vous avez recouvré votre liberté , & vous avez le droit des Citoyens.

Réjouissez-vous donc , en faveur de la grande & heureuse nouvelle que je vous annonce ! On n'ira plus briser vos fers ; *Rousséau* , d'un coup de plume , les a déjà rompus.

Je voudrois savoir si la généralité d'un acte ne vient pas de la généralité des personnes , & comment l'on peut appeler particulier , celui qui comprend toute une Société. En accordant l'obligation des Sujets à l'obéissance , & celle du Chef au commandement ; il est faux que les parties contractantes soient entr'elles sous la seule loi de nature , & sans aucun garant de leurs engagements réciproques ; car , si le Souverain ou le Prince a l'autorité & des forces pour se faire obéir , quand il gouverne justement , le Peuple a des yeux pour voir , & des bras pour résister quand ses ordres & son administration sont manifestement injustes & tyranniques.

Quand il seroit vrai que la loi de Nature seroit le seul frein du côté du Chef ; ne pourroit-on pas s'en rapporter à elle , & , malgré la corruption générale , ne doit-on

pas supposer qu'il y a encore sur la terre des hommes capables de droiture & d'équité? La comparaison d'un homme qui diroit à un autre : *je vous donne tout mon bien , à condition que vous m'en rendrez ce qu'il vous plaira ;* est fautive & captieuse. Le Peuple ne dit pas au Prince , *vous ferez ce qu'il vous plaira ;* mais ce qui est juste , ou ce que vous trouverez raisonnable. C'est pourquoi , l'on ne sauroit trop inculquer dans le cœur des Rois les belles paroles de l'Empereur Trajan au Capitaine de ses Gardes. « *Prends cette épée ,* lui dit-il , » *& si je me gouverne en Prince juste , em-* » *plie-la pour me servir ; mais si j'abuse* » *de mon autorité , tourne-la contre moi.* »

CHAPITRE XVII.

De l'institution du Gouvernement.

IL est donc vrai que ce qui institue le Gouvernement , n'est point un acte particulier distingué du Contrat Social. Si j'affirme des terres à un Laboureur , la conséquence du contrat de fermage , est la culture de ces mêmes terres & le paiement du prix dont nous sommes convenus. Il n'est pas besoin de produire un acte distingué de ce contrat. Disons donc la même chose du Contrat Social. Les Sujets sont les terres à cultiver , le Gouvernement est la culture , & le Prince est le fermier. La

différence que j'y trouve, c'est que les Sujets s'afferment eux-mêmes, parce qu'ils jouissent de raison & de propriété sur eux-mêmes; au lieu que les terres se laissent affermer, parce qu'elles ne jouissent ni de l'une, ni de l'autre. Si le fermier néglige la culture des terres, comment remplira-t-il ses engagements? Ne percevant aucuns fruits, il se perd lui-même. Le Prince en fait autant s'il néglige le Gouvernement, dont les fruits sont les contributions des Sujets. Sans ces contributions, pourroit-il satisfaire aux dépenses auxquelles il est obligé, pour la conservation intérieure & la défense du dehors? Ne travailleroit-il pas à sa propre destruction?

Mais s'il tend à sa perte par défaut, il peut encore y arriver par excès. Un sol trop échauffé, trop travaillé, s'épuise & devient stérile: des Peuples trop chargés d'impôts, deviennent à la fin foibles & insolvables. Il leur faut du repos pour qu'ils se rétablissent.

Ne multiplions donc point les actes inutilement. L'acte de l'association est celui du Gouvernement. Il n'est pas difficile de comprendre comment on peut avoir cet acte avant que le Gouvernement subsiste; il est naturel que la cause soit produite avant son effet. Ainsi les miraculeuses propriétés du Corps politique se changent en des qualités ordinaires, & cette conversion subite d'une Souveraineté idéale en

Souveraineté réelle , conduit tout le jeu de la machine. Voilà d'où vient aux Magistrats la puissance exécutive *Coactive* , attribut essentiel à la Souveraineté.

Le changement de relation n'est donc point une subtilité de spéculation. Il est authentique , mais rien de plus simple , rien de plus commun. Il a lieu tous les jours , non-seulement dans le Parlement d'*Angleterre* , mais dans toutes les Sociétés existantes.

La Démocratie ne jouit donc pas seule de l'avantage d'établir son Gouvernement par un simple acte de la volonté générale ; elle n'en tire pas même les meilleurs fruits. Pour nous , sans renoncer aux principes ci-dessus établis , nous pouvons aisément établir d'autres Gouvernemens légitimes , conservateurs & protecteurs de la prospérité d'un Etat.

CHAPITRE XVIII.

Moyens de prévenir les usurpations du Gouvernement.

C E dernier Chapitre est le plus important & le plus digne de notre attention. C'est ici le grand œuvre ou la *pierre philosophale* de la politique. Plus généreux en cela que tous ceux , qui ont eu le secret de faire de l'or , *Rousseau* veut bien partager sa science avec le public , sans emblème , sans obscurité.

Sans rétrograder , & répéter ici ce que nous avons dit ailleurs , nous décidons définitivement , qu'il n'est pas de moyen sûr pour prévenir & empêcher les abus du Gouvernement. Ce sont des suites & des *appendices* de la nature humaine. Un Prince n'est pas content de sa puissance , il veut l'étendre , & blesse les Sujets. Plusieurs Chefs voient d'un œil de jalousie le partage de l'autorité ; ils voudroient la réunir entre leurs mains ; par-là ils sement le trouble & la division.

Le Peuple voudroit être paisible , en sûreté , indépendant ; chacun prétend à des privilèges , à des immunités ; tous voudroient s'exempter de peines & de travail. De là , cette agitation continuelle dans les Démocraties ; ces plaintes , ces murmures , ces déchaînemens contre le Magistrat ; ces guerres cruelles & intestines. Donnez donc , si vous voulez , aux Magistrats le titre de Chefs ou de simples Officiers du Peuple ; faites que la Monarchie , l'Aristocratie , & la Démocratie soient absolues ou provisionnelles , vous ne prévien-drez pourtant pas les abus du Gouvernement.

Vous avouez que les changemens sont dangereux dans un Etat ; rien de plus vrai , quand ils attaquent le Gouvernement , & rien de plus commun , si vous attribuez au Peuple la Souveraineté. Vous voulez qu'on distingue les actes réguliers & légitimes ;

d'un tumulte séditieux ; qui sera établi pour faire cette distinction ? Sera-ce un particulier revêtu de l'autorité de le faire ? Il se trouvera donc un Chef. Sera-ce la Multitude elle-même ? Comment l'auteur de la confusion , sera-t-il capable de l'éclaircir ?

Sans doute , le Prince doit tirer de ces inconvéniens de grands avantages pour son autorité , & s'il usurpe sur les droits du Peuple , l'usurpation est fondée sur l'équité : le prétexte raisonnable du repos public l'autorise à rejeter des assemblées , plus propres à troubler l'Etat , qu'à conserver l'ordre , qu'à le rétablir. C'est pourquoi , dans tous les Gouvernemens du Monde , il est bon d'affurer à un Chef l'autorité suprême.

Les assemblées périodiques n'ont donc aucune utilité , pour la fin proposée par l'Auteur. Les deux propositions , qui en devoient faire l'ouverture , n'avanceroient pas davantage ; car , quand on viendrait à proposer au Peuple , *s'il lui plaît de conserver la présente forme de Gouvernement , & d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés* ; il ne manquera pas de répondre négativement ; mais dès qu'il s'agira de choisir une autre forme de Gouvernement , & d'autres Magistrats , on ne pourra plus trouver ni concert dans l'assemblée , ni unanimité dans les suffrages.

C'est ce qui arriva à la Ville de *Capoue*.

Le Peuple indigné contre les Magistrats , ne cessoit de se plaindre de leur tyrannie ; quand un certain *Pacuvius* , qui jouissoit d'une grande autorité dans la Ville , résolut de mettre fin à ces plaintes. Il trouva moyen d'enfermer le Sénat dans le Palais , & faisant assembler le Peuple , il lui dit ; » que le tems étoit enfin venu , où il pou- » voit tirer une vengeance aisée des Magif- » trats qui le tyrannisoient ; qu'il les te- » noit en son pouvoir & désarmés. » Il conseilla ensuite de les tirer du Palais , l'un après l'autre & qu'après avoir décidé de leur sort , on exécutât sur le champ la sentence prononcée contre eux , pourvu qu'en même-tems on substituât un homme de mérite à la place du condamné , afin que la Magistrature fût remplie. Le Peuple y souscrivit avec plaisir. A peine eut-on prononcé le nom d'un Sénateur qu'il s'éleva un cri général de mécontentement & d'indignation. *Pacuvius* dit : » je comprends ce que vous pensez de cet » homme , c'est un méchant , un Sénateur » indigne , il faut le déposer. Ça faites choix » d'un Sénateur plus vertueux & plus équi- » table. » On garda un moment le silence , parce qu'on étoit embarrassé sur le choix d'un plus digne ; cependant , quelqu'un plus hardi ayant nommé un autre pour Sénateur ; on entendit un cri de murmure & de mécontentement plus violent que le premier ; on lui trouvoit mille défauts ,

mille imperfections. On en nomma un second , & puis un troisieme , & toujours l'indignation redoubloit , & la confusion prenoit de nouvelles forces. Enfin l'assemblée se dissipa sans pouvoir rien conclure ; & chacun se disoit intérieurement , que le mal connu & éprouvé est plus suportable qu'une douleur nouvelle , & qu'on n'a point encore ressentie.

J'avoue donc qu'il est possible , & même permis de révoquer les loix fondamentales de l'Etat ; mais j'ajoute que rien n'est plus dangereux. On peut bien jeter à bas quelque portion peu considérable d'un édifice , sans que la totalité en soit endommagée ; mais si vous en détruisez ou renouvelez les fondemens , il faut que tout l'édifice tombe en ruines. Chercher à changer les loix , pour quelque abus du Gouvernement , c'est vouloir corriger des défauts particuliers par une confusion générale , & guérir les maladies par la mort.

Ce qu'il faut encore observer , c'est qu'il ne suffit pas de corriger le mal , il faut prendre garde de lui en substituer un plus grand. Si un Chirurgien se contente de faire mourir la mauvaise chair d'une plaie , sans en faire renaître une nouvelle , la guérison est imparfaite. Si content d'avoir apaisé la douleur , il n'ôte pas la pourriture , il enferme le loup dans la bergerie. La corruption deviendra générale , & se communiquant aux parties les plus saines , le blessé périra infailliblement.

Souvenez-vous toujours que le bien ne succede pas nécessairement au mal. Tout au contraire, en voulant éviter *Caribde* on tombe dans *Scylla*. Les assassins de *César* vouloient remédier aux maux de la République ; qu'ont-ils fait ? Ils l'ont plongée dans des malheurs mille fois plus déplorables. Bien des Etats ont fait la même expérience. On se plaint de son fort, on s'efforce d'en sortir ; on se précipite dans un gouffre d'infortunes.

L'homme le plus à son aise n'est pas le plus tranquille. Aprenons à faire gémir la Fortune plutôt qu'à gémir de ses rigueurs. Nous serons heureux si nous voulons l'être, nous serons libres, nous serons Souverains si nous pouvons nous mettre au-dessus des événemens.

Fin du troisieme Livre.

ANTI-CONTRAT S O C I A L.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE I.

Si la volonté générale est indestructible.

COMME un autre *Pyrrhus* je suis né sans doute sous la constellation d'*Hercule*. Je trouve à chaque pas une chimère à combattre, &, qui plus est, une chimère *indestructible*.

Il est incontestable que la volonté générale, telle que *Rousseau* la dépeint, n'exista jamais que dans l'imagination. Dans quelle Société effective trouverez-vous *cette unanimité, ce concert de voix relatif au bien général, cette simplicité, cette vigueur de ressorts, ces maximes claires & lumineuses, ces intérêts débrouillés, dont l'accord fait voir le bien commun avec évidence?* En est-il une seule, où les particuliers agissent & se gouvernent sur ces principes?

En vain plusieurs individus, réunis ensemble se considéreront-ils comme membres d'un même corps, jamais leur vo-

lonté ne fera unique. Peut-être aspireront-ils tous ensemble à la conservation du Corps; ce sera le seul point où ils s'accorderont : mais s'agira-t-il de prendre les moyens qui tendent à cette conservation, ce qui est le plus essentiel, vous trouverez presque autant d'avis différens que d'individus.

Lorsque les *Gaulois* envoyèrent demander au Sénat & au peuple Romain satisfaction de l'injure qu'ils avoient reçue des Députés de ce Peuple, qui au lieu de travailler à la paix, dont ils devoient être les médiateurs, avoient eux-mêmes pris les armes à la main, & violé le droit des gens; le Sénat & le Peuple furent partagés dans le jugement, & la faction de l'imprudence & de l'injustice eut le dessus. Je suppose cependant que tous étoient bien intentionnés pour la Patrie, car alors les *Romains* ne connoissoient point encore la fourberie ni la trahison. Néanmoins ils se divisent sur la manière d'en procurer l'utilité. Leurs maximes n'étoient donc point *claires & lumineuses* : leurs intérêts étoient donc *embrouillés & contradictoires*. Le bien commun ne se montra donc point avec *évidence*, & il falloit un peu plus que *du bon sens* pour l'apercevoir.

Prenez les hommes dans quelque état que vous voudrez; prenez-les en sortant des mains de la Nature, vous ne les trouverez cependant point exempts de passions, d'in-

térêts particuliers & de division dans les sentimens. Le premier né des hommes n'a-t-il pas porté la haine & l'envie au plus haut degré où elle puisse monter, en immolant à sa fureur son jeune frere, son propre sang? Le pere étoit-il beaucoup plus raisonnable que son fils? S'il ne put être un seul instant d'accord avec le Créateur, son Souverain par essence, lui que l'on suppose doué de sagesse & de perfection, comment son image, défigurée comme elle est, pourra-t-elle s'accorder avec la Créature son égale? Ces exemples vous révoltent sans doute; vous en desirez qui soient pour vous d'une plus grande autorité? Si Adam, me direz-vous, eût pris soin d'écrire lui-même l'histoire de son siecle, je serois peut-être tenté de lui ajouter foi; mais que voulez-vous que je pense sur des événemens arrivés des milliers d'années avant qu'ils aient été rédigés par écrit? Eh bien, soit; vous n'en croyez pas la révélation? Donnez-moi des exemples contraires à ceux que je vous propose; consultez l'expérience.

Les hommes vous paroissent-ils meilleurs aujourd'hui que l'Écriture ne vous les dépeint? Avez-vous un secret pour les rendre plus raisonnables & plus capables d'uniformité dans les opinions, dans le caractère? Répondez-moi; si cela est, la victoire est à vous. Vous me parlez d'une troupe de paysans, qui régulent les

affaires de l'Etat sous un chêne, & qui se conduisent toujours sagement; cet article est plus facile à écrire qu'à prouver. Quand vous me dites que la *paix*, l'*union*, l'*égalité* sont ennemies des subtilités politiques; j'en conviens, parce que ces mêmes subtilités viennent à bout de les détruire; elles s'insinuent sous une face agréable & séduisante, & traînent après elles l'amertume & la douleur. Vous ajoutez que les hommes simples & droits sont difficiles à tromper; ceci est pour moi un Paradoxe. Si *Xerxès* avoit eu la subtilité & l'industrie de *Thémistocle*, auroit-il fait de si lourdes bévues? Si les *Mexiquains* eussent été plus expérimentés & plus connoisseurs dans le caractère, auroient-ils été la dupe des artifices, des fourberies & de la cruauté des *Espagnols*?

Un jeune homme qui entre dans le Monde, ne s'égare-t-il pas à chaque pas qu'il y fait? En vain fait-il fonds sur une rare prudence & les talens supérieurs que lui a départis la Nature; il se trouvera pris, séduit, abusé & trahi mille fois avant qu'il ait pu rencontrer les moyens de s'en défendre. Il en est un cependant: ce seroit de n'avoir aucune communication avec le reste des hommes. Mais quelle vie, que celle d'un Solitaire! Elle ne convient qu'aux idiots des siècles passés. Est-ce pour cela que l'homme a été formé?

De même, pour qu'une Société fut à

l'abri des surprises & des subtilités des autres Nations, elle devoit rompre tout commerce avec l'Etranger. Mais est-il en son pouvoir de le faire ? Quel pays est assez inabordable, pour ne pas craindre un Ennemi ? D'ailleurs, quelle Nation est assez brute, pour qu'il ne s'éleve pas au milieu d'elle des esprits subtils & raffinés, où l'art & le génie ne se développe pas à la fin ? *Mahomet* n'a-t-il pas fait ce qu'il a pu pour prévenir ce danger, si c'en est un, en voulant que ses Sujets croupissent dans l'ignorance ? Les *Mahométans* d'aujourd'hui sont sortis de cet engourdissement, & ils s'en trouvent bien.

Les raisonneurs ne se trompent donc point, en jugeant de tous les Peuples suivant l'expérience (*); ils décident sensément qu'on ne sauroit observer ni maintenir la police prescrite dans le Contrat Social, & que la volonté générale existe rarement, ou point du tout dans une Société, si vous la prenez pour l'unanimité des membres. Les intérêts particuliers se font sentir à l'instant même de la naissance du Corps politique; dès-lors le nom sacré du bien public est sujet à contestation; insensiblement il perd de son poids & devient

(*) Il est absurde de penser, qu'il n'y ait pas des *Badauts* à *Berne* & à *Genève* comme il s'en voit à *Paris* & à *Londres*; ils sont de tous les pays sans exception. De viles Marionnettes, mues par un ressort caché & dirigées avec art, sont capables de détraquer les cervelles les plus fortes & les mieux constituées.

le plus foible. C'est alors que le lien Social est rompu dans tous les cœurs, que la volonté générale non-seulement est muette, mais qu'elle devient contradictoire ou languissante, injuste ou abâtardie, anéantie ou corrompue. Car comment demeurerait-elle constante & inaltérable, étant composée d'une somme de volontés altérées, corrompues, changeantes & hétérogenes ?

Si vous la détachez des volontés individuelles, & que vous la suposiez telle qu'elle doit être, & non telle qu'elle est; ce n'est plus qu'un Etre chimérique, un fantôme d'imagination, indestructible à la vérité; car ce qui n'existe pas, comment peut-il être détruit ?

La maniere dont *Roussseau* habille ici la volonté générale, me paroît absurde & singuliere; il lui donne un voile épais & grossier, qui l'obscurcit & la défigure. Car, dès que chacun veut son bien particulier, & qu'au lieu de dire par son suffrage, *il est avantageux à l'Etat*, il dit, *il est avantageux à tel homme, ou à tel parti, que tel ou tel avis passe*; dès-lors, l'intérêt public est rejeté de toutes les bouches, & tout ce qui peut y avoir rapport ne subsiste plus. Par conséquent, cette volonté générale, liée intimement & nécessairement au bien public, est elle-même rejetée, méprisée, & ensevelie sous les désordres de l'intérêt particulier. Ce n'est pas ce qu'il supose.

En attendant les réflexions, que doit faire l'Auteur, sur le simple droit de voter, d'opiner, de proposer, de discuter; passons au Chapitre suivant.

C H A P I T R E II.

Des Suffrages.

PERSONNE n'est en peine sur l'indice de l'état actuel des mœurs & de la santé du Corps politique. On fait assez que, tant que le concert & l'union y subsisteront, la volonté générale y dominera (*), & que les longs débats & les dissensions annoncent, sinon la ruine & le déclin de l'Etat, du moins des maladies & des crises dangereuses. Le point essentiel, seroit d'y trouver des remèdes; ils ne sont pas toujours sans difficulté.

Quand deux Corps opposés agissent en même-tems, il est bien rare qu'on puisse les accorder; encore se trouve-t-il dans les décisions, une adhérence forcée de la plupart des membres, plutôt qu'une souscription volontaire & un consentement formel. Lorsqu'un seul Corps délibère, les difficultés sont moins grandes, sur-tout,

(*) On peut conclure, par les expressions même de Rousseau, que la volonté générale n'est ni invariable ni indéstructible. Car, si elle est tantôt dominante & tantôt inférieure, elle est donc plus forte & plus faible; or cette transition, d'un rapport à l'autre, suppose la variation & la destructibilité.

quand on y traite d'un objet manifestement avantageux à tout le Corps. Ainsi ; quand les *Plébiscites* ne trouvoient aucune opposition de la part du Sénat, il n'est pas surprenant qu'ils passassent à la grande pluralité des voix , puisqu'ils assuroient l'autorité & l'avantage du Corps qui les dictoit. Mais tous les décrets ne sont pas nés pour être favorables à toute une Société. Ceux qui ont rapport aux tributs & aux charges de la guerre, sont d'une espece bien différente. C'est à qui en rejettera le poids & les dangers. De tout tems, il n'y a eu qu'un petit nombre de *Décius* & de *Scévola*, assez indifférens sur leurs intérêts particuliers , pour les sacrifier de bon cœur, avec joie, au repos & à la gloire de la Patrie.

Pour ne point blesser l'égalité, il faudroit que tous les Citoyens portassent le même fardeau & partageassent les mêmes dangers ; & dans cette hypothese vous trouverez encore des mécontents. Vous verrez des esprits inquiets & timides qui voudront avoir des privilèges ; vous rencontrerez des génies rémuans & ambitieux, dont vous ne pourrez rassasier l'insuffisance & les desirs. Il est donc très-difficile ; je dis mieux, il est impossible que l'intérêt de toute une multitude soit unique, & qu'il ne se trouve parmi elle qu'une seule volonté. Les plus forts voudroient dominer, & les foibles ne veulent point servir.

Quand les *Hébreux* servoient en *Egypte*, on n'eut pas de peine à leur inspirer à tous le desir de secouer le joug. Leur volonté en ce point étoit générale, & il n'étoit pas besoin de délibération pour les faire souscrire à cet article. Mais alors ils ne faisoient point une Société effective, ils n'étoient de concert que par opposition à un autre Corps. Ils n'étoient, dans la Société totale & complete, que des membres ou des parties intégrantes & mal traitées. Lorsque ne faisant plus qu'un peuple, & forcés d'agir pour la conservation générale du Corps, ils se virent dans le cas de retomber en servitude, ou de combattre contre leurs anciens Maîtres, la sédition commença & la volonté générale se trouva sans efficace. Ce fut bien pis dans la suite quand il fallut établir les honneurs & les dignités : quoiqu'on attribuât à la volonté d'un Dieu les décrets prononcés à cette occasion, ne se trouva-t-il pas des rebelles qui refuserent d'y souscrire, & qui ne purent être remis dans le devoir que par la singularité & l'horreur du châtement.

Les *Plébisclites* à *Rome* ne doivent pas être cités pour des exemples de sagesse & d'utilité. Celui qui fut lancé contre *Coriolan* eût été bien funeste à cette ville ambitieuse & jalouse, si l'épouse & la mere de ce grand Capitaine ne l'eussent fléchi par leurs larmes & leurs prieres ; je dirois

la même chose du deſſein téméraire , qu'ils prirent au commencement de leur fondation , d'enlever les femmes & les filles *Sabines* par fraude & par violence. Il devoit leur en coûter cher , & peu s'en fallut auſſi qu'ils ne fuſſent traités ſuivant leurs mérites ; mais ceci regarde la Monarchie.

Il ſembloit que , dans la propoſition des loix Agraires , ſi favorables aux Plébeïens , aucun d'eux ne dût s'y oſoſer. Cependant , *Apuleïus* tribun du Peuple & défenſeur de ſes droits , ſe ligu avec un des Conſuls pour en empêcher l'effet. De quels débats , de quelles expéditions ſanglantes , cette propoſition n'a-t-elle pas été ſuivie ? d'où je conclus , que , de ces aſſemblées , on ne retiroit ni paix , ni utilité (*).

Rouſſeau paroît convaincu , que , dans ces circonſtances , le Peuple *Romain* avoit toute l'autorité , & qu'il étoit Souverain , autant par effet que de nom. Cependant , ſ'il en faut croire la harangue de *Terentillus* , les choſes étoient bien différentes. Ce Tribun ne fait pas difficulté de dire que les Patriciens étoient arbitres abſolus de la fortune du Peuple , que dans les différens qui ſurvenoient entre un Patricien & un Plé-

(*) On en peut fournir quantité d'autres exemples & ſur-tout le jugement prononcé contre les Conſuls *T. Romilius* & *C. Veturius* , qui , après avoir triomphé des ennemis de l'Etat , furent condamnés à une amende , au lieu de recevoir les honneurs du triomphe , qui étoit dû à leurs exploits.

béien, le dernier étoit toujours assuré de succomber, sans qu'il lui fût permis de connoître s'il avoit été bien ou mal jugé; que les Consuls jouissoient d'une autorité excessive & semblable à celle des anciens Rois de *Rome*; qu'ils faisoient toujours la guerre & souvent la paix, sans consulter le Sénat; qu'il falloit établir des Personnages de mérite & de probité, qui fussent autorisés à restreindre une Puissance si dure & si insupportable.

L'unanimité qui vient de la flatterie & de la servitude, est aussi préjudiciable que les débats que produit la sincérité & l'esprit d'indépendance. Il faut respecter les Souverains & craindre leur justice; mais on ne doit pas les servir lâchement, redouter jusqu'à leurs caprices, & les caresser dans leurs foiblesses. Si on savoit faire un usage honnête de la liberté civile, qui consiste dans la vérité & dans les droits de l'honneur, on sauveroit aux Chefs d'un Etat bien des dangers & des écueils, contre lesquels ils viennent misérablement échouer, parce qu'il ne se trouve personne qui les en retire.

On parfume leur chemin de fleurs; dessous on enterre les ronces & les épines. Si du tems d'*Othon* & de *Vitellius* il se fût trouvé seulement un *Nathan*, ou si vous aimez mieux un *Caton*, pour les avertir de leurs désordres, peut-être ne les auroient-ils pas portés si loin.

Si aujourd'hui on alloit dire aux Princes, dont les Etats sont énervés & languissans, dont les Sujets sont accablés d'impôts & de vexations : *c'est vous qui causez ces désordres, c'est vous qui causez la ruine & la décadence de cette Société ; c'est vous qui êtes l'Auteur de tous ses maux ; tu es ille vir* : on pourroit faire prendre une face riante & toute nouvelle au Gouvernement.

Il ne suffit pas de proscrire les diverses considérations, sur lesquelles se doit régler la maniere de compter les voix & de comparer les avis ; il faut encore donner quelqu'un capable de diriger ce calcul & cette comparaison, pour en déduire les loix & les maximes convenables. Si le Peuple s'en rapporte à un Arbitre, le voilà privé de la Souveraineté, puisqu'il se soumet à un Législateur ; s'il s'en rapporte à lui-même, on prévoit assez comment il réussira.

Ne disons point, que le Pacte Social exige un consentement unanime dans la formation d'une Société. Tout ce qui se trouve envelopé dans le tourbillon général en doit suivre la direction. Ainsi, quiconque habite le territoire en doit adopter l'usage. Si quelqu'un refuse d'y souscrire, qu'il s'échape : s'il y demeure, il est sujet à la contrainte, & il est naturel que le plus foible cède au plus fort. On peut bien éluder la force ; on ne doit pas y résister, & l'ordre politique exige que dix soient

soumis à mille , plutôt que mille à dix. S'il étoit besoin du consentement formel de tous , pour établir le Contrat Social , il s'ensuivroit que ceux , qui naissent dans le territoire , devroient exprimer leur accession à la volonté générale , sans quoi ils n'y seroient point soumis ; ce que *Rousseau* lui-même n'admet point. Il s'ensuivroit encore que ceux , qui résideroient parmi les Citoyens , sous le titre d'Etrangers , ne seroient point sujets aux loix , ce qui repugne à toute bonne politique. (*)

Un homme , ainsi forcé de se conformer à des volontés qui ne sont pas les siennes , n'est point libre , direz-vous ? Pardonnez-moi ; la volonté générale le forcera d'être libre. Voilà répondre en *Rousseau* ; pour moi je veux bien qu'il ne le soit pas , il n'est pas esclave non plus ; car la justice & la raison ne font point d'esclaves. Mais il est leur Sujet , & dès qu'il s'écarte de leurs maximes il mérite le châtement.

C'est donc un pur sophisme que la réponse de *Rousseau* sur la liberté de ceux

(*) Il est probable , que la nécessité même , & la violence , qui retiennent un habitant dans une Société , n'empêchent pas qu'il ne soit mis au nombre des Sujets ou des Membres du Corps politique. C'est un atôme envelopé dans le tourbillon. Il s'ensuit , que le physique , appuyé du moral , peut influencer sur les opérations humaines. Celui-là paroît plus dur , parce qu'il contraint la volonté : mais l'homme n'est pas fait pour ne suivre que son penchant. Voilà l'explication promise au Chapitre III. du premier Livre pag. 15.

qui obéissent aux loix contre leur gré ; & la distinction qu'il allégué , toute ingénieuse qu'elle est , est plus subtile que fondée. Si un homme doit être appelé libre , c'est plutôt lorsqu'il exécute sa volonté particulière , qu'en se conformant à la volonté des autres.

Le mot *libertas* , gravé sur les prisons & sur les fers des Galériens à *Gênes* , ne doit pas s'entendre dans le sens que lui prête le Contrat Social. On doit dire au contraire , que ces chaînes & ces cachots sont la récompense de ceux qui veulent être libres , en préférant leurs inclinations aux loix , & la satisfaction de leurs desirs aux règles prescrites par la raison & l'équité. C'est dans ce sens qu'ils sont les effets de la liberté.

Quant aux maximes générales , pour régler les rapports entre l'unanimité & l'égalité , elles seroient excellentes , si on pouvoit les observer avec fruit ; mais , par ce qui a été dit ci-dessus , on doit juger quels sont les avantages qu'on en peut attendre.

C H A P I T R E I I I .

Des Elections.

LES suffrages par le sort & par le choix sont à peu près d'égale valeur. L'Élection du Doge de *Venise* se fait par l'un & l'autre ; on peut dire que c'est un double

fort ; car qui connoît un peu la maniere , dont on procéde dans les Elections vocales , avouera que ce n'est ni la raison , ni le bon sens qui dirige le suffragans. C'est la brigue , c'est la passion , c'est l'intérêt. Le sort est aveugle & dirige souvent mieux.

Le suffrage par le sort n'est pas plus de la nature de la Démocratie que d'un autre Gouvenement. S'il n'afflige personne , en ce que chaque Citoyen jouit également de l'espérance de servir la Patrie : aussi étouffe-t-il l'émulation & la gloire , en ce qu'il ne donne pas plus d'espérance aux bons qu'aux méchans , au Patriote zélé , qu'à celui qui sert lâchement son pays. Que l'Élection des Chefs soit une fonction de la Souveraineté ou du Gouvernement ; peu importe. Il n'est pas moins indubitable que , dans toute démocratie , on peut justement revêtir de la Magistrature un Citoyen plutôt qu'un autre ; puisqu'il est important d'avoir un Magistrat habile , vertueux & respectable ; qualités qui ne se trouvent sûrement pas dans tous.

Je veux bien , que la Magistrature soit une charge même onéreuse ; mais son fardeau est si peu effrayant , que chacun s'y soumet avec plaisir. Il n'est donc point à craindre que l'on fasse une injustice à celui qui en sera pourvu ; car outre que chaque Particulier est obligé de se soumettre aux décrets portés par la volonté générale , on ne blesse point celui à qui l'on fait plaisir ,

plaisir, suivant cette maxime du droit naturel ; *Volenti non fit injuria* ; à laquelle on peut ajouter celle du grand *Augustin* : *Non laboratur, ubi amatur ; aut si laboratur, labor amatur.*

Si cette charge étoit accordée à tous ceux qui la réquéreroient, il y auroit plus de Magistrats que de Sujets ; tant l'orgueil & l'ambition ont de pouvoir sur les foibles humains ! Combien ont pensé comme *Agrippine* au sujet de *Néron* ? *Que je meure, pourvu qu'il régne.* Les peines, les travaux, les dangers, la mort même ne font rien, pour quiconque est esclave de la grandeur & de l'autorité.

Dans l'Aristocratie, le Prince ne trouvera pas de plus grands avantages que dans la Démocratie, s'il remplit exactement les fonctions de sa charge. Il a même plus d'embarras pour concilier le Peuple avec les Grands, dont les dissensions sont presque continuelles ; & pour résister à la faveur, toujours aux prises avec la justice. Ainsi les suffrages n'y sont pas mieux placés.

Il est singulier, de vouloir prouver qu'à *Venise* le Gouvernement n'est point Aristocratique ? La pauvreté de la plupart des *Barnabotes* empêche-t-elle qu'ils ne soient distingués du Peuple, & leur nombre, aussi grand que celui des Citoyens de *Genève*, en assure-t-il la parité à tous égards ? Si les *Barnabotes* sont le Peuple, que de-

vient donc le Peuple ? Esclave , ou rien du tout ? Pour constituer l'Aristocratie , il suffit que le Peuple soit Sujet , & que les Nobles décident & gouvernent. Dira-t-on aussi , qu'en *Pologne* il y ait Démocratie , parce que , parmi le grand nombre des *Palatins* , il s'en trouve d'absolument pauvres , & qui ne parviennent jamais aux dignités ? Avouons-le ; un petit sentiment de vanité a séduit le Philosophe.

Quelque bonne volonté que j'aie pour le Contrat Social , je ne puis encore approuver la distinction qu'il fait des Emplois militaires & des Charges de Judicature. Pour moi , je pense que , si le choix éclairé doit avoir lieu , c'est particulièrement à l'égard des Magistrats ou Ministres , chargés du Gouvernement , de qui dépend le bonheur intrinsèque d'un État. Les Militaires , si vous en exceptez les Chefs , n'ont besoin que de bravoure & du sens commun ; ceux même , à qui manquent ces qualités , ne sont pas inutiles à la défense de la Patrie. Ils ont assez de modèles à imiter , & assez de raison , pour se défendre.

Le sort & les suffrages peuvent avoir lieu dans les Gouvernemens monarchiques , sans que la forme soit changée. Il est vrai que le Monarque , de sa nature , a droit de choisir ses Lieutenans ; mais ne peut-il pas se démettre de cette prérogative en faveur d'un Corps particulier ? Ce qu'il a reçu , ne peut-il pas le confier à

d'autres , à moins qu'il n'ait été spécifié diversement par le Contrat Social ? L'Abbé de *S. Pierre* ne tendoit donc pas à changer la forme du Gouvernement , en proposant l'élection des membres du Conseil du Roi par Scrutin. Il demandoit un privilège émané de la Puissance royale ; rien de plus. Passons à la maniere de recueillir les suffrages à l'imitation des *Romains*.

C H A P I T R E IV.

Des Comices romains.

L'HISTOIRE romaine , quoique stérile dans ses commencemens , est cependant assez suivie , pour ne pas tenir lieu de fable. Si vous en exceptez l'origine de *Romulus* & son enlèvement au ciel , on n'y voit rien de merveilleux. Rien de plus simple que les faits. Quand il est question du commerce familier de *Numa* avec la Nymphé *Egerie* , (*) l'Historien n'atteste pas ceci comme un fait , mais comme une invention du Législateur , pour donner plus de poids à ses loix. Les Histoires modernes renferment plus de mensonges & de fictions que celle de *Rome*. Son établissement fournit à la vérité peu d'instruc-

(*) Voyez une Comédie à ce sujet , dans les œuvres de Théâtre de Mr. de *Saintfoix* , édition de la *Haye* , in-21 2 vol. dans le vol. 1. pag. 311.

tions ; mais que peut-on tirer de considérable d'une si mince origine ?

Il n'est pas besoin de conjectures, pour établir la division des premiers *Romains* en trois classes, ainsi que leur subdivision en *Curies*, *Decuries* & *Centuries*. Affect d'Auteurs en ont fait mention. On ne voit pas, que cet établissement annonce une police convenable à la Capitale du Monde, ni qu'il soit un effet de l'instinct de sa grandeur future ; ce qui contribua davantage à l'agrandissement de Rome, (*) ce furent les sages précautions que prit *Romulus*, à l'égard des étrangers, même soumis par la guerre. *Moyse* avoit ordonné de les exterminer, se confiant assez sur les forces de son Peuple. *Romulus*, qui connoissoit sa foiblesse, & qui peut-être voyoit de plus loin, ordonna qu'on les traitât humainement, & qu'ils fussent agrégés au

(*) Il n'y a pas d'apparence que les noms de *Romulus* & de *Numa* soient pris du Grec ; quelle relation les *Romains* avoient-ils avec les Grecs dans les premiers tems de la République ? Ce ne fut que plus de 600 ans après sa fondation, que la Grèce fut connue & subjuguée par les *Romains*. C'est là l'époque de l'introduction des lettres aussi bien que du luxe parmi eux ; mais il est constant que, sans ce secours, ils avoient long-tems auparavant rédigé pas écrit l'origine de leur fondation & les principaux événemens de leur Histoire, & qu'alors ils ne connoissoient ni la signification de *Rôme* ni celle de *Numa*. D'ailleurs, comment prouver que la force ait été la qualité distinctive de *Romulus* ? On parle bien de sa bravoure & de ses talens militaires & civils ; on ne dit point, qu'il ait été plus fort qu'un autre,

nombre des Citoyens , dès qu'ils voudroient renoncer à la qualité d'Ennemis. *Moyse* n'admettoit que le Dieu d'*Israël* , jaloux de sa gloire & ennemi juré de toute divinité étrangere ; *Romulus* , au contraire , recevoit & honoroit indifféremment tous les Dieux qu'on lui annonçoit. Il pensoit sagement , que , sous quelque nom que le Créateur soit invoqué , son culte est saint & respectable. Aussi les *Hébreux* , qui se sont établis au nombre de 700000 hommes , ne sont-ils jamais parvenus au degré de grandeur des *Romains* , qui n'étoient qu'une poignée de Monde , & retranchés dans un misérable village , garni de mafures , & défendu par un fossé assez étroit.

Servius , prévoyant & habile politique , connut le danger qu'il y avoit de donner trop d'autorité au bas Peuple. Il résolut de la diminuer , sans encourir aucun blâme , & sans faire injustice à ces membres affoiblis de la Société. C'est pourquoi , ayant divisé le Peuple en six classes , qu'il composa de différentes *Centuries* ; il donna à la premiere de ses Classes , qui étoit la plus riche & la plus puissante , la plus grande partie de l'autorité dans les assemblées ; mais aussi , elle soutenoit à proportion les charges de l'Etat ; & le menu Peuple , en perdant d'un côté , fut dédommagé de l'autre bien agréablement.

Ceux qui prétendent que *Servius* avoit dessein d'abdiquer la Couronne , lorsqu'il fut prévenu par la cruauté ambitieuse de son Gendre , n'ont pas assez considéré le but naturel de sa conduite. Il semble qu'il n'avoit d'autre dessein que de s'affermir sur le trône , dont il favoit bien que les fils de *Tarquin* pouvoient lui disputer la possession. C'est dans cette vue , qu'il tâcha de se concilier les esprits du Peuple & des Grands , par les arrangemens dont nous avons parlé ci-dessus , & qu'il donna aux *Tarquins* ses deux filles , dans l'espérance de cimenter la paix & l'union entre les deux familles.

C'est sur les fondemens qu'il avoit posés , que *Tarquin* , son successeur & son meurtrier , jetta les plans de l'accroissement de sa grandeur & de son autorité. Il marchoit à grands pas vers la Tyrannie. Il se faisoit escorter d'une troupe de Satellites , qui étoient en même-tems ses espions. Ces vils esclaves , répandus dans la ville , observoient avec soin , ce qui s'y passoit en faveur ou au désavantage de leur Maître , & la plus légère accusation coutoit à l'accusé ou la mort ou l'exil. Il captivoit les bonnes graces de l'armée par ses largesses , entretenoit les Grands de son parti par les bienfaits , & accabloit les autres par la rigueur des supplices. Sans la violence faite à *Lucrèce* , Rome étoit déjà sujette à la tyrannie.

On ne remarque point encore , que l'intention de *Servius* , dans la distribution des classes , fût d'empêcher la supériorité des Tribus étrangères , sur celles des *Albins* & des *Sabins*. Tout ce qui apartenoit à *Rome* étoit Citoyen , & tout étranger pouvoit prétendre aux plus hautes dignités , aussi-bien que les Originaires du pays. *Servius* lui-même , originaire d'une ville conquise , comprenoit assez que les habitans de *Rome* étoient sans jalousie nationale , & que , sans les confondre davantage , ils étoient déjà confondus par leur habitation dans le territoire romain , & l'égalité de leurs droits. La défense faite aux habitans d'un quartier de passer dans un autre , n'est pas fondée , & ne pouvoit être d'aucune utilité ; ce n'étoit qu'un assujettissement de plus ; rien davantage. Quant à la distinction des Tribus de la ville & celles de la campagne , on conçoit assez qu'elles avoient été instituées en faveur de l'agriculture. Elle contribua le plus à lui conserver l'honneur que les *Romains* lui rendoient avec tant de justice.

Il n'est pas surprenant que les arts fussent négligés , puisqu'on ne les connoissoit pas ; mais on doit s'étonner , que l'on tirât de la charrue les Consuls & sur-tout les Généraux. Si ces derniers avoient eu affaire à des Capitaines expérimentés & versés dans l'art militaire ; si *Cincinnatus* eût eu en tête un *Annibal* , auroit-il pu se

défendre des surprises & des pièges que celui-ci pouvoit lui dresser? Aussi, quand ils rencontrèrent des Ennemis inconnus & belliqueux, il fallut des prodiges pour les tirer de leurs mains, & l'on peut dire que *Rome* a eu une protection toute particuliere & furnaturelle. Au reste, il n'y avoit pas de préférence marquée pour les Tribus rurales, & on élevoit indistinctement aux honneurs, dans les Tribus, ceux qui brilloient par leur mérite, leur crédit, ou leur bonheur. Ce qui en fait voir l'égalité, c'est l'indifférence avec laquelle on y inscrivait ceux qui s'y présentoient.

Il arriva ensuite ce qu'on devoit naturellement attendre. Les Tribus urbaines devinrent supérieures par l'influence plus prompte & plus considérable qu'elles eurent dans les Comices. Bientôt elles attirerent de leur côté les richesses, les honneurs, & les dignités. La pauvreté, la bassesse, & le mépris furent relégués à la campagne; & du tems de *Sylla*, on regardoit à *Rome* la Tribu rustique, comme la Province est considérée à *Paris*. La Tribu urbaine n'étoit donc plus la Canaille de *Rome*, elle avoit cédé ce titre à sa rivale, en s'emparant de l'éclat & de l'autorité.

Si *Servius* n'avoit point distingué dans la fixieme classe les jeunes & les vieux, pour en tirer des Soldats, ce n'étoit point qu'il en méprisât les individus. Au contraire,

il cherchoit à relever ces Citoyens affaiblés sous le poids de la misere , en les exemptant des travaux & des charges de la Société. Il est aisé de connoître son intention par le génie qu'on lui attribue. Il étoit bon , humain , populaire. Il n'auroit donc pas chassé comme des gueux , cette troupe de Soldats dont brillent aujourd'hui les armées des Rois ; mais il les auroit exemptés du service , parce que , chaque classe étant obligée de fournir à l'entretien de ses Soldats , ceux de la dernière n'auroient pu trouver les secours nécessaires à leur subsistance & à leur entretien.

Je suis étonné qu'un Philosophe , qui paroît si ardent à établir l'égalité parmi les hommes , ravale à ce point la condition de quelques malheureux , qui souvent n'ont d'autre vice que la pauvreté. Ces troupes de gueux prétendus , dont nos armées sont remplies , méritent bien notre estime , quand elles travaillent avec zèle , avec fidélité , avec constance , pour nos intérêts & notre conservation. Elles sont d'autant plus dignes de reconnoissance , qu'on ne peut dire , que l'intérêt particulier soit le mobile de leurs travaux ; puisqu'ordinairement elles ne défendent que le bien d'autrui ; dans l'attente d'un salaire bien disproportionné aux dangers qu'elles doivent encourir.

C'est donc la gloire , c'est donc l'amour de la Patrie , qui entretient parmi elles ce

feu héroïque, cette noble émulation, qui les fait courir à la mort, sans frémir, sans murmurer. Heureux, si ces motifs les animoient constamment ! Mais, quand l'espoir du butin, & le brigandage se mettent de la partie ; alors ce sont effectivement des troupes de gueux, qu'on devoit chasser avec dédain de nos cohortes, comme étant plus propres à la destruction qu'à la défense. Ces vices sont quelquefois plus du Capitaine que du Soldat. L'exemple & la discipline font ce dernier ce qu'il doit être.

Ce n'est donc point au mépris, que la dernière classe étoit redevable de son exclusion aux services militaires, c'étoit un privilège accordé à la pauvreté ; (*) c'étoit une suite de l'institution du Gouvernement. Il est vrai, que cette classe tomba dans l'opprobre, lorsque les richesses commencèrent à être en honneur. Ce qui la rendit encore plus infamante, c'est que les Censeurs y reléguoient par châtement, ceux qui s'applaudissoient trop de leur fortune, ou qui tiroient vanité de leur grandeur ; c'étoit éteindre le feu d'un côté, & l'attifer de l'autre.

(*) La pauvreté du Soldat romain étoit si peu méprisée, que le Dictateur *Cincinnatus* nomma, pour Général de la Cavalerie, un Soldat d'une rare valeur, qui, pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter un cheval, avoit jusques là servi dans l'Infanterie. Quelle espérance fonderoit-on aujourd'hui, sur deux Chefs, dont l'un sortiroit de la charrue, l'autre du simple état de Fanassin ?

Les Comices par *Curies* ne furent pas instituées par l'autorité unique de *Romulus*. On sent assez, que ce Peuple de brigands, qui connoissoit le caractère de son Chef, chercha à se prémunir contre les dangers de l'orgueil & de l'ambition : passions trop ordinaires à ceux qui gouvernent.

Cette méfiance fit prendre des mesures, qu'un Peuple plus simple & plus vertueux auroit négligées. Ce fut la multiplicité de ces précautions, & le danger des conséquences qui réformèrent les vices. Car les vertus romaines, si célébrées par une foule d'Auteurs, étoient en très-petit nombre. Si vous en exceptez l'amour de la Patrie & le désintéressement, qui ne régna cependant chez eux, que depuis la création des Tribuns, vous ne trouvez dans *Rome* qu'orgueil, que barbarie. Tout étoit excusé & respecté, quand il avoit pour but la gloire de la Nation. Un *Horace*, un *Scévola*, un *Virginus*, passeroient aujourd'hui pour des Monstres ; là c'étoient des Héros.

L'institution des Patrons & des Cliens étoit excellente, & demanderoit à être imitée. La richesse & la grandeur ne triompheroient pas si sûrement de l'indigence & de la bassesse, si le crédit d'un personnage illustre appuyoit la justice du plus foible, contre la vexation du plus fort, & la Noblesse à son tour, déchue de son éclat par des revers, trouveroit dans ses Cliens

des amis disposés à empêcher sa chute ; à lui redonner son premier lustre, & à lui prêter les secours nécessaires pour le soutenir. Mais toutes ces excellentes institutions du Gouvernement romain n'ont pu, ni prévenir les abus, ni arrêter la décadence de la République. Par-tout vous trouverez la même chute, le même dénouement.

Le changement survenu dans les suffrages, qui, de publics qu'ils étoient, furent ensuite donnés en secret, fut sans contredit la source d'un nouvel abus ; & ce n'est pas à tort que *Cicéron* s'en plaint comme d'un principe ruineux & pernicieux à l'Etat. En vain le Contrat Social prétend-il le justifier. Quand on donnoit sa voix ouvertement, la honte pouvoit encore faire impression & contenir la perfidie de ceux qui l'auroient vendue à l'indigne & au méchant. Il est rare que les hommes les plus scélérats veuillent se dépouiller de l'extérieur de la probité, & paroître aussi détestables qu'ils le sont. Mais lorsque les suffrages se donnerent en secret, la pudeur n'eut plus la force de contenir le perfide & le traître. On faisoit, sans crainte & sans remors, un commerce infame de la justice & des dignités. Si les acheteurs entroient quelquefois en défiance, l'espoir du succès & le desir violent des grandeurs, la faisoient éclipser. D'ailleurs, qui empêchoit les Officiers

établis pour recueillir les suffrages , de frauder le public par un calcul faux , ou par une inversion des voix ? Ainsi , loin de remédier aux abus déjà introduits , cette innovation les augmenta. Il est raisonnable d'apporter les remèdes qui paroissent convenables aux circonstances ; mais celui-ci étoit hors de saison , & ne s'étoit introduit qu'à la faveur du crime & de la trahison.

D'un autre côté , il faut proportionner les remèdes aux maladies. Une foiblesse , une altération demandent une correction légère , qui ranime les esprits & les fortifient ; mais quand la corruption est générale , elle a besoin d'une purgation violente , qui chassant tout le poison , fasse couler dans les veines un sang plus pur , & renouvelle les parties d'une masse absolument corrompue.

Si les Loix Vénitiennes ne conviennent qu'à de méchans hommes , & sont le soutien du Gouvernement , il seroit à propos de les conseiller à beaucoup d'autres Peuples , qui ont la même maladie : à moins qu'elles ne soient propres qu'à certain Climat.

Quand on voit que les coutumes & usages d'une Société tournent à son détrimment & infectent ce qu'elle a de plus sain ; alors , il n'y a point de meilleur remède qu'une Réformation générale. Car si la vertu du remède n'égale pas la profondeur

du mal , la plaie ne guérit point , elle s'envenime au contraire. C'est ainsi que les Réformateurs sévères & hardis se font illustrés , en saisissant le moment critique où la Société menaçoit ruine , pendant que d'autres , plus timides & trop sensibles , ont manqué leur coup , pour avoir trop ménagé l'usage & la force des remèdes. On est toujours la victime d'une grande entreprise , si elle est mal concertée , ou mal soutenue. (*)

CHAPITRE V.

Du Tribunat.

UN Ordre mitoyen , entre le Prince & le Peuple , est d'une grande utilité ; quand il se contient dans les bornes qui lui sont prescrites. Il modifie , adoucit , il le modère , il détourne les excès auxquels peut se porter une licence & une passion effrénées. Cette Puissance médiaire , à laquelle on donne , à *Paris* & à *Londres* , le nom de Parlement , en *Suede* celui de Sénat , à *Venise* , celui de Conseil des dix , se nommoit à *Rome* Tribunat.

Il sembloit , à la création des Tribuns , que le Sénat n'avoit rien à redouter d'un

(*) On dit qu'un certain Auteur , fameux par ses écrits , présenta à son fils , qui vouloit s'ériger en Réformateur du genre humain , le tableau de *Jésus* crucifié , en lui disant : vois , si cette récompense est de son goût.

tel Corps. Son unique fonction étoit de défendre le Peuple. & de s'oposer à l'établissement des loix qui pourroient être préjudiciables à la partie inférieure de la Société. Ils n'avoient, d'ailleurs, ni Tribunal particulier, ni juridiction sur leurs Concitoyens, ni pouvoir de convoquer les assemblées. Vêtus comme de simples particuliers, précédés seulement d'un *Viateur* qui leur tenoit lieu de Valet, ils n'avoient entrée au Sénat que par l'ordre des Consuls qui les y apelloient, pour les consulter sur les intérêts du Peuple. En un mot ils devoient empêcher les abus, sans en être les auteurs. C'est cependant ce qui arriva dans la suite. Les Patriciens eurent tout le loisir de se reprocher le consentement qu'ils avoient donné à cette nouvelle dignité. Les Tribuns ne se bornèrent pas dans la suite à protéger les Plébéiens, ils entreprirent d'affervir leurs Chefs, & s'il n'y réussirent pas entièrement, du moins entrèrent-ils en concurrence avec eux, & se mirent-ils en possession de convoquer les assemblées.

Sous les Rois, le Sénat étoit le pere & le défenseur du Peuple. Dans l'état républicain, ces mêmes défenseurs devinrent ses ennemis, ses Tyrans. Les Tribuns, qui leur succéderent dans la puissance mitoyenne, seroient devenus plus fiers, plus ambitieux, plus entreprenans, si leur pouvoir avoit égalé leurs desirs.

Le Tribunat doit être révééré & honoré. Il doit même en imposer au Prince, qui ne peut établir aucune loi relative à la charge du Peuple, sans le consulter, ou sans avoir écouté ses représentations. Au reste, les Tribuns ne doivent pas marcher d'un pas égal avec lui, & si la voie des remontrances n'opere rien, celle des armes & des soulevemens leur est interdite, si ce n'est dans des cas extrêmes, où l'injustice & la barbarie dominant avec une fureur outrée & intolérable.

Le Tribunat (*) qui sort de ses limites,

(*) La dureté des Grands envers les Plébéiens introduisit à Rome le Tribunat. Avouons aussi, que le Peuple devoit chercher un remède à ses maux, qu'il n'avoit point trouvé dans l'expulsion des Rois : car pour un Tiran, dont il s'étoit débarrassé, il étoit opprimé par une multitude de Chefs ambitieux & avarés jusqu'à l'exces. Les Patriciens & les riches traitoient le pauvre peuple, avec une fierté inconcevable, & les créanciers étoient assez inhumains, pour se faire des esclaves de leurs débiteurs & les déchirer à coups de fouets. Preuve inconstable, que les vertus n'étoient pas nées avec les Romains. Il ne fallut pas moins, qu'une révolution sensible & extraordinaire, pour les ramener au désintéressement & à l'humanité. » Un Plébéien, dit » *Tite Live*, se rendit dans la place publique, chargé » de fers, pour trouver un asyle, contre la cruauté de » son créancier. Son visage étoit pâle & défiguré. Il » avoit une longue barbe, des cheveux épars & négligés. Son extérieur étoit affreux & déplorable. On le » reconnut, & quelques personnes se reslouvirent de » l'avoir vu combattre avec beaucoup de valeur ; il » monroit encore les cicatrices des blessures qu'il avoit » reçues pour la défense de la Patrie. Il ajoutoit, » que, pendant la dernière guerre contre les Sabins, » n'ayant pu cultiver son petit héritage, & les Enne- » mis ayant pillé & brûlé sa maison, les besoins de

tend au changement ou à la ruine des Sociétés. C'est pour cela que les Monarchies ont l'avantage de la durée sur les Gouvernemens populaires. Il est plus facile à un Roi de contenir dans de justes bornes la Puissance mitoyenne, qu'il n'est ordinaire au Peuple d'y travailler. Celui-ci s'aplaudit de la puissance & de la témérité d'un Corps qu'il regarde comme son apui; le premier s'en méfie & s'y opose, étant prévenu qu'elle tend à son défavantage.

Il est cependant difficile de juger saine-ment des objets que l'on aperçoit dans le lointain, & envelopés sous des voiles obscurs & ténébreux. De ce que le pouvoir énorme des *Ephores* ait précédé la ruine

» la vie & la nécessité des tributs, l'avoient contraint
 » de faire des dettes. Que son créancier, non content
 » de son héritage qu'il lui avoit cédé, l'avoit fait
 » traîner en prison avec deux de ses enfans; & que,
 » pour accélérer le paiement de sa dette, il l'avoit
 » inhumainement livré à ses esclaves, qui, par son
 » ordre, lui avoient déchiré le corps. En même tems,
 » il se dépouilla & fit voir le sang qui ruisseloit en-
 » core des plaies, qu'il venoit de recevoir." Ce trai-
 tement indigne, exposé d'une manière si touchante,
 sous les yeux d'une populace déjà irritée, mit le com-
 ble à l'indignation publique. Les Magistrats & les Con-
 suls, ne pouvant arrêter le désordre, donnerent la
 main à la création du Tribunat, alors nécessaire &
 devenu dans la suite très-préjudiciable à l'Etat. Car,
 sans répéter ici les divisions domestiques, qu'ils susci-
 roient entre les Patriciens & le Peuple; combien de
 fois, les terres ne furent-elles pas négligées; parce
 que les Plébéïens, excités par leurs Chefs, s'empres-
 soient d'assister aux Comices. De là, plus d'une fois la
 famine s'est jetée dans le cœur de l'Etat & en a dé-
 voré la plus grande partie.

de *Sparte*, il ne s'ensuit pas absolument qu'il en ait été le principe. Il s'est trouvé des circonstances, où les Tribuns de *Rome* ont joui d'une autorité aussi grande & peut être supérieure à celle des *Ephores*, sans que la République ait échoué; parce que les Patriciens, sages ou timides, craignant les conséquences des séditions, plioient dans les cas critiques & lâchoient les rênes du Gouvernement. Si le Prince eût eu à *Sparte* la même foiblesse ou la même condescendance, le sang d'*Agis* (*) n'auroit point été versé, & les *Ephores* auroient subsisté plus long-tems.

C'est le choc des deux Puissances, également guidées par la haine & l'ambition, qui sape les fondemens de l'Etat. Il faudroit donc, pour sa durée, qu'il y eût un espece de concert, un pacte tacite, par lequel, dans la fureur des Partis, le plus modéré cédât au plus violent, & laissât calmer sa furie, avant de se roidir à son tour. (**) Mais, si vous supposez la violence

(*) L'effusion d'un sang illustre n'est point rare chez les Républiques. Combien la fiere rivale de *Lacédémone* n'en fit-elle pas verser? Lorsque *Phocion*, homme de bien s'il en fut jamais, étoit conduit au supplice: quelqu'un s'écria, convaincu de son innocence: ô *Phocion*, que vous êtes traité indignement! Je n'en suis pas surpris, répondit-il; telle a été la destinée de la plupart des hommes célèbres à *ATHENES*.

(**) Jugeons d'un Etat bien constitué, par l'exemple d'un ménage bien assorti: la femme doit fléchir devant un mari colere & violent, & l'époux, à son tour, supportant les foibleses & les égaremens de sa

égale dans l'un & l'autre Parti, quel remede faut-il apporter? Je n'en connois point d'autre que celui employé par *Cléomene* & par *Sylla*, il faut tirer du sang à un frénétique.

Le Conseil de *Venise*, apellé le Tribunal de Sang, est peut-être le Médecin de la République; puisque notre Auteur infinie que les *Vénitiens* sont de méchans hommes, ils ont besoin de corrections violentes. Le Tribunal de l'Inquisition, horrible dans son principe, & détesté par ses conséquences, a épargné à l'*Espagne*, au *Portugal* & à l'*Italie*, les maux cruels qui ont inondé la *France*, l'*Angleterre*, l'*Allemagne*, &c. De deux maux inévitables, il faut choisir le moins dangereux, & tel donne après coup des avis bons & salutaires, qui, dans une position critique, auroit pris le plus mauvais parti. Quand un malade a le transport au cerveau, peut-il juger sainement des remedes? Quand le Fanatisme odieux avoit allumé son horrible flambeau par toute l'*Europe* désolée, il falloit des ressources promptes & vives pour l'éteindre. Il n'étoit pas permis aux Puissances de délibérer, encore moins de choisir. Aujourd'hui que ces tems malheureux ont cessé, & qu'un esprit plus doux inspire le genre humain; un pareil Tribu-

Compagne, doit, en leur imposant des bornes légitimes, prendre garde qu'il ne la jette dans le dépit & le désespoir.

nal devoit avoir perdu jusqu'à son nom.

Il n'est pas toujours vrai que le Tribunal s'affoiblisse par la multiplication de ses membres. La suite la plus ordinaire & la plus naturelle, est qu'il se fortifie. Ce ne fut pas sans peine, que le Sénat Romain consentit à doubler le nombre des cinq Tribuns qui existoient déjà. *Quintius* avoit imaginé, que cette multiplication affoiblirait la puissance des Tribuns, par les schismes & les divisions, qui devoient se glisser parmi eux. Il se trompoit. Tant qu'un Corps trouve à lutter contre un Corps étranger qui l'agace & l'irrite, il est rare qu'il tourne ses armes contre lui-même. Ce n'est que dans le repos qu'il s'agite intérieurement & se tourmente. *Claudius* avoit été plus clairvoyant; il déclara & prétendit, qu'en multipliant les Tribuns, on multiplioit le nombre des ennemis; que c'étoit former un second Sénat, qui n'auroit d'autre objet que de ruiner le premier. Sa prédiction eut son effet. Les Tribuns, devenus plus audacieux par leur nombre, & par la flexibilité du Sénat, demandèrent bientôt d'autres avantages, d'autres privilèges, qu'on ne fut plus en droit de leur refuser. Ils portèrent même l'impudence & la témérité, au point de citer les Consuls à leur Tribunal.

Tous les moyens qu'on peut proposer, pour arrêter les usurpations de ce Corps, sont sujets à des inconvéniens. Il faut avoir

égard à mille circonstances particulieres qu'on ne sauroit prévoir. Leur cessation par intervalle souffre de grandes difficultés. Car, ou quelque génie ambitieux profiteroit de cette suspension pour attirer à lui toute l'autorité & asservir le Peuple; ou ce Corps, en ressuscitant par intervalles, susciteroit des troubles & des débats par les innovations qu'il voudroit apporter pour illustrer son règne, & éterniser sa mémoire. Le seul efficace seroit de leur assurer la sagesse & la modération.

C H A P I T R E VI.

De la Dictature.

LE plus ferme apui de la République romaine, & sa ressource unique & toujours salutaire, dans les tems orageux & pressans, fut la Dictature. Ce qui confirme assez l'opinion où je suis, que le Gouvernement d'un seul est préférable à celui de plusieurs. Quand on veut conserver un Etat, on ne doit pas attendre qu'il soit réduit aux extrémités, pour élire un Dictateur, l'Ange tutelaire de la Société. Il étoit déjà tard, quand *Camille* fut élevé à cette dignité. Si les *Gaulois* ne furent pas Maîtres de *Rome*, c'est que le Génie puissant de cette superbe Ville veilloit à sa conservation, & la sauva, comme par miracle, d'un précipice, qui, dans l'ordre

naturel, étoit inévitable. Un instant plus tard, *Rome* n'étoit plus, & les Vainqueurs du monde étoient vaincus.

La Souveraineté, concentrée dans la personne d'un exilé, par un concours de causes singulieres, rétablit les fondemens de l'Etat, déjà sur le déclin & prêt à tomber.

Disons-nous, qu'en pareil cas la volonté générale étoit sans fonction, que la Souveraineté étoit muette, que l'autorité législative étoit suspendue? Elles n'eurent jamais plus de force & d'activité. Si son silence & son inaction se montrent à l'œil, c'est dans les délibérations de la Multitude où régné l'incertitude & l'irrésolution; c'est dans l'assemblée des *treize Cantons Suisses* à *Bade* qu'on peut apercevoir ces effets négatifs.

A peine les Rois étoient-ils chassés de *Rome*, que les brouilleries commencerent entre les Patriciens & le Peuple. Pour surcroît de malheurs, les guerres étrangères survinrent, qui alloient embraser *Rome* & la réduire en cendre, par l'indocilité & la discorde des Citoyens. Un Dictateur parut & tout rentra dans l'ordre. Les débats furent suspendus, chacun se soumit; on prit les armes, & les Ennemis furent battus, défaits, écrasés. Si-tôt que le Dictateur disparut, les brouilleries ressusciterent. Si ce Pouvoir suprême eût subsisté, elles étoient assoupies, ou plutôt entiere-

ment éteintes. Je m'étonne que le Contrat Social propose un remède aussi éloigné de ses principes. Y a-t-il Despotisme plus absolu que la Dictature ? Ce Magistrat étoit en quelque façon au dessus des loix. Tout trembloit devant lui ; sa volonté ne trouvoit point d'obstacles ; la vie & la mort étoient entre ses mains. La fortune des Citoyens lui étoit soumise & entièrement en sa disposition. Est-il une autorité qui sente mieux celle d'un Maître ? Est-il un joug qui approche plus de l'esclavage ?

Si dans les commencemens le Peuple romain recourut plus fréquemment à la Dictature , on n'en doit chercher d'autre motif que sa foiblesse. Alors les plus légères alarmes mettoient la République en danger. Quand elle fut devenue plus puissante , plus étendue , plus ferme , les grandes secousses ne l'étonnerent plus , parce qu'elle se sentoit en état de les supporter. Dans le feu même le plus opiniâtre des guerres civiles , parmi l'horrible incendie qui embrasa toute la République , par les factions de *Marius* & de *Sylla* , on ne pensoit point à créer un Dictateur. *Sylla* n'eût point été revêtu de cette dignité , si la crainte & la violence n'eussent concouru à son élection. Jamais cependant *Rome* n'en eut plus grand besoin. Le sang couloit de tous côtés , dans la Capitale & dans les Provinces , au centre & sur les

240 ANTI-CONTRAT
frontieres de l'Empire. La mort & le carnage jettoient par-tout l'horreur & la désolation.

On ignore le vrai motif, qui put engager cet illustre Capitaine à se demettre de la Dictature, dans un tems où il avoit tant à craindre de ses ennemis, & lorsque les *Romains* sembloient dégoutés de la Démocratie. Je veux que par cette démission il ait fait un présent bien agréable au grand nombre; mais il leur fut moins utile que dommageable. Si la Dictature eût dès-lors jetté des fondemens solides, les dissensions de *César* & de *Pompée* n'auroient point épuisé de nouveau les flancs de la République; la conjuration de *Catilina* eût été étouffée dans son berceau, & le Contrat Social ne feroit point un crime à *Ciceron* d'avoir sauvé sa Patrie (*). *Rome*, dit-il, craignoit alors la perte de sa liber-

(*) C'est faire une mauvaise guerre à ce Consul que de lui imputer à crime une violence peu conforme à son caractère, & nécessaire à l'Etat. L'autorité, que le Peuple lui avoit confiée, le mettoit en droit de passer les usages, & de recourir aux moyens les plus prompts & les plus efficaces. Les honneurs, qu'on lui rendit, furent bien mérités, & son exil ne fut que l'effet d'une jalousie basse & indigne. Il est des circonstances, où le Gouvernement peut, en quelque sorte, manquer aux loix, dont l'exception se tire de l'avantage public. Quand le Duc d'*Offone* adjugea, à un fils, déshérité en faveur de certains Moines, la somme que ceux-ci prétendoient avoir de la succession du pere; la sentence prononcée faisoit certainement violence à la loi; je demande, si elle n'étoit pas juste & raisonnable. Le décret d'un Particulier sensé, vaut mieux que l'application d'une loi dure & inflexible.

té:

té: je dis mieux, elle aspirait après & sur un petit nombre de Citoyens de l'ancien stile, qui vouloient conserver la forme du Gouvernement; il s'en trouvoit une multitude, avide de nouveautés, qui demandoient à bouleverser l'Etat & à servir un Maître. Il ne s'agissoit que de trouver quelqu'un assez hardi, assez ferme pour commander; & dès que *César* offrit ce grand Personnage, il trouva des Ministres & des Adorateurs.

Qu'on ne dise pas encore que les fers de *Rome* ne pouvoient être forgés que dans ses armées; ils étoient forgés dans son sein, avant de passer dans le camp, & *Rome* servoit avant d'être assujettie.

On doit juger que la Dictature étant si avantageuse à une Société, ne sauroit être trop prolongée. Le Dictateur perpétuel conserve & fortifie; celui dont la puissance n'est que pour un tems, rétablit le calme & laisse la semence du trouble.

C H A P I T R E V I I .

De la Censure.

C E remède bien ordonné & appliqué à propos, est d'un excellent usage contre le relâchement des mœurs & la dépravation des sens. Il devient inutile, quand la corruption est générale, & lorsque la contagion du mauvais exemple prévaut sur les

maximes du bien & de l'honneur. Quand l'homme, revêtu de cette dignité, est d'une conduite irréprochable; qu'il corrige, dans les autres, des vices dont il est exempt & peu suspect; la Censure a son effet. Il n'est point de coupable qui ne tremble devant un pareil tribunal; mais si le Censeur mérite d'être lui-même censuré; quel fruit ose-t-on espérer de sa censure? C'est pourquoi, tant que cette charge fut conférée à des personnages respectables, les *Romains*, du petit au grand, redoutoient le moment où ils devoient passer en revue. Dès que le choix des Censeurs devint indifférent, la Censure dégénéra & on en fit un objet de risée & de plaisanterie. C'est ainsi qu'un *Romain*, interrogé par le Censeur, suivant la formule: *avez-vous une femme selon vos désirs?* lui répondit sur un ton équivoque & ironique: *Non*, dit-il, *je n'ai point une femme selon vos désirs.*

La Censure, proprement dite, ne fut point un établissement particulier du Peuple romain. Elle dut son origine à l'usurpation des Censeurs, qui, chargés seulement par office de faire le dénombrement ou la revue des Citoyens, entreprirent dans la suite de corriger leurs mœurs. Cet usage s'introduisit, après que l'Office de Censeur fut démembré du Consulat, dont jusqu'alors il avoit fait partie.

Le Tribunal Censorial n'est pas toujours

le simple déclarateur de l'opinion publique; il peut quelquefois l'attaquer, la combattre & la détruire. Un Prince, dont les paroles sont soutenues d'une vie exemplaire, en vient aisément à bout. On a vu, dans bien des Etats, des usages nouveaux s'introduire & se fortifier, par la seule envie de se conformer à ceux de la Cour. Après la mort de *Henri II.* Roi de *France* (*), la coutume de porter le drap, introduite par le deuil de sa Cour, avilit tellement la soie, que l'usage en fut relégué aux domestiques & aux gens du commun. Les Soldats d'*Agésilas* préféroient les vêtemens pauvres & fardides, à l'éclat & à la somptuosité de la parure, par l'exemple du Chef.

Il est des moyens simples & ingénieux, qui profitent souvent plus que la rigueur & le châtement. *Zaleucus*, pour corriger le luxe des *Locriens*, ordonna que la femme libre ne pourroit être accompagnée que d'une Domestique, à moins qu'elle ne fût ivre (§). Il défendit, excepté aux fem-

(*) On travaille actuellement, dans la même Cour; à la réforme des Finances & à rendre au Peuple le joug des impôts le moins onéreux qu'il est possible. Ce projet est grand, noble, généreux, & prouve assez la bonté du cœur de celui qui y préside; mais aura-t-il quelque succès? Oui, si l'on veut auparavant congédier l'avarice des Partisans, le luxe & le faste des Particuliers, les dépenses superflues du Gouvernement; autrement, on n'en tirera d'autre fruit, que la gloire d'avoir tenté l'entreprise.

(§) Les filles *Milésiennes*, par une chasteté mal en-

mes publiques, de porter des bijoux, des perles & de la broderie : aux hommes, d'avoir des anneaux d'or, s'ils n'étoient adulteres ou impudiques. Cette ordonnance eut son effet.

Il faudroit aujourd'hui, à cette imitation, ne permettre l'usage des Caroffes, & leur multiplicité, l'abondance & la superfluité des chevaux, la mollesse & l'inutile éclat des vêtemens, qu'aux Concuffionnaires, aux fang-fues, aux voleurs publics. Les pauvres y trouveroient leur compte, & tel qui entretient & nourrit grassement une multitude de chevaux inutiles, feroit contraint, pour fatisfaire son inclination à la dépense, de pourvoir à l'aliment des misérables. Ce qui feroit beaucoup plus utile au Corps politique, & plus honorable pour les Particuliers. La maniere dont *Cincinnatus* se comporta à l'égard du Consul *Minucius* & de ses Troupes, qui s'étoient laiffé surprendre & enveloper par les ennemis, étoit dure & sévere, mais bien adaptée aux circonstances. Ayant accordé le pillage du Camp ennemi à l'armée victorieuse, qu'il avoit amenée de *Rome*; il dit, en s'adressant aux Soldats du Consul. *Soldats, vous qui avez été sur*

tendue & qui tenoit de la frénésie, se faisoient un honneur de se pendre, avant d'avoir subi le joug de la virilité. On remédia à ce désordre, en ordonnant que toutes celles qui seroient trouvées pendues, fussent traînées toutes nues par la ville,

le point de devenir la proie de vos ennemis, vous ne partagerez point leurs dépouilles; & au Consul: Vous, Minucius, vous ne commanderez plus en Chef à ces légions, jusqu'à ce que vous ayez fait paroître plus de courage & de capacité. Cette correction, mise en pratique parmi nos Troupes, auroit sûrement accru l'ardeur des Soldats & l'industrie des Généraux. Mais il manquoit un *Cincinnatus*.

Je me persuade que le hazard a souvent plus de part à l'opinion que la constitution d'un Etat. Pourquoi l'usage des duels étoit-il autrefois si commun en *France*? Est-ce une suite du Gouvernement? Si vous l'attribuez à la chute des *Tournois* & des *Joutes*, anciennement établis; ces mêmes exercices ont fleuri dans toute l'*Europe* & le feu des combats particuliers n'a point succédé à cet usage. Une cause particulière, telle que l'exemple d'un Grand, ou une maladie de cerveau générale & contagieuse, donnerent naissance à cet esprit de vertige & de fureur. Pourquoi a-t-on vu régner le *Suicide* parmi les *Anglois*, non pas chez les misérables, mais chez les heureux du siècle? La cause en est également inconnue. L'influence particulière de l'air & des élémens pourroit y contribuer. Ne voit-on pas les maladies, les crises, les révolutions passer successivement d'un Etat à l'autre, sans pouvoir en donner raison?

On réforma l'opinion publique dans la défense des Seconds, & on y réussit moins dans celles des duels. Pourquoi ? c'est qu'on s'y prit mal. Le remède employé pour les premiers, étoit trop foible à l'égard des derniers, dont la plaie étoit plus vive & plus profonde. Les Seconds ne devoient venger que la querelle d'autrui ; les Apellans combattoient pour leur injure particuliere. Le motif n'étoit pas égal. Si en taxant ceux-ci de lacheté on eût ajouté à cette décision un déshonneur effectif ; si on eût arrêté & déclaré, que dans la suite ils seroient indignes de porter les armes & de servir la Patrie, le succès auroit été plus certain.

Cette déclaration est très-juste. Car, quiconque attaque les membres d'une Société, est son ennemi, puisqu'il travaille à sa destruction ; il ne mérite donc pas l'honneur de la servir. Mais les choses vont tout autrement. On condamne un Soldat qui tue son confrere ; &, s'il refuse de le tuer, on le dégrade. N'est-ce pas édifier d'une main & détruire de l'autre ? C'est à la faveur de cette contradiction, que l'opinion publique se soutient & persévère. Il est certain qu'à *Sparte* on n'eût pas ignoré le vrai moyen de réformer cet abus.

C H A P I T R E V I I I .

De la Religion civile.

C O M M E cet article est délicat & d'une dangereuse conséquence ; nous le traiterons avec beaucoup de discrétion , mais avec toute la liberté d'un Philosophe Chrétien.

Le premier objet de la vénération des Peuples a toujours été l'Auteur de leur existence & le conservateur de leur Etre. Toutes les fausses Divinités du Paganisme n'étoient que des Attributs mal-conçus d'une substance invisible , & formée sur l'imagination grossière des hommes stupides & sensuels. Ce que nous attribuons à un même Principe, ils l'attribuoient à plusieurs , ne pouvant se persuader qu'une même Cause dût produire des effets si différens & si contradictoires. Ainsi ils formoient un composé monstrueux de Divinités , chimériques dans le particulier , & nécessaires dans le général.

Je ne parle point ici des Héros & des Souverains , que la flatterie & la servitude ont élevés au rang des Dieux , à qui les peuples insensés ont élevé des temples & dressé des autels. Les Adorateurs du Soleil & des Astres , qui par une influence salutaire donnent la vie au Monde, sont plus excusables & moins extravagans. Notre

siècle, tout éclairé qu'il est, n'est pas exempt de cette prostitution infame; c'est-ce qui en fera la honte & l'opprobre chez la Postérité.

Si nous condamnons avec rigueur l'aveuglement & la stupidité des anciens Idôlâtres; que dira-t-on dans un siècle plus sage de cette manie, qui régné de nos jours dans les Etats Catholiques? Sans parler de ces pieux colifichets, qui occupent & séduisent la dévotion des Peuples méridionaux, des chapelets, des reliques, des images & autres abus encore plus grossiers; comment peut-on voir, sans gémir, ou sans indignation les associations sacrilèges des honneurs rendus aux hommes, à ceux de la Divinité? Ce ne sont plus les Héros, ou ces heureux Mortels, l'apui & les bienfaiteurs du genre humain, qu'on élève au rang des Immortels, ce sont pour la plupart des fourbes, des hypocrites, des gens stupides, inutiles à la terre & le rebut de l'espece humaine. Ce n'est plus un personnage choisi entre mille, ce sont des milliers d'hommes à la fois. C'est là que *Démocrite* & *Héraclite* pourroient, avec bien de la Justice, donner carrière à l'exercice de leur naturel.

Les sens que l'homme consulte avant l'esprit, le jettent dans cette erreur. Il ne sauroit comprendre l'invisible, il ne s'y attache que foiblement. Ce qui est sensible a pour lui plus d'attrait, & le fixe da-

vantage. Définissez l'Etre Suprême à des génies ordinaires & bornés ; expliquez-leur ce que l'on entend par Spiritualité, Aseïte, Immortalité ; vous les jetterez dans un étonnement aussi profond , que si vous pouviez leur faire voir les *Antipodes* , par réflexion.

Toute Société doit établir un Culte religieux en l'honneur de la Divinité. C'est le premier fondement d'un Etat. Abstraction faite de toute révélation , je dis qu'il importe peu de quelle nature soient les cérémonies & les dogmes de la Religion , pourvu qu'ils ne dérogent point à l'universalité du Principe Suprême & Primaire de toute Créature. Que les Peuples donc soient d'abord instruits de la puissance d'un Dieu ; qu'ils aprennent à l'aimer & à le craindre. Voilà l'essentiel de tout Culte religieux. De ce dogme suit l'heureuse & inviolable conséquence de la Fraternité universelle ; d'où dérivent la justice, la complaisance , la sensibilité , le suport, l'humanité.

Ces vertus bien observées feroient le bonheur d'une Nation , serviroient même à la prospérité du Monde entier. Mais le moyen qu'elles soient observées , il dépend en partie de l'exemple des Chefs. Donnez-les vertueux , vous leur trouverez bien des imitateurs.

Les Législateurs timides & guidés par leur intérêt particulier , ont introduit par-

mi les Peuples confiés à leurs soins, un Culte distingué, unique & infociable, afin de contenir, par le joug de la Religion, des Sujets qu'ils croyoient prêts à s'échapper de leurs fers. Ils ont donné les noms d'abominables, d'exécrables aux Cultes étrangers, afin de prévenir les esprits à leur avantage, & contre les usages de leurs voisins. Leur autorité qu'ils vouloient conserver, étoit le principe de leurs démarches. C'est dans cette vue que *Mahomet* instruit ses fidèles Musulmans à regarder comme des hommes d'une espece inférieure, comme des réprouvés, comme des chiens, tous ceux qui ne voudroient pas se soumettre à ses loix. J. C. n'avoit pas fait de même; mais des Interprètes menteurs ont trahi ses préceptes, & inspiré de la haine & de l'horreur pour une partie du genre humain, dont, en suposant la perte & la damnation certaines, nous devrions pleurer l'infortune, plutôt que d'en détester l'ignorance.

Il seroit à désirer que ces abus se réformassent, & que les Créatures vivantes du même Dieu se considérassent, comme les enfans chéris du même Pere, comme ses adorateurs véritables, sans condamner des Peuples, dont l'intention est incertaine, & que de vaines cérémonies ne sauroient rendre odieux à un Dieu juste & qui fonde les cœurs.

Il importe peu, quels noms on attribue

à cet Être suprême. Quand ils ne lui supposent, ni imperfections, ni vices, ils ne sont ni impies, ni blasphématoires. Les Païens qui le considéroient suivant ses Attributs particuliers, ont bien pu désigner un seul & unique Attribut, par les noms de *Moloch*, *Saturne*, & *Chronos*; ainsi que par ceux de *Baal*, *Zeus* & *Jupiter*. Quoique ces noms soient différens & qu'ils partagent une substance indivisible en elle-même, ils ne sont cependant pas chimériques, quant à la signification. Ce qui rendoit les anciens Peuples idolâtres, ce n'étoit point de donner au grand Dieu les noms de *Jupiter*, de *Baal*, de *Zeus*; c'est qu'ils avoient ces idées fausses à son sujet; c'est qu'en multipliant cet Être simple & unique par essence, ils en composoient un nombre prodigieux de substances singulieres, matérielles & subordonnées; c'est qu'ils attribuoient à leurs images une vertu, qui ne pouvoit résider que dans celui qu'on ne peut représenter.

En suivant ces considérations, l'homme auroit bien moins de pente à la Superstition & au Fanatisme. Il n'y auroit ni guerres sacrées, ni *Autoda-fé*, ni ces jours ténébreux & horribles de *S. Barthelemi*. Supposé, que les Cérémonies différentes engendrassent une diversité de mœurs & de sentimens; elles ne produiroient pas cette inimitié, cette barbarie, qui conviennent moins à l'homme, qu'à

des bêtes cruelles & sauvages.

L'opinion d'un Dieu unique est aujourd'hui répandue par tout le Monde. Ceux même qu'on appelle idolâtres, ne doutent point de cette unité. Par-tout le Soleil, la Lune, les Astres & les Elémens ne sont considérés, que comme des Créatures, & ceux qui leur font l'honneur de les invoquer, leur attribuent seulement une intelligence créée & bienfaisante, dont on ne peut démontrer la fausseté. C'est ainsi qu'ils honorent les Personnages illustres, qui ont servi la Patrie & bien mérité des Peuples. S'ils les élèvent au Ciel, ce n'est pas pour les associer à la Divinité, c'est pour en faire ses Ministres & ses Protégés.

Il est faux, qu'avant le Christianisme, il ne se soit élevé aucune guerre de Religion. Celle des *Hébreux* fugitifs contre les *Chananéens*; celles des *Machabées* contre *Antiochus*, valent bien les guerres des *Croisés* contre les *Mahométans*, & celles des *Catholiques* contre les *Protestans*. Je n'en excepte pas même celle des *Phociens*. De quelque manière que vous la considérez, la Religion en est le principe. C'est elle qui fait les Sacriléges ainsi que les Mécréans. Quand on combat pour le culte des Dieux, ou pour venger leurs loix violées, n'est-ce pas la Religion qui fournit matière à ces débats & à ces divisions?

La Religion Chrétienne ne rend point un Etat incapable d'une bonne politique;

Il s'en faut beaucoup. Ceux qui pensent faiblement, favent à merveille, que les Prêtres n'ont aucune Jurisdiction, ni sur le civil, ni sur le temporel. Ils peuvent annoncer la loi de leur Maître, c'est leur unique fonction. Ils n'ont d'ailleurs ni armes, ni autorité de coaction pour la faire observer.

Quelles que soient les loix politiques d'un Etat, un bon Chrétien peut les observer, sans manquer à son Culte. S'il y a de l'impossibilité à certains égards, ne l'attribuez point à la simplicité de la Religion, mais à des Réglemens de surérogation, à des inventions humaines, à des traditions postérieures à la Loi de Christ.

Si le Christianisme semble préjudicier au bien d'un Etat, ce ne peut être que dans le systéme de la population; mais ce n'est que par une interprétation fausse & altérée de ces maximes. Car, si vous expliquez favorablement & dans un sens raisonnable ces paroles de Christ: *Ce que Dieu a joint, que l'homme ne le sépare point*; vous trouverez qu'elles ne proscrivent point du tout un divorce utile ou nécessaire. Lorsque deux personnes d'un sexe différent se trouvent unies par des intérêts de famille, ou par le caprice de leurs parens, lorsqu'elles diffèrent, autant par le caractère que par le tempéramment; quand il n'y a entr'elles ni tolérance, ni conso-

lation , ni fuport , ni complaifance , ni amitié , ni production : que dis-je ? Quand elles fe font une guerre cruelle & interminable ; quand elles fe pourfuivent réciproquement d'une haine indigne , affreufe ; peut-on dire que leur union ait été faite fous les aufpices de la Divinité , qu'elle en foit le principe , qu'elle en foit l'auteur ? Rien ne paroît aprocher du blafphême , autant que la défenfe de cette opinion. Si done cette affociation de deux Membres infociables ne s'eft faite que fous les aufpices de l'intérêt , de l'injuftice , de la féduction , de la contrainte ; la loi de Chrifft défend-elle qu'elle foit rompue ?

Ne confondons pas ici la multiplicité & la confufion des extravagances *Papales* , avec la fimplicité & la netteté des maximes évangéliques ; vous trouverez dans l'ordre de la Religion Chrétienne , l'ordre civil & politique de tout Etat. Raprochez fes loix de leurs principes ; remontez à la fource. Les *Réformés* y touchent du bout du doigt ; quel dommage qu'ils en foient fi éloignés dans les conféquences !

Quand on prendroit la Religion pour une institution purement humaine ; il feroit dangereux d'en confondre les Miniftres avec le Souverain. Car , fi elle doit être un frein pour ceux qui obéiffent , elle doit auffi donner des entraves à l'ambition , à l'orgueil , au caprice de ceux qui gouvernent.

Un Souverain , Maître absolu de la Religion , en corromploit les loix les plus saintes & les plus inviolables ; il les adapteroit à son goût & à son utilité particulière ; son autorité seroit celle d'un Dieu sur terre , & ses Sujets , lâchement prosternés , en feroient leur Idole. *Mahomet* & les *Califes* ses Successeurs ont rempli cet objet. Tout fléchissoit devant eux , & leurs décrets , plus saints & plus inviolables que ceux du Pontife Romain , étoient révéérés & acceptés , comme des ordonnances de la Divinité même.

On connoît assez les abus qui naissent de cette disposition. Un *Musulman* croiroit manquer à Dieu , s'il n'aportoit pas à son Prince une tête innocente qu'il auroit condamnée. Ces fameux *Assassins* , monstres horribles , qui , dans l'espérance de jouir d'une vie nouvelle & bienheureuse , bravoient la mort & les châtimens les plus horribles , pourvu qu'ils massacraient , par force ou par trahison , des ennemis de leur Maître & de leur Religion , avoient pris naissance dans cette Secte , & au sein d'une opinion si déraisonnable.

Il est donc avantageux que le Prêtre , sans juridiction temporelle , sans autorité civile , puisse cependant faire éclater sa voix dans les Temples , en reprenant les vices & honorant l'innocence & les vertus. Qu'il puisse annoncer aux Peuples la soumission & l'obéissance ; aux Monar-

ques , la justice & la clémence d'un Juge Suprême qui pese toutes leurs actions , toutes leurs démarches au poids du sanctuaire , & qui répandra sur eux la bénédiction & la malédiction , la récompense & le châtement , comme sur le commun des hommes. (*)

De quelle vertu , de quelle efficace n'est point accompagnée la parole onctueuse

(*) Ce n'est point assez , que les Peuples soient instruits de leurs devoirs : il ne suffit pas qu'on les forme au respect , à l'obéissance , envers leurs Princes. Il faut apprendre à ceux-ci à s'en rendre dignes. Les exemples sont d'une grande utilité pour les uns & les autres ; & je serois tenté de dire , avec le Docteur *Pangloss* , que les événemens particuliers , les plus tristes , les plus affligeans , les plus affreux tournent au bien général. Car , si les Peuples ne connoissoient pas les malheurs qui naissent de l'inconstance & de l'indocilité ; au premier dégoût , ils romproient le joug & courroient à la révolte. Si les Princes , de leur côté , ignoroient les dangers de la Tirannie , s'ils n'avoient pas sous les yeux une multitude de Souverains , détrônés & punis ; ils ne consulteroient que leurs caprices. Les Sujets seroient vécés , tourmentés , accablés , sous un joug amer , insupportable. Il est heureux , que les exemples parlent , lorsque les bouches gardent le silence. Vous , donc , qui gouvernez les Nations , sous qui les Peuples tremblent & frémissent ; en leur recommandant l'obligation où ils sont de vous suivre & de vous obéir ; souvenez vous , que vous n'en êtes que les Guides , les Administrateurs , les *Primi inter Pares* , *Duces* , *Rectores* , *Pastores* , *Administratores*. Si vous en rirez vanité ; si votre cœur s'enorgueillit & s'enivre de sa foible grandeur ; si , aveuglés par un éclat passager , vous vous imaginez être d'une condition , distinguée du reste des hommes ; détrompez-vous. Songez , combien il est facile d'abattre votre fierté , d'humilier votre orgueil , & de vous rejeter dans le néant , d'où vous êtes sortis.

d'un Ministre qui apuie ce qu'il annonce par ses exemples & l'intégrité de ses mœurs. Toute la nature s'émeut devant lui ; tout prend une face nouvelle ; & les cœurs enchantés trouvent leur bonheur & leur joie dans l'exercice & la pratique de leurs devoirs. Il fait rentrer en eux-mêmes les Grands comme les Petits , le Courtisan comme le simple Bourgeois , le Monarque aussi-bien que le dernier des hommes. Son autorité a souvent plus de poids qu'un Sénat de Patriciens. Plus d'une fois on a vu le Ministre entreprendre & consommer le bien que les Orateurs les plus éloquens & les plus subtils Philosophes n'avoient pu procurer à l'Etat par l'élégance & la solidité de leurs discours.

C'est donc sagement & utilement que les Souverains , en *Angleterre* & en *Russie* , se contentent de commander aux Prêtres , sans commander à la Religion. De cette maniere les Ecclésiastiques leur sont soumis , pendant qu'eux-mêmes se soumettent à l'Eglise. Réunir les deux têtes de l'aigle , seroit l'avantage des Tyrans & non celui de la Société.

Les choses ne sont point aujourd'hui ce qu'elles étoient aux siècles passés. Le Clergé a beau s'allier & se réunir en corps ; les Loix & le Gouvernement ne se désunissent pas pour cela. Les foudres du *Vatican* ne tonnent plus avec la même force , & les Peuples sont durs à

l'excommunication. On n'est pas aussi superstitieux qu'au siècle de *Louis IX*, & les Rois ne sont pas si stupides que *Jean Sans-Terre* & *Henry III*, son Successeur.

La Monarchie *Papale* n'est plus ce rocher orgueilleux qui luttoit contre les plus fiers Aquilons, & qui élevoit audacieusement sa tête redoutable contre les orages & les tempêtes sans craindre la fureur des ondes mutinées. Ce n'est plus qu'un foible roseau agité par les vents. Sa tête altière est devenue flexible, sa base est incertaine & mal assurée. Encore quelques secousses, & vous la verrez entièrement disparaître.

De tout ceci, on peut conclure qu'un Etat sera toujours bien constitué, tant que le Souverain commandera à tous les membres, & qu'on saura distinguer le véritable objet de la Religion, de celui du Gouvernement politique.

Avant que les Chrétiens eussent corrompu les précieuses semences de l'Evangile, altéré ses maximes, & trompé les bons exemples qu'ils avoient reçu des premiers Disciples de Jesus-Christ; les a-t-on vu apporter le trouble & la division dans les Sociétés? Trouvoit-on des Sujets plus fidèles, plus soumis & plus vertueux? N'étoient-ils pas aussi braves Soldats que bons Citoyens? Ainsi, ce n'est pas l'esprit du Christianisme qui s'oppose au bonheur d'un Etat, ou qui détruit l'unité de Chef; c'est

le génie ambitieux & coupable de ses Ministres. Arrachez leur la *Mitre*, la *Thiara* & la *Couronne*, dont ils se parent avec autant de vanité que le Geai de la Fable; ils seront dociles & respectueux.

Il ne seroit pas difficile de prouver, contre *Warburton*, que la Religion doit être la base & l'appui de toute Société. Les fruits qu'elle en peut tirer tiennent lieu de démonstration: mais on ne prouvera pas avec la même facilité, que la Religion Chrétienne soit au fond plus nuisible qu'avantageuse à la constitution solide d'un Etat.

Il ne s'agit pas de considérer la loi évangélique sous les abus & les prétentions ridicules introduits dans le Ministère; ou suivant l'altération de ses dogmes & de sa discipline. A ces égards vous la trouveriez inférieure à la Religion Païenne. Dépouillez-la de ses cérémonies extérieures, de ses divisions particulières, de ses chimères mystérieuses & de tout ce qui lui est étranger. Ne considérez que l'Évangile; goûtez-en la candeur & la pureté, vous y trouverez la Nature enrichie de ce qu'il y a de plus beau, de plus saint, de plus sublime & de plus édifiant.

Laissons donc à part le Christianisme Romain, qui, par ses absurdités & ses extravagances, absorbe & anéantit, pour ainsi dire, tout ce que l'Évangile a de grand, de respectable: n'ayons aucun égard aux

différentes Sectes qui ont déchiré la Robe de *Christ*, & toute Société trouvera son compte dans la Religion Chrétienne.

La Religion des *Japonois* n'est ni bonne, ni favorable. J'aurois cru que *Rousseau* dût être de mon opinion, après les principes qu'il a posés lui-même au commencement de ce Chapitre. Non-seulement elle est blamable dans ses dogmes faux & dans ses cérémonies superstitieuses; elle est encore exécrationnable, en ce qu'elle apprend à mourir avec la haine de l'ennemi de la Patrie, & à se faire une gloire & un honneur de le sacrifier à son Culte. C'est proprement la Doctrine des *Pharisiens*. En fomentant ainsi, dans le corps politique, la haine & le mépris pour les *Etrangers*, on le rend à son tour l'objet de l'abomination de tout ce qui l'entourne. C'est par ce motif que la Nation Juive s'est toujours rendue odieuse à ses voisins; c'est encore ce qui a excité, contre les Partisans de *Mahomet*, ces guerres sanglantes & meurtrières qui ne leur ont pas été moins fatales qu'à leurs ennemis.

La vraie Religion doit apprendre à regarder tous les hommes comme des Concitoyens de la même Patrie, comme les Ouvrages du même Auteur. Cette politique est de tous les tems & de tous les Pays. Un Etat doit se rendre aimable par son humanité, grand par sa justice, redoutable par son union, plus que par la force de ses armes.

Comment le Contrat Social peut-il ne pas admettre le Christianisme, pour base d'une Société bien constituée ? Y a-t-il hommes plus favorables à son Systême, que les vrais Chrétiens ? Lui qui ne cherche qu'à associer des hommes vertueux ; plus étroitement unis par la liberté & l'égalité, que par la servitude & la subordination des rangs & des dignités ; lui, qui voudroit établir une Société permanente & incorruptible, peut-il refuser la palme aux Sectateurs de *Christ* ? *Une Société de vrais Chrétiens*, dit-il, *ne seroit plus une Société d'hommes* : je l'avoue, & c'est précisément ce qu'il lui faut. Car le Contrat Social n'est point fait pour les fragiles humains, mais pour des Esprits Célestes.

Mon cœur se révolte malgré moi, quand je lis que rien n'est plus contraire à l'esprit Social que le Christianisme. De quel côté ? Voyons comment il le prouve. *Chacun*, dit-il, *rempliroit son devoir ; le Peuple seroit soumis aux loix ; les Chefs seroient justes & modérés ; les Magistrats intègres, incorruptibles ; les Soldats mépriseroient la mort ; il n'y auroit ni vanité, ni luxe, &c.* Où seroit donc l'esprit de dissociation ? Allons plus loin.

Le *Christianisme*, poursuit-il, *est une Religion toute spirituelle, occupée des choses du Ciel ; la Patrie du Chrétien n'est pas de ce Monde.* Tout ceci est vrai. Qu'en conclut-il ? *Peu lui importe donc, si tout va*

*bien ou mal ici bas ; si l'Etat est florissant ,
ou s'il languit, si la Patrie est victorieuse ,
ou si elle tombe sous les efforts de l'Ennemi.*

Conséquence absolument fausse ! Le Christianisme n'exclut point les passions ; il tend à les modérer. S'il nous apprend à ne point être abattus par les mauvais succès , ni découragés par les revers ; c'est pour que nous ne succombions pas au désespoir , qui triomphe ordinairement d'une vertu commune. S'il nous défend de nous livrer à la joie , & de nous applaudir des événemens favorables ; c'est qu'il veut nous éloigner d'une confiance excessive , qui conduit à l'insolence & à la témérité. Il veut donc que nous demeurions toujours fermes & inébranlables. Il veut encore que nous soyons toujours en défiance , & que nous ne nous en rapportions point trop ni à nos forces , ni à la Fortune qui nous favorise. Est-ce à dire que nous devons mépriser les biens ou les maux de l'Etat ? S'enfuit-il que nous devions négliger ses intérêts & nous inquiéter peu de ce qui concerne sa gloire & sa prospérité ?

Le Chrétien donc , modéré dans ses passions , réglé dans ses sentimens , évite avec soin les extrêmes , pour marcher au milieu de la Carrière. C'est le sentier des vertus , c'est la route favorite de la raison , c'est la voie tracée par la Sagesse. Il n'est point absolument insensible ; mais , si son cœur se réjouit ou murmure , c'est sans

trouble & fans agitation. Une victoire remportée sur l'Ennemi ne l'éblouit point, ne l'enivre point, ne lui fait point faire une fausse démarche. Une bataille perdue ne le déconcerte point, ne l'empêche point de se retirer en bon ordre, ou d'essayer encore les hazards de la guerre, quand elle est légitime. C'est de lui qu'on peut dire, avec toute vérité, ce qu'*Horace* nous dit de l'homme vraiment sage. *Si totus il- labatur orbis, impavidum ferient ruinæ.*

Et quand tout l'Univers viendroit à se dissoudre, Il ne trembleroit point d'être réduit en poudre.

Pour que la Société fût paisible, ajoute le Contrat Social, & que l'harmonie s'y maintînt, il faudroit que tous les Citoyens, sans exception, fussent également bons Chrétiens. C'est ce que nous avons supposé d'abord : ainsi, dans ce cas au moins, elle ne manqueroit donc pas de liaison, & elle ne trouveroit pas son vice destructeur dans sa perfection même.

Mais je veux souscrire encore à l'Hypothèse : je veux qu'il s'y trouve non-seulement un Hypocrite, mais plusieurs ; des ambitieux, des voluptueux, des brigands même, pourvu que le nombre n'en soit pas grand ; je dis que la Société n'en fera point ébranlée : tout au plus, si elle en est alarmée. Car, dès que le grand nombre, fidèle observateur des maximes Evangeliques, n'aura devant les yeux que la

vertu pour guide & la piété pour règle, il fera facile à des gens expérimentés dans la science des vertus, de distinguer tout ce qui est vice.

J'accorde que les conseils & les actions de l'Hypocrite, marqués au coin de la Religion, pourront lui attirer l'estime, l'applaudissement & la vénération, tant qu'il ne s'écartera point de la route de la justice & de la vérité; tant qu'il saura feindre & dissimuler. Le vrai Chrétien n'est point sujet à la méfiance; il juge l'action & non pas l'intention. Mais, sitôt que ce méchant arbre produira les fruits qui lui sont propres; quand il dévoilera l'horreur de ses maximes, & l'abomination de son cœur, des yeux éclairés dans la saine doctrine & accoutumés au joug de la Sagesse, s'en apercevront aisément. Dès ce moment il perdra la confiance qu'il s'étoit acquise: personne ne dissimulera plus avec lui, & on lui criera librement & sans crainte; *Retire-toi de nous Satan, sépulchre blanchi, dont l'intérieur est plein de corruption: Hypocrite, tu es venu vers nous, sous la peau d'une brebis, mais tu n'es qu'un loup ravissant.*

Ce qui fait que le Chrétien ordinaire est si facilement abusé, c'est qu'il ne connoît pas la route qu'il doit suivre, c'est qu'il est foible dans la foi, fragile dans ses maximes. Il se confie témérairement à des Guides aveugles, qui le conduisent dans
des

des précipices. Mais parmi des Chrétiens vraiment religieux, le scélérat ne trouve pas son avantage; loin d'être élevé aux honneurs, il en sera exclus.

Je veux bien encore qu'un *Catilina*, un *Cromwel*, un *Néron* même soit sur le trône. La loi de *Christ* dira bien : *Rendez à César ce qui appartient à César*; mais elle vous dira aussi; *enseignez la voie de Dieu dans la vérité; n'ayez point égard à la personne des hommes; ne craignez point ceux qui font mourir le corps, & qui n'ont aucun pouvoir sur l'ame.* (*) Le Chrétien Sujet pratiquera donc la justice & obéira à son Tyran, dans ce qui n'y fera point contraire: mais lorsqu'il voudra commettre des cruautés, des horreurs, des abominations, où trouvera-t-il des Ministres? Où seront les exécuteurs de ses volontés criminelles?

On a déjà vu que la résignation aux décrets de la Providence, n'étouffe point le desir de vaincre ni la crainte de la défaite; elle les modere seulement. Vit-on rien de plus généreux & de plus brave, que

(*) En considérant les effets ordinaires, que produit aujourd'hui la Religion, il est naturel de penser comme *Rouffseau*. On ne voit que des Chrétiens vicieux ou lâches, des Prêtres foibles & muets. On caresse le crime, on lui applaudit, on le favorise, ou du moins on le tolere. Est-ce là un défaut du Christianisme? Donnez-moi des *Jean-Baptiste*; ils diront aux *Hérodés* du Siècle: *il ne vous est pas permis &c....*

ces premiers Chrétiens , enrégimentés dans les armées des Empereurs ? Combien de fois ne leur fut-on pas redevable de la victoire ? Est-ce un vain titre que le nom de la Légion *fulminante* ? Quoi de plus propre à faire un bon Soldat , que le mépris de la mort & l'indifférence pour la vie ?

Pour moi je ne trouve rien de si vain & de si téméraire , que le serment des Soldats de *Fabius*. Ils méritoient bien d'être parjures , & nul Mortel , quelque brave , quelque fort qu'il puisse être , ne peut se flatter de tenir la victoire attachée à son char. On a vu les *Turenne* , les *Condé* , les *Charles XII* , tourner le dos & périr dans les batailles. On fait , que les *Romains* étoient pétris d'orgueil & de présomption. Ils en eurent besoin après la bataille d'*Alia* & la défaite de *Cannes* ; mais souvent leur confiance insensée les conduisit au précipice. C'est ce qu'on peut remarquer dans les batailles qu'ils perdirent contre les *Volsques* , les *Gaulois* , les *Samnites* , les *Carthaginois* , &c. Ils y éprouverent assez , combien le sort des armes est incertain , & si le grand *Scipion* eut le bonheur de sauver sa Patrie , & de la venger sur les *Carthaginois* , il en fut plus redevable à la Fortune , qu'à son expérience.

Une République Chrétienne n'est donc point absurde : je dis mieux. Une Société

de Chrétiens, quelle quelle fût, feroit une vraie *Démocratie*. Car, si d'un côté les membres inférieurs du Corps politique étoient fournis & dévoués à la volonté du Chef; de l'autre, cette même volonté du Chef feroit subordonnée à celle du Peuple, & n'auroit jamais d'autre objet que le bien public. Loin donc qu'il s'élevât des Tyrans parmi ce Corps, il n'y auroit pas même de vils Mercenaires; on n'y verroit que de bons Pasteurs.

Donnons-nous de garde de prendre les *Croisés* pour des armées de Chrétiens. Ils'en falloit de beaucoup que les Soldats & les Chefs eussent l'esprit de leur Religion. C'étoit l'avidité du butin, l'esprit de débauche, de fainéantise, & outre cela, je ne fais quelle manie horrible, qui les dirigeoit. Aussi les fruits qu'ils ont cueillis ont été bien amers.

Je donnerois ce nom plus volontiers aux Soldats qui servirent sous *Maximian*, sous *Licinius*, sous *Constantin*. Si, dans les tems libres & favorables à la Religion, leur bravoure s'est rallentie, ignore-t-on, que dans ces mêmes-tems, la piété a commencé de disparoître? Ignore-t-on que, plus le nom de *Christ* est devenu florissant, plus son Culte & son esprit sont tombés dans le décri?

Il est sans difficulté, & mon systême ne diffère point en cela de celui de M. d'A**t,

que le Prince n'a de droit sur ses Sujets, que celui que lui donne l'utilité publique. Il n'a aucun compte à leur demander sur les choses qui y sont étrangères. Mais celles de la Religion ont quelquefois une grande influence sur le Civil. Ne sont-elles pas de cette nature, quand les opinions de ses Sectateurs, divisées & contradictoires, allument le plus cruel incendie dans l'Etat ?

Tant que les Sujets croient & ne contestent point, ou tant qu'ils contestent de bouche & de cœur, si vous voulez, sans en venir aux mains & à la violence ; le Souverain n'a point de jugement à prononcer. Les affaires de la conscience ne lui competent point. C'est pourquoi, toutes les sentences de mort aujourd'hui prononcées par le tribunal des Inquisiteurs, en fait de Religion, sont injustes, criantes, abominables.

C'est toute autre chose, quand les Sujets s'entre-choquent & se portent le poignard au sein, pour contestation de dogmes ou de discipline Ecclésiastiques. Le Prince ne sauroit y apporter un remède trop prompt, & le plus habile s'y trouve embarrassé. Combien ces dissensions cruelles n'ont-elles pas produit d'événemens affreux, par la mollesse, l'indolence & l'indécision des Souverains ? Peut-on se rapeller, sans frémir, les déluges de sang,

qui ont inondé l'*Europe* à cette occasion ? Je ne parle point de celui qui a été versé dans les autres parties du Monde ; quoique le torrent n'en ait pas été moins rapide & moins violent, il est moins frappant pour nous, à cause de l'éloignement.

Une chose me choque encore dans le Contrat Social. Je ne puis accorder l'Auteur avec lui-même. D'un côté, il autorise le Souverain à bannir de l'Etat quiconque ne croit pas les dogmes qu'il propose ; de l'autre, il regarde la tolérance comme essentielle en matière de Religion, puisqu'il en proscriit l'intolérance. Est-ce donc tolérer, que de bannir ceux qui refusent de souscrire à ses dogmes ? Mais remontons un peu, & parlons de ceux qui sont établis par le Contrat Social.

Les dogmes de la Religion civile, dit-il, *doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explication, ni commentaires.* Ceci pourroit contenter des Philosophes ; mais seroit-il suffisant pour la multitude ? La simplicité n'est point ce qui la flatte & ce qui l'enchanté. Les cérémonies, les Mystères ont pour elle plus d'attrait & de charmes. Ce qui a le plus contribué à décrir le Paganisme chez les *Romains*, c'est qu'on a voulu le dépouiller de ses Mystères. Je serois tenté de dire que le Christianisme courroit les mêmes dangers, si . . . N'en disons pas davantage.

La tolérance civile fait tomber insensiblement l'intolérance Théologique. Sous les Gouvernemens, où un seul Culte est permis ; les Partisans d'un Culte étranger sont odieux, detestés. Dans ceux où la tolérance préside ; les hommes, les plus différens en Religion, observent souvent, entr'eux, les loix de l'amitié, de l'union & de la paix. La probité les unit.

Je commence à entrevoir l'accord de la contradiction que j'ai remarquée ci-dessus. Sans doute, l'Auteur suppose d'abord qu'il puisse y avoir une Religion nationale exclusive ; il établit ensuite, qu'il ne fauroit y en avoir ; tenons-le donc quitte pour un *faux-supposé*. Moyennant quoi, nous soutenons que celui qui dit : *hors de l'Eglise point de salut*, ne doit point être chassé de l'Etat. Car s'il n'y a point de Religion nationale exclusive, il n'y a non plus qu'une seule Eglise universelle, répandue dans le Monde entier. Or, il est vrai que hors du Monde il n'y a plus de salut, si vous entendez la vie corporelle. S'il s'agit de la vie spirituelle, il n'y a point encore de salut. Car, peut-on imaginer, que celui qui se fera divisé dans ce monde, de la Société universelle des hommes, y fera réuni dans l'autre ?

Henri IV étoit sans doute de cette opinion ; car, quoiqu'il fût *Protestant* de cœur & d'esprit, il sentit bien que pour

en rejeter le nom, il ne feroit pas exclus pour cela du nombre des Elus, ni de la Communion de l'Eglise universelle. Un homme de parti jugera qu'il a eu grand tort de sacrifier l'opinion à l'intérêt. Le Politique soutiendra, que l'utilité du Peuple, & le bien de la Nation, devoient être préférés à une dénomination vaine, & qui ne change rien à l'esprit du Christianisme.

C H A P I T R E IX.

Conclusion.

PUISQUE le Contrat Social ne va pas plus loin, & que satisfait d'avoir fondé l'Etat sur sa base, il refuse de l'apuyer par ses relations externes; nous finirons avec lui. Le droit des gens, le commerce, les droits de guerre, &c. sont des objets trop vastes pour la courte vue de l'Auteur. La mienne est peut-être moins longue, & je veux la ménager.

D'ailleurs, il est bon & avantageux de la fixer, de tems à autre, près de soi. Les objets les plus intéressans, sont ceux qui nous environnent, ce sont eux qui font notre bien & notre mal-être. Il est donc raisonnable que nous nous en occupions quelques momens, pour reprendre ensuite une nouvelle course, & rentrer dans une

autre carrière: Sera-t-elle longue, sera-t-elle courte, sera-t-elle brillante, ou sans gloire? C'est-ce que je ne puis déterminer aujourd'hui; j'en attens la décision de mes Lecteurs. C'est à eux qu'il appartient de relever mon courage ou de l'abattre. Peut-être seront-ils trop généreux, pour vouloir m'étouffer dès ma naissance.

Fin de l'Anti-Contrat Social.





